

U d'of OTTAWA



39003001518850



Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto





# LA FOI DE NOS PÈRES



---

3902. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1886.

---

JUN 22 1972

LA

# FOI DE NOS PÈRES

OU

EXPOSITION COMPLÈTE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

PAR

LE TRÈS RÉVÉREND D. D. JAMES GIBBONS

Cardinal-Archevêque de Baltimore

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLAIS SUR LA VINGT-HUITIÈME ÉDITION

AVEC L'AUTORISATION SPÉCIALE DE L'AUTEUR

PAR L'ABBÉ ADOLPHE SAUREL

Vicaire à la paroisse Saint-Paul de Nîmes.

7342



L. J. C. ET M.



PARIS

HULL - P. Q.

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1886



BX

1751

. 5514

1886

MON CHER AMI,

J'ai beaucoup loué le dessein que vous avez eu de traduire le remarquable ouvrage du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, intitulé : *la Foi de nos pères*.

Vous contribuerez à le répandre et vous en ferez jouir, en particulier, notre diocèse, où cette lecture portera, nous l'espérons, les plus heureux fruits.

« Il est temps, comme disait Bossuet, que la lumière revienne » et qu'elle éclaire nos frères séparés. Après les jours d'aveuglement sont venus ceux de l'illusion. Mais l'illusion ne saurait plaire longtemps aux cœurs généreux, ni satisfaire les esprits justes. Elle cessera parmi ceux qui voudront réfléchir et étudier. Notre Midi est encore en retard, tandis que l'Angleterre compte les conversions par milliers. Plaise à Dieu que l'entrée du cardinal Gibbons dans le Sacré-Collège soit pour son livre, déjà parvenu à la vingt-huitième édition, le signal d'un nouveau succès ! Plaise à Dieu que la traduction que vous en donnez le rende aussi populaire qu'il le mérite !

Recevez, avec toutes mes bénédictions, l'expression de mes plus affectueux et dévoués sentiments.

† LOUIS,

Evêque de Nîmes.



## PRÉFACE DU TRADUCTEUR

---

Le livre dont nous publions aujourd'hui la traduction française a pour auteur Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, qui vient d'être promu à la dignité cardinalice dans le consistoire du 7 juin 1886.

Cet ouvrage paraissait pour la première fois en 1876 ; quelques semaines seulement après son apparition, il obtenait déjà le plus grand succès dans les divers diocèses des Etats-Unis. Depuis cette époque, le succès est allé toujours croissant ; vingt-huit éditions ont été données et une lettre particulière nous apprend qu'on vient d'imprimer le cent-quarante-cinquième mille du texte anglais. De plus il a été successivement traduit en plusieurs langues, en allemand, en norvégien et en espagnol ; partout dans les pays étrangers, comme dans les Etats-Unis et en Angleterre, il est toujours accueilli avec une très grande faveur.

Cependant l'ouvrage n'était pas connu en France : c'est pour aider, c'est pour contribuer à sa diffusion que nous avons composé notre traduction. Une première lecture dans le texte original nous avait singulièrement frappé ;

plus nous avançons dans notre lecture, plus nous étions captivé ; plus aussi nous étions intimement convaincu qu'il pourra faire un très grand bien, et parmi les fidèles qui y trouveront une exposition claire, nette, précise, complète de la doctrine de l'Eglise catholique, et parmi nos frères séparés, à qui il donne la solution de toutes les objections qu'ils opposent à nos croyances doctrinales. Nous nous sommes donc mis à l'œuvre et nous publions la traduction du livre que Son Eminence le cardinal-archevêque de Baltimore a très judicieusement et très exactement intitulé : *la Foi de nos pères*.

Nous ne pouvons, en effet, mieux comparer cet ouvrage qu'à *l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse*, par Bossuet. L'éminent auteur se propose le même but, il traite le même objet, il suit presque la même marche, la même méthode ; nous croyons pouvoir affirmer qu'il a également réussi. Dans l'avertissement qui précède la seconde édition de son *Exposition*, Bossuet écrivait : « Après plusieurs siècles de contestation  
 « avec messieurs de la religion prétendue réformée, les  
 « matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture  
 « doivent être éclaircies, et les esprits disposés à concevoir  
 « les sentiments de l'Eglise catholique. Ainsi il semble  
 « qu'on ne puisse mieux faire que de les proposer sim-  
 « plement et de les bien distinguer de ceux qui lui ont été  
 « faussement imputés. En effet, j'ai remarqué, en différentes  
 « occasions, que l'aversion que ces messieurs ont, pour la  
 « plupart de nos sentiments, est attachée aux fausses  
 « idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots  
 « qui les choquent tellement, que, s'y arrêtant d'abord,



« ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses.  
« C'est pourquoi j'ai cru que rien ne pouvait leur être  
« plus utile que de leur expliquer ce que l'Eglise a défini  
« dans le concile de Trente, touchant les matières qui les  
« éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont  
« accoutumé d'objecter aux docteurs particuliers, ou  
« contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni uni-  
« versellement reçues. »

Le vénérable archevêque de Baltimore, Mgr Gibbons, s'est inspiré du même sentiment et il se propose le même but que Bossuet. Une longue expérience des missions, données, pendant plusieurs années, aux fidèles catholiques répandus dans les diverses contrées des Etats-Unis, lui avait appris que bon nombre de nos frères séparés nourrissent des préventions et des haines contre la véritable Eglise, l'Eglise Romaine, uniquement parce qu'ils ne la connaissent ni en elle-même, ni dans ses dogmes, ni dans ses pratiques disciplinaires ; il a pensé que le meilleur et le plus efficace moyen de leur ouvrir les yeux et de dissiper leurs préjugés était de leur exposer simplement *la Foi de nos pères*. Seulement, écrivant pour les catholiques et les chrétiens du dix-neuvième siècle, trois cents ans après la Réforme, quelques années seulement après la célébration et les définitions du concile du Vatican, il devait être plus complet que Bossuet. Il commence par établir que l'Eglise Romaine, seule, est la véritable Eglise, parce que, seule, elle possède l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité, essentielles à la société visible fondée par Notre-Seigneur ; il en conclut naturellement qu'elle est perpétuelle et infaillible. Ce point fondamental une fois solidement

établi, il aborde successivement les principaux objets de controverse religieuse qui séparent les protestants des catholiques ; l'Eglise et la Bible, la primauté de saint Pierre, sa suprématie qui devait rester éternelle dans une église éternelle et qui a été transmise à l'évêque de Rome, l'efficacité des sacrements qui ont été niés ou dénaturés par les protestants. Enfin il ne craint pas de résoudre les graves et importantes questions agitées de notre temps : le pouvoir temporel des papes, la liberté civile et religieuse, l'Inquisition, le massacre de la Saint-Barthélemy, le célibat ecclésiastique, ces éternels sujets d'accusations injustes, portées contre l'Eglise et les Pontifes de Rome.

Il nous paraît difficile de traiter ces matières avec plus de netteté, de clarté, de solidité, pour le fond ; avec plus de calme, de modération, de douceur dans la forme, et nous souscrivons entièrement au témoignage que le révérend père Maguire, jésuite, rendait en 1878 à l'ouvrage de Mgr Gibbons : « Dans les nombreuses et différentes mis-  
 « sions que j'ai données, dit-il, je me suis servi avec grand  
 « succès du livre admirable de Mgr Gibbons, archevêque  
 « de Baltimore. C'est pour les catholiques une défense  
 « très solide de notre foi antique et immuable ; c'est le  
 « meilleur préservatif qu'on puisse leur donner, afin de  
 « les empêcher de tomber avec le temps dans l'erreur.  
 « Pour nos frères séparés, ils trouveront dans ce livre, le  
 « meilleur qu'on puisse leur offrir, un exposé lucide,  
 « agréable et sans passion de notre religion. Le ton doux  
 « et modéré qui y règne, et l'esprit apostolique qui est  
 « comme l'âme du livre, ne peuvent que laisser une

« excellente impression dans l'esprit du lecteur le plus  
« prévenu. »

Une revue des Etats-Unis *l'American catholic quaterly Review* porte le même jugement sur cet ouvrage :  
« L'Amérique tout entière, tant protestante que catholique,  
« a une dette de reconnaissance à acquitter envers Mgr Gib-  
« bons pour son ouvrage : *la Foi de nos pères*..... Il a  
« écrit en effet un livre qu'on peut regarder comme un  
« modèle de controverse religieuse. Il a la vigueur d'ex-  
« pression de Bossuet et de Milner, la douceur et l'esprit  
« évangélique de saint François de Sales. Nous connais-  
« sons la classe d'hommes auxquels s'adresse particulière-  
« ment le vénérable auteur, et il ne pouvait, à moins d'être  
« inspiré, arriver plus heureusement au but qu'il se pro-  
« posait. Nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre  
« que son livre s'est répandu dans toutes les parties des  
« Etats-Unis, même de la Grande-Bretagne, et que le  
« succès en est toujours croissant. Il mettra certainement  
« beaucoup d'âmes sur le chemin de la vérité, et il sera  
« pour son auteur une couronne de gloire dans ce monde  
« et dans l'autre. »

Nous ne poursuivrons pas plus longuement nos appré-  
ciations ; nous préférons nous en rapporter au jugement  
même de nos lecteurs qui trouveront certainement dans  
*la Foi de nos pères* un des meilleurs manuels de la doctrine  
catholique. Nous ne craignons pas même de nous adresser  
à nos frères séparés, si nombreux dans le diocèse de Nîmes,  
et pour citer encore Bossuet, nous disons : « Reste à prier  
« Dieu qu'il les fasse lire sans aigreur un ouvrage qui  
« leur est donné, seulement pour les éclaircir. Le succès

« est entre les mains de Celui qui seul peut toucher les  
« cœurs. Il sait les bornes qu'il a données aux progrès de  
« l'erreur, et aux maux de son église affligée de la perte  
« d'un si grand nombre de ses enfants. Mais on ne peut  
« s'empêcher d'espérer quelque chose de grand par la  
« réunion des chrétiens sous un Pape qui exerce si sain-  
« tement et avec un désintéressement si parfait, le plus  
« saint ministère qui soit au monde. »

(BOSSUET : Avertissement pour la deuxième édition de *l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique.*)

Nîmes, le 20 mai 1886.



## PRÉFACE DE L'AUTEUR

---

Nous nous proposons, dans ce petit volume, de présenter, sous une forme simple et pratique, l'exposé et la défense des principaux dogmes de l'Eglise catholique.

Nous avons pensé qu'il était bon de ne pas trop nous étendre sur les vérités et les pratiques heureusement reçues par les protestants ; au contraire, pour celles qu'ils nous contestent, nous nous sommes grandement appliqué à leur donner toute la clarté possible.

Cet ouvrage a été composé pendant les heures incertaines que nous avons pu dérober aux devoirs très actifs du ministère.

Il résume les entretiens et les discours que nous avons donnés aux fidèles des deux cultes, dans la Virginie et dans la Caroline du Nord.

Nous avons reconnu bien des fois que le fruit de ces instructions serait beaucoup plus abondant, quand il s'agit surtout de missions dans les districts ruraux, si on les complétait par des livres et par des traités qu'on ferait

circuler parmi le peuple, pour qu'il les lise et les examine à loisir.

Comme nous avons eu pour principal but de faire connaître les vérités de la foi à ceux de nos frères séparés, qui acceptent généralement l'Écriture comme la seule source de l'autorité en matière religieuse, nous avons essayé de fortifier nos assertions par de nombreux renvois au texte sacré. Cependant il ne nous a pas paru hors de propos d'ajouter aussi de fréquentes citations des Pères du premier siècle. Leur témoignage n'est pas sans valeur pour ceux même qui révoquent en doute leur autorité personnelle ; c'est du moins une constatation de la foi de l'époque où ils ont vécu.

Quoique nous nous soyons spécialement appliqué à être très exact dans toutes nos affirmations, il a pu s'y glisser quelques inexactitudes accidentelles. Nous profiterons donc avec reconnaissance, pour les éditions suivantes, de toutes les corrections que les vénérables prélats ou autres membres du clergé voudront bien nous proposer.

Richemond, 21 novembre 1876.



# INTRODUCTION <sup>1</sup>

---

Mon cher lecteur,

C'est peut-être la première fois de votre vie, que vous prenez en main un livre où les doctrines de l'Eglise catholique sont exposées par un de ses enfants. Vous avez, sans nul doute, lu et entendu beaucoup de choses concernant notre

<sup>1</sup> Nous avons conservé cette Introduction parce que, croyons-nous, elle ne peut manquer de produire sur l'esprit des lecteurs la plus favorable impression. Ils verront avec quel soin le pieux archevêque de Baltimore a composé son livre, et à n'en pas douter ils seront heureux de constater par eux-mêmes l'esprit de modération qui l'anime et dont il ne se départira jamais. Sans doute ils pourraient être tentés de n'y trouver rien qui puisse convenir à des lecteurs français. Nous les prions de se mettre en garde contre ce premier jugement, de se rappeler les conditions dans lesquelles Mgr Gibbons se trouve. Il s'adresse à des hommes qui sont très prévenus contre nous, il est donc obligé de tenir compte de leurs préjugés et de présenter nos vérités sacrées sous une forme qui soit de nature à piquer leur curiosité et à dissiper leurs préventions. Si, par conséquent, il met en scène un ministre protestant des Etats-Unis et un Américain nouvellement converti, il ne faudrait pas en conclure que *la Foi de nos pères* ne saurait convenir à une autre classe de lecteurs. Ce livre, nous ne craignons pas de l'affirmer, sera de la plus grande utilité aux simples fidèles et aux personnes même les plus instruites, car elles y trouveront les doctrines chrétiennes présentées avec un talent supérieur. Toutes les difficultés que semblent offrir nos dogmes sont habilement et solidement réfutées de manière à satisfaire les plus difficiles. Pour peu qu'on veuille poursuivre cette lecture, on en sera bientôt intimement convaincu.

Eglise ; mais vos connaissances ne vous ont-elles pas été transmises par des maîtres justement suspects ? Vous demandiez du pain, et ils vous ont donné des pierres ; des poissons, et ils vous ont présenté des serpents. Au lieu du pain de la vérité, ils vous ont offert le pain du mensonge. Sans vouloir être injuste, votre esprit n'est-il pas imbu de préjugés contre nous, parce que vous avez prêté l'oreille à des témoignages mensongers ? C'est du moins le cas d'une multitude de mes concitoyens que j'ai rencontrés dans les courses rapides de ma carrière de missionnaire.

Les feuilles publiques les plus répandues persistent à présenter sous un faux jour la doctrine de l'Eglise catholique.

On l'attaque dans des romans semblables à ceux de Marie Monk ; dans des peintures, comme celles de Harper ; dans des histoires aussi connues que celles de Pierre Parley. Dans la plus grande partie de la presse, dans les pamphlets, mais surtout dans les chaires qui devraient être consacrées à la vérité et à la charité, elle est victime des calomnies les plus insensées. Sur son beau et céleste visage, ses ennemis ont placé un masque hideux, et sous ce déguisement ils l'ont présentée aux insultes et aux railleries de la foule. Ainsi fut traité Jésus son époux : on le revêtit d'un manteau d'écarlate, on le couronna d'épines, et après avoir été défiguré de la sorte il devint le jouet d'une populace insensée.

Ils ont peur de dire la vérité en ce qui la concerne ; car

Pour attirer à lui le cœur de l'homme sage  
Le vrai n'a qu'à montrer les traits de son visage <sup>1</sup>.

Il n'est pas rare de voir s'engager entre un ministre protestant et un converti à l'Eglise catholique, un dialogue comme celui-ci :

*Le ministre.* — Vous ne pouvez nier que l'Eglise catholique romaine enseigne de grosses erreurs, l'adoration des images par exemple.

*Le converti.* — Je n'admets pas de telles accusations ; car ce n'est pas ce qu'on m'a appris.

<sup>1</sup> Dryden.



*Le ministre.* — Le prêtre qui vous a instruit ne vous a pas tout dit; il vous a caché quelques points qu'il prévoyait devoir être pour vous la cause d'un grand nombre d'objections.

*Le converti.* — Il ne m'a rien caché, car j'ai en ma possession des livres traitant à fond de la doctrine catholique.

*Le ministre.* — O âme trompée ! Ne savez-vous pas qu'en Europe on instruit différemment !

*Le converti.* — Cela ne saurait être, car l'Eglise enseigne le même *Credo* dans tout l'univers, et la plupart des livres doctrinaux que j'ai lus ont été tout d'abord publiés en Europe.

Les ministres qui font ces accusations diffamatoires sont cependant surpris de notre indignation, et ils nous accusent d'être trop sensibles. Nous avons été vilipendés pendant si longtemps, que nous paraissions (c'est du moins ce qu'ils pensent) n'avoir pas même le droit de nous plaindre.

Il est impossible d'exagérer l'injure de ceux qui calomnient de la sorte volontairement l'Eglise. Il y a un commandement qui dit : « Tu ne porteras pas de faux témoignages contre ton prochain. »

S'il y a péché à porter de faux témoignages contre une personne, comment pouvons-nous qualifier le crime de ceux qui calomnient ainsi, deux cent trente-cinq millions d'hommes, en leur attribuant des doctrines qu'ils répudient et abhorrent ?

Je ne suis pas étonné de voir l'Eglise détestée par ceux qui n'ont appris à la connaître que par ses ennemis. Il est naturel qu'un honnête homme conçoive de l'aversion pour une institution dont il croit l'histoire marquée par le sang, le crime et la fraude.

Si j'avais été, comme eux, élevé et enveloppé dans une atmosphère hostile à l'Eglise, peut-être aurais-je été assez malheureux, pour n'avoir vis-à-vis d'elle qu'aversion et vengeance, au lieu de consacrer ma vie à la défendre.

Ce n'est pas de leur hostilité que je me plains, mais de ce que le jugement qu'ils en ont porté est fondé sur les assertions téméraires de leurs ennemis, et non sur des témoignages impartiaux.

Si je voulais bien connaître les peuples du Sud, ne serais-je pas injuste de choisir comme seules sources de mes informa-

tions, certaines feuilles périodiques du Nord et de l'Est qui, pendant nos guerres civiles, ont montré une animosité si hostile à la race et aux institutions du Sud? Ces journaux nous les ont représentés comme des hommes faisant toujours appel non à la loi, mais au sabre et aux armes à feu pour venger leurs droits. Ils ont dirigé contre vous des accusations que je ne répéterai pas ici.

Au lieu de prendre ces publications comme base de mes informations, je devrais venir chez vous, vivre avec vous, connaître votre vie en étudiant votre caractère public et privé, C'est ce que j'ai fait, et ici je suis heureux de rendre hommage aux nombreuses et excellentes qualités de votre esprit et de votre cœur.

Je vous demande, en retour, d'accorder à l'Eglise catholique la même mesure de loyauté que vous exigez raisonnablement de moi pour juger les habitants du Sud. Ne demandez pas ce qu'elle est, ni à ses ennemis qui sont aveuglés par la passion, ni à ses enfants ingrats qui l'ont reniée; car vous n'entendrez jamais un enfant bien parler d'une mère qu'il a abandonnée et méprisée.

Etudiez son histoire dans les pages de la vérité. Examinez son *Credo*. Lisez les catéchismes et les livres doctrinaux qu'elle a approuvés. Vous les trouverez partout, dans les rayons des libraires, dans les bibliothèques du clergé, sur les tables des familles catholiques.

L'Eglise catholique n'est pas une franc-maçonnerie; elle n'a pas de secrets à garder. Elle n'a pas un corps de doctrine pour les évêques et les prêtres, et un autre pour les laïques. Elle n'a pas un *Credo* pour les initiés, et un autre pour ceux qui ne le sont pas. Tout, dans l'Eglise catholique, est comme étalé au grand jour. Elle a la même doctrine pour tous, — pour le Pape comme pour le paysan.

Ne suis-je pas plus autorisé à vous présenter le *Credo* de l'Eglise que les témoins ennemis dont je viens de parler?

J'ai sucé sa doctrine avec le lait de ma mère. J'ai fait de son histoire et de sa théologie l'étude de toute ma vie. Qu'ai-je à attendre en vous trompant? Aucune récompense temporelle, puisque je ne cherche pas votre argent, mais

uniquement votre âme, pour laquelle Notre-Seigneur est mort. Je n'ai pas à espérer, en vous précipitant dans l'erreur, une récompense éternelle; je mériterais plutôt une damnation éternelle en faisant des prosélytes aux dépens de la vérité.

Voilà, chers lecteurs, le seul et unique but que je poursuis. Je sens au fond de mon cœur qu'en possédant la foi catholique, j'ai un trésor en comparaison duquel toutes les richesses de la terre ne sont que de la rouille. Loin de vouloir l'ensevelir dans mon sein, je brûle de le partager avec vous, assuré que je suis de ne rien perdre de mes richesses spirituelles en les communiquant aux autres.

C'est pour moi un besoin (l'amour m'impose cette tâche) de vous dire la vérité sur ma vénérable mère; je m'y crois d'autant plus obligé que, de nos jours, elle est plus calomniée. S'il fallait admettre comme vrai seulement la dixième partie de toutes les accusations portées contre elle, je ne demeurerais pas attaché un seul jour à son ministère ni à sa communion. Je sais que toutes ces charges sont fausses. Plus je la connais, plus je l'admire et plus je la vénère. Tous les jours elle déploie devant moi de nouveaux charmes spirituels.

Ah! mon cher ami, si vous la voyiez comme ses enfants la voient, elle ne vous apparaîtrait plus sous les traits de la femme de Babylone, mais elle se révélerait à vous « brillante comme le soleil, belle comme la lune, avec la beauté du ciel gravée sur son front, glorieuse comme une armée rangée en bataille ». Vous l'aimeriez, vous vous attacheriez à elle, vous l'embrasseriez. — Avec ses enfants, vous vous lèveriez plein de respect et vous l'appelleriez bénie.

Considérez ce que vous perdez et ce que vous gagnez en embrassant la religion catholique.

Ce que vous perdez n'est rien à côté de ce que vous gagnez. Vous conservez votre dignité d'homme, votre indépendance et les nobles prérogatives de votre raison. Vous ne faites l'abandon d'aucune vérité acquise. Le seul frein qui vous est imposé, c'est celui de l'Évangile, et vous n'avez rien de raisonnable à lui opposer.

Vous faites l'acquisition de tout ce qui mérite d'être possédé. Vous arrivez à une connaissance complète et logique de la révélation divine. Vous entrez en possession de la vérité tout entière, telle qu'elle est en Jésus. Vous ne la tenez plus seulement par fragments, mais elle se présente à vos yeux dans toute sa beauté, comme réfléchi dans un miroir poli. Votre connaissance de la vérité n'est pas seulement complète et harmonieuse, mais encore stable et ferme. Vous échangez l'opinion contre la certitude. Vous n'êtes plus « agité de tous côtés par tout vent de doctrine ». Vous jouissez alors de la profonde paix que procure la possession consciente de la vérité.

En venant à l'Eglise, vous n'entrez pas dans un lieu inconnu, mais vous retournez à la maison de votre père. La demeure et son ameublement peuvent vous paraître étranges, mais c'est la même que vos aïeux ont laissée il y a trois cents ans. En revenant à l'Eglise, vous adorez ce que vos pères ont adoré avant vous ; vous vous agenouillez devant un autel où ils se sont prosternés ; vous participez aux sacrements qu'ils ont reçus, et vous respectez l'autorité du clergé qu'ils ont vénéré. Vous revenez, comme l'enfant prodigue, à la maison de votre père et de votre mère. On vous revêt des habits de joie ; le banquet de l'amour est dressé devant vous ; on vous donne le baiser de paix comme gage de votre filiation et de votre adoption. Un tendre embrassement de votre affectueuse mère vous dédommagera de tous les sacrifices que vous vous serez imposés, et vous vous écrierez avec Augustin pénitent : « Trop tard je vous ai connue, ô beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, trop tard je vous ai aimée ! »

Si la lecture de cet ouvrage pouvait faire parvenir une seule âme à la connaissance de la vérité et de l'Eglise, mon travail serait largement récompensé.

Souvenez-vous qu'il n'est rien de plus important que le salut de votre âme immortelle. « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme<sup>1</sup> ? » Ainsi donc, que ni la crainte d'offenser des parents et des amis, ni la

<sup>1</sup> S. Matth., XVI, 26.

persécution des hommes, ni la perte des possessions terrestres ne vous empêchent de rechercher et d'embrasser la vraie religion. « Car le moment si court et si léger des afflictions « que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids « éternel d'une souveraine et incomparable gloire <sup>1</sup>. »

Daigne Dieu vous éclairer et vous faire voir la vérité; et surtout, après que vous l'aurez aperçue, qu'il vous donne le courage et la force de la suivre !

<sup>1</sup> II Corint., IV, 17.





# LA FOI DE NOS PÈRES

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA SAINTE TRINITÉ. — L'INCARNATION, ETC.

L'Eglise catholique enseigne qu'il n'y a qu'un seul Dieu, dont la science, la puissance, la bonté comme toutes les autres perfections sont infinies ; un Dieu qui a créé toutes choses par sa toute-puissance et qui les gouverne par sa Providence.

Dans ce Dieu unique, il y a trois personnes distinctes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui sont parfaitement égaux entre eux.

Nous croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, la seconde personne de la sainte Trinité, est Dieu parfait et homme parfait. Il est Dieu, car il « est au-dessus de toute chose, et béni dans tous les siècles <sup>1</sup> ». « Il est Dieu et tiré de la substance du Père, engendré avant le temps, et il est homme tiré de la substance de sa mère dans le temps <sup>2</sup>. » Par amour pour nous, et afin de nous arra-

<sup>1</sup> Rome, IX, 5.

<sup>2</sup> Symbole de S. Athanase.

cher aux misères dont nous avons été accablés, par suite de la désobéissance de nos premiers parents, le Verbe divin est descendu du ciel, il s'est fait homme dans le sein de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. Il est né le jour de Noël, dans une étable, à Bethléem.

Après avoir mené une vie obscure pendant trente ans environ, principalement à Nazareth, il commença sa carrière publique. Il s'associa un certain nombre d'hommes appelés apôtres, qu'il instruisit dans la doctrine de la religion dont il jetait les fondements.

Pendant trois ans, il alla faisant le bien, rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, guérissant toutes sortes de maladies, ressuscitant les morts et annonçant dans toute la Judée le nouvel évangile de la paix <sup>1</sup>.

Le Vendredi-Saint, il fut crucifié sur le Calvaire et nous mérita par sa mort la rédemption. Voilà pourquoi Jésus seul porte les titres de *Sauveur* et de *Rédempteur*, « car il n'y a sous le ciel aucun autre nom par lequel les hommes puissent être sauvés <sup>2</sup>. » « Il a été blessé pour nos iniquités ; il a été meurtri pour nos péchés... et par ses meurtrissures il nous a sauvés <sup>3</sup>. »

Jésus souffrant et mourant pour nous, nous ordonne de l'imiter par le crucifiement de notre chair et par des mortifications journalières : « Si quelqu'un veut venir après moi, dit-il, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne tous les jours sa croix et qu'il me suive <sup>4</sup>. »

Voilà pourquoi nous nous abstenons de la chair des animaux le vendredi, jour consacré aux souffrances du Sauveur, non parce que manger de la viande serait un péché en soi, mais parce que nous voulons faire un acte salutaire de mortification. Des enfants pieux seraient plu-

<sup>1</sup> S. Matth., XI.

<sup>2</sup> Actes, IV, 12.

<sup>3</sup> Isaïe, LIII, 5.

<sup>4</sup> S. Luc, IX, 23.



tôt portés, par leur fidèle tendresse, à rappeler l'anniversaire de la mort de leur père par des prières et par des jeûnes que par des festins. Nous nous abstenons encore de la chair des animaux le vendredi, pour donner, dans une faible mesure, des preuves sensibles de notre dévouement envers notre Maître bien-aimé, par la mortification de notre corps, essayant comme saint Paul : « de porter en notre corps la mortification de Jésus, afin que sa vie paraisse dans nos corps <sup>1</sup>. »

Les catholiques professent pour la croix un très grand respect, parce qu'elle fut l'instrument sur lequel on crucifia notre Sauveur. Elle domine nos églises, elle orne nos sanctuaires. Nous la vénérons comme l'emblème de notre salut. « Loin de moi, dit l'Apôtre, de me glorifier en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ <sup>2</sup>. » Nous ne cherchons pas à attacher une vertu intrinsèque à la croix; il y aurait là péché et idolâtrie. Nous faisons remonter notre vénération jusqu'à Celui qui a bien voulu mourir entre ses bras.

C'est pour les fidèles une très pieuse et très ancienne coutume de faire sur eux le signe de la croix, en disant en même temps : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Tertullien, qui vivait au second siècle de l'ère chrétienne, dit : « Dans toutes nos actions, quand nous entrons, quand nous sortons, quand nous nous habillons, quand nous nous baignons, à nos repas, avant de nous retirer pour prendre notre repos... nous faisons sur nous le signe de la croix. Ces pratiques ne sont pas l'objet d'une loi spéciale dans les Ecritures; mais les traditions nous les enseignent, la coutume les confirme, la foi les observe <sup>3</sup>. » Par le signe de la croix, nous faisons pro-

<sup>1</sup> II Corint., IV, 10.

<sup>2</sup> Galates, VI, 14.

<sup>3</sup> *De corona*, CIII.

fession de foi à la Trinité, à l'Incarnation, et nous accomplissons l'acte le plus salutaire de la religion.

Nous croyons qu'un dimanche, de grand matin, Jésus-Christ manifesta sa divine puissance en ressuscitant par sa propre vertu, et qu'après avoir passé quarante jours sur la terre, depuis le moment où il sortit du tombeau jusqu'à celui où il acheva d'instruire les apôtres, il s'éleva de la montagne des Oliviers au plus haut des cieux.

A la fête de la Pentecôte, autrement appelée Whitsunday, dix jours après son ascension, notre Sauveur envoya, comme il l'avait promis, son saint Esprit à ses disciples tandis qu'ils étaient réunis pour prier. Le Saint-Esprit purifia leur cœur de toute souillure et leur communiqua une connaissance complète des doctrines du salut, pour qu'ils pussent ensuite les publier. C'est en cette même fête de la Pentecôte que les apôtres commencèrent leur sublime mission; c'est à ce jour encore qu'on s'accorde à faire remonter les commencements de la vie active de l'Eglise catholique.

Notre Rédempteur donna à ses apôtres la plus grande autorité pour enseigner en son nom; leur commandant: « de prêcher l'Évangile à toute créature, » et ordonnant à tous, sous les peines les plus graves, de les écouter et de leur obéir: « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise et celui qui me méprise méprise Celui qui m'a envoyé <sup>1</sup>. »

Et de peur que nous ne soyons induits en erreur, dans le discernement que nous devons faire de la vraie Eglise et des fausses sectes, dont notre Maître a prédit la naissance, il s'est plu à graver sur son église des marques brillantes à l'aide desquelles tout investigateur sincère pourra facilement la reconnaître comme sa légitime épouse. Voici les principales marques ou caractères de la

<sup>1</sup> S. Luc, X, 46.

véritable Eglise : l'Unité, la Sainteté, la Catholicité, l'Apostolicité <sup>1</sup>. On peut y ajouter l'infailibilité dans son enseignement et la perpétuité dans son existence.

Chacune de ces marques va faire l'objet d'un chapitre particulier.

<sup>1</sup> Symbole de Constantinople.

---

## CHAPITRE II

### UNITÉ DE L'ÉGLISE

L'unité dont il est question signifie que les membres de la véritable Eglise doivent professer les mêmes croyances, admettre la même révélation et reconnaître l'autorité des mêmes pasteurs. L'hérésie et le schisme sont opposés à l'unité chrétienne. Par l'hérésie on rejette un ou plusieurs articles de la foi chrétienne ; par le schisme on méprise l'autorité de ses chefs spirituels. Que notre Sauveur exige l'unité de foi et de gouvernement entre ses membres, cela ressort de nombreux passages de la sainte Ecriture. Dans cette admirable prière, qui précéda immédiatement sa passion il dit : « Je prie encore pour ceux qui par leur parole croiront en moi, afin que tous ensemble ils ne soient qu'un ; comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous, de même qu'ils ne soient qu'un en nous ; pour que le monde croie que vous m'avez envoyé <sup>1</sup>. » Ici, Jésus demandait que ses disciples fussent unis dans une foi commune, comme Lui et son Père sont unis dans une même essence : mais nous n'en saurions douter, la prière de Jésus est toujours entendue.

Saint Paul range dans la même classe que le meurtre et

<sup>1</sup> S. Jean, XVII, 20, 21.

l'idolâtrie le schisme et l'hérésie, et il déclare que les fauteurs de sectes ne posséderont jamais le royaume de Dieu <sup>1</sup>. Dans son épître aux Ephésiens, il insiste sur l'unité de la foi dans le magnifique langage qui suit : « Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Vous avez un seul corps et un même esprit, comme vous avez été appelés à une même espérance. Il n'y a qu'un seul maître, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu père de tous, qui est au-dessus de tous, sur tous et en nous tous <sup>2</sup>. » De même que tous, dit-il, vous adorez un seul Dieu et non plusieurs; que vous reconnaissez le même médiateur divin de la Rédemption et non plusieurs; que vous êtes sanctifiés par le même Esprit divin et non par plusieurs esprits; de même que vous attendez le même ciel, ainsi vous devez tous professer la même foi.

L'unité de gouvernement n'est pas moins essentielle à l'Eglise de Jésus-Christ que l'unité de doctrine. Notre divin Sauveur ne parle jamais de *ses* églises, mais seulement de *son* église. Il ne dit pas : « Je bâtirai mes églises sur cette pierre, » mais : « Je bâtirai mon église sur cette pierre <sup>3</sup>. » De ces paroles nous devons conclure qu'il n'a jamais eu l'intention d'établir ou d'autoriser différentes sectes luttant entre elles, mais qu'il a voulu élever un seul corps homogène dont les membres devraient se rattacher à une tête visible; car de même que l'Eglise est un corps visible, de même aussi elle doit avoir une tête visible.

L'Eglise est appelée un royaume : « Il régnera à jamais sur la maison de Jacob, et son règne n'aura pas de fin. » Or dans tout royaume bien réglé il n'y a qu'un *roi*, qu'une *forme de gouvernement*, qu'un *corps de loi uniforme* que tous sont tenus d'observer. De même dans le royaume spirituel de Jésus-Christ il ne peut y avoir qu'un

<sup>1</sup> Galates, V, 20, 21.

<sup>2</sup> Ephésiens, IV, 3, 6.

<sup>3</sup> S. Matth., XVI, 18.

seul chef auquel tous doivent une obéissance spirituelle; qu'une seule forme de gouvernement ecclésiastique; qu'un corps uniforme de lois que tous les chrétiens sont tenus d'observer, car « tout royaume divisé contre lui-même sera détruit <sup>1</sup> ».

Notre Sauveur appelle son Eglise une bergerie : « Il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur <sup>2</sup>. » Où trouverons-nous une plus belle comparaison représentant mieux l'unité que celle qui nous est figurée par la bergerie? Toutes les brebis du troupeau sont réunies; si elles sont un moment séparées, elles sont impatientes de se retrouver ensemble : elles suivent les mêmes routes; elles paissent dans les mêmes pâturages; elles obéissent à un même pasteur et fuient à la voix des étrangers. Ainsi notre Maître désire que toutes les brebis de son troupeau participent aux mêmes sacrements et au même pain de vie, qu'elles suivent les mêmes règles de foi, comme guide sûr pour arriver au ciel. Il veut qu'elles écoutent la voix d'un Pasteur Suprême et qu'elles aient grand soin de fuir les faux docteurs.

Son Eglise est comparée au corps de l'homme : dans un corps il y a plusieurs membres, tous inséparablement unis à la tête. La tête commande; le pied à l'instant se meut, la main se lève et les bras s'ouvrent. Notre maître a ordonné que son Eglise composée de plusieurs membres fût unie à une tête visible et suprême à laquelle chacun des membres doit obéir.

L'Eglise est comparée à un plant de vigne dont toutes les branches, quoique s'étendant au loin et tout autour, sont nécessairement unies à la souche mère et se nourrissent de sa sève. De même notre Sauveur aura tous les plants de sa vigne unis à la souche principale, et c'est d'elle qu'ils tireront leur substance.

<sup>1</sup> S. Matth., XII, 25.

<sup>2</sup> S. Jean, X, 16.

L'Église enfin dans les saintes Ecritures est désignée sous le beau titre de fiancée et d'épouse du Christ, et la loi chrétienne n'admet qu'une seule femme légitime <sup>1</sup>.

De fait le sens commun tout seul, indépendamment de la révélation, suffit pour nous convaincre que Dieu ne saurait être l'auteur de différents systèmes de religions. Dieu est essentiellement un. Il est la vérité même. Comment le Dieu de la vérité peut-il affirmer, par exemple, à une communauté chrétienne qu'il y a trois personnes en Dieu et à une autre qu'il n'y en a qu'une seule ! Comment peut-il dire à celui-ci que Jésus-Christ est Dieu et à celui-là qu'il est seulement homme ? Comment peut-il me dire que les tourments des méchants sont éternels et à un autre qu'ils ne le sont pas ? L'une ou l'autre de ces assertions contradictoires doit être fausse. « Dieu n'est pas le Dieu de la dissension mais de la paix <sup>2</sup>. »

De tout cela, il ressort d'une manière évidente que Jésus-Christ voulait dans son église une doctrine commune dont tous les chrétiens doivent faire l'objet de leur foi, et une forme unique de gouvernement à laquelle tous sont tenus de s'attacher loyalement.

Malgré tout le respect dû à mes frères dissidents, la vérité me force à dire que cette unité de doctrine et de gouvernement ne se trouve pas dans les sectes protestantes unies ou séparées. Que les différentes classes protestantes diffèrent entre elles non seulement dans des détails peu importants, mais jusque dans les parties essentielles de la foi, c'est évident pour tout homme qui connaît la doctrine des divers *Credo*. La multiplicité des sectes dans cette contrée, leurs mutuelles attaques sont le scandale de la chrétienté et le plus grand obstacle à la conversion des païens. Non seulement une secte diffère de l'autre, mais encore chaque caste particulière se divise en deux ou plu-

<sup>1</sup> Apoc., XXI, 9.

<sup>2</sup> I Corint., XIV, 33.

sieurs branches indépendantes et en lutte les unes avec les autres.

Dans les Etats de la Caroline du Nord, nous avons plusieurs classes d'anabaptistes, ayant chacune son appellation propre. Il y a pareillement l'Eglise méthodiste du Nord et du Sud; la vieille et la nouvelle école presbytérienne. Et même dans la communion épiscopale, qui est, après l'Eglise catholique, le corps le plus conservateur, on distingue les ritualistes ou la haute et la petite église. Bien plus si nous interrogeons séparément chacun des individus composant les fractions de ces classes, nous en verrons souvent qui donneront des assertions contradictoires sur divers points de doctrine.

Les protestants diffèrent entre eux non seulement par la doctrine, mais encore par la forme du gouvernement; et par la discipline ecclésiastique. L'Eglise d'Angleterre reconnaît le prince régnant comme son chef spirituel, quelques sectes admettent les diacres, les prêtres et les évêques comme partie essentielle de la hiérarchie; tandis que la grande majorité rejette d'un seul coup ces divers ordres.

Où trouverons-nous donc cette unité nécessaire de foi et de gouvernement? Je réponds avec assurance, nulle part, excepté dans l'Eglise catholique.

Les catholiques s'élèvent au nombre de deux cent trente six millions. Ils ont tous: « un même chef, une même foi, un même baptême, un même *Credo*. » Ils reçoivent les mêmes sacrements, s'inclinent devant les mêmes autels, et rendent leurs hommages spirituels à un même chef; qu'un catholique soit assez infortuné et assez opiniâtre pour nier un article de foi ou pour se séparer de la communion de ses pasteurs légitimes, il cesse d'être un membre de l'Eglise et on le rejette comme une branche desséchée. L'Eglise retrancherait plutôt son bras droit que de permettre à un membre gangrené de corrompre ses



principaux organes. C'est ainsi qu'elle excommunia Henri VIII, parce qu'il persistait à violer les lois sacrées du mariage, bien qu'elle prévît que le schisme de ce voluptueux monarque entraînerait toute une nation dans sa ruine spirituelle. Elle a anathématisé plus récemment le docteur Döllinger, quoique le prestige de son nom menaçât d'engendrer un schisme en Allemagne. Elle dit à ses enfants : « Vous pouvez embrasser le parti politique qu'il vous plaira, je n'en ai nul souci. » Mais aussitôt qu'ils empiètent sur les matières de foi elle leur crie : « Vous viendrez jusqu'ici et vous n'irez pas plus loin et là vous briserez vos flots mugissants » de discorde. Le temple de la foi est l'asile de la paix, de la concorde et de l'unité.

Qu'il est beau et consolant de songer que partout où un catholique porte ses pas dans ce vaste univers, partout où il entre dans une de ses églises, à Pékin ou à Melbourne, à Londres ou à Dublin, à Paris ou à Rome, à New-York ou à San-Francisco, il est sûr d'entendre prêcher une même doctrine, qui est la sienne, d'assister au même sacrifice et de participer aux mêmes sacrements.

Ce n'est pas tout. Son *Credo* est identique à celui des âges passés. Le même évangile de paix que Jésus-Christ prêcha sur la montagne, la même doctrine que Pierre annonça à Antioche et à Rome; saint Jean Chrysostome à Constantinople; saint Augustin à Hippone; saint Ambroise à Milan; saint Remy en France; saint Boniface en Germanie; saint Athanase à Alexandrie; la même doctrine que saint Patrice introduisit en Irlande; saint Augustin en Angleterre; saint Pelage en Ecosse; cette doctrine est toujours prêchée dans l'Eglise catholique à travers le monde, tous les jours de l'année. « Jésus-Christ est le même aujourd'hui, il le sera demain et toujours <sup>1</sup>. »

L'admirable unité qui existe dans les matières de foi

<sup>1</sup> Hébreux, XIII, 8.

est également établie dans le gouvernement de l'Eglise. Tous les membres de ce vaste corps des chrétiens catholiques sont aussi intimement unis à un chef visible que les membres du corps humain le sont à la tête. Les fidèles de chaque paroisse sont soumis à leur chef immédiat, celui-ci est subordonné à son évêque; tous les évêques de la chrétienté reconnaissent la juridiction de l'évêque de Rome, le successeur de saint Pierre et le chef de l'Eglise catholique.

Mais, pourra-t-on nous demander, l'unité de la foi n'est-elle pas rompue par ces définitions doctrinales que l'Eglise a promulguées dans le cours des temps? Nous répondons. On ne saurait admettre aucun nouveau dogme ignoré des apôtres et non contenu dans la révélation chrétienne, promulguée au commencement (saint Jean, xiv, 26; xv, 15; xvi, 13); car les apôtres ont reçu tout le dépôt de la parole de Dieu, selon la promesse de notre Maître : « Quand viendra l'esprit de vérité, il vous enseignera toute vérité. » Ainsi l'Eglise propose les doctrines de la foi telles qu'elles sont tombées des lèvres de Jésus-Christ et telles que l'Esprit saint les a enseignées aux apôtres à la naissance de la loi chrétienne, — doctrines qui ne connaissent ni variation ni déclin.

Ainsi, toutes les fois qu'il a été défini qu'un nouveau point de doctrine appartenait à la foi catholique, on a toujours voulu montrer par cette déclaration, que la doctrine en question avait été révélée aux apôtres et nous était arrivée par eux, soit à l'aide de l'Ecriture, soit à l'aide de la tradition. Les actes de tous les conciles et l'histoire de toutes les définitions de la foi montrent évidemment qu'on n'a jamais prétendu recevoir une nouvelle révélation, mais que tous les efforts ont eu pour but cette seule fin; constater que la doctrine définie était déjà contenue dans les saintes Ecritures ou dans les traditions apostoliques.

Une vérité révélée a souvent une fin très étendue : elle attaque et poursuit l'erreur sous ses formes multiples et changeantes. Il n'est donc pas nécessaire que ceux qui reçoivent la révélation aient une connaissance *explicite* de tout ce qu'elle renferme, ni qu'ils puissent la saisir sous toutes ses faces. La vérité ne change jamais ; elle est toujours la même *en soi* ; elle était hier, elle est aujourd'hui, elle sera demain ; mais nos rapports avec elle peuvent varier, car ce qui nous est caché aujourd'hui peut demain nous être révélé. « Il arrive souvent, dit saint Augustin, que lorsqu'on est obligé de défendre la doctrine catholique contre les attaques insidieuses des hérétiques, on l'étudie avec plus de soin, on en prend *une connaissance plus claire* et on *l'inculque avec plus d'ardeur*. Ainsi les querelles suscitées par les hérétiques donnent lieu à une connaissance plus complète du sujet débattu<sup>1</sup>. »

Développons notre pensée. Dans la révélation et dans les discours des apôtres, quelques vérités peuvent n'avoir été contenues *qu'implicitement*, par exemple, dans la doctrine que la grâce est nécessaire pour toute œuvre surnaturelle, il est affirmé implicitement que l'assistance de la grâce est requise pour le commencement de toute œuvre bonne et utile au salut. Les Pélagiens l'ont nié, et leur erreur a été condamnée par une définition explicite. Dans les autres matières, selon que les controverses ou les erreurs nouvelles y donnaient occasion, on faisait des déclarations *explicites* de ce qui, jusqu'alors, n'avait été admis *qu'implicitement*. Dans la doctrine du souverain pouvoir de Pierre, comme fondement visible de l'Église, se trouve *contenue* la confirmation de plusieurs droits qui appartiennent au centre de l'unité. Dans la révélation de la dignité suréminente de la Vierge bénie est renfermée l'exemption du péché originel, etc., etc.

<sup>1</sup> *De civitate Dei*, lib. XIV, cap. II, n° 1.

Ainsi encore, au commencement, plusieurs vérités ont pu être proposées *un peu obscurément* ou *moins clairement*; on peut y avoir insisté *d'une manière moins pressante*, parce qu'il n'y avait ni hérésie ni enseignement contraire nécessitant une déclaration plus explicite. Or, une doctrine qui a été proposée *implicitement, moins clairement* et *avec moins de soin* peut ensuite être négligée, oubliée, mal comprise et remise en question. Il peut donc se faire que quelques articles, maintenant universellement crus dans l'Eglise, aient été jadis le sujet de doutes et de controverses, même dans le sein de l'Eglise. « Ceux qui errent dans leur croyance ne servent qu'à faire connaître plus clairement la droiture de ceux dont la foi est parfaite. Car il y a plusieurs *sens cachés dans les Écritures* et quand les hérétiques furent rejetés, ils tourmentaient l'Eglise de Dieu par leurs disputes. Alors les sens cachés furent mis en lumière et la volonté de Dieu fut connue. » (Saint Augustin, sur le LIV<sup>e</sup> psaume, n<sup>o</sup> 22.)

Cette sorte de *progrès dans la foi*, nous pouvons et nous devons l'admettre, sans qu'on puisse en conclure que la vérité a eu à subir plusieurs changements. Mais, selon l'importante remarque d'Albert le Grand : « Il serait plus correct de l'appeler progrès du croyant dans la foi, que progrès de la foi dans le croyant. »

Pour montrer qu'on peut admettre cette espèce de progrès, il suffit de prouver : 1<sup>o</sup> que plusieurs vérités révélées par Dieu sont contenues dans l'enseignement des apôtres *d'une manière implicite, qu'elles sont moins clairement exprimées, qu'elles sont rendues avec moins de rigueur*. Ce point ne peut être nié que par ceux-là seuls qui prétendent que la Bible est la seule règle de la foi; qu'elle est claire dans toutes ses parties et qu'elle pouvait être comprise par tous dès le commencement. Je m'étendrai plus au long sur ce point dans le cours de cet ouvrage. Il suffit de prouver : 2<sup>o</sup> que l'Eglise peut, dans la succes-

sion des temps, quand l'occasion s'en présente, *exposer, développer et déterminer* le sens des Ecritures. Ce point est également hors de toute contestation, et nous le voyons non seulement par l'Ecriture et par les Pères, mais encore par la conduite des protestants eux-mêmes, qui souvent se félicitent du soin et de la constance qu'ils mettent (à examiner les Ecritures), à étudier leur signification, maintenant surtout que des commentaires si nombreux ont été publiés sur les textes sacrés. Et dans quel but? Pour obtenir de plus vives clartés; pour mieux comprendre ce qui a été révélé. Nous arrivons donc à cette conclusion, qu'on ne peut révoquer en doute la possibilité d'arriver par degrés à une connaissance plus complète du vrai sens de la révélation; la seule question agitée porte sur l'autorité qu'a l'Eglise d'en proposer et d'en déterminer le sens.

Après cette longue discussion, nous venons donc forcément au seul vrai point de la querelle qui divise les non-catholiques et les catholiques, c'est-à-dire à l'autorité de l'Eglise dont je parlerai dans la suite. Je ne puis mieux conclure qu'en citant les paroles de saint Vincent de Lé-rins : « Observons qu'il en est de nous en matière religieuse, intéressant le bien et la valeur de nos âmes, comme des corps matériels qui, avec le temps, passent par différentes phases de croissance et de développement et multiplient leurs années, tout en demeurant toujours ce qu'ils étaient dès le commencement... Etant connus l'harmonie et l'accord parfait qui unissent les commencements au résultat final, c'est une conséquence naturelle, que si nous cueillons les fruits de la vérité dogmatique, sortis du germe de la doctrine semée au printemps de l'Eglise, nous ne trouvons aucune différence essentielle entre le grain jadis confié à la terre et celui que nous récoltons aujourd'hui. Car, bien que les germes de la foi primitive aient été développés en quelques points dans le

cours des âges et reçoivent encore de la nourriture et des soins, aucun d'eux cependant ne peut subir de changement essentiel. L'Eglise du Christ est une fidèle et vigilante gardienne des dogmes qui ont été confiés à sa charge. Elle ne change rien à ce sacré dépôt ; elle ne lui ôte rien, elle n'y ajoute rien. »

---

## CHAPITRE III

### SAINTETÉ DE L'ÉGLISE

La sainteté est encore une marque de la véritable Eglise, car dans le *Credo* nous disons : « Je crois la sainte Eglise catholique. »

Toute société a une fin spéciale. Celle-ci est instituée pour entretenir des relations commerciales entre ses membres ; celle-là est organisée pour procurer leurs intérêts temporels ; une troisième a plus spécialement le but de faire des recherches littéraires. L'Eglise catholique est une société fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la sanctification de ses membres. Voilà pourquoi saint Pierre appelle les chrétiens de son temps « une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple d'acquisition <sup>1</sup> ».

Les exemples de notre divin Fondateur Jésus-Christ, les sublimes leçons de la morale qu'il nous a enseignées, les sacrements qu'il a institués, tout a pour fin notre sanctification. Tout converge vers notre âme comme autant de rayons divins pour l'éclairer et l'enflammer par le feu sacré de la dévotion.

Quand l'Eglise nous parle des attributs de Notre-

<sup>1</sup> S. Pierre, II, 9.

Seigneur, de sa justice, de sa miséricorde, de sa sainteté et de sa véracité, elle ne se propose pas seulement de vanter ses perfections divines, elle nous exhorte encore à les imiter et à devenir, comme lui, justes, bons, saints et fidèles. Considérez le sublime modèle qui est devant vous ! Ce n'est ni un homme, ni un ange, ni un archange, mais Jésus-Christ le fils de Dieu, « qui est la splendeur de sa gloire et la figure de sa substance<sup>1</sup>. » L'Eglise met son image sur nos autels, nous avertissant de « contempler et d'agir selon le modèle qui nous a été montré sur la montagne<sup>2</sup> ». Et, de cette hauteur, Jésus semble nous dire : « Soyez saints, car, moi, le Seigneur votre Dieu, je le suis<sup>3</sup>. » « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait<sup>4</sup>. » « Marchez à la suite de Dieu comme ses enfants les plus chéris<sup>5</sup>. »

Nous sommes appelés à mener une vie sainte, non seulement parce que Jésus-Christ est saint, mais encore parce que nous portons son doux et vénérable nom. On nous nomme *chrétiens*. C'est un nom que nous n'échangerions pas contre les titres retentissants de Prince ou d'Empereur. Nous sommes fiers, et à bon droit, de ce titre de *chrétien* ; mais nous nous souvenons que des obligations correspondantes s'y trouvent attachées. Ce n'est pas un vain nom : il renferme au contraire de magnifiques significations ; car un *chrétien*, comme le mot l'indique, est un serviteur, un disciple du Christ, un disciple qui marche sur les traces de son divin maître, en observant ses commandements, qui reproduit dans sa vie le caractère et les vertus de son divin exemplaire. En un mot le chrétien est un autre Christ. Il y aurait donc contradiction dans les termes, si le chrétien n'avait de commun avec son maî-

<sup>1</sup> Hébreux, I, 3.

<sup>2</sup> Exode, XXV, 40.

<sup>3</sup> Lévit, XIX, 2.

<sup>4</sup> S. Matth., V, 48.

<sup>5</sup> Ephésiens, V, 1.



tre que le nom. Le disciple doit se modeler sur le maître, le soldat sur le chef, les membres sur la tête.

L'Eglise porte constamment ses enfants à la sainteté en retraçant à leurs yeux l'incarnation, la vie et la mort de notre Sauveur. Quoi de plus fort pour nous faire mener une vie sainte que le spectacle de Jésus né dans une étable, vivant obscurément à Nazareth, mourant sur une croix afin que son sang pût nous sanctifier ! S'il envoie des apôtres prêcher l'Évangile dans tout l'univers, si des temples sont bâtis en son nom sur toute la terre, si des missionnaires sont envoyés jusqu'aux extrémités du globe, ce sont là autant de moyens de faire de nous des saints. « Dieu, dit saint Paul, en a établi plusieurs apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, pour la perfection de ses saints, pour l'achèvement de son ministère, pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi et dans la connaissance du fils de Dieu dans l'homme parfait <sup>1</sup>. »

La loi morale que l'Eglise inculque à ses enfants est le plus haut et le plus saint étendard de perfection qui ait été donné à un peuple et qui présente les plus forts stimulants à la vertu.

Les mêmes préceptes divins transmis par Moïse au peuple juif sur le mont Sinaï, les mêmes salutaires avertissements que les prophètes faisaient retentir dans la Judée, les mêmes sublimes et consolants enseignements que Jésus donna sur la montagne, telle est encore la doctrine que l'Eglise fait entendre tous les jours de l'année. Le prédicateur catholique n'amuse pas son auditoire par des lieux communs spéculatifs, ni par des harangues politiques, ou par tout autre sujet d'utilité passagère : il prêche seulement « Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié ».

<sup>1</sup> Ephésiens, IV, 11, 13.

Ce code des préceptes divins est présenté avec plus de zèle par l'Eglise que le décalogue de nos aïeux ne le fut par Moïse quand il disait : « Les commandements que je vous intime aujourd'hui seront gravés dans votre cœur ; vous les redirez à vos enfants, vous les méditez assis à l'ombre de vos demeures, dans les courses de la journée, en reposant et en veillant<sup>1</sup>. »

La première leçon enseignée aux enfants dans nos catéchismes du dimanche, c'est l'obligation qu'ils ont de connaître, d'aimer et de servir Dieu, et, par suite, d'être saints. Car s'ils connaissent, s'ils aiment et servent Dieu, ils seront saints. Nous faisons pénétrer dans leurs tendres esprits cette vérité que, lors même qu'ils auraient les richesses de Crésus, la gloire de Salomon, s'ils négligent d'être saints, ils ont manqué leur vocation et sont « infortunés, misérables, pauvres, aveugles et dépouillés de tout<sup>2</sup>. » « Car, que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme<sup>3</sup>? » On leur apprend que lorsqu'ils seraient, au contraire, pauvres comme Lazare et misérables comme Job dans ses jours d'infortune, ils sont certains de paraître heureux aux yeux de Dieu, s'ils vivent selon les maximes de l'Evangile.

L'Eglise excite le zèle de ses enfants pour la sainteté de vie, en imprimant dans leurs esprits la rigueur des jugements de Dieu, « qui montrera au grand jour les actions cachées dans l'ombre, et dévoilera le secret des cœurs, » et en leur rappelant les terreurs de l'Enfer et les douces joies du Ciel.

Ce n'est pas encore assez pour les catholiques d'être instruits à l'église le dimanche, mais encore on les exhorte à lire dans leurs maisons la parole de Dieu et les livres de dévotion. Les saints dont on leur retrace alors la vie par la

<sup>1</sup> Deut., VI, 6, 7.

<sup>2</sup> Apocal., III, 7.

<sup>3</sup> S. Matth., XVI, 26.

parole, leur servent comme d'étoiles brillantes sur l'océan orageux de la vie pour les conduire aux rivages de l'éternité, en même temps que l'histoire de ceux qui sont déchus de la grâce est aussi un phare qui les avertit d'éviter les rochers contre lesquels Salomon et Judas ont fait le naufrage de leurs âmes.

Nos livres de piété répondent à tous les besoins de l'âme humaine, et ils sont un principe fécond de sanctification. Peut-on lire, sans profit spirituel, des ouvrages tels que le livre presque inspiré de *l'Imitation de Jésus-Christ*, par Thomas à Kempis; *la Perfection chrétienne*, de Rodriguez; *le Combat spirituel*, de Scupoli; les œuvres de saint François de Sales et l'armée innombrable des auteurs ascétiques ?

Vous chercherez en vain, en dehors de l'Eglise catholique, des écrivains que l'on puisse comparer pour l'onction et la vraie piété à ceux que je viens de nommer. Comparez, par exemple, Kempis avec *le Progrès du Pèlerin*, de Brunyan, ou *la Vie des Saints*, de Butler, avec *le Livre des Martyrs*, de Fox. Vous laissez Butler plein d'une dévotion douce et tranquille, pénétré d'une profonde admiration pour les héros chrétiens, dont il nous a retracé la vie; tandis que vous abandonnez Fox avec un esprit troublé et avec un sentiment d'amère vengeance. Je ne parle pas du *Livre des Prières communes*, parce que la meilleure partie est traduite de notre missel. Les protestants ont aussi publié Kempis, et parfois sous une forme mutilée. Ils ont eu grand soin d'omettre les passages qui, dans l'original, font allusion aux pratiques et aux doctrines catholiques.

Un des membres du clergé épiscopal de Baltimore m'a un jour avoué que ses livres favoris de dévotion étaient nos livres classiques de piété. En disant cela, il payait un tribut gracieux et mérité à la supériorité de la littérature sacrée et catholique.

L'Eglise ne nous donne pas seulement les plus pressants motifs, mais elle nous offre les plus puissants moyens de sanctification. Elle nous les fournit dans la prière et dans les sacrements. Elle nous exhorte à de fréquents rapports avec Dieu par la prière et la méditation ; cette obligation est si rigoureuse à nos yeux que nous nous regarderions, et à bon droit, comme coupables de manquement grave à notre devoir si nous négligions, pendant un temps considérable, la pratique de la prière du matin et du soir.

La plus abondante source de grâce se trouve dans les sept sacrements de l'Eglise. Notre âme est, aux fonts baptismaux, baignée dans le précieux sang de Jésus-Christ, d'où nous sortons (créatures nouvelles). Nous sommes alors et dans le même instant incorporés à Jésus-Christ, devenant « l'os de ses os et la chair de sa chair » ; « car, dit l'Apôtre, tous ceux qui ont été baptisés dans le Christ ont revêtu le Christ<sup>1</sup>. » Et comme le Saint-Esprit reste toujours uni au Christ, nos corps deviennent le temple de l'Esprit de Dieu et nos âmes son sanctuaire. « Le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle afin de la sanctifier, la purifiant par les eaux régénératrices dans le verbe de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de grâce, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et immaculée<sup>2</sup>. »

Dans la confirmation, nous recevons de nouvelles grâces et une nouvelle force pour lutter contre les tentations de la vie.

Dans l'eucharistie, nous sommes nourris du pain vivant qui est descendu du ciel.

Dans la pénitence, nous sommes purifiés des souillures que nous avons contractées après le baptême.

Sommes-nous appelés au saint ministère ou à l'état de mariage, nous trouvons dans les sacrements de l'ordre et

<sup>1</sup> Galates, III, 27.

<sup>2</sup> Ephés., V, 25, 27.

du mariage de nombreuses grâces correspondant au genre de vie que nous avons embrassé.

Pendant notre dernière maladie, nous sommes consolés par l'extrême-onction, dans laquelle nous trouvons le divin secours nécessaire pour nous fortifier et nous purifier avant de quitter ce monde.

En un mot, l'Eglise, comme une mère vigilante, nous accompagne du berceau à la tombe, nous fournissant à chaque pas la médecine de vie et d'immortalité.

Comme l'Eglise offre à ses enfants les plus forts motifs et les plus puissants moyens d'atteindre à la pureté de vie, elle recueille aussi les fruits les plus abondants de sainteté. Dans chaque âge et en tous pays, elle est la mère féconde des saints. Nos annales ecclésiastiques ne se bornent pas aux noms des douze apôtres. Elles sont ornées de la liste des martyrs héroïques « qui furent lapidés, sciés et livrés à la mort par le tranchant du glaive <sup>1</sup>, » des confesseurs sans nombre, des ermites qui ont tout quitté pour Jésus-Christ, des vierges sans tache qui ont conservé leur chasteté par amour pour le royaume des cieux. Tous les jours de l'année sont consacrés dans nos martyrologes à honorer la mémoire d'un grand nombre de saints.

Et, de nos jours, dans les cinq parties du monde, à tous les âges de la vie, l'Eglise continue de former des saints dignes des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Si nous cherchons des apôtres nous en trouvons d'éclatants dans les évêques de la Germanie, qui déploient maintenant en prison et dans l'exil un héroïsme tranquille digne de Pierre et de Paul.

Chaque année on nous rappelle les tortures des missionnaires catholiques qui meurent pour la foi en Chine, en Corée et dans les autres parties des pays infidèles.

Parmi les confesseurs de l'Eglise on compte encore ces

<sup>1</sup> Hébreux, XI, 37.

prêtres pieux qui, abandonnant leur maison et rompant les liens de famille, vont, chaque année, porter au loin l'évangile dans les pays étrangers. Tout leur avoir se borne à quelques livres de dévotion et à leurs modestes habits.

Qui ne connaît ces *vierges* consacrées, ces sœurs de différents ordres qui, dans toutes les cités de la chrétienté, retirent, tous les jours, des femmes dégradées d'une vie de honte et d'ignominie pour les soumettre à la douce influence de la religion ; arrachent au péché et à la mort spirituelle et temporelle les enfants abandonnés, les rendent pieux et en font des membres utiles à la société. Devenues pour eux plus que des mères, elles les délivrent, ces pauvres enfants, de l'ignorance, et font pénétrer dans leurs esprits la connaissance et l'amour de Dieu. Nous pouvons aussi montrer un nombre incalculable de saints, même parmi les laïques. J'ose affirmer, que dans toutes les sociétés du monde catholique, on trouve des hommes et des femmes qui montrent une piété fervente et un zèle qui les rendent dignes d'être nommés après les *Anne*, les *Aquila*, les *Priscille* du Nouveau Testament. Ils n'attirent pas cependant l'admiration du public, parce que la vraie piété n'aime pas l'ostentation ; elle cherche plutôt une vie « cachée avec le Christ en Dieu <sup>1</sup>. »

N'allez pas croire qu'en proclamant la sainteté de l'Eglise, je vais essayer de prouver que tous les catholiques sont saints. Je confesse avec douleur que la corruption de la morale se rencontre souvent parmi les catholiques pratiquants. Nous ne pouvons ignorer que beaucoup d'entre eux, loin de vivre conformément aux enseignements de l'Évangile et de l'Eglise, donnent par leur conduite de douloureux scandales. « Il faut qu'il y ait des scandales, mais malheur à ceux par qui ils viennent. » J'avoue pareillement que le péché des catholiques est aux

<sup>1</sup> Colossiens, III, 3.

yeux de Dieu plus énorme que celui de leurs frères séparés, parce qu'ils abusent de grâces plus nombreuses et plus excellentes.

On devrait bien se mettre dans l'esprit que ni Dieu ni l'Eglise ne forcent la conscience de personne. Dieu dit à tous par la bouche de ses prophètes : « Considérez que j'ai mis devant vous la voie de la vie et de la mort. » (Jérémie, xxi, 8.) Mais c'est à nous de choisir. Il est facile d'expliquer comment il se fait qu'un si grand nombre de membres scandaleux s'attachent toujours à la robe de l'Eglise leur mère spirituelle, et pourquoi elle-même ne les rejette jamais ni ne les désavoue pour ses enfants.

L'Eglise est animée de l'esprit de son fondateur Jésus-Christ. « Il est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, il est venu pour appeler non les justes, mais les pécheurs à la pénitence<sup>1</sup> ; » il a été l'ami des publicains et des pécheurs afin d'en faire les amis de Dieu ; de leur côté, ils s'attachent à lui parce qu'ils le savent plein de pitié pour eux.

L'Eglise marchant sur les traces de son divin époux ne répudie jamais les pécheurs : elle ne les sépare pas du troupeau, quelque graves ou notoires que puissent être leurs fautes morales ; non qu'elle approuve leurs péchés, mais parce qu'elle désire les relever. Elle n'abandonne aucun de ses enfants au désespoir, au contraire elle s'efforce d'adoucir leurs passions, si elle ne peut autrement réformer leur vie.

Pleine de respect pour les paroles de son Maître « l'Evangile est annoncé aux pauvres<sup>2</sup> » l'Eglise, a une tendre compassion pour les victimes de la pauvreté qui a son genre particulier de tentations et d'infirmités. Aussi les pauvres s'attachent à l'Eglise comme ils s'attachaient à notre Maître durant sa vie mortelle.

<sup>1</sup> Timot., I, 15.

<sup>2</sup> S. Matth., XI, 5.

Nous savons d'un autre côté, que les pécheurs coupables de grands crimes, réprouvés par la décence publique, sont virtuellement rejetés des communions protestantes. Les pauvres, si l'on en croit la presse, ont raison de se plaindre qu'ils ne sont l'objet d'aucun soin dans l'Eglise protestante. Un gentleman m'a assuré n'avoir jamais vu un pauvre entrer dans une église voisine de sa résidence.

Ces pécheurs et ces victimes de la pauvreté ainsi rejetés ou bien abandonnent complètement le christianisme, ou bien, trouvent un refuge dans le sein de leur vraie mère, l'Eglise catholique, qui, à l'exemple de son divin époux, revendique les affligés comme son plus cher héritage. Les paraboles qui figurent cette Eglise et que Notre-Seigneur a employées, nous enseignent clairement que les bons et les mauvais seront réunis dans l'Eglise aussi longtemps que durera sa mission terrestre. Le royaume de Dieu est comme un champ dans lequel l'ivraie est mêlée pour grandir avec le grain, jusqu'au temps de la moisson <sup>1</sup>. Le royaume de Dieu est comme un filet où sont enfermés les bons et les mauvais poissons jusqu'à l'heure de la séparation <sup>2</sup>. L'Eglise est encore une grande maison <sup>3</sup> où l'on trouve non seulement des vases d'or et d'argent, mais des vases de bois et d'argile.

Les Pères reproduisent l'enseignement des saintes Ecritures. Saint Jérôme dit : « L'arche de Noé était une figure de l'Eglise. Comme toutes sortes d'animaux s'y trouvaient renfermés, de même dans celle-ci il y a des hommes de toute race et de tout caractère. Comme on y voyait le léopard et le chevreau, le loup et l'agneau, dans l'Eglise aussi on trouve les justes et les pécheurs ; ce sont les vases d'or et d'argent mêlés à ceux de bois et d'argile<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> S. Matth., XIII, 24, 37.

<sup>2</sup> *Idem*, XIII, 47.

<sup>3</sup> Timot., II, 20.

<sup>4</sup> *Dialog. contra Lucif.*



Saint Grégoire le Grand écrit : « Parce que dans (l'Eglise) les bons sont mêlés aux mauvais, les réprouvés aux élus, c'est à bon droit qu'on la compare aux Vierges sages et aux Vierges folles <sup>1</sup>. »

Ecoutez saint Augustin : « Rappelez-vous l'aire qui contient la paille et le froment ; les filets où sont enfermés les bons et les mauvais poissons ; l'arche de Noé où il y avait les animaux purs et les animaux impurs, et vous verrez que l'Eglise depuis le moment actuel jusqu'au jour du jugement ne contiendra pas *seulement les moutons et les bœufs*, c'est-à-dire les pieux laïques et les saints prêtres, *mais encore les bêtes des champs*. Les bêtes des champs ce sont les hommes qui trouvent leur charme dans les plaisirs charnels, *le champ c'est la voie large qui conduit à la damnation* <sup>2</sup>. »

Les rares scandales qu'on rencontre dans les membres de l'Eglise ne diminuent ni n'affaiblissent en rien ses droits à la prérogative de la sainteté. Les taches du soleil ne troublent pas sa beauté. Les souillures de quelques membres ne ternissent pas davantage le vif éclat de celle qui « apparaît pure comme l'étoile du matin, belle comme la lune, brillante comme le soleil <sup>3</sup>. » L'ivraie qui grandit avec le bon grain n'altère en rien la beauté des moissons jaunissantes. La sainteté de Jésus n'a pas été atteinte par la présence de Judas dans le collège apostolique. La corruption morale de quelques disciples ne saurait non plus ternir la sainteté de l'Eglise. Saint Paul appelle l'église de Corinthe une réunion de saints <sup>4</sup>, quoiqu'il réprovoie bon nombre de scandales qui s'y trouvent <sup>5</sup>.

On ne peut nier que la corruption de la morale n'ait

<sup>1</sup> Homél., XII, *in Evang.*

<sup>2</sup> *In Psal.*, VIII, n° 13.

<sup>3</sup> Corint., VI, 9.

<sup>4</sup> I Corint., I.

<sup>5</sup> I Corint., V.

prévalu, au seizième siècle, sur une assez grande étendue pour rendre nécessaire une réforme générale, et que le relâchement de la discipline n'ait envahi le sanctuaire lui-même.

Mais comment cette réforme de la morale devait-elle être accomplie ? serait-ce par une force intérieure à l'Eglise ? Je réponds que le vrai moyen de l'opérer était de combattre l'iniquité dans l'Eglise elle-même. Toutes les armes que les hommes pouvaient employer en dehors de l'Eglise pour déclarer la guerre au vice devaient être beaucoup plus efficaces entre ses mains, et sous l'autorité de l'Eglise. Les vraies armes d'un apôtre ont été, dans tous les temps, les vertus personnelles, la prière, la prédication et les sacrements. Tout génie réformateur trouvait ces armes au sein même de l'Eglise.

Elle possède, à tous les âges, non seulement les principes d'une vie immortelle, mais encore tous les éléments de réforme et tous les moyens de sanctification. Avec les moyens que j'ai indiqués, elle corrigea les abus du premier siècle. Avec ces mêmes moyens, elle se mit à l'œuvre avec une volonté droite et bonne et opéra la réforme au seizième siècle : Elle fut la seule réformatrice spirituelle et efficace de cette époque.

Qu'a été le concile de Trente, si ce n'est un grand tribunal de réforme ? Beaucoup de ses décrets avaient pour but de corriger les abus qui s'étaient glissés dans le clergé et parmi les fidèles, et nous recueillons même aujourd'hui les fruits salutaires de sa législation.

Saint Charles Borromée, le neveu d'un pape régnant, a été le plus grand réformateur de son siècle. Toute sa carrière épiscopale a été consacrée à redresser les mœurs du clergé et du peuple. Barthélemy, archevêque de Braga, en Portugal, a prêché, dans les grandes villes comme dans les plus petites, une incessante croisade contre l'iniquité. Saint Ignace de Loyola, saint Alphonse et leurs compa-

gnons ont été dans l'Europe, des réformateurs illustres et ils ont vu leurs efforts couronnés de succès. Saint Philippe de Néri a été appelé l'Apôtre de la Rome moderne, à cause de ses heureux succès pour détrôner le vice dans cette ville. Tous ces apôtres catholiques prêchaient autant par leurs paroles que par leurs exemples.

Comment comparer Luther, Calvin, Zwingle, Knox et Henri VIII, à ces pieux et saints réformateurs, au point de vue du caractère moral et des fruits de leurs travaux ? La vie privée de ces chefs de la Réforme a été souillée par la cruauté, la rapine et la licence. Et comme résultat de leur propagande, l'histoire rappelle des guerres civiles, du sang répandu, d'amères lutttes religieuses et le démembrement de la chrétienté en des milliers de sectes.

Au lieu de seconder l'autorité légitime, pour l'aider à éteindre les flammes que les passions des hommes avaient allumées dans la cité de Dieu, ces hommes sans foi fuyaient loin des citadelles qu'ils avaient fait vœu de défendre. En rejoignant les ennemis, ils avaient hâte d'attiser le feu, et d'augmenter la commotion. Ils renversaient tous les autels, sur lesquels ils avaient naguères sacrifié en qualité de prêtres consacrés <sup>1</sup>. Ils sanctionnaient la rébellion en minant le principe de l'autorité.

Quelle noble occasion ils ont perdue de gagner pour eux-mêmes une gloire immortelle et devant Dieu et devant les hommes ! Si, au lieu de lever l'étendard de la révolte, ils avaient livré la guerre à leurs passions, s'ils avaient combattu avec les réformateurs catholiques, contre l'impiété, ils seraient aujourd'hui salués comme les vrais soldats de la croix. Ils seraient vénérés par les papes, par les évêques, par le clergé et par les honnêtes gens. Ils seraient aujourd'hui honorés sur nos autels, et auraient une place mar-

<sup>1</sup> Luther, Zwingle et Knox avaient été ordonnés prêtres. Calvin avait fait des études pour être prêtre, toutefois il ne regut jamais les ordres sacrés.

quée dans nos temples à côté des Charles Borromée et des Ignace de Loyola. Au lieu d'une armée de chrétiens divisés, nous contemplerions une chrétienté unie, se répandant d'une manière irrésistible, de nation en nation, pour amener tous les royaumes à la connaissance de Jésus-Christ.

---

## CHAPITRE IV

### CATHOLICITÉ DE L'ÉGLISE

La catholicité est une marque éminente de la véritable Eglise. On le prouve par le *Credo* des apôtres où il est dit : « Je crois la sainte Eglise catholique. » Le mot *catholique* ou universel signifie que la véritable Eglise n'est pas circonscrite dans son étendue, comme les empires humains, ni restreinte ou limitée à une race de peuples comme l'Eglise juive, mais qu'elle embrasse toutes les nations du globe et qu'elle compte des enfants dans tous les peuples, dans toutes les tribus, dans toutes les langues de la terre.

Cette glorieuse Eglise est prédite par le Psalmiste quand il chante : « Toutes les extrémités de la terre seront converties au Seigneur, et toutes les familles de la gentilité s'inclineront devant elle pour l'adorer. Tout royaume, en effet, appartient au Seigneur et il étendra son domaine sur toutes les nations <sup>1</sup>. »

Le prophète Malachie a vu dans un avenir éloigné cette Eglise immense quand il écrit : « Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les gentils. En *tous lieux* il y a un sacrifice où l'on offre à la gloire de mon nom une oblation pure, car mon nom est grand parmi les gentils, dit le Seigneur des armées <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Psal.*, XII.

<sup>2</sup> Malachie, I, 11.

Quand Notre-Seigneur donna leur mission à ses apôtres, il leur assigna tout l'univers et le genre humain tout entier, comme théâtre de leurs labeurs, sans égard au langage, à la couleur, à la nationalité, ni aux auditeurs à qui ils devraient prêcher. C'est ce qui paraît par les passages suivants : « Allez donc et enseignez *toutes les nations* <sup>1</sup>. » « Allez dans *tout l'univers* et prêchez l'Évangile à toute créature <sup>2</sup>. » « Vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans la Judée et *même jusqu'aux extrémités de la terre* <sup>3</sup>. »

C'est ainsi que les choses se sont passées. Les apôtres se sont en effet répandus sur la surface de la terre, prêchant l'Évangile de Jésus-Christ. « Leur voix, dit l'apôtre, s'est fait entendre à toute la terre et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde <sup>4</sup>. »

Saint Justin martyr a pu dire, un siècle après Jésus-Christ, qu'il n'y avait aucune race d'hommes ou Grecs ou Barbares, aucun peuple de n'importe quel nom, où le nom de Jésus ne fût invoqué ! Et saint Irénée écrivant au second siècle nous dit que la religion répandue d'une manière si prodigieuse, n'était une forme ni vague ni changeante du christianisme, mais que cette foi prêchée à travers le monde est précise, comme si l'Église était une seule famille, ayant une seule âme, un seul cœur, une seule bouche. Car bien que les langues du monde diffèrent, la doctrine est la même. Les églises fondées dans la Germanie, dans les nations celtiques, dans l'Est, en Égypte, en Libye et dans le centre de la civilisation, ne diffèrent pas entre elles ; de même que le soleil donne la même lumière à travers le monde, ainsi la lumière de la foi brille partout du même éclat, partout elle éclaire les hommes qui désirent parvenir à la connais-

<sup>1</sup> S. Matth., XXVIII, 49.

<sup>2</sup> S. Marc, XVI, 15.

<sup>3</sup> Actes, I, 8.

<sup>4</sup> Romains, X, 18.

sance de la vérité<sup>1</sup>. » « Nous ne sommes que d'hier, dit Tertullien, et déjà nous avons rempli vos cités, vos villes, vos îles, vos salles de conseil, vos camps... le palais, le sénat, le forum, nous ne vous avons laissé que vos temples<sup>2</sup>. »

Cette catholicité ou cette universalité ne peut se trouver dans les autres communions réunies, séparées de l'Eglise catholique et romaine.

Les églises schismatiques de l'Orient n'ont aucun droit à ce titre, parce qu'elles sont confinées dans les Etats de la Turquie et de la Russie, ne comptant que soixante-six millions d'âmes.

Les églises protestantes, même prises dans leur ensemble (car les communions séparées ne sont qu'une poignée), sont trop insignifiantes au point de vue du nombre, et trop circonscrites dans leur étendue territoriale pour avoir des prétentions au titre de catholique. Toutes les sectes protestantes réunies arrivent au chiffre de soixante-cinq millions ; elles forment donc moins d'un cinquième de ceux qui portent le nom de chrétien. Elles répudient donc le titre de catholique contre lequel elles protestent ; mais elles n'en continuent pas moins à dire dans le *Credo* des apôtres : « Je crois à la sainte Eglise catholique. »

Que l'Eglise catholique romaine seule mérite le nom de *catholique*, c'est un fait évident qu'il serait ridicule de nier. C'est notre Eglise seule qui adopte ce nom comme son titre officiel. Nous avons pour nous la possession qui forme les neuf dixièmes de la loi. Seuls, à l'exclusion de tous, nous avons porté ce titre glorieux en des temps troublés, quand le prendre nous exposait à l'insulte, à la persécution et à la mort. Essayer de nous en priver à

<sup>1</sup> *Advers. Hær.*, I, 1.

<sup>2</sup> *Apolog.*, C, 37.

cette heure, serait aussi inutile que les efforts des révolutionnaires français, qui cherchaient à faire disparaître toutes les traces de la vieille civilisation, en assignant de nouveaux noms à tous les jours et à toutes les saisons de l'année.

La passion, le préjugé, une mauvaise mode peuvent nous infliger les épithètes de *Romain*, *Papiste* et *Ultramontain*, mais un esprit calme et sans passion, quelle que soit sa foi, dans tout l'univers, nous connaît sous le seul nom de *catholique*.

Le charme attaché au nom de catholique est si grand, qu'une partie du corps épiscopal usurpe quelquefois le titre de *catholique*, quoique dans leurs livres officiels ils s'appellent *épiscopaux protestants*. S'ils pensent avoir droit au titre de *catholique*, pourquoi ne l'affichent-ils pas ouvertement? Pourquoi ne l'inscrivent-ils pas en tête de leurs bibles et de leurs livres de prières? Craignant d'aller si loin, ils dédommagent leur vanité en se donnant en secret le titre de *catholiques*. Mais l'erreur est si transparente qu'elle provoque le sourire même parmi eux.

Si un étranger demandait à un d'entre eux de lui montrer l'Eglise catholique, il lui indiquerait instinctivement l'Eglise catholique romaine.

Les sectaires du quatrième et cinquième siècle, comme saint Augustin nous l'apprend, essayèrent la même fraude pieuse; mais ils furent déçus :

« Nous devons fermement nous tenir attachés à la religion catholique, et à cette communion de l'Eglise qui est catholique, et qui est ainsi appelée non seulement par ses adhérents, mais par ses ennemis. Qu'ils le veuillent ou non, les hérétiques eux-mêmes et les sectateurs du schisme, quand ils conversent, non entre eux, mais avec les étrangers, appellent seulement catholique la communion qui l'est en réalité; car ils ne peuvent être compris, à moins



de la distinguer par ce nom sous lequel elle est connue dans toute la terre <sup>1</sup>. »

Nous n'avons pas seulement le titre, mais la chose. Un seul exemple suffira pour mettre dans la plus grande lumière la vaste étendue de l'Eglise *catholique*. Prenez le concile œcuménique du Vatican, tenu en 1869, et présidé par Pie IX. Sur les mille évêques et plus qui composent maintenant la hiérarchie de l'Eglise catholique, huit cents environ étaient présents à l'ouverture de la première session, les autres n'avaient pu s'y rendre. Toutes les parties du monde habité étaient donc représentées au concile.

On y voyait réunis les évêques de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Allemagne, de la Suisse et de presque toutes les nations et principautés d'Europe. Ils s'y rencontraient du Canada, des Etats-Unis, du Mexique, de l'Amérique du Sud, des îles de l'Atlantique et du Pacifique. Ils y étaient rassemblés de l'Afrique et de l'Océanie. Ils venaient des rives du Tigre et de l'Euphrate, berceau du genre humain, et des rives du Jourdain, berceau du christianisme. Ils se dirigeaient sur Rome de Mossul, bâtie tout près de Ninive, et de Bagdad, bâtie sur les ruines de Babylone. Ils venaient en foule de Damas, du mont Liban et de la Terre-Sainte, sanctifiée par les pas de notre saint Rédempteur.

Ces évêques appartenaient à toutes les formes de gouvernement, depuis la république jusqu'à la monarchie la plus absolue <sup>2</sup>. Leurs visages accusaient toutes les nuances et toutes les couleurs qui distinguent la famille humaine. Ils parlaient toutes les langues en usage sous le soleil. En tombant en même temps à genoux, dans

<sup>1</sup> S. Aug., *de vera relig.*, C, 7, n° 12.

<sup>2</sup> Ce seul fait ne démontre-t-il pas péremptoirement cette vérité que l'Eglise peut subsister sous toute forme de gouvernement ? N'est-ce pas une réfutation écrasante de cette calomnie si souvent répétée, qu'une république n'est pas un sol favorable pour son développement ?

la même grande salle du concile, ces prélats auraient pu alors s'écrier, dans le langage de l'Apocalypse : « Vous nous avez, Seigneur, rachetés à Dieu par votre sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute nation. » (Apocalyp., v. 9.)

Ce que l'Eglise a perdu dans l'ancien monde par les révolutions religieuses du seizième siècle, elle l'a largement compensé par l'immense adhésion qu'elle a reçue dans les Indes de l'Est et de l'Ouest, dans l'Amérique du Sud et du Nord.

Jamais, dans sa longue histoire, elle n'a été numériquement plus forte qu'elle l'est aujourd'hui, puisqu'elle compte deux cent trente-six millions de membres, c'est-à-dire deux fois plus que tous les chrétiens réunis pris en dehors de sa communion.

En elle seule se vérifie littéralement la magnifique prophétie de Malachie, car dans tous les climats, dans toutes les nations qui vivent sous le soleil, on a élevé des millions d'autels catholiques sur lesquels « l'oblation pure est offerte tous les jours au Très-Haut <sup>1</sup>. »

On dit, avec vérité, que le soleil ne se couche jamais sur les possessions anglaises. On peut pareillement affirmer, avec la même assurance, que partout où le roulement du tambour anglais se fait entendre et partout où l'anglais se parle, toujours on trouvera un missionnaire catholique parlant anglais, et venant planter la croix, symbole de notre salut, à côté de l'étendard de Saint-Georges.

Tout récemment, bon nombre d'émigrants sont arrivés à Richemond. Ils ne connaissaient ni notre pays, ni nos coutumes, ni notre langue. Tous les objets qui frappaient leurs regards, leur rappelaient tristement qu'ils étaient loin de leur riante Italie. Mais quand ils virent la croix surmontant notre cathédrale, ils se hâtèrent vers elle d'un

<sup>1</sup> Malachie, I, 11.

pas joyeux. J'ai vu et entendu un de leurs groupes donner des marques très vives de leur profonde émotion. En entrant dans le temple sacré, ils sentaient qu'ils avaient trouvé une oasis dans le désert. Désormais, ils étaient chez eux. Ils trouvaient une place commune dans la terre étrangère. Ils étaient dans l'église de leurs pères, dans la maison de leur enfance, tandis qu'une larme coulait sur leurs joues brûlées par le soleil, ils semblaient dire au fond de leur cœur : « Qu'ils sont aimables vos tabernacles, Seigneur, Dieu des armées ! Mon âme désirait ardemment être dans la maison du Seigneur et elle tombait presque dans la défaillance. Mon cœur et ma chair se sont réjouis dans le Dieu vivant <sup>1</sup>. » Ils voyaient autour du sanctuaire les images des saints qu'ils avaient coutume de vénérer dans leur jeune âge. Ils apercevaient les fonts baptismaux et les confessionnaux. Ils contemplaient l'autel et la table sainte où ils recevaient leur Créateur. Ils observaient le prêtre à l'autel, revêtu des ornements sacrés. Ils apercevaient autour d'eux une multitude d'adorateurs fléchissant les genoux, et dans le fond de leur cœur, ils se réjouissaient de se voir une fois de plus parmi des frères et des sœurs, avec lesquels ils avaient « un seul Seigneur, une seule Foi, un seul Baptême, un seul Dieu, un seul Père. »

Un catholique est partout chez lui. Les sociétés secrètes, de quelque nom qu'elles s'appellent, ne forment qu'un centre d'union bien faible et bien pâle, si on le compare à la vraie communion engendrée par la foi catholique, par l'espérance et par la charité.

L'Église catholique romaine mérite donc exclusivement le titre de catholique, parce que ses enfants abondent dans toutes les parties du globe, et qu'elle embrasse la plus grande partie de la famille chrétienne.

<sup>1</sup> *Psal.*, LXXXIII.

## CHAPITRE V

### APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE

La véritable Eglise doit être apostolique. Voilà pourquoi dans le *Credo* composé par le premier concile œcuménique de Nicée, en l'an 325, nous trouvons ces paroles : « Je crois l'Eglise une, sainte, catholique et *apostolique*. »

Cette prérogative ou cette note de l'Eglise suppose que la véritable Eglise doit toujours enseigner la même doctrine jadis transmise par les apôtres, et que ses ministres doivent tenir leurs pouvoirs des apôtres eux-mêmes par une succession non interrompue.

Conséquemment des églises dont les doctrines diffèrent de celles des apôtres, ou dont les ministres sont incapables de faire remonter, par une chaîne continue, leur autorité jusqu'à la source apostolique, ne sauraient se glorifier de constituer la véritable Eglise. Ainsi notre ambassadeur d'Angleterre ne peut exercer parmi nous aucune autorité, tant qu'il n'a pas été dûment agréé par notre gouvernement et qu'il n'a pas présenté ses lettres de créance.

L'Eglise, dit saint Paul, « est bâtie sur le fondement des apôtres <sup>1</sup> ; » la doctrine qu'elle propage doit donc avoir pour base leur enseignement. Voilà pourquoi saint Paul

<sup>1</sup> Eph., II, 20.

dit aux Galates : « Quand un ange du ciel viendrait vous prêcher un Evangile contraire à celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème <sup>1</sup>. » Le même apôtre fait cette recommandation à Timothée : « Ce que vous avez appris de moi directement ou par une série de témoins, confiez-le à des hommes fidèles, capables de le transmettre aux autres <sup>2</sup>. » Timothée doit communiquer à ses disciples les seules doctrines qu'il a recueillies des lèvres de son maître.

Il ne suffit pas que les ministres de l'Evangile conformément leur enseignement à la doctrine des apôtres, il faut encore que ces ministres reçoivent leur ordination et leur mission des apôtres, ou de leurs légitimes successeurs. « Aucun homme, dit l'Apôtre, ne peut s'attribuer cet honneur, s'il n'est appelé de Dieu comme Aaron <sup>3</sup>. » Ce texte condamne évidemment les prédicants qui se sont érigés eux-mêmes, de leur propre autorité, en réformateurs : « Car comment prêcheront-ils sans être envoyés <sup>4</sup>? » *Envoyés*, dis-je, par l'autorité légitime et non livrés à leur propre caprice. Voilà pourquoi nous lisons que ceux qui ont succédé aux apôtres ont été ordonnés et envoyés par eux pour prêcher, et qu'on n'a permis à aucun autre d'exercer ces fonctions. Ainsi on rapporte que Paul et Barnabé « ont ordonné des prêtres dans toutes les Eglises <sup>5</sup>. » Et l'Apôtre dit à Tite : « Je vous ai laissé à Crète... afin que vous ordonniez des prêtres dans toutes les villes comme je vous l'ai commandé <sup>6</sup>. » Saint Paul lui-même, quoique miraculeusement appelé et instruit par Dieu, reçut l'imposition des mains <sup>7</sup>, de peur que d'autres ne fussent à son exemple

<sup>1</sup> Galates, I, 8.

<sup>2</sup> Timot., II, 2.

<sup>3</sup> Hébreux, V, 4.

<sup>4</sup> Romains, X, 15.

<sup>5</sup> Actes, XIV, 22.

<sup>6</sup> Tite, I, 5.

<sup>7</sup> Actes, XIII, 2, 3.

tentés de prêcher sans l'autorisation et la mission des apôtres.

Pour discerner l'Eglise de Jésus-Christ, au milieu de ces sectes contradictoires et variées à l'infini, nous devons donc chercher premièrement, quelle est l'Eglise qui enseigne complètement et entièrement la doctrine que les apôtres ont transmise ; deuxièmement, quels sont les ministres qui peuvent faire remonter, par une série continue, leur pouvoir de missionnaires aux apôtres.

L'Eglise catholique *seule* enseigne des doctrines, qui sont *de tout point* identiques à celles des premiers maîtres de l'Evangile. Les lignes parallèles qui suivent mettent sous nos yeux plusieurs exemples de l'opposition qui existe entre la communion protestante et les premiers enseignements du christianisme, tandis que l'Eglise catholique est représentée comme y demeurant entièrement fidèle.

## ÉGLISE APOSTOLIQUE

## ÉGLISE CATHOLIQUE

## ÉGLISES PROTESTANTES

Notre Sauveur donne  
la prééminence à Pierre sur  
les autres apôtres :

Je vous donnerai les  
clés du royaume des  
cieux<sup>1</sup>. »

Confirmez vos frères<sup>2</sup>. »

Paissez mes brebis,  
et je pèserai mes agneaux<sup>3</sup>. »

L'Église apostolique  
avait l'infailibilité dans  
l'enseignement, voilà  
pourquoi les apôtres parlent  
de une autorité qui ne  
peut errer, et leurs paroles  
sont reçues non comme des  
opinions humaines, mais  
comme des vérités divines.  
Quand vous avez reçu  
de nous la parole de Dieu,  
vous l'avez acceptée, non  
comme la parole d'un  
homme, mais (ainsi que  
l'Écriture est) comme la parole  
de Dieu<sup>4</sup>. »

Il a paru bon à l'Esprit  
Saint et à nous (disent les  
apôtres assemblés) de ne  
vous imposer de plus  
de lourds fardeaux qu'il ne  
est prescrit<sup>5</sup>. »

Quand un ange vous  
enseignera un Évangile  
contraire à celui que je

L'Église catholique donne  
la primauté d'honneur et  
de juridiction à Pierre et à  
ses successeurs.

L'Église catholique seule  
entre toutes les commu-  
nions chrétiennes, a la pré-  
tention de posséder et  
d'exercer la prérogative de  
l'infailibilité dans son en-  
seignement.

Ses ministres parlent du  
haut de la chaire, comme  
ayant autorité. Les fidèles  
reçoivent avec une confiance  
entière, ce que l'Église leur  
enseigne, sans révoquer en  
doute sa véracité.

Toutes les autres commu-  
nions chrétiennes nient pra-  
tiquement la suprématie de  
Pierre sur les autres apôtres.

Toutes les Églises protes-  
tantes rejettent le droit de  
l'infailibilité. Elles nient  
qu'un pareil don soit l'apa-  
nage d'aucun maître en reli-  
gion.

Ses ministres n'émettent  
pas de doctrines obliga-  
toires, ils avancent de sim-  
ples opinions fondées sur  
l'interprétation privée des  
Écritures. Leurs auditeurs  
ne sont jamais tenus de les  
croire, mais ils doivent eux-  
mêmes tirer leurs conclu-  
sions de la Bible.

<sup>1</sup> S. Matth., XVI, 18.

<sup>2</sup> S. Luc, XXII, 32.

<sup>3</sup> S. Jean, XXI, 15.

<sup>4</sup> Thessa., II, 13.

<sup>5</sup> Actes, XV, 28.

## ÉGLISE APOSTOLIQUE

## ÉGLISE CATHOLIQUE

## ÉGLISES PROTESTANTES

vous ai prêché, qu'il soit anathème <sup>1</sup>. »

III. Notre Sauveur donne des prescriptions et des recommandations relatives au jeûne. « Quand vous jeûnez, dit-il, parfumez vos cheveux, lavez votre visage, afin que vous ne soyez pas vu par les hommes... Et notre Père qui voit tous les secrets vous récompensera <sup>2</sup>. »

Les apôtres jeûnaient avant de remplir les fonctions sacrées. « Ils servaient le Seigneur et jeûnaient <sup>3</sup>. » « Et quand ils ordonnaient des prêtres dans toutes les cités, ils priaient et jeûnaient <sup>4</sup>. »

IV. « Que les femmes, dit l'Apôtre, se taisent dans l'Eglise. Car il ne leur est pas permis de parler... C'est pour une femme une honte de prendre la parole dans l'Eglise <sup>5</sup>. »

V. Saint Pierre et saint Jean confirmaient les nouveaux convertis de la Samarie : « Ils leur imposaient les mains et ceux-ci rece-

L'Eglise prescrit le jeûne à des saisons déterminées, particulièrement dans le carême.

Un prêtre catholique est toujours à jeûn quand il célèbre au saint autel. Il ne rompt le jeûne qu'après avoir offert le Saint-Sacrifice. Quand un évêque ordonne des prêtres, il est à jeûn ainsi que tous les ordinands.

L'Eglise catholique ne permet jamais aux femmes de prêcher dans la maison de Dieu.

Tout évêque catholique, en sa qualité de successeur des apôtres, impose pareillement les mains sur ceux qui sont baptisés, dans le

Les protestants n'ont de lois prescrivant le jeûne, quoique plusieurs puissent jeûner par dévotion. Ils essayent même de jeûner, mais c'est ridicule sur le jeûne, d'après eux une œuvre de surrogation et il n'y a rien de tel que quelque chose au mépris de Christ.

Ni les ordinands ni les ministres qui les ordonnent ne se croient obligés de jeûner.

Les femmes, particulièrement dans nos congrégations, prêchent publiquement dans les églises méthodistes et autres, avec l'assentiment des anciens de l'Eglise.

Dans ce pays, si l'on excepte les épiscopaux, aucune secte n'accomplit les cérémonies de l'imposition des mains. La confirm-

<sup>1</sup> Galates, I, 8.

<sup>2</sup> S. Matth., VI, 17.

<sup>3</sup> Actes, XIII, 2.

<sup>4</sup> Actes, XIV, 22.

<sup>5</sup> I Corint., XIV, 34, 35.



ÉGLISE APOSTOLIQUE

ÉGLISE CATHOLIQUE

ÉGLISES PROTESTANTES

... le Saint-Esprit <sup>1</sup>. »

sacrement de confirmation qui leur communique le Saint-Esprit.

n'est pas regardée comme un sacrement.

I. Notre Sauveur et ses apôtres enseignent que l'Eucharistie contient le corps et le sang du Christ : « Prenez et mangez, ceci est mon sang... Buvez-en tous, car ceci est mon sang <sup>2</sup>. » « Le pain que nous consacrons, n'est-ce pas le corps de Jésus-Christ, et le vin que nous consacrons, n'est-ce pas le sang de Jésus-Christ, et le pain que nous rompons, n'est-ce pas la participation au corps du Christ <sup>3</sup> ? »

L'Église catholique enseigne avec Notre-Seigneur et ses apôtres, que l'Eucharistie contient réellement le corps et le sang de Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

Les Églises protestantes (si l'on en excepte quelques ritualistes) condamnent la doctrine de la présence réelle comme une idolâtrie, et disent qu'en participant à la communion, nous recevons seulement un mémorial du Christ.

II. Les apôtres ont reçu de Notre-Seigneur le pouvoir de remettre les péchés : « Les péchés que vous aurez liés sur la terre seront vraiment liés dans le ciel <sup>4</sup>. » « Dieu, dit saint Paul, nous a donné le ministère de réconciliation <sup>5</sup>. »

Les évêques et les prêtres catholiques déclarent que, comme héritiers des prérogatives des apôtres, ils exercent un ministère de réconciliation et qu'ils peuvent remettre les péchés.

Les protestants affirment au contraire que Dieu n'a délégué à aucun homme le pouvoir de remettre le péché.

III. Saint Jacques donne l'instruction relative aux malades : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade, allez-le chercher, et appelez les anciens de l'église, afin qu'ils prient sur lui et l'oignent de l'huile <sup>6</sup>. »

Oindre les malades par le sacrement de l'extrême-onction, est un des devoirs les plus ordinaires des prêtres catholiques. Si quelqu'un de nous est malade, il a soin d'appeler le prêtre

Aucune secte protestante ne pratique une cérémonie semblable à celle de l'onction des malades, malgré l'injonction de l'apôtre.

Actes, VIII, 17.  
S. Matth., XXVI, 26, 28.  
I Corint., X, 16.  
S. Jean, XX, 23.  
II Corint., V, 18.

## ÉGLISE APOSTOLIQUE

au nom du Seigneur <sup>1</sup>. »

IX. En parlant du mariage, Notre-Seigneur dit : « Quiconque rejette son épouse pour en prendre une autre, commet contre elle un adultère. Et si l'épouse rejette son mari, pour s'unir à un autre, elle est coupable du même péché <sup>2</sup>. »

Saint Paul dit à son tour : « Le Seigneur ordonne à ceux qui sont mariés de ne point se séparer; il ordonne à l'épouse de garder son mari, et si elle s'en sépare, de rester veuve... et au mari de ne point renvoyer son épouse <sup>3</sup>. »

X. Notre-Seigneur recommande non seulement par sa parole mais par ses exemples à ceux qui tendent à la perfection, l'état de virginité perpétuelle. Saint Paul exhorte pareillement les Corinthiens par ses conseils et par ses exemples à la même vertu angélique : « Celui qui donne sa vierge en mariage fait bien, dit-il, celui qui ne la donne pas fait mieux encore <sup>4</sup>. »

## ÉGLISE CATHOLIQUE

de l'Eglise, pour que celui-ci verse de l'huile sur ses membres au nom du Seigneur.

Suivant rigoureusement la doctrine de l'Apôtre, l'Eglise catholique défend au mari et à l'épouse de se séparer. S'ils se séparent, l'un ne peut se remarier tant que vit l'autre conjoint.

Comme l'Apôtre et son Maître, le clergé catholique se voue à une vie de chasteté perpétuelle. Nos religieux, hommes et femmes, vouent librement leur virginité à Dieu.

## ÉGLISES PROTESTANTES

Les églises protestantes comme on le sait fort bien se sont tellement relâchées de cette loi rigoureuse de l'Évangile, qu'elles permettent aux personnes divorcées de se remarier.

Le divorce brisant le lien conjugal, est accordé pour un grand nombre et légers motifs.

Tous les ministres des autres sectes, à quelques exceptions près, se refusent. Loin d'inculquer le conseil de l'Apôtre touchant le célibat à quelques-uns de leurs ouailles, ils insinuent au contraire, la vertu de chasteté perpétuelle, quoique recommandée par l'Apôtre, est impossible.

<sup>1</sup> S. Jacques, V, 14.

<sup>2</sup> S. Marc, X, 11, 12.

<sup>3</sup> 1 Corinth., VII, 10, 11.

<sup>4</sup> 1 Corinth., VII.

Nous laissons maintenant au lecteur le soin de juger, par lui-même, laquelle, de ces deux églises, suit la doctrine des apôtres dans sa rigueur primitive.

Pour montrer que l'Église catholique descend seule des apôtres, il suffit d'établir que seule elle peut dresser sa généalogie de génération en génération, en remontant sans interruption jusqu'aux apôtres, tandis que toutes les communautés chrétiennes remontent à une date relativement récente.

A l'époque actuelle, les sectes chrétiennes les plus influentes du pays sont les Luthériens, les Épiscopaux, les Méthodistes, les Presbytériens, les Anabaptistes. Les autres communions protestantes sont relativement insignifiantes au point de vue du nombre, et, pour la plupart, elles ne sont que des rejetons des communautés protestantes déjà nommées.

Martin Luther, moine saxon, est le fondateur de l'Église qui porte son nom ; il naquit à Eisleben, en Saxe, en 1483 et il mourut en 1546.

L'Église Anglicane ou Episcopale doit son origine à Henri VIII roi d'Angleterre. Le refus du pape *Clément VII* de lui accorder le divorce avec sa légitime épouse Catherine d'Aragon, pour être libre de s'unir à Anne de Boleyn, fut la cause immédiate de son apostasie. Afin de légaliser son divorce avec sa légitime épouse, le voluptueux monarque se sépara, et avec lui son royaume, de la suprématie spirituelle du Pape.

« Il y a une étroite relation, dit d'Aubigné, entre ces deux divorces, » faisant allusion au divorce d'Henri VIII avec sa femme, et à celui de l'Angleterre avec l'Église: Oui, il y a la relation de cause à effet.

L'évêque Shart, historien anglican, avoue naïvement que « l'existence de l'Église d'Angleterre, comme corps distinct, et sa séparation définitive avec Rome, remonte à l'époque du divorce <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Histoire d'Angleterre*, par Thomas-V. Shart, évêque de S.-Asaph, 44.

*Le Livre des homélies*, dans un langage d'une flatterie révoltante, appelle Henri <sup>1</sup> « le vrai et fidèle ministre » et lui décerne l'honneur d'avoir aboli en Angleterre la suprématie papale, et d'avoir établi un nouvel ordre de choses.

Jean Wesley est reconnu comme le fondateur de l'Eglise Méthodiste qui remonte à l'année 1729. Il eut pour berceau l'université d'Oxford, en Angleterre. Jean et Charles Wesley étaient des étudiants d'Oxford. Ils réunirent autour d'eux un certain nombre de jeunes hommes qui se consacrèrent à la lecture fréquente des saintes Ecritures et à la prière. Leur genre de vie modéré et réglé leur a mérité le nom de Méthodistes. L'établissement des Méthodistes, dans nos contrées, doit son origine à une colonie venue d'Angleterre.

Il serait ennuyeux de donner une histoire même succincte de chaque secte. Je me bornerai à présenter un état, sous forme de table, indiquant le nom et le fondateur de chaque religion, le lieu et la date de sa naissance et le nom des auteurs d'où je tire ces renseignements. Les sources où je puise ces exemples sont toutes protestantes.

<sup>1</sup> *Livre des homélies.*

NOMS DES RELIGIONS	LIEUX D'ORIGINE	FONDATEURS	DATES	AUTEURS CITÉS
Anabaptistes.....	Allemagne.....	Nicolas Stork.....	1521	Vincent-L. Milner. <i>Classes religieuses.</i>
Baptistes.....	Ile de Rhode..	Roger Guillaume.....	1639	Jean Hayward. <i>Le Livre des Religions.</i>
Baptistes de plein gré.....	New-Hampshire...	Benj. Randall.....	1780	<i>Ibid.</i>
Baptistes comm. libre.....	New-York.....	Benjah Corp.....	Fin du 18 <sup>e</sup> siècle	Rév. A.-D. Williams. <i>Histoire de toutes les Religions.</i>
Baptistes du septième jour.....	Etats-Unis...	Conférence générale.....	1833	W. B., <i>ibid.</i> Gillett.
Campbellistes ou chrétiens.....	Virginie.....	Alex. Campbell.....	1813	<i>Livre des Religions.</i>
Methodistes épiscopaux.....	Angleterre...	Jean Wesley.....	1739	Rév. Nathan Bangs, dans <i>l'Histoire de toutes les Religions.</i>
Methodistes réformés.....	Vermont.....	Branche de l'Eglise Episco-Méth.	1814	<i>Ibid.</i>
Société méthodiste.....	New-York.....	<i>Ibid.</i>	1820	Rév. W.-M. Stitvel. <i>Ibid.</i>
Methodistes protestants.....	Baltimore.....	<i>Ibid.</i>	1830	James-R. Williams. <i>Ibid.</i>
Vrais Methodistes de Wesleyan.	New-York.....	Délégués des communautés méthod.	1843	J. Timberman. <i>Ibid.</i>
Presbytériens (V. Ecole).....	Scotland.....	Assemblée générale.....	1560	John-M. Krebs. <i>Ibid.</i>
Presbytériens (N. Ecole).....	Philadelphie..	Assemblée générale.....	1840	Joel Parker, D. D. <i>Ibid.</i>
Episcopaux.....	Angleterre...	Henri VIII.....	1534	Maearlay et autres historiens anglais.
Luthériens.....	Allemagne...	Martin Luther.....	1524	S.-S. Schmuucker, dans <i>l'Histoire de toutes les Religions.</i>
Congrégationalistes unis.....	Allemagne...	Celarius.....	Environ 1540	Alvan Lamson. <i>Ibid.</i>
Congrégationalistes.....	Angleterre....	Robert Browne.....	1583	E.-W. Andrews. <i>Ibid.</i>
Quakers.....	Angleterre...	Georges Fox.....	1647	Historiens anglais.
<i>Id.</i> .....	Amérique.....	William Penn.....	1681	Historiens américains.
Eglise catholique.....	Jérusalem....	Jésus-Christ.....	33	<i>Nouveau Testament.</i>

Ce court tableau historique nous montre que toutes les sectes chrétiennes, existant maintenant dans les Etats-Unis ne remontent pas au delà de l'année 1500. Par conséquent, le corps le plus ancien de chrétiens parmi nous, en dehors de l'Eglise catholique, compte à peine quatre siècles d'existence. Elles sont donc venues quinze siècles trop tard pour faire valoir leurs droits à l'apostolicité.

« Mais, me dira-t-on, quoique notre histoire publique, en tant que protestants, date de la Réforme, nous pouvons faire remonter notre origine aux apôtres. » Je dis que c'est impossible. Avant tout, votre nom décele votre récente naissance. Qui, en effet, a entendu parler des baptistes, des épiscopaux ou des autres Eglises protestantes avant la Réforme? Vous ne pouvez pas dire : « Nous existions dans chaque âge à l'état d'Eglise invisible. » Votre retraite a été, dans ce cas, si absolue que personne aujourd'hui ne saurait dire où vous vous êtes cachés pendant douze siècles. Et quand vous auriez existé, vous n'avez aucun droit à réclamer le titre d'Eglise du Christ ; car Notre-Seigneur a prédit que son Eglise serait comme une cité placée sur le sommet de la montagne, et que ses ministres annonceraient les vérités du salut du haut des toits, afin que tous puissent les entendre.

Il est également inutile de nous dire que vous étiez alliés, par la foi, aux différentes sectes chrétiennes qui sont sorties, d'âge en âge, de l'Eglise catholique. Ces sectes, en effet, professaient des doctrines diamétralement opposées les unes aux autres, et la vraie Eglise doit être une dans sa foi. En outre, moins vous rappellerez vos relations avec ces dissidents, mieux cela vaudra pour vous ; car ils ont tous propagé des erreurs contre la vérité chrétienne, et plusieurs ont répandu des principes en désaccord avec la *décence* et la moralité.

L'Eglise catholique, au contraire, peut facilement revendiquer le titre d'apostolique, parce qu'elle tire son origine

des apôtres. Un prêtre et un évêque font remonter leur généalogie aux premiers disciples du Christ avec plus de facilité, que la branche la plus éloignée d'une vigne ne se rattache à la souche principale.

Tout le clergé des Etats-Unis, par exemple, a été ordonné seulement par des évêques en communion active avec le siège de Rome. Ces évêques eux-mêmes avaient reçu leur commission de l'évêque de Rome.

L'évêque actuel de la Ville éternelle, Pie IX, est le successeur de Grégoire XVI, celui-ci de Pie VIII, qui le fut de Léon XII. Et ainsi nous remontons, siècle par siècle, jusqu'à Pierre, premier évêque de Rome, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ. Comme l'évangéliste saint Luc, qui fait remonter la généalogie du Sauveur à Adam et à Dieu, nous pouvons aussi dresser la table généalogique de Pie IX. Pas un seul anneau ne manque à la chaîne qui unit le plus simple prêtre de la terre au prince des apôtres. Et quoique, en de rares occasions, on ait vu deux ou trois prétendants à la chaire de Pierre, ces prétentions opposées n'infirmement pas plus la validité du Pape légitime, que la lutte de deux candidats à la présidence n'invalide le titre du magistrat reconnu comme chef.

C'est en employant cette même suite d'arguments que les premiers Pères démontraient l'apostolicité de l'Eglise catholique, et réfutaient les prétentions des sectes contemporaines. Saint Irénée, Tertullien et saint Augustin donnent le catalogue de chacun des évêques dont ils étaient contemporains, et avec lesquels ils étaient heureux d'être en communion; mais ils mettaient en même temps leurs adversaires au défi de faire remonter leur lignée au siège apostolique. « Qu'ils produisent, dit Tertullien au second siècle, l'origine de leur Eglise; qu'ils nous montrent la succession de leurs évêques, de telle sorte que le premier d'entre eux nous apparaisse comme ayant été sacré par un

*apôtre, ou par un homme apostolique qui fut en communion avec les apôtres*<sup>1</sup>. »

Et si les Pères du cinquième siècle considéraient comme un puissant argument en leur faveur de pouvoir remonter ainsi jusqu'aux apôtres par une lignée de cinquante évêques, combien plus fort est l'argument pour nous qui pouvons produire un nombre cinq fois plus grand de pontifes romains qui se sont assis sur la chaire de Pierre ! Je voudrais répéter avec affection, à nos frères séparés, ce que saint Augustin disait aux donatistes de son temps : « Venez à nous, frères, si vous désirez être greffés sur la vigne. Nous sommes désolés en vous voyant rester séparés d'elle. Comptez les évêques du vrai siège de Pierre, et remarquez, dans cette liste de Pères, combien se sont succédé. C'est le rocher contre lequel les portes orgueilleuses de l'Enfer ne prévaudront jamais<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Liber de Præscript.*, C, 32.

<sup>2</sup> *Psal. contra part. Donati.*

---



## CHAPITRE VI

### PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE

Perpétuité ou durée jusqu'à la fin des temps, voilà une des marques les plus frappantes de l'Eglise. Par perpétuité, on ne veut pas dire que le christianisme, sous une forme ou sous une autre, doive toujours exister, mais que l'Eglise doit toujours persister dans *son intégrité*, revêtue de *toutes* les prérogatives que Dieu lui a données dès le commencement. Car, si l'Eglise venait à perdre un de ses caractères essentiels, comme l'unité et la sainteté que Notre-Seigneur lui a données dès les premiers jours de son existence, on ne pourrait pas la dire *perpétuelle*, parce qu'elle cesserait d'être la même institution.

La durée sans fin de l'Eglise du Christ est fréquemment prédite dans les saintes Ecritures. L'ange Gabriel annonce à Marie que le Christ « régnera sur la maison de Jacob à jamais et que son règne n'aura pas de fin<sup>1</sup>. » Notre-Seigneur dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévauront jamais contre elle<sup>2</sup>. » Notre-Seigneur bien-aimé montre clairement ici que l'Eglise est destinée à être toujours assaillie, sans avoir à craindre d'être submergée.

<sup>1</sup> S. Luc, I, 32, 33.

<sup>2</sup> S. Matth., XVI, 18.

Dans les dernières paroles de notre Rédempteur, que nous a conservées l'évangile de saint Matthieu, la même prédiction est fortement répétée, et la raison de l'indéfectibilité de l'Eglise pleinement exprimée : « Allez, enseignez les nations... Considérez que je suis avec vous *tous les jours*, même *jusqu'à la consommation du monde*<sup>1</sup>. » Cette parole renferme trois enseignements importants : 1<sup>o</sup> la présence du Christ avec son Eglise : « Considérez que je suis avec vous ; » 2<sup>o</sup> sa présence constante sans en excepter un seul jour : « Je suis avec vous tous les jours ; » 3<sup>o</sup> sa présence continuelle jusqu'à la fin du monde, et, par conséquent, la durée éternelle de l'Eglise, « même jusqu'à la consommation du monde. »

Il en résulte que l'Eglise doit avoir existé dès le commencement ; que depuis sa première origine le souffle de sa vie n'a pu être interrompu un seul instant ; qu'elle n'a jamais été séparée de Jésus-Christ, et qu'enfin elle durera jusqu'à la consommation du monde et des siècles.

Aucune communion chrétienne ne peut raisonnablement revendiquer ces droits à la *perpétuité*, puisque, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, elles sont toutes d'origine récente<sup>2</sup>.

L'indestructibilité de l'Eglise est vraiment merveilleuse, et elle doit exciter l'admiration de tout esprit réfléchi, quand nous considérons le nombre, la variété, la puissance formidable des ennemis contre lesquels elle a eu à lutter dès les premiers jours de sa naissance. Ce seul fait suffit pour mettre en lumière le rayon de la divinité qui a été imprimé sur son front.

L'Eglise a été constamment engagée dans une double lutte, l'une extérieure, l'autre intérieure ; la première contre les païens et les infidèles ; la seconde contre le

<sup>1</sup> S. Matth., XVIII, 20.

<sup>2</sup> Si l'on en excepte quelques sectes orientales remontant au sixième et au neuvième siècle.

schisme et l'hérésie fomentés par ses enfants rebelles.

Depuis le jour de la Pentecôte, jusqu'à la victoire de Constantin le Grand sur Maxence, pendant un espace de deux cent quatre-vingts ans, l'Eglise a subi une suite de persécutions sans égales, par leur atrocité, dans les annales de l'histoire. Toutes les tortures que la cruauté a pu employer ont été mises en usage pour détruire les derniers vestiges du christianisme. *Christiani ad leones!* Les chrétiens aux lions! tel était le cri du peuple.

On les revêtait de peaux de bêtes féroces et, dans cet état, on les exposait à la dent des chiens furieux. On les recouvrait de poix, on y mettait ensuite le feu, afin de s'en servir comme de flambeaux dans les rues de Rome. Pour justifier de telles atrocités et pour étouffer tout sentiment de compassion, les persécuteurs accusaient leurs innocentes victimes des crimes les plus affreux.

Pendant trois siècles, les chrétiens furent obligés d'adorer Dieu dans le secret de leurs chambres, ou dans les catacombes de Rome. Ces souterrains subsistent encore comme un témoignage permanent, soit du courage indomptable des chrétiens, soit de l'atrocité de leurs tourments.

Et Rome elle-même, avec cette puissance qui avait frappé d'épouvante toutes les nations, fut incapable de briser l'Eglise encore au berceau, ou d'arrêter ses progrès. En peu de temps nous voyons cet empire colossal tomber en ruines, tandis que le chef de l'Eglise porte des lois pour toute la chrétienté dans cette même ville, d'où les Césars impériaux avaient promulgué, contre le christianisme, leurs édits sanguinaires.

Pendant le cinquième et le sixième siècle, les Goths, les Vandales, les Huns, les Visigoths, les Lombards et d'autres tribus barbares descendent du Nord, et se précipitent comme un torrent de dévastation sur l'Europe méridionale. Ils démembrent l'empire romain et font presque

disparaître les dernières traces de la vieille civilisation. Ils pillaient les villes, rasaient les églises laissant après eux la ruine et la désolation, conquérants d'un jour ils sont cependant domptés à leur tour, et se soumettent au joug suave de l'Évangile. Ainsi se vérifie l'assertion de l'incrédule Gibbon : « Les progrès du christianisme ont été marqués par deux glorieuses et décisives victoires ; l'une sur les citoyens voluptueux et instruits de l'empire romain, l'autre sur les guerriers barbares de la Scythie et de l'Allemagne, qui renversèrent l'empire et embrassèrent eux-mêmes la religion des Romains <sup>1</sup>. »

Le mahométisme prit naissance au septième siècle en Arabie et fit de rapides conquêtes en Asie. Au quinzième siècle, Constantinople fut prise par les sectateurs du faux prophète, qui essayèrent même de soumettre toute l'Europe à leur puissance. Sur les pressantes instances du Pape, le royaume d'Espagne et la république de Venise formèrent une ligue défensive contre les Turcs, qui reçurent une sanglante défaite à la bataille de Lépante, en 1571. Et si la croix a pris la place du croissant, si elle domine aujourd'hui toutes les villes d'Europe, nous devons cette précieuse bénédiction à la vigilance des Pontifes Romains.

Un autre adversaire, plus formidable et plus dangereux que ceux que je viens de mentionner, essaya de renverser l'Église au quatrième et au cinquième siècle. Je parle de la grande hérésie d'Arius suivie de celles de Nestorius et d'Eutychès.

L'arianisme, peu après sa naissance, se répandit rapidement en Europe, dans le Nord de l'Afrique et dans certaines parties de l'Asie. Il fut accueilli par une immense multitude, et fleurit pour un temps grâce aux soins et à la protection de plusieurs empereurs romains qui se succé-

<sup>1</sup> *Décadence et chute de l'Empire romain*, XXXVII, p. 450.

dèrent sans interruption. Les évêques catholiques furent bannis de leurs sièges, des intrus ariens prirent leur place. L'Eglise, qui avait échappé à l'épée du paganisme, sembla pour un temps infectée du poison de l'arianisme. Mais après une courte carrière de prospérité, cette gigantesque secte fut affaiblie par des divisions intestines, et finalement elle fut chassée par d'autres erreurs qui lui succédèrent.

Vous connaissez depuis longtemps la grande révolution religieuse du seizième siècle, qui se répandit comme un torrent dans l'Europe du Nord et essaya, s'il était possible, d'engloutir la barque de Pierre. Plus de la moitié de l'Allemagne suivit le nouvel évangile de Martin Luther. La Suisse s'est soumise aux doctrines de Zwingle. L'influence de *son roi* Gustave Vasa a fait perdre la foi à la Suède. Le Danemark a cru au nouveau *Credo*, grâce aux intrigues du roi Christian II. Les catholiques ont été à leur tour chassés de Norwège, d'Angleterre et d'Ecosse. Le calvinisme au seizième siècle, le voltairianisme au dix-huitième siècle, ont gagné tant de terrain en France, que la foi de cette glorieuse nation catholique a deux fois frêmi dans la balance. Seule de toutes les nations de l'Europe du Nord, l'Irlande est restée fidèle à l'antique église.

Considérons le champ de bataille maintenant que le bruit et la fumée se sont dissipés. Examinons la condition de la vieille église après qu'elle est passée par ces mortels conflits, nous la voyons aujourd'hui numériquement plus forte qu'à aucune époque de son histoire antérieure. Les pertes qu'elle a subies dans le vieux monde sont plus que compensées par ses acquisitions dans le nouveau. Elle a déjà recouvré une bonne portion du terrain qu'on lui a ravi au seizième siècle. Elle compte plus de deux cent trente-six millions d'adhérents. Elle n'existe pas aujourd'hui à l'état d'institution stérile, mais dans toute l'intégrité et la plénitude de sa vie, avec son organisation

intacte, plus unie, plus compacte et plus vigoureuse que jamais.

Ce que l'on appelle la réforme du seizième siècle a plusieurs points de ressemblance avec l'hérésie d'Arius. Les deux schismes ont été préparés par des prêtres impatients du joug de l'Évangile, désireux de nouveautés, sensibles à l'ambition et à la vaine gloire. Tous les deux furent nourris et secondés par les princes régnants et eurent un nombre prodigieux de prosélytes. Tous les deux, pour un temps, se sont répandus avec la force irrésistible d'un ouragan infernal, jusqu'à ce que sa fureur fût passée. Les deux hérésies se sont dans la suite fractionnées en différents corps. L'extinction du protestantisme compléterait le parallèle.

Pour cette conjoncture voici une remarque de de Maistre bien digne d'attention : « Si le protestantisme porte toujours le même nom, quoique sa foi ait immensément varié, c'est que son nom étant purement négatif et ne signifiant qu'une renonciation au catholicisme, moins il croira, et plus il *protestera*, plus il sera lui-même. Son nom devenant donc tous les jours plus vrai, il doit subsister jusqu'au moment où il périra, comme l'ulcère périt avec le dernier atome de chair vivante qu'il a dévoré ! » — De Maistre : *Du Pape*, liv. IV, chap. iv.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Comme ces deux révolutions sont le fruit de la rébellion, qu'elles ont été marquées par la même vigoureuse jeunesse, par la même virilité précoce, par le même déclin prématuré, par le même démembrement des parties, nous ne sommes pas téméraires en prédisant que la dissolution qui a depuis longtemps anéanti la première, doit tôt ou tard détruire la seconde. Pour l'Église catholique, parce qu'elle est l'œuvre de Dieu, elle « renouvelle toujours sa jeunesse comme l'aigle. »

Je m'adresse maintenant à tous les ennemis de l'Église

catholique, et à ceux qui méditent sa destruction: comment pouvez-vous espérer de renverser une institution qui, depuis plus de dix-huit siècles, a successivement résisté à tous les assauts combinés du monde, des hommes et du prince des ténèbres? Quels moyens emploieriez-vous pour en opérer la ruine?

I. Sera-ce le pouvoir des rois, des empereurs, des premiers ministres? Ils ont en vain essayé de la détruire, depuis le temps des Césars jusqu'au chancelier actuel de l'Allemagne.

Beaucoup de personnes sont sous l'impression erronée que les têtes couronnées d'Europe ont été les invariables soutiens de l'Eglise et que, si leur protection cessait, elle disparaîtrait bientôt. L'Eglise, loin de s'appuyer sur des trônes terrestres, a compté parmi ses ennemis redoutables, à quelques honorables exceptions près, les princes chrétiens, ainsi appelés parce qu'ils étaient, de nom, enfants de l'Eglise. Ils s'irritaient contre sa discipline salutaire; ils brûlaient de secouer son joug, parce que, seule, dans les temps d'oppression, elle avait le pouvoir et le courage de réclamer les droits du peuple, et de s'opposer, comme un mur d'airain, aux empiétements de ses dominateurs. Avec une calme confiance, nous pouvons leur dire avec le Psalmiste: « Pourquoi les nations ont-elles frémi? Pourquoi les peuples ont-ils médité de vains projets? Les rois de la terre se sont levés, les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ. Brisons leurs liens et rejetons au loin leur joug <sup>1</sup>. »

« Celui qui habite dans les cieus les tournera en dérision <sup>2</sup>. »

II. Est-ce que les immenses ressources et le pouvoir organisé des corps religieux rivaux ne parviendront pas à absorber l'Eglise et à anéantir son action? Je n'ai garde

<sup>1 2</sup> *Psal.*, II, 1-4.

de mépriser ce pouvoir. Pour toute force purement humaine, il serait irrésistible. Mais si la force colossale et la puissance incomparable de l'empire romain n'a pas empêché l'établissement de l'Eglise; si l'Arianisme, le Nestorianisme et l'Eutychieisme n'ont pu ralentir son développement, comment l'organisation moderne peut-elle arrêter ses progrès, maintenant qu'elle est dans la plénitude de sa force?

Il est plus facile de conserver ce qui a été créé que de créer à nouveau.

III. Mais, nous a-t-on dit : « Enlevez au Pape son pouvoir temporel, et l'Eglise est destinée à périr. Voilà le secret de sa force : Dépouillez-le, et comme Samson une fois ses cheveux coupés, il montrera la faiblesse d'un pauvre mortel. Alors cette brillante lumière pâlera, elle disparaîtra sous l'horizon pour ne plus se lever. »

Pendant plus de sept siècles après l'établissement de l'Eglise, les Papes n'eurent de juridiction suprême sur aucun territoire. Comment aurait-elle pu vivre pendant ce temps si le pouvoir temporel avait été essentiel à sa perpétuité? Et même, pendant ces sept dernières années, le Pape a été privé de tous ses biens. Cependant cette perte n'a imprimé aucune ride sur le front magnifique de l'Eglise, ni retardé d'un pouce sa marche en avant.

IV. Est-elle incapable de lutter avec les inventions modernes et avec les progrès matériels du dix-neuvième siècle? On nous le dit souvent, mais loin de cacher notre tête, comme l'autruche dans le sable, à l'approche de ces inventions, nous les saluons comme les messagères de Dieu, et nous nous en servons comme d'instruments providentiels pour propager au loin la foi.

Si nous avons si bien réussi, quand nous n'avions pour vaisseaux que de frêles barques, pour boussole que nos yeux; quand nous n'avions pas de routes mais des neiges éternelles, des forêts vierges et des déserts sans sentier:



quand nous n'avions d'autres guides que la foi, l'espérance et Dieu ; — si, dis-je, nous avons alors si bien réussi à porter l'Évangile jusqu'aux confins de la terre, combien mieux réussirons-nous maintenant avec l'aide du télégraphe, des vaisseaux et des chemins de fer ?

Oui, hommes de génie, nous bénissons vos inventions, nous vous bénissons découvertes modernes ; nous vous emploierons au service de l'Église et nous vous dirons : « Eclairs et nuages, bénissez le Seigneur ; œuvres du Seigneur, bénissez-le, louez-le, exaltez-le au-dessus de toutes choses à jamais <sup>1</sup>. »

L'utilité des inventions modernes pour l'Église a paru dernièrement d'une manière éclatante. Le Pape avait convoqué un concile de tous les évêques du monde. Sans le secours des vaisseaux, il leur eût été impossible de se réunir : grâce à eux, ils ont pu s'y rencontrer de toutes les parties du monde.

V. Mais la lumière de l'Église ne doit-elle pas pâlir et s'éteindre devant le flambeau du dix-neuvième siècle ? N'a-t-elle pas à craindre de la littérature, des arts et des sciences ? Elle a toujours été la mère et la patronne de la littérature, des arts et des sciences. Elle a fondé et doté naguère toutes les grandes universités d'Europe.

Sans mentionner celles du continent, dont une simple énumération couvrirait un grand espace, je puis faire allusion aux universités d'Oxford et de Cambridge, les deux plus fameux centres de la science en Angleterre, elles furent établies sous les auspices de l'Église catholique, pendant les siècles qui ont précédé la Réforme.

L'Église a aussi fondé trois ou quatre universités qui existent maintenant en Écosse, par exemple, celle de Saint-André, en 1441 ; de Glasgow, en 1450 ; d'Aberdeen, en 1494.

Sans elle nous serions aujourd'hui privés des trésors

<sup>1</sup> Daniel, III.

inestimables de la littérature ancienne ; car, en sauvant de la destruction les langues de la Grèce et de Rome, elle a tiré de l'oubli les écrivains de ces contrées. Hallam fait observer, avec vérité, que sans les travaux intelligents des moines du moyen âge, notre savoir dans l'histoire ancienne de la Grèce et de Rome serait aussi vague aujourd'hui que nos connaissances concernant les Pyramides d'Égypte.

Et pour les ouvrages d'art, il y a plus de monuments précieux renfermés dans le seul musée du Vatican, qu'on n'en trouve dans toute notre contrée. Les artistes sont obligés d'aller à Rome pour étudier les meilleurs modèles. Nos églises ne sont pas seulement des temples du vrai Dieu, elles renferment aussi la collection de l'art sacré.

VI. Est-ce la liberté qui tuera l'Église ? Elle respire librement là seulement où l'on trouve la vraie liberté. Elle est toujours gênée dans ses opérations partout où le despotisme projette son ombre obscure. Nulle part elle ne jouit d'une plus grande indépendance qu'ici. A l'heure présente, elle est très vigoureuse et très prospère.

Les enfants de l'Église ne craignent rien quoi qu'il puisse leur advenir. Jésus-Christ est avec elle, et avec son assistance, elle ne peut sombrer. César, en croisant l'Adriatique, disait au pilote troublé : *Quid times? Cæsarem vehis.* Ce que César disait en présomptueux, Jésus-Christ l'a dit en vérité : Que craignez-vous ? Le Christ est dans la barque. N'avons-nous pas la certitude que le soleil se lèvera aujourd'hui, demain et toujours jusqu'à la fin du monde ? Pourquoi ? Parce que Dieu l'a ainsi ordonné quand il l'a fixé dans les cieux, et parce que depuis le commencement il n'a jamais cessé de fournir sa course. Jésus-Christ n'a-t-il pas promis que l'Église illuminerait toujours le monde ? N'a-t-il pas largement rempli la promesse faite à l'Église ? N'a-t-elle pas parcouru sa carrière sans faillir au milieu de la tempête et des éclairs ? Les succès du passé sont le plus sûr garant de l'avenir.

Au milieu du changement continuel des institutions humaines, seule elle demeure immuable. Au milieu des ruines universelles des monuments terrestres, elle est le seul édifice qui s'élève bien haut avec orgueil. Aucune pierre de cet édifice ne tombe à terre. Au milieu des destructions des royaumes, le sien n'est jamais anéanti. Toujours ancienne et toujours nouvelle, le temps n'imprime jamais de ride sur son front divin.

L'Eglise a vu naître tous les gouvernements d'Europe ; il n'est pas invraisemblable qu'elle soit témoin de leur mort et chante leur *requiem*. Elle avait plus de quatorze cents ans lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, et pour elle la fondation de notre république date d'hier.

Elle considérait avec calme les Goths et les Visigoths, les Huns et les Saxons se répandant comme un torrent en Europe, renversant les dynasties. Elle a vu les monarchies changées en républiques, et les républiques transformées en empires, elle a vu tout cela, dis-je, et sa constitution est restée toujours la même. Nous pouvons en vérité lui appliquer les paroles du Psalmiste<sup>1</sup> : « Ils périront et vous resterez, ils vieilliront tous comme un vêtement qui s'use. Vous les changerez comme un habit dont on se couvre, et ils seront en effet changés. Vous demeurerez toujours la même, vos années ne s'affaibliront pas. Les enfants de vos serviteurs vivront et leur race sera toujours dirigée par vous dans les siècles des siècles. »

Aux plus beaux jours de leur république, les Romains disaient avec orgueil : « Je suis citoyen de Rome, » c'était leur plus beau titre. Ils étaient fiers de la république, parce qu'elle était vénérable à leurs yeux, puissante par le nombre de ses citoyens, et illustre par la sagesse de ses hommes d'Etat. Quel plus grand sujet de gloire que d'être citoyen

<sup>1</sup> *Psal.*, CI, 27, 29.

de la République de l'Eglise, de cette République qui a duré pendant dix-neuf siècles et qui subsistera jusqu'à la fin des temps ; qui compte par millions ses enfants de tous les climats ; qui compte aussi par millions ses héros et ses martyrs ; qui nous fait entrer dans la société des prophètes et des saints : « Vous n'êtes plus des étrangers ni des inconnus, mais vous êtes les concitoyens des saints et des serviteurs de Dieu, vous, édifiés sur le fondement des apôtres, unis ainsi à Jésus-Christ qui est la pierre fondamentale <sup>1</sup>. » Il faut parfois sur la terre, se séparer de ses parents et de ses proches, mais on n'est jamais réduit à vivre loin de l'Eglise. Toujours elle est avec nous pour nous soutenir. Elle nous répète ce que son divin Epoux disait aux apôtres : « Considérez que je suis avec vous jusqu'à la fin du monde <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Eph., II, 19, 20.

<sup>2</sup> S. Matth., XXVIII, 20.

---

## CHAPITRE VII

### AUTORITÉ INFAILLIBLE DE L'ÉGLISE

Dieu a donné à l'Eglise l'autorité d'enseigner ce qui regarde la foi et la morale ; et, dans cet enseignement, l'Esprit saint la préserve de toute erreur.

La prérogative d'infaillibilité est clairement déduite des propriétés de l'Eglise dont nous avons déjà parlé. L'Eglise est une, sainte, catholique et apostolique. En prêchant partout et dans tous les temps le même *Credo* ; en enseignant la vérité et la sainteté, elle est à coup sûr, essentiellement infaillible dans sa doctrine ; car ce qui est un, saint, invariable, doit être vraiment infaillible.

Que l'Eglise ait été infaillible au temps des apôtres, aucun chrétien ne le nie. Nous n'avons jamais révoqué en doute la vérité de la doctrine apostolique <sup>1</sup>. Les apôtres étaient de fait, au premier siècle, la seule autorité dans l'Eglise. Il n'y a pas de motif pour refuser à l'enseignement apostolique du dix-neuvième siècle, où nous vivons, une prérogative évidemment possédée par les docteurs et les maîtres du premier, surtout quand le Verbe divin n'insinue nulle part que ce guide infaillible doive périr avec les apôtres. Au contraire, comme les apôtres ont transmis à leurs

<sup>1</sup> Voyez Galates, IV, 14; I Thessal., II, 13.

successeurs le pouvoir de prêcher, de baptiser, d'ordonner, de confirmer, ils doivent leur avoir communiqué le don non moins essentiel de l'infaillibilité.

Dieu nous aime autant que les premiers chrétiens. Le Christ est mort pour nous aussi bien que pour eux, et nous n'avons pas moins besoin de maîtres infaillibles.

Il ne suffit pas de dire « nous avons une Ecriture infaillible pour remplacer l'apostolat infaillible des premiers siècles. » Car un livre infaillible ne nous est d'aucun usage sans un interprète infaillible, comme l'histoire du Protestantisme le prouve clairement.

Mais nous avons mieux que des présomptions, l'Ecriture prouve avec une évidence positive que l'Eglise ne peut errer dans son enseignement. Notre-Seigneur bien-aimé en établissant Pierre prince de ses apôtres lui dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle <sup>1</sup>. » Le Christ promet ici solennellement qu'aucune erreur ne pénétrera jamais dans son Eglise ; si elle y est tombée les portes de l'Enfer ont certainement prévalu contre elle.

Les réformateurs du seizième siècle affirment que l'Eglise a erré ; que les portes de l'Enfer ont prévalu contre elle ; que depuis le sixième siècle jusqu'au seizième elle a été plongée dans l'iniquité. Le livre des homélies de l'Eglise d'Angleterre affirme que « l'Eglise est restée ensevelie dans une damnable idolâtrie, huit cents ans et plus. » La véracité personnelle de notre Sauveur et celle des réformateurs sont ici en jeu, car Notre-Seigneur a établi un état de choses qu'ils contredisent. Qui doit être cru : Jésus ou les réformateurs ?

Si la prédiction de notre Sauveur qui assure à son Eglise l'immunité contre toute erreur est fautive, Jésus-Christ n'est pas Dieu, car Dieu ne peut pas mentir. Il n'est pas même pro-

<sup>1</sup> S. Matth., XVI, 18.

phète puisqu'il a prédit le mensonge. Bien plus, c'est un imposteur, et tout le christianisme n'est qu'une misérable erreur et une profonde déception, puisqu'il repose sur un faux prophète.

Mais si Jésus a prédit la vérité quand il a déclaré que les portes de l'Enfer ne prévaudraient jamais contre son Eglise, (et qui ose le nier ?) l'Eglise alors n'a pas pu et ne saurait déchoir de la vérité. Dans ce cas, l'Eglise catholique est infallible, car seule elle réclame cette prérogative ; seule de l'aveu de tous, elle a existé depuis le commencement. Jésus est vraiment ce sage architecte dont on parle dans l'Évangile « qui a bâti sa maison sur le roc ; la pluie est tombée, les torrents sont survenus, les vents ont soufflé, ils ont heurté contre cette maison, elle n'a pas été ruinée, car elle était fondée sur le roc <sup>1</sup>. »

Jésus envoie les apôtres avec le plein pouvoir de prêcher l'Évangile : « Comme le Père, dit-il, m'a envoyé, moi aussi je vous envoie <sup>2</sup>. » « Allez donc, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé <sup>3</sup>. » « Prêchez l'Évangile à toute créature <sup>4</sup>. » « Vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et même jusqu'aux extrémités de la terre <sup>5</sup>. »

Cette mission ne convient seulement pas aux apôtres, mais aussi à leurs successeurs, jusqu'à la fin des temps, puisqu'il a été personnellement impossible aux apôtres de prêcher à tout l'univers.

Notre-Seigneur ne s'est pas contenté de donner à ses apôtres le pouvoir de prêcher l'Évangile, il a imposé à leurs auditeurs, sous les peines les plus sévères, l'obligation

<sup>1</sup> S. Matth., VII, 24 et suiv.

<sup>2</sup> S. Jean, XX, 21.

<sup>3</sup> S. Matth., XXVIII, 19, 20.

<sup>4</sup> S. Marc, XVI, 15.

<sup>5</sup> Actes, I, 8.

de les écouter et de leur obéir. « S'il arrive que quelqu'un ne vous reçoive ni ne vous entende, sortez de cette maison ou de cette ville et secouez la poussière de vos pieds. En vérité je vous le dis, on sera moins sévère pour la terre de Sodome et de Gomorrhe au jour du jugement que pour cette ville <sup>1</sup>; » « que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit pour nous comme un païen ou un publicain <sup>2</sup>. » « Celui qui croit sera sauvé, celui qui ne croit pas sera condamné <sup>3</sup>. » « Celui qui vous écoute m'écoute; celui qui vous méprise me méprise. Celui qui me méprise méprise Celui qui m'a envoyé <sup>4</sup>. »

D'après ces passages, nous voyons, d'un côté, que les apôtres et leurs successeurs ont reçu le plein pouvoir d'annoncer l'Evangile, et de l'autre que leurs auditeurs sont obligés de les croire avec docilité et de leur obéir, non par une pure complaisance extérieure, mais par un assentiment intérieur de l'intelligence. Si donc l'Eglise catholique pouvait annoncer l'erreur, Dieu n'en serait-il pas responsable? L'âme fidèle ne pourrait-elle pas dire en toute humilité et en toute vérité : C'est vous, ô Seigneur, qui m'avez commandé d'écouter votre Eglise. Si j'ai été trompée en lui obéissant, vous êtes la cause de mon erreur.

Nous pouvons être assurés que cette Providence toute sage qui ordonne à son Eglise de parler en son nom, la conduira de telle sorte dans les pâturages de la vérité, qu'elle ne jettera jamais dans l'erreur ceux qui suivent ses enseignements.

Comme le privilège de l'infaillibilité était une très grande faveur, notre Sauveur le confère à l'Eglise, dans un langage qui dissipe tout doute même pour l'investiga-

<sup>1</sup> S. Matth., X, 14, 15.

<sup>2</sup> S. Matth., XVIII, 17.

<sup>3</sup> S. Marc, XVI, 16.

<sup>4</sup> S. Luc, X, 16.



teur le plus difficile, et dans des circonstances qui donnent plus de poids à la majesté de sa parole. Peu avant sa mort il console ses disciples par cette promesse : « Je prierai le Père et il vous donnera un autre Paraclet, *afin qu'il habite à jamais avec vous.*

« Quand l'Esprit saint sera venu il vous enseignera toute vérité <sup>1</sup>. »

Le texte suivant d'une égale importance rappelle les dernières paroles de notre Sauveur, citées dans l'Évangile de saint Matthieu : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc et enseignez toutes les nations ; — apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai ordonné. Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde <sup>2</sup>. »

Il commence par affirmer son autorité et sa mission divines : « Tout pouvoir m'a été donné. » Ce même pouvoir il le délègue à ses apôtres et à ses successeurs : « Allez donc et enseignez les nations. » Il ne leur donne pas des instructions, pour propager au loin des bibles par toute la terre, mais pour enseigner par la parole : « Et voilà que ; » notre Sauveur ne fixe jamais l'attention de ses auditeurs, en employant l'interjection : *Voilà que* à moins qu'il ne doive faire quelque communication solennelle et extraordinaire. Il est certain qu'une déclaration importante va suivre cette parole. « Voilà que je suis avec vous ; » ces paroles « je suis avec vous » sont fréquemment citées dans les Écritures par le langage que Dieu tient à ses prophètes et aux patriarches ; toujours elles impliquent une présence spéciale et une vision particulière de la divinité <sup>3</sup>. Dans les exemples donnés elles conservent leur même signification. Jésus-Christ dit d'une manière équivalente, moi qui suis « la voie, la vérité et la vie » je vous défendrai de

<sup>1</sup> S. Jean, XIV, 16 ; XVI, 13.

<sup>2</sup> S. Matth., XXVIII.

<sup>3</sup> Exod. III, 12 ; Jérémie, XV, 20 etc.

toute erreur et je vous guiderai dans vos discours. Je serai avec vous, non seulement durant votre vie mortelle, non seulement durant un siècle, mais tous les jours, dans tous les temps, sans interruption jusqu'à la fin du monde.

Ces paroles de Jésus-Christ établissaient deux faits importants : 1° la promesse de préserver son Eglise d'erreur ; 2° la promesse de continuer sa présence dans l'Eglise, sans en excepter un seul instant, jusqu'à la fin du monde.

C'est en outre le sentiment de l'Apôtre des nations écrivant aux Ephésiens : Dieu « en a établi plusieurs apôtres, d'autres prophètes, quelques-uns évangélistes, les uns pasteurs, les autres docteurs pour la perfection des saints et l'achèvement de son ministère, pour l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi... afin que nous ne soyons plus des enfants agités çà et là, qui se laissent emporter à tout vent de doctrine par la malice des hommes habiles à jeter dans l'erreur <sup>1</sup>. »

S'il faut en croire plusieurs personnes, cette franche déclaration des Ecritures serait une supposition sans preuve en faveur de l'infaillibilité que nous donnons à l'Eglise. Considérez pourtant les conséquences qui découleraient d'une telle dénégation.

Si votre Eglise n'est pas infaillible, elle peut donc errer, car il n'y a pas de milieu entre posséder l'infaillibilité et être sujet à l'erreur. Si votre Eglise et ses ministres peuvent faillir dans leur enseignement doctrinal, comme ils l'admettent, ils peuvent vous prêcher l'erreur au lieu de la vérité. Dans ce cas vous êtes incertains, et vous ne savez plus si vous écoutez la vérité ou l'erreur. Si vous doutez vous n'avez pas la foi ; car la foi exclut tout doute et ainsi vous déplaitez à Dieu car « sans la foi il est impossible de plaire à Dieu <sup>2</sup>. » La foi et l'infaillibilité se

<sup>1</sup> Ephésiens, IV, 11, 14.

<sup>2</sup> Hébreux, XI, 6.

donnent mutuellement la main. L'une ne peut exister sans l'autre. Il ne saurait y avoir de foi dans l'auditeur, à moins que l'orateur n'ait une autorité exempte d'erreur. Son autorité doit être fondée sur une connaissance si sûre, qu'elle exclut, en ce qui le concerne, la possibilité d'errer. Elle suppose une véracité si absolue qu'elle écarte tout danger de déception dans celui qui écoute ses paroles.

Vous admettez certainement l'infaillibilité dans les sciences physiques ; pourquoi la niez-vous dans la science du salut ? Le matelot guidé par sa boussole sait, au milieu de la tempête qui gronde et dans l'obscurité de la nuit, qu'il poursuit directement sa marche vers la ville qui est le but de son voyage. Et nous n'aurions pas besoin d'un guide également infaillible pour nous diriger vers la cité de Dieu dans le Ciel ?

N'est-ce pas étrange que l'Eglise soit obligée de se défendre aux yeux du monde, pour avoir simplement déclaré qu'elle dit la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité ?

Enfants de l'Eglise, remerciez Dieu de vous avoir faits membres d'une communion dans laquelle vous êtes préservés de toute erreur dans la foi, et de toute illusion dans la pratique de la vertu. Vous êtes heureusement étrangers à tous ces conflits intérieurs, à ces doutes perplexes, à ces agitations effrayantes qui tourmentent les âmes dont l'examen privé est le seul guide. Vous ne voguez pas comme les autres sur un océan d'incertitudes « emportés par tout vent de doctrine. » Vous n'êtes pas « comme des aveugles conduits par des aveugles. » Vous n'êtes pas non plus comme ceux qui sont dans un désert spirituel coupé par des sentiers écartés, ne sachant lequel il faut suivre. Vous êtes au contraire dans cette voie élevée dont parle le prophète Isaïe qui est si « droite que les insensés ne peuvent y errer <sup>1</sup>. » Vous faites partie de

<sup>1</sup> Isaïe, XXXV, 8.

cette vaste communion qui n'a ni (Haute) ni (Petite Eglise) ni (nouvelle) ni (vieille école) car vous appartenez à cette école, qui « est toujours ancienne et toujours nouvelle. » Vous jouissez de cette profonde paix et de cette tranquillité qui naît de la connaissance raisonnée de toute la vérité. Vous pouvez vous écrier en toute vérité : « qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre <sup>1</sup> » dans l'unité d'un seul esprit et d'un seul cœur.

Remerciez encore Dieu de ce que vous appartenez à une Eglise qui a un sens si pénétrant pour découvrir et faire connaître ces fautes morales, ces fraudes déguisées sous le masque de la piété, ces projets socialistes qui se répandent si souvent, dans cette contrée, à découvert, sous les noms de moralité et de religion, mais qui, en réalité, sont subversifs de toute morale et de tout ordre. Ce sont les fruits du fanatisme, et ils servent de prétexte pour cacher les plus honteuses passions. Ni les Mormons, ni les Millérites, ni les défenseurs de l'amour pur et des droits de la femme, ne trouvent de recrues dans l'Eglise catholique. Elle ne souffrira jamais que ses enfants soient séduits par ces impostures, quelque spécieuses qu'elles paraissent.

Il ressort de tout ce qui a été dit dans les pages précédentes que l'Eglise catholique ne peut être réformée. Je ne prétends pas, bien entendu, que les pasteurs de l'Eglise soient personnellement impeccables et sans péché. Tous les maîtres de l'Eglise, depuis le Pape jusqu'au plus humble prêtre, sont exposés à tout moment, comme les simples fidèles, à déchoir de la grâce et à se trouver dans la nécessité de se réformer. Nous portons tous « ce trésor d'innocence dans des vases d'argile <sup>1</sup>. »

Mais j'entends que l'Eglise n'est pas susceptible de réforme dans sa doctrine. L'Eglise est l'ouvrage d'un Dieu incarné. Elle ne peut donc pas être réformée. N'est-ce pas

<sup>1</sup> *Psal.*, CXXXII.

pour des hommes le comble de la présomption de vouloir perfectionner l'œuvre de Dieu ? N'est-ce pas ridicule que les Luther, les Calvin, les Knox, les Henri et mille autres moins connus, s'offrent pour amender la constitution de l'Eglise, comme s'il s'agissait d'une constitution humaine ?

Notre Sauveur lui-même n'a jamais cessé de gouverner personnellement son Eglise. Ce sera toujours assez tôt pour les faibles mortels de prendre la direction du vaisseau lorsque le grand capitaine aura abandonné le gouvernail.

Un gentleman protestant, qui avait reçu une éducation très libérale, me disait avant l'ouverture du dernier concile œcuménique : « Un ami m'assure, monsieur, que dans un conclave secret, tenu dernièrement à Rome, on avait résolu de revenir sur le dogme de l'Immaculée Conception, et de l'abolir au prochain concile général ; qu'en fait, la définition était une erreur, et que la méprise de 1854 serait réparée en 1869. » Je lui répondis qu'aucune semblable question ne pouvait évidemment être agitée dans le concile ; que les décrets doctrinaux de l'Eglise étaient irrévocables, et que le dogme de l'Immaculée Conception, une fois défini, l'était pour toujours.

Si l'on pouvait fournir la preuve que, dans un seul cas, l'Eglise a cessé d'enseigner une doctrine de foi antérieurement professée par elle, ce seul exemple serait son coup de mort ; elle ne serait plus admise à faire valoir ses titres à l'infailibilité. Il est un fait merveilleux, digne de remarque, c'est que, dans toute l'histoire de l'Eglise, si l'on remonte du dix-neuvième siècle au premier, on ne trouve aucun exemple d'un Pape ou d'un concile général ayant rapporté un décret de foi ou de morale promulgué par un Pontife ou un concile précédents. Le passé suffit pour nous montrer que l'Eglise ne tolérera dans l'avenir aucun changement doctrinal.

Si, comme nous l'avons vu, l'Eglise a l'autorité même de Dieu pour enseigner, et si elle ne définit que la vérité, n'est-ce pas le devoir de tout chrétien d'entendre sa voix et d'écouter son commandement? Elle est l'organe du Saint-Esprit. Elle est le représentant de Jésus-Christ qui lui a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise. » Elle possède la vérité. C'est le propre de l'esprit humain d'embrasser la vérité partout où il la trouve. Ce serait donc non seulement un acte d'irrévérence, mais de pure folie, de désobéir à la voix de cette mère qui ne saurait se tromper.

Si un citoyen doit obéir aux lois de son pays, quoiqu'elles ne soient pas en tous points conformes à la stricte justice ; si un enfant est tenu, d'après la loi divine et humaine, d'obéir à sa mère, bien qu'elle puisse parfois errer dans son jugement, combien sommes-nous plus étroitement obligés d'être dociles aux enseignements de l'Eglise catholique, notre mère, dont les avertissements sont toujours justes, dont les préceptes sont immuables ?

« Pendant vingt ans, fait remarquer un protestant récemment converti, j'ai combattu et j'ai lutté contre l'Eglise avec toute l'énergie de ma volonté. Lorsque je devins catholique, tous mes doutes cessèrent, mes recherches aussi. Je fus comme un petit enfant et semblable au nourrisson qui bégaie ; je m'abandonnai dans les bras de ma mère. » Par le baptême, les chrétiens deviennent enfants de l'Eglise, sans égard à celui qui verse sur eux l'eau régénératrice. Si elle est votre mère, où est votre amour et votre obéissance? Quand l'enfant cherche sa nourriture dans le sein de sa mère, il ne la discute pas. Quand il reçoit des instructions de sa mère, jamais il ne doute : il croit par instinct. Quand la mère tend sa main, l'enfant suit sans hésiter. Le chrétien devrait avoir pour sa mère spirituelle toute la simplicité et je pourrais dire toute la

crédulité d'un enfant guidé par les instincts de la foi, « à moins que nous ne devenions, dit Notre-Seigneur, comme de petits enfants, nous n'entrerons pas dans le royaume du Ciel<sup>1</sup>. » « Comme des nouveau-nés, désirez le lait raisonnable, sans ruse, afin que de la sorte vous puissiez grandir dans le salut<sup>2</sup>. » Sa nourriture ne renferme aucun poison ; sa doctrine aucun artifice.

<sup>1</sup> S. Matth., XVIII, 3.

<sup>2</sup> S. Pierre, II, 3.

---

## CHAPITRE VIII

### L'ÉGLISE ET LA BIBLE

L'Eglise, comme nous l'avons vu, est le seul maître divinement institué pour nous transmettre la révélation.

L'Écriture est le grand dépôt où se trouve contenu le Verbe de Dieu. L'Eglise en est par conséquent la gardienne autorisée et l'interprète infallible. Car cette mission de guide infallible était inutile, si chaque individu avait pu interpréter la Bible par lui-même.

Que Dieu n'ait pas voulu établir la Bible comme règle de foi d'un chrétien, indépendamment de la vivante autorité de l'Eglise, c'est ce que nous allons essayer de prouver dans ce chapitre.

Aucune nation n'a eu un plus grand respect pour la Bible que le peuple juif. La sainte Écriture était son orgueil et sa gloire. C'était son chant national en temps de paix, sa méditation et son secours dans les tribulations et dans l'exil. Les Juifs, cependant, ne songèrent jamais à terminer leurs querelles en faisant un appel privé à la parole de Dieu.

Toutes les fois qu'une dispute religieuse survenait dans le peuple, elle était tranchée par le grand-prêtre et par le sanhédrin, tribunal composé de soixante-douze juges civils et ecclésiastiques. La sentence du grand-prêtre et



des juges ses associés devait être exécutée sous peine de mort. « Si vous voyez, est-il dit au Deutéronome, qu'il y a une matière difficile et douteuse dans le jugement... vous irez au prêtre de la race lévitique et au juge... ils vous montreront le vrai jugement... Vous suivrez leur sentence, vous n'irez ni à droite ni à gauche... Mais celui qui refusera d'obéir au commandement du prêtre... mourra, et vous ferez disparaître le mal d'Israël<sup>1</sup>. »

Par cette déclaration si claire, vous voyez que Dieu ne renvoie pas les Juifs, pour terminer leurs querelles, à la lettre de la loi, mais à l'autorité vivante du tribunal ecclésiastique, qu'il avait expressément établi pour ce dessein.

Voilà pourquoi les prêtres étaient tenus d'avoir une connaissance profonde de la sainte Ecriture, parce qu'ils étaient les dépositaires de la loi de Dieu et ses interprètes auprès du peuple. « Les lèvres du prêtre garderont la science, et le peuple cherchera la loi dans sa parole, parce qu'il est l'ange (ou le messager) du Seigneur des armées<sup>2</sup>. »

De fait, un très petit nombre des enfants d'Israël, si l'on en excepte les prêtres, avaient en leur possession les livres divins. Les saints manuscrits étaient rares et précieux. Quels moyens Dieu prend-il pour que son peuple ait l'occasion d'entendre les Ecritures ? A-t-il commandé de multiplier les livres saints ? Non ; mais il a *ordonné* aux *prêtres* et aux *lévites* de se partager les différentes tribus, afin que tous puissent être en état de communiquer au peuple la connaissance de la loi. Il était défendu aux Juifs de lire certaines parties de la Bible avant l'âge de trente ans.

Notre Sauveur a-t-il rompu avec cette tradition, quand il est venu sur la terre ? A-t-il dit aux Juifs de se guider

<sup>1</sup> Deutéronome, XVII, 8 et suiv.

<sup>2</sup> Malac., II, 8.

eux-mêmes dans l'étude de l'Écriture ? Non, certes ; il leur commande d'obéir aux maîtres reconnus, quelque peu édifiante que puisse être leur vie privée. Jésus alors dit aux multitudes et à ses disciples : « Les scribes et les pharisiens sont assis sur le siège de Moïse : tout ce qu'ils vous diront, observez-le <sup>1</sup>. »

Notre-Seigneur, il est vrai, a dit dans une occasion : « Approfondissez les Écritures, puisque vous *pensez* trouver en elles la vie éternelle. Elles me rendent témoignage <sup>2</sup>. » On cite triomphalement ce passage comme un argument en faveur de l'interprétation privée. Il ne prouve cependant rien de semblable. Quelques commentateurs anciens et modernes mettent le verbe à l'indicatif : « Vous scrutez les Écritures. » En tous cas, notre Sauveur parle ici de l'Ancien Testament, parce que le Nouveau n'était pas encore écrit. Il s'adresse non pas à la multitude mais aux pharisiens, qui étaient les docteurs de la loi ; et il leur reproche de ne pas admettre sa divinité : « Vous avez, leur dit-il, les Écritures dans les mains. Pourquoi ne me reconnaissez-vous pas pour le Messie, puisqu'elles témoignent que je suis le fils de Dieu ? » Il les renvoie aux Écritures comme à un livre où ils trouveront la preuve de sa divinité, et non comme à une source d'où ils devaient tirer toutes les connaissances en ce qui concerne les vérités de la révélation.

En outre il ne fait pas reposer la preuve de sa divinité sur le *seul* témoignage de l'Écriture car il l'a établie :

1° Par le témoignage de Jean-Baptiste (V. 33) qui disait : « Voici l'agneau de Dieu ; voici celui qui efface les péchés du monde. » Voyez aussi saint Jean, I, 34.

2° Par les miracles qu'il a opérés (V. 36).

3° Par le témoignage de son Père qui disait (V. 37) :

<sup>1</sup> S. Matth., XXIII, 2, 3.

<sup>2</sup> S. Jean, V, 39.

« C'est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez le. » (Saint Matthieu, III, 16. Saint Luc, IX, 35.)

4<sup>o</sup> Par les Ecritures de l'Ancien Testament; comme s'il leur disait: « Si vous ne voulez pas accepter ces trois preuves qui sont très concluantes, au moins vous ne pouvez rejeter le témoignage des Ecritures, dont vous êtes si fiers. »

Enfin, dans tout ce passage, notre Sauveur explique le sens des saintes Ecritures. Ainsi donc, leur véritable sens n'est pas laissé au hasard à l'interprétation de tout lecteur. C'est donc changer gravement le texte sacré, que de voir dans ces paroles la défense de l'interprétation privée des Ecritures. Notre Rédempteur, en abolissant la loi ancienne et en lui substituant son Eglise, voulait-il que son Evangile fût répandu par la profusion de la Bible ou par la voix vivante de ses disciples? Voilà tout le nœud de la question. Je réponds que c'est par la prédication seule qu'il voulait convertir les nations: c'est en effet par ce seul moyen qu'elles l'ont été. Aucune nation n'a été convertie par l'agence des Sociétés Bibliques.

Jésus lui-même n'a jamais écrit une ligne; il n'a jamais commandé à ses apôtres d'écrire une parole<sup>1</sup> ou de faire circuler les écritures déjà existantes.

En les envoyant dans leurs courses apostoliques il leur dit: « Allez *enseigner* toutes les nations<sup>2</sup>. » « Prêchez l'Evangile à toute créature<sup>3</sup>. » « Celui qui vous écoute m'écoute<sup>4</sup>. » Et nous voyons que les apôtres se conforment rigoureusement à ces instructions.

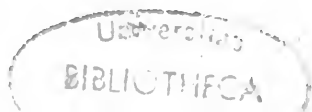
Des douze apôtres, des soixante-douze disciples et de tous ceux qui ont suivi les premiers Notre-Seigneur, huit

<sup>1</sup> Il faut en excepter saint Jean que Notre-Seigneur porta à écrire l'Apocalypse, I, 11.

<sup>2</sup> S. Matth., XXVIII, 19.

<sup>3</sup> S. Marc, XVI, 15.

<sup>4</sup> S. Luc, X, 16.



seulement nous ont laissé quelques-uns de leurs écrits sacrés. Les évangiles et les épîtres étaient adressés à des particuliers ou à des églises privées. Ils étaient écrits à l'occasion de quelque besoin pressant, comme font les évêques qui lancent leurs lettres pastorales pour corriger les abus qui s'élèvent dans l'Eglise, ou pour dresser des règles qui dirigent la conduite des fidèles. On ne voit nulle part que les apôtres aient fait circuler un seul livre de la Bible. Mais « allant, ils *préchaient* partout, le Seigneur coopérant à leur ministère <sup>1</sup>. »

Nous voyons par là, que dans l'ancienne loi comme dans la nouvelle, le peuple était dirigé par une autorité vivante et non par l'interprétation privée des Ecritures.

Toutefois, jusqu'à la révolution religieuse du seizième siècle, depuis le commencement du monde, on n'a jamais ouï dire qu'un peuple ait voulu se diriger par la lettre morte de la loi dans les affaires civiles ou ecclésiastiques. Comment, par exemple, nos différends civils sont-ils réglés dans cet Etat? Est-ce par notre interprétation privée des lois de la Virginie, ou par la sentence que rendent les juges établis?

On cite souvent cet adage : « que la Bible et la Bible seule soit notre guide. » Pourquoi donc faites-vous tant de dépenses pour bâtir de belles Eglises et des écoles du dimanche? De quelle utilité sont, pour les enfants, vos sermons et vos catéchismes, si la Bible de votre maison est un guide suffisant pour le peuple? Pour dire vrai, vous autres révérends gentlemen vous êtes en désaccord dans la pratique, avec les théories que vous proclamez si fortement. Ne me dites pas que la Bible vous suffit; et, si vous le croyez, cessez vos instructions : Ne vous interposez pas entre le peuple et les Ecritures.

Je vais, maintenant, en toute liberté, m'adresser à un

<sup>1</sup> S. Marc, XVI, 20.



homme qui ne professe pas le catholicisme, et j'arriverai peut-être à lui prouver, qu'il ne peut, avec quelque fondement, accepter le livre silencieux des Ecritures comme un guide suffisant.

Votre ministre vous met entre les mains un exemplaire du volume sacré et vous dit : « Prenez ce livre, vous y trouverez tout ce qu'il faut pour votre salut. » Une sérieuse difficulté vous attend dès le début de votre investigation. Quelle assurance avez-vous que le livre qu'il vous a présenté est le verbe *inspiré* de Dieu ? Car chaque partie de la Bible est loin de porter en elle-même la preuve évidente d'inspiration. Elle pourrait, par ce que vous en savez, contenir plus que la parole divine, ou ne pas renfermer toute la parole de Dieu. Nous ne devons pas nous persuader que la Bible a toujours été un livre compact, relié sous une belle forme. Pendant plusieurs siècles elle a été répandue par fragments épars, dans les différentes parties de la chrétienté. Parfois plusieurs livres falsifiés ont, sous le nom d'Écriture, circulé parmi les fidèles. Il y a eu, par exemple, l'Évangile apocryphe de saint Pierre, celui de saint Jean et de saint Mathias.

L'Église catholique, dans la plénitude de son autorité, au troisième concile de Carthage en 397, a séparé la paille du froment, elle a indiqué les livres apocryphes et ceux qui étaient canoniques. Jusque là, les sectes chrétiennes sont restées en désaccord ; elles ne savent pas quels sont les livres qu'il faut accepter comme authentiques. Plusieurs chrétiens d'Europe ne reconnaissent pas les évangiles de saint Marc et de saint Luc, parce que ceux-ci n'étaient pas au rang des apôtres. Luther avait coutume d'appeler les lettres de saint Jean des épîtres de paille.

Mais quand vous seriez certain que la Bible contient la parole de Dieu et rien que la parole de Dieu, comment pourriez-vous savoir que la traduction est fidèle ? Les livres de l'Écriture ont été, tout d'abord, écrits en hébreu

et en grec; vous n'en avez qu'une traduction. Avant de vous convaincre que la traduction est fidèle, il vous faut étudier ces deux langues et comparer ensuite la version avec l'original. Combien peu sont capables d'une science aussi considérable!

Pendant, quand vous acceptez la Bible comme la parole de Dieu, vous êtes obligé de la recevoir sur l'autorité de l'Eglise qui a été pendant quinze cents ans la seule gardienne des Ecritures.

Même après vous être assuré, pour votre propre satisfaction, que la traduction est fidèle, les Ecritures ne peuvent encore vous servir comme règle complète de foi, et de guide pour le Ciel en dehors d'un interprète vivant autorisé.

Un maître compétent, tel que notre Sauveur a certainement voulu nous le donner, doit avoir trois caractères. Il doit être : 1° à la portée de tous ; 2° il doit être clair et intelligible ; 3° il doit pouvoir résoudre tous nos doutes sur la foi et la morale.

1° Il faut qu'un guide parfait du salut soit à la portée de tous ceux qui cherchent sincèrement la vérité ; car Dieu « désire que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité <sup>1</sup>, » par conséquent il doit avoir mis, à la portée de tous, les moyens d'y parvenir.

En outre il est certain que dans tous les temps les Ecritures ne pouvaient être accessibles à tous.

Elles ne l'étaient pas *aux premiers chrétiens*, car elles ne furent écrites que longtemps après l'établissement du christianisme. La religion chrétienne fut fondée en l'an 33. L'Evangile de saint Matthieu et les premières parties du Nouveau Testament ne parurent que huit ans après. L'Eglise était établie depuis vingt ans quand saint Luc écrivit son Evangile. L'Evangile de saint Jean ne parut que vers la fin du premier siècle. Plusieurs années après

<sup>1</sup> Timot., II, 4.

que les Évangiles et les Épîtres avaient été publiés, on ne les connaissait guère que dans les églises auxquelles on les avait adressés. Ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle que l'Église forma son canon de l'Écriture, et déclara la Bible, telle que nous la possédons, la parole authentique de Dieu. Et ce fut l'âge d'or du christianisme ! Les plus parfaits chrétiens vécurent, moururent et allèrent au Ciel, avant que la partie la plus importante des Écritures ne fût écrite. Que leur serait-il advenu si la Bible seule avait été leur guide ?

L'art de l'imprimerie ne fut inventé qu'au quinzième siècle (1440). Combien il eût été difficile de fournir à chacun une copie des Écritures *depuis le quatrième jusqu'au quinzième siècle* ! Pendant cette longue période, il fallait copier les Bibles à la main. On n'en trouvait dans le monde que quelques centaines, et elles étaient entre les mains des prêtres et des savants. « Dans le système protestant, l'art de l'imprimerie aurait été plus nécessaire aux apôtres que le don des langues. Il a été heureux pour Luther qu'il ne soit pas venu un siècle avant l'immortelle découverte de Gutenberg. Cent ans plus tôt, son dessein de porter deux cent cinquante millions d'hommes à lire la Bible aurait été accueilli par de bruyants éclats de rire, et lui aurait fait échanger sa chaire de Wittemberg, contre un hôpital d'insensés<sup>1</sup> ! »

*Aujourd'hui même*, avec tout le secours des imprimeries à la vapeur, avec toutes les associations de bibles répandues dans ce pays et en Angleterre, entretenues à grands frais, toute leur activité est impuissante à fournir aux missionnaires de toutes les contrées des bibles imprimées dans les langues des peuples et des tribus auxquels on les destine.

Quand même la Bible serait dans tous les temps acces-

<sup>1</sup> Martinet, *la Religion dans la société*, II, 10.

sible à tous, combien dans tous les âges et dans tous les pays, sans en excepter notre siècle qui se glorifie de ses lumières, n'en trouverait-on pas pour lesquels la Bible serait un livre fermé, étant incapables de la lire ? S'il en était ainsi, la doctrine de l'interprétation privée rendrait le salut d'un grand nombre non seulement difficile, mais impossible.

2° Il faut qu'un guide religieux soit intelligible et clair pour tous, de telle sorte que chacun puisse entièrement comprendre la vraie signification des instructions qu'il renferme. Tous peuvent-ils comprendre la Bible ? Loin de là, non seulement les ignorants, mais les savants la trouvent remplie de ténèbres et de difficultés. Saint Pierre lui-même nous avertit que dans les épîtres de saint Paul il y a « des choses difficiles à comprendre, que les hommes ignorants et inconstants corrompent, comme toutes les autres Ecritures, pour leur propre ruine <sup>1</sup>. » Et plus loin il nous dit : « qu'aucune prophétie de l'Écriture n'est connue par l'interprétation privée <sup>2</sup>. »

Nous lisons dans les Actes des Apôtres qu'un homme étant monté sur son chariot lisait le livre d'Isaïe, et comme saint Philippe lui demandait la signification de la prophétie, il répondit : « Comment puis-je la comprendre si on ne me l'explique <sup>3</sup>, » montrant par ces humbles paroles qu'il ne pouvait prétendre à interpréter les Ecritures.

Les Pères de l'Église, après avoir passé leur vie dans l'étude de la religion et de l'Écriture sainte, sont unanimes à déclarer que la Bible est un livre semé d'épineuses obscurités. Et cependant nous trouvons de nos jours des pédants qui, avec une légère connaissance de la Bible, ne voient aucune difficulté, et sont assez présomptueux pour vouloir l'expliquer, depuis le premier verset de la Genèse

<sup>1</sup> II S. Pierre, III, 16.

<sup>2</sup> *Idem*, I, 20.

<sup>3</sup> Actes, VIII, 31.



jusqu'au dernier verset de l'Apocalypse. « Insensés ! ils courent dans une voie où les anges redoutent d'entrer. »

Est-ce que la conduite des réformateurs ne démontre pas, jusqu'à la dernière évidence, l'extrême folie de vouloir interpréter la Bible par le jugement privé ? Aussitôt qu'ils eurent rejeté l'autorité de l'Eglise, et donné leur jugement comme le plus éclatant témoignage de l'autorité privée, ils purent difficilement s'entendre sur la signification d'un texte important. La Bible fut dans leurs mains une Babel complète. Les enfants de Noé tentèrent, dans leur orgueil, de monter au Ciel en construisant une tour, et leur projet se termina par la confusion et la multiplication des langues. Les enfants de la Réforme ont essayé de conduire au Ciel par l'interprétation privée de la Bible ; leurs efforts ont abouti à la confusion et à la multiplication des religions. Voici un exemple entre mille. Ces paroles de l'Évangile : « Ceci est mon corps » n'ont eu avant la Réforme qu'une signification. Les nouvelles lumières du seizième siècle n'ont pas donné moins de quatre-vingts significations à des paroles si simples. Depuis ce temps, le nombre des interprétations est monté à plus de cent.

Personne ne peut nier que, de nos jours, il n'existe une grande multitude de sectes, qui vont se multipliant indéfiniment. Personne aussi ne niera <sup>1</sup> que ce grand nombre de *Credo* ne soit un grand scandale, et une vraie pierre d'achoppement placée sur le chemin de la conversion des nations. Personne ne conteste que ces divisions dans la famille chrétienne ne portent à s'arroger les droits du jugement privé. Tout jeune docteur ayant une instruction superficielle s'imagine qu'il a reçu du Ciel la mission d'inaugurer une nouvelle religion, et il a l'ambition de passer à la postérité en attachant son nom à une nouvelle

<sup>1</sup> Si l'on en excepte peut-être le sentiment de H.-W. Beecher, qui pense que Dieu trouve sa gloire dans cette variété de sectes.

secte. Chacun des champions de ces *Credo* modernes fait appel à la Bible invariable pour soutenir des doctrines toujours changeantes.

Ainsi une secte de chrétiens prouvera par la Bible qu'il y a une seule personne en Dieu, tandis que toutes les autres établiront, en se fondant sur le même texte, que la Trinité des personnes est un point évident de la révélation divine. Une autre soutiendra, appuyée sur nos saints livres, que Jésus n'est pas Dieu. D'autres feront appel à la même autorité pour établir sa divinité. Une communion affirmera, sur l'autorité des Ecritures, que le baptême des enfants n'est pas nécessaire pour le salut, tandis qu'une autre prétendra le contraire. Quelques chrétiens, Bible en main, enseigneront qu'il n'y a pas de sacrements, d'autres qu'il n'y en a que deux. Quelques-uns déclareront que la parole inspirée ne renferme pas l'éternité des peines, d'autres vous diront que ce dogme est clairement contenu dans la Bible. Ne voit-on pas tous les jours des clergymen qui, sur l'autorité du livre de la révélation, nous indiquent avec une douloureuse assurance l'année et le jour où la fin du monde doit arriver? Et quand leurs prophéties ne se sont pas réalisées, ils renvoient froidement à une autre époque.

Très récemment plusieurs centaines de femmes des Mormons ont présenté une pétition au gouvernement de Washington, protestant contre les entraves qu'on voulait opposer à leurs abominables coutumes de polygamie. Elles soutenaient que leur système chéri est fondé sur la parole de Dieu.

Tels sont les fruits légitimes de l'interprétation privée ! Ne serait-ce pas courir de grands risques que d'entreprendre un long voyage sur un vaisseau dont les officiers et l'équipage sont en lutte violente pour expliquer la boussole, et diriger leur course ? Combien n'est-il pas plus dangereux de se confier à des capitaines divisés entre eux

sur le chemin qui mène au Ciel. En dehors d'une autorité infaillible, rien ne doit nous satisfaire quand il faut diriger notre course vers l'Éternité. Dans cette question vitale, il ne devrait pas y avoir entre ceux qui vous dirigent ni conflit, ni pures conjectures. Il faut toujours au gouvernail, une autorité dont la voix vous donne l'assurance, au milieu des plus fortes tempêtes, *que tout va bien*.

3° Une règle de foi ou un guide complet pour le Ciel doit être capable de nous instruire dans toutes les vérités nécessaires au salut. Les Ecritures toutes seules ne contiennent pas toutes les vérités qu'un chrétien est tenu de croire; elles ne prescrivent pas non plus tous les devoirs que nous sommes tenus de pratiquer. Pour ne citer qu'un exemple, tout chrétien n'est-il pas obligé de sanctifier le dimanche et de s'abstenir ce jour-là de toute œuvre servile? La pratique de cette loi ne tient-elle pas le premier rang dans l'ordre de nos sacrés devoirs? Vous pouvez lire la Bible depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, et vous ne trouverez pas une seule ligne autorisant, établissant la sanctification du dimanche. Les Ecritures ordonnent la religieuse observance du Sabbat, jour que nous ne sanctifions jamais.

L'Eglise catholique enseigne avec raison que Notre-Seigneur et ses apôtres ont prescrit certains devoirs importants de religion qui ne sont pas mentionnés dans les écrivains catholiques<sup>1</sup>. Beaucoup de chrétiens, par exemple, prient le Saint-Esprit; pratique qu'on ne trouve nulle part dans la Bible.

Nous devons donc conclure que les Ecritures *toutes seules* ne sauraient constituer un guide suffisant ni une règle de foi, parce qu'elles ne peuvent en tous temps être à la portée de ceux qui ont besoin d'être instruits; parce qu'elles ne sont pas, par elles-mêmes, claires et intelligibles,

<sup>1</sup> Voyez S. Jean, XXI, 25. II Thessal., II, 14.

même dans les matières de la plus haute importance, parce qu'enfin elles ne contiennent pas toutes les vérités nécessaires au salut.

Plaise au Ciel que nos lecteurs ne soient pas tentés de conclure, par ce que je viens de dire, que l'Eglise est opposée à la lecture des Ecritures ou qu'elle est l'ennemie de la Bible! L'Eglise catholique ennemie de la Bible! Grand Dieu! quelle monstrueuse ingratitude, quelle basse calomnie dans une pareille accusation! Vous pourriez autant reprocher à la Vierge-Mère d'avoir voulu écraser l'Enfant divin sur son sein qu'accuser l'Eglise, notre mère, de vouloir rejeter au loin le verbe de Dieu. Vous pourriez plutôt également accuser l'homme d'Etat de vouloir détruire la constitution de son pays, tandis qu'il lutte pour la protéger contre les mutilations des démagogues sans principes.

Pendant quinze siècles, l'Eglise a été la seule gardienne et la seule dépositaire de la Bible; et si réellement elle avait redouté ce livre sacré, qui l'empêchait pendant cette longue période, de le mettre en pièces et de le disperser à tous les vents? Elle aurait pu le jeter dans l'abîme de l'Océan comme une mère dénaturée rejette le fruit de ses entrailles, et qui en aurait été plus sage?

Que sont devenus ces millions de livres fameux, écrits dans les âges passés? Ils ont presque tous péri. Mais dans le naufrage de l'ancienne littérature, la Bible reste comme un monument solitaire, semblable aux Pyramides d'Egypte, au milieu des ruines qui les entourent. Ces volumes sacrés ont survécu aux révolutions, aux guerres et aux invasions des barbares pendant quinze siècles. Qui les a sauvés de la destruction? L'Eglise catholique. Sans ses tendres soins, le Nouveau Testament serait un peu moins connu probablement que « le livre des fastes des rois d'Israël <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> III Rois, XIV, 49.

Dans ces temps d'imprimerie à la vapeur, nous avons peine à comprendre combien il en a coûté à l'Eglise pour perpétuer les saintes Ecritures. Des moines instruits, dont on se moque maintenant qu'ils reposent dans leurs tombeaux, étaient constamment employés à écrire ces copies de la sainte Bible. Quand un moine mourait à ce poste, un autre le remplaçait, veillant comme une sentinelle active sur le Verbe de Dieu.

Laissez-moi vous présenter un petit nombre de faits, pour vous donner une idée des travaux que l'Eglise a entrepris pour conserver les Ecritures.

Le Canon de la Bible, comme nous l'avons vu, a été fermé au quatrième siècle. A la même époque le pape Damase ordonna de faire une nouvelle et complète traduction des Ecritures en langue latine, la langue alors vivante, non seulement de Rome et de l'Italie, mais de tout le monde civilisé.

Si les Papes avaient craint que la Bible ne vît le jour, c'était un moyen singulier de témoigner leur crainte.

La tâche de préparer une nouvelle édition fut confiée à saint Jérôme, l'hébraïsant le plus savant et le plus instruit de son temps. Cette nouvelle traduction fut répandue dans toute la chrétienté et pour cela appelée *Vulgate* ou édition répandue, populaire.

Au sixième et au septième siècle, les langues modernes de l'Europe commencèrent à sortir comme de nombreux rejetons, de la souche latine, qui appartenait à la même famille. Les Ecritures se frayèrent bientôt une route dans ces langues nouvelles. Le vénérable Bède qui vivait en Angleterre au huitième siècle, et dont le nom est en grande vénération dans ce pays, traduisit les saintes Ecritures en saxon, alors la langue de l'Angleterre. Il mourut en dictant les derniers versets de l'évangile de saint Jean.

Thomas Arundel, archevêque de Cantorbéry, dans

l'oraison funèbre de la reine Anne, épouse de Richard II, prononcée en 1394, la loue des soins qu'elle mettait à lire les quatre évangiles. Le chef de l'Eglise d'Angleterre ne pouvait condamner dans les autres ce qu'il permettait à la reine.

Sir Thomas More affirme qu'avant Wicleff il y avait en Angleterre une version des Ecritures « lue avec une dévotion et une sobriété respectueuses par le peuple pieux et bon <sup>1</sup>. »

Si des défenses partielles commencèrent à être portées contre la diffusion de la Bible en Angleterre, au quinzième siècle, elles ont été motivées par la conduite de Wicleff et de ses sectateurs, qui non seulement firent paraître une traduction, sur laquelle ils greffèrent leurs nouvelles doctrines, mais encore cherchèrent à expliquer les textes sacrés, dans un sens étranger à l'interprétation transmise par la tradition.

Tout en s'efforçant de répandre la parole de Dieu, l'Eglise a le devoir aussi bien que le droit de veiller à ce que les fidèles ne soient pas égarés par des éditions hétérodoxes.

L'imprimerie fut inventée au quinzième siècle et, presque cent ans après, parut la Réforme. On nous dit souvent d'un air triomphant (et je suppose qu'il y en a aujourd'hui encore d'assez peu instruits pour le croire), que la première Bible imprimée fut celle de Luther. Voici la vérité : Avant que Luther ne mit la main à l'œuvre, il avait paru en Europe non moins de cinquante-cinq éditions de la Bible, pour ne pas parler que de celles de la Grande-Bretagne. Vingt-deux furent publiées en Allemagne ; une en Espagne ; quatre en France ; vingt et une en Italie ; cinq en Flandre et quatre en Bohême.

Si nous arrivons à l'époque contemporaine et que nous

<sup>1</sup> Dialog., 3, 14.

ouvrions une Bible anglaise catholique, nous trouverons dans la Préface, une lettre du pape Pie VI recommandant fortement la pieuse lecture de la sainte Bible. Une lettre du pape, c'est la plus haute autorité dans l'Eglise. Vous trouverez aussi, dans la Bible d'Haydock, les lettres des évêques des Etats-Unis, exprimant la douce espérance que cette splendide édition se répandra largement dans leur troupeau.

Ces faits doivent, ce me semble, convaincre tout esprit droit que l'Eglise, bien loin d'empêcher de lire la Bible, fait tout ce qu'elle peut pour en favoriser la lecture.

Un gentleman de la Caroline du Nord me disait dernièrement que la première fois qu'il entra dans une librairie catholique, il fut surpris de voir, sur les rayons, un grand nombre de Bibles en vente. Jusqu'à ce moment, il avait admis, sans preuve, l'accusation portée contre les catholiques de ne pouvoir lire les saintes Ecritures. Il vient d'embrasser la foi catholique.

Et peut-être ici me permettra-t-on de donner le témoignage de mon expérience personnelle durant la longue durée de mes études. Si je me mets en scène, ce n'est pas que je me trouve dans un cas particulier et exceptionnel, mais je veux que mon exemple serve à faire connaître, en ce qui concerne les saintes lettres, le système employé à l'égard des élèves ecclésiastiques dans tous les collèges du monde catholique.

Pendant notre cours d'humanités, on nous faisait chaque jour une lecture de la Bible; arrivés aux plus hautes branches de la Philosophie et de la Théologie, nous avons continué l'étude des saintes lettres, ou, plutôt, elle occupait la plus grande place dans notre programme. Nous lisions en outre tous les jours un chapitre du Nouveau Testament, non assis ou debout, mais à genoux, et nous baisions avec respect les pages inspirées. Nous écoutions chaque jour, à notre repas, plusieurs passages choisis de la Bible, et

nous portions toujours sur nous un exemplaire du Nouveau Testament.

Les étudiants étaient si bien familiarisés avec le livre sacré, que beaucoup d'entre eux, en écoutant plusieurs versets, pouvaient dire quelle partie de la Bible vous lisiez. La seule crainte qu'on nous inspirât à l'égard de la Bible, c'était de la lire sans un vrai respect accompagné d'une certaine frayeur.

Après son ordination, tout prêtre est tenu en conscience, de consacrer tous les jours un peu plus d'une heure à la lecture de la parole de Dieu. Je n'ai jamais entendu dire que les clergymen des autres communions soient liés par les mêmes obligations.

Ce qui est bon pour les prêtres doit l'être pour les laïques. Soyez persuadés que si vous devenez catholiques on ne vous défendra jamais de lire la Bible. Le plus ardent de nos vœux c'est que vous graviez dans votre mémoire et dans vos cœurs toutes les paroles de l'Évangile.

---



## CHAPITRE IX

### LA PRIMAUTÉ DE PIERRE

L'Eglise catholique enseigne aussi que Notre-Seigneur a conféré à saint Pierre la première place d'honneur et de juridiction dans le gouvernement de toute son Eglise, et que la même suprématie spirituelle a toujours résidé dans les Papes, évêques de Rome, en leur qualité de successeurs de saint Pierre. Pour être les vrais imitateurs de Jésus-Christ, tous les chrétiens, tant laïques que prêtres, doivent donc être en communion avec le siège de Rome, où saint Pierre règne en la personne de son successeur.

Avant de prouver directement cette vérité, je tiens à établir que, dans l'ancienne loi le Grand-Prêtre désigné par le Dieu Très-Haut remplissait un office semblable à celui du Pape dans la loi nouvelle. Dans l'église Juive il y avait des prêtres et des lévites chargés de servir à l'autel ; il y avait aussi un tribunal ecclésiastique suprême ayant à sa tête le Grand-Prêtre. Toutes les controverses religieuses lui étaient dévolues. Le Grand-Prêtre jugeait en dernier ressort, et sa sentence devait être exécutée sous peine de mort.

« S'il survient une affaire embarrassée où il soit difficile de discerner entre le sang et le sang, entre une cause et une cause, entre la lèpre et la lèpre.... adressez-vous

aux prêtres de la race de Lévi et au juge.... et ils vous découvriront la vérité du jugement que vous en devez porter. Vous ferez tout ce qu'auront dit ceux qui président au lieu que le Seigneur aura choisi, et tout ce qu'ils vous auront enseigné, selon la loi. Vous suivrez leur avis sans vous détourner ni à droite ni à gauche. Mais celui qui s'enflant d'orgueil ne voudra point obéir au commandement du pontife, qui en ce temps-là sera le ministre du Seigneur notre Dieu, ni à l'arrêt du juge, il sera puni de mort, et vous ôterez le mal du milieu d'Israël<sup>1</sup>. »

Ce passage montre clairement que le Grand-Prêtre avait, dans la religion juive, la plus haute juridiction en matière religieuse. Par ce moyen l'unité de foi et d'adoration était conservée dans le peuple de Dieu.

La synagogue, comme saint Paul l'atteste, était le type et la figure de l'Eglise ; « car toutes choses leur arrivaient en figure<sup>2</sup>. » Nous devons donc trouver, dans l'Eglise de Jésus-Christ, un juge spirituel exerçant la même autorité spirituelle que le Grand-Prêtre de la loi ancienne. Car si un suprême pontife était nécessaire dans la loi mosaïque pour maintenir la pureté et l'uniformité d'adoration, le même dignitaire est également indispensable de nos jours pour conserver l'unité de foi.

Tout état civil bien réglé a une tête reconnue. Le Président est la tête du gouvernement des Etats-Unis. La reine Victoria gouverne la Grande-Bretagne. Le sultan l'empire Turc. Si les nations n'avaient pas de chef autorisé pour les gouverner, elles seraient bientôt réduites à l'état de simple multitude et l'anarchie, la confusion, la guerre civile, en seraient les conséquences inévitables, comme on l'a vu dernièrement pour la France après la chute de Napoléon III.

<sup>1</sup> Deutéronome, XVII, 8, 13.

<sup>2</sup> I Corint., X, 11.

Même dans toute famille bien réglée la paix domestique exige qu'il y ait un chef.

L'Eglise de Jésus-Christ est une société visible, c'est-à-dire composée d'êtres humains. Elle se propose, il est vrai, une fin spirituelle, mais comme elle doit traiter avec les hommes, elle a besoin d'un gouvernement réglé non moins que les autres sociétés bien organisées. Notre-Seigneur a dû constituer son Eglise au moins dans ses éléments essentiels ; car ne doit-on pas lui prêter autant de sagesse qu'aux législateurs humains ? Pouvons-nous supposer que, de tous les législateurs, la sagesse incarnée seule ait laissé son royaume sur la terre pour être gouverné sans un chef ?

Quelques-uns nous diront : « Nous ne nions pas que l'Eglise ait un chef. Dieu lui-même est son Roi. » C'est éluder la question. Dieu n'est-il pas le chef de tous les gouvernements ? « C'est par moi, dit-il, que règnent les rois, et que les législateurs portent leurs décrets <sup>1</sup>. » Il est le chef reconnu de notre République et de toute société chrétienne répandue sur la terre ; mais néanmoins il y a toujours un chef visible qui veille sur les destinées du pays, et qui est le représentant de Dieu sur la terre.

De même, l'Eglise, outre son chef invisible qui réside dans les cieux, doit avoir un chef visible sur la terre. Le corps et les membres de l'Eglise sont visibles ; pourquoi la tête ne le serait-elle pas ? L'Eglise sans un chef suprême serait comme une armée sans général ; un vaisseau sans capitaine ; un troupeau sans pasteur ; un corps sans tête.

Les communions chrétiennes séparées de l'Eglise catholique nient que Pierre ait eu une autorité supérieure à celle des apôtres, et voilà pourquoi ils rejettent la suprématie du Pape.

L'absence, chez les Protestants, d'un chef visible divi-

<sup>1</sup> Prov., VIII, 15.

niment institué, est pour eux une cause infinie de faiblesse et de dissensions. — C'est une barrière infranchissable contre tout espoir de réunion entre eux, parce qu'ils demeurent sans un centre commun de ralliement, sans base solide d'union, et se trouvent placés dans l'état malheureux de schisme.

Au contraire, l'existence d'un juge suprême des controverses dans l'Eglise catholique est le secret de son admirable unité. C'est la clef de voûte qui relie et soutient l'arche impérissable de la foi.

Par le seul fait d'un chef suprême dans l'Eglise juive; parce qu'une tête est nécessaire au gouvernement civil, à la famille, aux corporations; par le seul fait surtout, qu'un chef suprême est indispensable au maintien de l'union dans l'Eglise, tandis que son absence conduit inévitablement à l'anarchie, nous sommes forcés de conclure, en dehors même de l'évidence positive, que, pour l'établissement complet de son Eglise, il devait entrer dans l'esprit du divin législateur, de mettre à sa tête un Primat, investi d'un pouvoir judiciaire suprême.

Pouvons-nous aussi établir par une preuve sensible, que Jésus-Christ a institué un chef suprême dans son Eglise? Pour ceux, du moins, qui lisent les Ecritures avec l'œil simple d'une pure intention, ils ont, à cet égard, l'évidence la plus entière. Selon nous, le Nouveau Testament n'a établi aucune doctrine, s'il ne parvient à prouver à tout lecteur sincère que notre Sauveur a donné à Pierre plein pouvoir de gouverner l'Eglise. Dans ce chapitre je parlerai de la Promesse, de l'Institution et de l'exercice de la Primauté de Pierre, telle qu'elle est rappelée dans le Nouveau Testament. Le chapitre suivant sera consacré à montrer sa succession à perpétuité dans les Pontifes Romains.

*Promesse de la Primauté.* — Notre Sauveur, dans une circonstance, demandait à ses disciples: « Que pensent les

hommes du Fils de l'homme ? » Ils répondirent : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste ; d'autres Elie ; d'autres Jérémie ou un des Prophètes. Mais vous, reprend Jésus, qui pensez-vous que je sois ? » Pierre comme toujours est ici le chef, l'orateur, l'organe du collège Apostolique. « Vous êtes, répondit-il, le Christ fils du Dieu vivant. Et Jésus ajouta : Vous êtes heureux Simon, fils de Jean, parce que la chair et le sang ne vous l'ont pas révélé, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et que les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. Je vous donnerai les clefs du royaume du Ciel, tout ce que vous lierez sur la terre le sera dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel <sup>1</sup>. » Nous trouvons ici Pierre confessant la divinité de Jésus-Christ et comme récompense il reçoit la promesse de la Primauté.

Notre Sauveur, par ces paroles « Vous êtes Pierre » fait clairement allusion au nom qu'il donnait à Simon, en le recevant au nombre de ses disciples (saint Jean, I, 42). Il révèle maintenant les motifs de ce changement de nom, qui était de nature à faire pressentir l'honneur que Jésus allait lui accorder, en le nommant Président de la république chrétienne. Dieu changea le nom d'Abram en celui d'Abraham, quand il le choisit pour être le père d'une grande nation.

Le mot *Pierre*, dans la langue syro-chaldaïque parlée par notre Sauveur, signifie *Rocher*. Cette phrase peut se tourner ainsi : « *Tu es rocher et sur ce rocher je bâtirai mon église.* » Tous les commentateurs protestants respectables ont eux-mêmes abandonné l'hypothèse absurde et ridicule d'attribuer le mot *rocher* à un autre qu'à Pierre. La phrase, en effet, ne comporte pas d'autre cons-

<sup>1</sup> S. Matth., XVI, 13-19.

truction, à moins qu'on ne révoque en doute le bon sens de notre Sauveur et sa science grammaticale.

Jésus, notre Seigneur, n'a fondé qu'une Eglise et il a voulu la fonder, la bâtir sur Pierre. Dès lors, toute église qui ne reconnaît pas Pierre comme son fondement, n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ et ne peut par conséquent rester debout, car elle n'est pas l'œuvre de Dieu. C'est évident. Plaise à Dieu que tous voient la vérité telle quelle est, avec des yeux exempts de tout préjugé.

Il continue : « Et je vous donnerai les clefs du royaume du Ciel. » Autrefois, et particulièrement chez le peuple Juif, les clefs étaient l'emblème de la juridiction. Dire qu'un homme avait reçu les clefs d'une cité, c'était dire qu'il en avait été nommé le gouverneur. Au livre de l'Apocalypse, notre Sauveur dit : « qu'il a les clefs de la mort et de l'Enfer <sup>1</sup>. » Ce qui signifie qu'il a tout pouvoir sur la mort et sur l'Enfer. De fait, même aujourd'hui, est-ce que la présentation des clefs ne réveille pas parmi nous l'idée d'autorité ? Si le maître d'une maison, en l'abandonnant pour la saison d'été, dit à un ami : « Voilà les clefs de la maison, » cette simple déclaration, sans le moindre mot d'explication, ne réveille-t-elle pas cette idée : « Je vous donne tout contrôle dans ma maison, vous pouvez admettre ou refuser qui vous plaira. Vous me représentez en mon absence ? » Appliquons le même sens aux paroles de notre Rédempteur. Quand il dit à Pierre : « Je vous donnerai les clefs, » il veut faire entendre : je vous donnerai l'autorité suprême sur mon Eglise, qui est la citadelle de la foi, ma Jérusalem terrestre. Vous et vos successeurs, vous serez mes représentants visibles, jusqu'à la fin du monde. Rappelez-vous que ces paroles ont été adressées à Pierre seul, et non à d'autres apôtres.

*Accomplissement de la promesse.* — La promesse que

<sup>1</sup> Révél., I, 18.

notre Rédempteur avait faite d'établir Pierre le chef suprême de son Eglise, est exécutée dans le passage suivant : « Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. Il ajouta : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pierre répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. Pour la troisième fois, Jésus lui demande : M'aimes-tu ? Et Pierre continue de répondre : Seigneur, toutes choses vous sont connues ; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux <sup>1</sup>. »

Ces paroles furent adressées par Notre-Seigneur à Pierre après sa résurrection. Tout le troupeau lui est confié sans exception ni limite. Pierre n'a pas seulement juridiction sur les agneaux, — la portion la plus faible et la plus tendre du troupeau, — celle qui représente les fidèles ; mais encore sur les brebis, c'est-à-dire sur les pasteurs eux-mêmes, qui tiennent à l'égard de leurs églises la place des brebis à l'égard des agneaux. Une portion du troupeau est confiée aux autres pasteurs ; à Pierre, le troupeau tout entier. Jésus, en effet, n'a jamais dit à un apôtre ni à un évêque ce qu'il a dit à Pierre : Pais tout mon troupeau.

Lecteur impartial, ne vous flattez-vous pas d'appartenir au troupeau de Jésus-Christ ? Oui, me direz-vous. Recevez-vous votre nourriture spirituelle de Pierre, et de son successeur ? Entendez-vous la voix de Pierre, ou vous êtes-vous égaré dans la bergerie des étrangers qui méprisent cette voix ? Pesez bien cette grave question. Si en effet Pierre a reçu le pouvoir de nourrir les agneaux du troupeau de Jésus-Christ, ceux-ci doivent écouter sa voix.

<sup>1</sup> S. Jean, XXI, 15-17.

*Exercice de la primauté.* — Dans les Actes des Apôtres, la seule partie des Ecritures où l'on rapporte les actions accomplies avant l'ascension de Notre-Seigneur, saint Pierre nous apparaît comme Saül au milieu des tribus, dépassant de la tête et des épaules ses frères, pour la part importante qu'il prend dans tout l'exercice du saint ministère.

Les douze premiers chapitres des Actes sont consacrés à saint Pierre, et à quelques-uns des apôtres ; les autres nous racontent souvent les actions de l'Apôtre des Gentils. Dans ce court fragment historique, comme dans les Evangiles, le nom de Pierre est mis en évidence en mille endroits :

Dans l'énumération générale, son nom est toujours cité le premier, comme celui de Judas Iscariote l'est invariablement le dernier <sup>1</sup>. Saint Matthieu appelle toujours Pierre *le premier des Apôtres*. Pierre n'est ni le plus ancien par l'âge, ni le premier par l'élection ; son frère aîné, André, ayant été choisi avant lui. Le sens de cette expression veut donc dire que Pierre a été le premier par le rang et l'honneur, mais aussi par l'autorité.

Saint Pierre est le premier des apôtres qui ait opéré un miracle <sup>2</sup>. Il est le premier à s'adresser dans Jérusalem aux Juifs, tandis que ses frères les apôtres se recueillent autour de lui. C'est dans cette circonstance qu'il convertit trois mille âmes <sup>3</sup>.

Saint Pierre est le premier à faire des conversions parmi les Gentils dans la personne de Corneille et de ses amis.

Quand il faut donner un successeur à Judas, *Pierre parle seul*. Il indique aux apôtres et aux disciples qu'ils ont le devoir de choisir celui qui doit succéder au traître.

<sup>1</sup> S. Math., X, 2 ; S. Marc, III, 16 ; S. Luc, VI, 14 ; Actes, I, 14.

<sup>2</sup> Actes, III.

<sup>3</sup> Actes, II.



Les apôtres acquiescent en silence aux instructions de leur chef <sup>1</sup>.

Dans le concile apostolique de Jérusalem, saint Pierre est le premier dont on rappelle le sentiment. Avant son discours « il y avait une grande discussion. » Quand il eut fini de parler, la multitude entière garda un profond silence <sup>2</sup>.

Saint Jacques et les autres apôtres se rangent à l'avis de saint Pierre sans proférer un mot d'opposition.

Saint Jacques est jeté en prison par Hérode, et peu après décapité. C'est un des trois apôtres les plus favorisés. Il était cousin de Notre-Seigneur et frère de saint Jean. Cependant les fidèles ne firent pas d'extraordinaires efforts pour l'arracher à la mort.

Pierre est mis en prison vers le même temps. Toute l'Eglise se soulève. Des prières pour sa délivrance montent vers le Ciel, non seulement de Jérusalem mais de toute la famille chrétienne répandue sur la terre <sup>3</sup>. L'armée du Seigneur peut supporter la perte d'un chef particulier dans la personne de saint Jacques, mais elle ne peut se résoudre à perdre celui qui a le commandement général. Les ennemis de l'Eglise avaient espéré que la mort du premier Pasteur amènerait la destruction du troupeau. Voilà pourquoi ils redoublaient de fureur contre le prince des apôtres. Aujourd'hui encore les ennemis de cette même Eglise dirigent tous leurs traits contre le Pape, son successeur. Cette conduite ne proclame-t-elle pas éloquemment l'autorité supérieure de Pierre ? De fait, Pierre paraît d'une manière si éclatante à chaque page, que non seulement sa primauté doit être admise, mais qu'elle force tout lecteur impartial à l'accepter.

Quelles sont les principales objections dirigées contre

<sup>1</sup> Actes, I.

<sup>2</sup> Actes, XV.

<sup>3</sup> Actes, XII.

la primauté de Pierre? Elles se ramènent, on peut le dire sans restriction, aux trois suivantes : 1<sup>o</sup> Notre-Seigneur a réprimandé saint Pierre ; 2<sup>o</sup> saint Paul a critiqué sa conduite non sur un point de doctrine, mais de discipline ; l'Apôtre des Gentils blâme saint Pierre de s'être séparé un moment des païens convertis, de peur de scandaliser les juifs nouveau-convertis<sup>1</sup> ; 3<sup>o</sup> la suprématie de Pierre est en contradiction avec la souveraineté de Jésus-Christ.

Pour moi, je ne vois pas comment ces objections infirment les titres de Pierre. Jésus n'était-il pas supérieur à Pierre? Un maître ne peut-il réprimander son disciple sans lui ravir ses prérogatives?

Et pourquoi saint Paul ne pourrait-il critiquer la conduite de saint Pierre, sans mettre en question l'autorité de son supérieur? Est-il inouï que des ecclésiastiques d'un rang inférieur aient fait des remontrances au Pape? Saint Bernard, simple religieux, a écrit un ouvrage dans lequel, avec une liberté tout apostolique, il donne des conseils à Eugène III et le prévient contre les dangers auxquels l'expose sa haute position. Y eut-il jamais homme plus soumis à un pape que ne fut Bernard à un aussi grand pontife? Notre gouvernement ne peut-il faire de remontrances sur la conduite du président sans diminuer son autorité?

Bien plus, de cette seule circonstance, je tire avec évidence la conclusion que saint Pierre a eu la primauté. Saint Paul rapporte comme digne d'être citée, l'action par laquelle il a *résisté en face à Pierre*. Pensez-vous que le souvenir de cette action méritât d'être conservé, si Paul avait fait des remontrances à Jacques, à Jean et à Barnabé? Non certes. Si un frère réprimande son frère, le fait n'est digne d'aucune attention. Au contraire, si un fils fait des remontrances à son père, ou un prêtre à son évêque et

<sup>1</sup> Galates, II, 11.

en face, nous comprenons que le fait mérite d'être mentionné. Ainsi, quand saint Paul s'humilie jusqu'à nous dire qu'il a reproché à saint Pierre sa conduite, il le mentionne comme l'exercice extraordinaire de la liberté apostolique, et nous laisse naturellement conclure que Pierre était son supérieur.

Dans la même épître aux Galates, saint Paul insinue clairement la prééminence de saint Pierre. « J'allai, dit-il, à Jérusalem pour voir Pierre, et je restai avec lui quinze jours <sup>1</sup>. » Saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et saint Ambroise nous disent que ce ne fut pas une visite de pure cérémonie, mais que saint Paul, dans ce voyage, avait pour but de protester de son respect et de son obéissance envers le chef des apôtres.

Il en est d'autres qui, en dépit des déclarations de Notre-Seigneur, nient la puissance de Pierre. Pour eux, obéir à Pierre c'est désobéir à Jésus-Christ, et reconnaître Pierre comme le rocher sur lequel l'Eglise est bâtie, c'est rejeter notre Sauveur. Bien loin de là, nous reconnaissons Jésus-Christ comme « la pierre angulaire fondamentale » et comme le divin architecte de l'Eglise.

Le meilleur témoignage de soumission à Jésus ne consiste pas seulement à l'adorer, mais encore à vénérer les représentants qu'il s'est choisis. Quelqu'un viendra-t-il me dire que ma soumission au délégué du gouvernement, est un acte de rébellion contre le gouvernement lui-même ! Le chef de notre pouvoir exécutif aurait peu de confiance dans le citoyen qui viendrait lui dire : « Gouverneur, je vous honore personnellement, mais je méprise les ordres de votre représentant. »

On donne à saint Pierre le nom de premier évêque de Rome, parce qu'il a transféré son siège d'Antioche à Rome, où il a souffert le martyre avec saint Paul.

<sup>1</sup> Galates, I, 18.

Nous ne sommes pas surpris que le scepticisme moderne qui rejette la divinité du Christ, et nie même l'existence de Dieu, mette en doute le fait de la vie et de la mort de saint Pierre à Rome.

L'objection commune alléguée pour contester cet événement, d'ailleurs bien prouvé, s'appuie sur le livre des Actes des Apôtres qui ne mentionne ni les travaux de Pierre ni son martyre à Rome. Pour les mêmes raisons, nous devrions nier que saint Paul ait été décapité à Rome, que saint Jean soit mort à Ephèse et que saint André ait été crucifié. Les Ecritures se taisent sur ces faits historiques et pourtant personne ne les nie.

L'autorité de la première épître de saint Pierre, le témoignage de ses successeurs immédiats sur la chaire de Rome, les aveux de plusieurs commentateurs protestants, tout concourt à fixer le siège de Pierre à Rome.

« Babylone » d'où Pierre écrit sa première épître, est entendue par les savants commentateurs protestants et catholiques, comme désignant la ville de Rome. Le mot Babylone signifiait symboliquement la corruption qui régnait alors dans la ville des Césars.

Clément, quatrième évêque de Rome, dont saint Pierre parle en des termes élogieux; saint Ignace, évêque d'Antioche qui mourut en 105; saint Irénée, Origène, saint Jérôme, Eusèbe le grand historien, et d'autres écrivains tout à fait dignes de foi, attestent la résidence de Pierre à Rome, tandis qu'aucun écrivain ecclésiastique n'a jamais contredit le fait.

Jean Calvin un témoin hors de soupçon, Cave critique anglais très instruit, Grotius et d'autres écrivains protestants distingués, n'hésitent pas à se faire sur ce point l'écho de la grande voix de la tradition catholique.

Désormais aucun fait historique ne pourra échapper aux traits de l'incrédulité, si la résidence de saint Pierre, et son glorieux martyre dans Rome sont révoqués en doute.

## CHAPITRE X

### SUPRÉMATIE DU PAPE

L'Eglise n'est pas morte avec Pierre, puisqu'elle doit durer jusqu'à la fin des temps. Toutes les prérogatives officielles conférées à Pierre ne devaient donc pas cesser avec lui, mais se transmettre à ses successeurs de génération en génération. L'Eglise a autant besoin dans tous les âges d'un chef suprême qu'au temps même des apôtres. Bien plus, comme l'Eglise a aujourd'hui un empire plus étendu, comme elle est gouvernée par des hommes plus faibles, elle a besoin, plus que jamais, d'un pouvoir central afin de conserver son unité de foi et son uniformité de discipline.

Tous les privilèges qui ont été conférés à Pierre, et qui peuvent être considérés comme essentiels au gouvernement de l'Eglise, reviennent de droit aux évêques de Rome, comme successeurs du prince des apôtres ; au même titre que les pouvoirs constitutionnels donnés d'abord à Georges Washington, sont passés au titulaire actuel du fauteuil présidentiel.

Il est vrai, en dehors des prérogatives inhérentes à son office, Pierre possédait le pouvoir de faire des miracles et le don de l'inspiration. Le Pape ne revendique pas ces derniers dons : ils étaient personnels à Pierre et ils ne sont, en

aucune manière, essentiels au gouvernement de l'Eglise. Dieu agit envers son Eglise comme nous envers un tendre arbrisseau. Quand nous le plantons, nous l'arrosons et nous soulevons la terre autour de ses racines. Mais quand il a jeté de profondes racines, nous l'abandonnons au soin de la nature. De même, quand Jésus-Christ a tout d'abord planté son Eglise, il a nourri, il a fortifié son enfance par des dons miraculeux et extraordinaires ; mais une fois qu'elle est devenue un arbre aux proportions gigantesques, il l'a laissée au soin de sa Providence ordinaire.

De ce que je viens de dire, vous pouvez facilement conclure que les arguments en faveur de la suprématie de Pierre ont une égale force pour démontrer la suprématie des Papes.

Cependant, comme la question est d'une grande importance, j'essayerai de montrer par une évidence historique incontestable, que les papes, depuis le jour des apôtres, ont continué à exercer la suprême juridiction, non seulement dans les Eglises d'Occident, jusqu'à la Réforme, mais aussi dans les Eglises d'Orient, jusqu'au grand Schisme du neuvième siècle.

I. Prenez la question des appels. On n'en appelle jamais d'une cour supérieure à une cour inférieure, ni d'une cour à une autre d'une juridiction égale. Nous ne faisons pas appel de Washington à Richemond, mais de Richemond à Washington. Donc, si nous trouvons le siège de Rome, depuis la fondation du christianisme, accueillant et décidant tous les cas d'appel qui lui sont déférés par les Eglises d'Orient, si nous voyons que sa décision mettait irrévocablement fin aux controverses, nous serons en droit de conclure que la suprématie de Rome sur toutes les églises est un fait indéniable.

Je vais vous donner quelques exemples. Je commence par le pape saint Clément, troisième ou quatrième successeur de saint Pierre, dont saint Paul fait un magnifique

éloge dans ses épîtres. Quelques dissensions et quelques scandales étaient survenus dans l'Eglise de Corinthe ; le cas fut porté à la connaissance du pape Clément ; il exerça alors sa juridiction en envoyant des lettres de remontrances et de reproches aux Corinthiens. Le respect que l'on avait pour ces lettres était si grand que les fidèles de Corinthe, un siècle plus tard, avaient l'habitude de les lire dans leurs églises. Pourquoi les Corinthiens en ont-ils appelé à Rome, si reculée vers l'Occident, et non à Ephèse si près de leur patrie, où vivait encore l'apôtre saint Jean ? Assurément parce que la juridiction d'Ephèse était particulière et celle de Rome universelle.

Vers l'an 190, la question du jour où il fallait célébrer la Pâque fut agitée en Orient et déferée au pape saint Victor I<sup>er</sup>. Les Eglises d'Orient célébraient cette fête le même jour que les juifs ; tandis qu'en Occident on la célébrait, comme on le fait encore aujourd'hui, le dimanche qui suit la pleine lune de l'équinoxe du printemps. Saint Victor, par amour pour l'unité, amène les Eglises d'Orient à se conformer à la pratique des évêques d'Occident, et ses instructions sont généralement suivies.

Denys, pontife de Rome vers le milieu du troisième siècle, apprend que le patriarche d'Alexandrie avait erré sur quelques points de foi ; il demande des explications à l'évêque, qui pour obéir à son supérieur justifie promptement de son orthodoxie.

Saint Athanase, le grand patriarche d'Alexandrie au quatrième siècle, en appelle au pape Jules I<sup>er</sup> d'une sentence injuste que des évêques d'Orient avaient portée contre lui<sup>1</sup>. Le pape annule la sentence du concile d'Orient.

Vers la même époque, saint Basile, archevêque de Césarée, eut aussi recours, dans ses afflictions, au pape Damase.

<sup>1</sup> *Histoire ecclésiastique de Socrate*, B, II, C, XV.

Saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, se tourne, au commencement du cinquième siècle, vers le pape Innocent I<sup>er</sup>, pour être vengé des accusations portées contre lui par plusieurs évêques d'Orient, et par l'impératrice Eudoxie de Constantinople.

Saint Cyrille en appelle au pape Célestin contre Nestorius, qui à son tour en appelle au même pape. Cyrille gagne sa cause auprès du pontife.

Théodoret, historien illustre et évêque de Cyrres, condamné par le conciliabule d'Ephèse en 449, fait appel au pape Léon dans le langage touchant que voici : « J'attends la décision de votre siège apostolique, et je supplie Votre Sainteté de protéger celui qui sollicite le secours de votre juste et sincère tribunal. Ordonnez que je vienne vers vous pour vous exposer mes doctrines qui sont celles des apôtres..... Je vous supplie de ne pas rejeter ma demande. Ne méprisez pas mes cheveux blancs... Avant tout, je vous conjure de me dire si je dois supporter ou non cette accusation. J'attends votre réponse. Si vous m'ordonnez de me tenir tranquille sur ce qui a été fait, je m'y résoudrai et ne troublerai plus personne. J'attendrai le jugement impartial de notre Dieu et Sauveur. Pour moi, le Tout-Puissant m'en est témoin, je ne cherche ni la gloire ni les honneurs. Je ne suis sensible qu'au scandale donné. Quelques fidèles encore faibles, surtout ceux que j'ai arrachés à plusieurs hérésies en considérant *le siège* qui m'a condamné, commencent à se demander si je ne suis pas un hérétique, étant par eux-mêmes incapables de discerner la vraie doctrine <sup>1</sup>. »

Jean, abbé de Constantinople, en appelle de la sentence du patriarche à celle de saint Grégoire, qui annule la décision du patriarche.

En 859, Photius écrivit une lettre au pape Nicolas I<sup>er</sup>,

<sup>1</sup> Lettre 113.



priant le pontife de confirmer son élection au patriarcat de Constantinople. Sur le refus du pape, refus qui lui fut dicté par sa conscience, Photius rompit avec la communion de l'Eglise catholique, et devint l'auteur du schisme grec.

Nous venons de rappeler quelques exemples pris au hasard dans l'histoire ecclésiastique. Nous voyons des prélats, très éminents par leur sainteté et leur science, occupant dans l'Eglise d'Orient une position très élevée, de plus, fort éloignés de l'influence de Rome, en appeler des décisions de leurs évêques et de leurs conciles, à l'arbitre suprême de l'Eglise de Rome. Si tout cela ne constitue pas une juridiction supérieure, qu'on dise alors ce qu'il faut entendre par là.

II. Les chrétiens de toutes les sectes admettent l'orthodoxie des Pères des cinq premiers siècles de l'Eglise. Personne n'a jamais révoqué en doute la foi de docteurs tels que les Basile, les Chrysostome, les Cyprien, les Augustin, les Jérôme, les Ambroise, les Léon. Ils étaient les gardiens reconnus de la vraie doctrine, et les représentants vivants « de la foi jadis annoncée aux saints. » Ils étaient à leur époque pour l'Eglise ce que Pierre, Paul et Jacques avaient été pour l'Eglise à son berceau. Nous les consultons indistinctement sur la foi de cette époque, car où irons-nous chercher les paroles de vie si ce n'est auprès d'eux ?

Les Pères de l'Eglise rendent hommage aux évêques de Rome comme à leur supérieur. Les limites restreintes que je me suis fixées dans ce petit volume, ne me permettent pas de donner des extraits de leurs écrits. Nous renvoyons le lecteur qui ne connaîtrait pas le langage original des Pères, ou qui n'aurait pas leurs écrits sous la main, à un ouvrage qui a pour titre : *Foi des catholiques*, où il trouvera, dans une traduction anglaise, de nombreux extraits de leurs ouvrages vengeant la suprématie des papes.

III. Les conciles œcuméniques nous fournissent une nouvelle et éloquente défense de la suprématie du Pape. Un concile œcuménique est une assemblée de prélats, représentant toute l'Eglise catholique. Un concile général est pour l'Eglise, ce que les corps exécutif et législatif de Washington sont pour les Etats-Unis.

Jusqu'à nos jours, dix-neuf conciles œcuméniques ont été tenus, y compris le concile du Vatican; les onze derniers en Occident, et les huit premiers en Orient. Je ne m'arrête pas aux conciles d'Occident, puisque personne ne nie qu'ils ne soient soumis à l'autorité du Pape.

Je dirai en peu de mots quelle a été l'autorité du Saint-Siège dans les huit conciles orientaux.

Le premier concile général a été tenu à Nicée en 325; le second, à Constantinople en 381; le troisième, à Ephèse en 431; le quatrième, en Chalcedoine en 451; le cinquième, à Constantinople en 553; le sixième, dans la même ville en 680; le septième, à Nicée en 787; et le huitième, à Constantinople en 869.

Les évêques de Rome ont convoqué ces assemblées, ou au moins ont consenti à leur convocation, ils les ont présidées toutes par leurs légats, si l'on en excepte le premier et le second concile de Constantinople, et ils en ont confirmé tous les décrets par leur autorité. Avant d'avoir force de loi, les actes du concile devaient être sanctionnés par la signature du Pape, comme les décrets du Congrès n'ont aucune valeur sans la signature du Président.

N'est-ce pas une preuve frappante de la primatie? Le Pape convoque, règle, sanctionne les synodes, non par pure courtoisie, mais par autorité. Un dignitaire qui réunit une assemblée, qui préside à tous ses actes, a sûrement une plus haute autorité que les autres membres.

IV. Je me reporterai une fois de plus à un fait historique pour confirmer la juridiction du Pape sur toute l'Eglise. Ce fait très remarquable c'est que *toutes les*

*nations converties jusqu'ici du paganisme au christianisme, depuis le jour des apôtres, ont reçu les lumières de la foi de ceux qui avaient été spécialement délégués par le siège de Rome, ou qui avaient été envoyés par des évêques en communion ouverte avec cette Eglise. Ce fait historique n'admet pas d'exception. Particularisons.*

Saint Patrick est l'apôtre de l'Irlande. Qui lui a donné sa mission? Le pape saint Célestin au cinquième siècle.

Saint Palladius est l'apôtre de l'Ecosse. Qui l'a envoyé? Le même pontife Célestin.

Les Anglo-Saxons ont reçu la foi de saint Augustin, moine bénédictin, comme tous les historiens catholiques ou non en font foi. Qui a donné à Augustin le pouvoir de prêcher? Le pape Grégoire I<sup>er</sup> à la fin du sixième siècle.

Saint Remi a affermi la foi en France, vers la fin du cinquième siècle. Il était en communion active avec le siège de Pierre.

La Flandre a reçu l'Evangile au septième siècle de saint Eloi, qui reconnaissait la suprématie du pape régnant.

La Germanie et la Bavière vénèrent comme leur apôtre saint Boniface qui est si populaire en Angleterre, son pays natal, par son nom de baptême Winfrid. Il reçut sa mission du pape Grégoire II, au commencement du huitième siècle, et il fut consacré évêque par le même pontife.

Au neuvième siècle, deux saints frères, Cyrille et Méthode, évangélisèrent la Russie, la Slavonie et la Moravie et autres parties du Nord de l'Europe. Ils reconnaissent la suprême autorité du pape Nicolas I<sup>er</sup>, et de ses successeurs Adrien II et Jean VIII.

Dans le onzième siècle, la Norwége fut convertie par des missionnaires envoyés d'Angleterre, par le roi norvégien saint Olave.

La conversion de la Suède fut consommée dans le même siècle par les apôtres bretons saint Ulfrid et Eskill. Deux de ces nations, immédiatement après leur conversion, commencèrent à payer un tribut à Rome, ou une petite redevance annuelle au Saint-Siège, preuve évidente qu'ils étaient en communion avec la chaire de Pierre <sup>1</sup>.

Toutes les autres nations de l'Europe converties avant la Réforme, ont reçu également les lumières de la foi, de missionnaires catholiques romains, parce que l'Europe reconnaissait alors un seul chef chrétien.

Passant d'Europe en Asie et en Amérique, on ne saurait nier que saint François Xavier et les autres apôtres, qui, au seizième siècle, étendaient le royaume de Jésus-Christ dans l'Inde et dans le Japon, ne fussent en communion avec le Saint-Siège, et que les deux apôtres qui, au seizième et au dix-septième siècle, convertirent les tribus indigènes de l'Amérique du Sud et du Mexique, n'aient reçu leur mission de la chaire de Pierre.

Mais, me direz-vous, le peuple des Etats-Unis se donne pour une nation chrétienne : la revendiquerez-vous aussi comme un bien qui vous est propre ? Très certainement ; car même ces chrétiens d'Amérique, malheureusement séparés de l'Eglise catholique, sont avant tout redevables de la connaissance de l'Evangile aux missionnaires qui étaient en communion avec le Saint-Siège.

Les races blanches de l'Amérique du Nord descendent d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et des nations du continent. Ces nations européennes ont été converties par des missionnaires soumis au Saint-Siège. De quelque partie de l'Europe que vous descendiez, quel que soit votre *Credo* particulier, vous êtes donc tous redevables à l'Eglise de Rome de la connaissance du christianisme.

Ces faits ne prouvent-ils pas la suprématie des Papes ?

<sup>1</sup> Voyez la *Vie des Saints* de Butler. S. Olave, 29 juillet.

Les apôtres de l'Europe et des autres contrées ont reçu leur autorité de Rome. L'autorité qui envoie un ambassadeur n'est-elle pas plus élevée que l'ambassadeur lui-même ?

Aussi voyons-nous que le nom du Pape est imprimé d'une manière ineffaçable à chaque page de l'histoire ecclésiastique. Le Souverain Pontife reste toujours debout comme le commandant en chef de la grande armée de l'Eglise. Les évêques d'Orient se sentent-ils maltraités chez eux par leur patriarche ou par les pouvoirs civils ? Ils se tournent vers Rome comme vers l'étoile de l'Espérance. Les Pères et les Docteurs de l'Eglise orientale sont-ils consultés ? Tous, d'une commune voix, rendent hommage à l'Evêque de Rome comme à leur chef spirituel. De nouvelles nations doivent-elles être converties à la foi ? Le Saint-Père délègue aux missionnaires son autorité, et il leur donne sa bénédiction avant qu'ils n'entreprennent leurs travaux. Faut-il condamner de nouvelles erreurs dans telle ou telle partie du globe ? Tous les yeux se tournent vers l'oracle de Rome pour attendre ses anathèmes, et le jugement solennel qui est rendu retentit d'une extrémité du monde chrétien à l'autre.

Il vous serait plus facile de rejeter la lumière du jour, et de vous soustraire à l'influence de l'atmosphère dans le cours de votre marche quotidienne, que d'enlever au Pape le rang suprême qu'il occupe dans la hiérarchie de l'Eglise. L'histoire des Etats-Unis se comprendrait mieux sans Président, que celle de l'Eglise en dehors du Vicaire du Christ. Comment, je vous le demande, cette grande autorité aurait-elle pu durer si longtemps, si elle était due à une usurpation ?

« Mais, me direz-vous, la suprématie du Pape a été contestée dans tous les âges. » On a mis également en question l'autorité de Dieu ; bien plus, son existence même a été niée ; car l'insensé a dit dans son cœur : « Il n'y

a pas de Dieu<sup>1</sup>. » Est-ce que ces négations détruisent l'existence et le souverain domaine de Dieu ? L'autorité des parents n'a-t-elle pas été attaquée dès le commencement ? Des enfants indisciplinés ont essayé de la détruire. David a-t-il cessé d'être roi parce qu'Absalon s'est révolté contre lui ?

Il en est ainsi des Papes. Leur autorité paternelle n'a été rejetée que par leurs fils rebelles qui n'ont pu supporter le joug de l'Évangile. Photius, l'auteur du schisme grec, est resté un fils obéissant du Pape, jusqu'à ce que Nicolas refusât de reconnaître son autorité usurpée. Henri VIII fut un vigoureux défenseur de la suprématie du Pape, jusqu'à ce que Clément VII se fût refusé à légaliser son adultère. Luther professa la plus humble soumission envers le Saint-Siège, jusqu'au moment de sa condamnation par Léon X.

Vous ne pouvez pas, mon cher lecteur, être un loyal citoyen des États-Unis, tant que vous niez l'autorité constitutionnelle du Président. Vous avez vu que l'Évêque de Rome n'est établi par aucun homme sur la terre, mais par Jésus-Christ, seul chef de la grande république chrétienne. Vous ne pouvez donc être un vrai citoyen de la république qui s'appelle l'Église, tant que vous méprisez la suprématie légitime de son chef, divinement constitué. « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, » dit le Seigneur, « et celui qui ne cueille pas avec moi dissipe. » Comment pouvez-vous être avec Jésus-Christ si vous êtes contre son Vicaire ?

Le grand mal de notre époque, ce sont les divisions toujours subsistantes parmi ceux qui professent le christianisme. De mille poitrines s'échappe un cri ému pour l'unité de la foi et l'union des églises. Il ne faut pas en douter, c'est dans un but louable que l'alliance évangé-

<sup>1</sup> Psaume, III.

lique s'est constituée à New-York, vers la fin de 1873. Les représentants des différentes communions religieuses espéraient opérer une réunion. Leur échec fut éclatant et lamentable. Toutefois, le seul résultat qui fut la conséquence de l'alliance, ce fut la création d'une nouvelle secte sous les auspices du docteur Cummins. Ce digne gentleman, avec la modestie qui caractérise tous les réformateurs religieux, était déterminé à mettre la main à l'œuvre pour perfectionner l'ouvrage de Jésus-Christ. Comme tous les autres réformateurs, il disait avec ceux qui bâtirent la tour de Babel : « Rendons notre nom fameux <sup>1</sup> » avant que notre cendre ne soit dispersée aux quatre vents.

L'alliance a été détruite, parce que ses membres n'avaient pas de terre ferme pour se tenir debout. Pas un membre qui, dans cette assemblée, pût dire avec autorité : « C'est ainsi que le Seigneur a parlé. »

Je me joins de tout cœur à cette prière en faveur de l'unité chrétienne, et je livrerais avec bonheur ma vie afin de la consommer. Mais, je le répète, Jésus-Christ a donné le seul et vrai moyen de maintenir l'unité, c'est de reconnaître Pierre et ses successeurs comme chefs de l'Eglise. En bâtissant sur ce fondement, vous n'élevez pas une tour de Babel, vous n'édifiez pas sur le sable. Si toutes les sectes chrétiennes étaient réunies dans le centre de l'unité, alors les hôtes dispersés du christianisme formeraient une armée à laquelle l'athéisme et l'infidélité ne pourraient pas longtemps résister. Nous pourrions alors nous écrier avec Balaam : « Qu'ils sont beaux tes tabernacles, ô Jacob ! Qu'elles sont belles tes tentes, ô Israël <sup>2</sup> ! »

Prions pour qu'arrive bientôt le jour où toutes les dis-

<sup>1</sup> Genèse, XI, 4.

<sup>2</sup> Nombres, XXIV, 3.

sensions religieuses cesseront, où tous les chrétiens marcheront sur une même ligne, sous un conducteur commun, pour planter la croix dans toutes les régions, et gagner de nouveaux royaumes à Jésus-Christ.

---



## CHAPITRE XI

### INFAILLIBILITÉ DES PAPES

Parce que la doctrine de l'infaillibilité papale est très mal comprise par nos frères séparés, parce que ceux qui se disent les ministres éclairés de l'Évangile la présentent sous un faux jour, je commencerai par établir ce qu'elle n'est pas, et je développerai ensuite ce qu'elle est.

1° L'infaillibilité des papes ne signifie pas qu'ils sont inspirés. Les apôtres ont été gratifiés du don d'inspiration, et nous acceptons leurs écrits comme la parole révélée de Dieu.

Aucun catholique au contraire ne soutient que le Pape soit inspiré, ni favorisé d'une révélation divine proprement dite.

« Car, le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre, afin qu'ils puissent répandre au loin les nouvelles doctrines qu'il leur aurait révélées, mais, afin que grâce à son assistance, ils puissent garder inviolable, et expliquer avec fidélité, la révélation ou le dépôt de la foi transmis par les apôtres <sup>1</sup>. »

2° L'infaillibilité dans le pape ne signifie pas qu'il est impeccable, qu'il est particulièrement exempt de toute

<sup>1</sup> Conc. Vat. Const. Pastor Æternus, cap. IV.

attache au péché. Les papes, à quelques exceptions près, ont mené une vie pure. Plusieurs sont honorés comme martyrs. Parmi les deux cent cinquante-neuf qui se sont assis sur la chaire de Pierre, soixante-dix-neuf sont invoqués sur nos autels comme saints, et ils doivent cette gloire à une vraie sainteté.

Les ennemis déclarés de l'Eglise n'accusent que cinq ou six papes d'immoralité. Ainsi, même en admettant la vérité de pareilles accusations, nous avons quarante-trois papes vertueux pour un seul mauvais, tandis qu'il y a eu un Judas sur douze apôtres.

Mais quand même, pour la plupart, les souverains pontifes auraient été assez malheureux, assez infidèles pour mener une vie coupable, cette circonstance n'infirmait en rien la réalité des prérogatives qui leur sont accordées, non pour préserver leur moralité, mais pour les guider, les diriger dans l'enseignement. Il y eut un Balaam parmi les prophètes, et un Caïphe parmi les grands-prêtres de la loi ancienne.

L'illustre pontife actuel n'est pas un homme d'une sainteté ordinaire. Il a déjà rempli les plus hautes fonctions de l'Eglise depuis plus de trente ans, « il est un spectacle digne de l'admiration des hommes et des anges, » et personne n'a pu découvrir une tache sur son caractère moral.

Pie IX cependant, comme ses prédécesseurs, confesse ses péchés chaque semaine. Tous les matins, au commencement de la messe, il dit au pied de l'autel : « Je confesse à Dieu Tout-Puissant et à ses saints que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions. » A l'offertoire de la messe il dit aussi : « Recevez Père saint, Très-Puissant et Eternel, cette victime que moi, vôtre indigne serviteur, j'offre pour mes péchés innombrables, pour mes offenses et pour mes négligences. »

Je ne comprends pas comment, avec de tels exemples sous les yeux, les ministres de l'Evangile peuvent trahir

une telle ignorance, ou comment ils sont si pleins de malice, pour proclamer, du haut de leurs chaires, qui devraient être consacrées à la vérité, que le mot infailibilité veut dire exemption de péché. Je ne vois pas, non plus, comment ils peuvent atteindre leur but en altérant la vérité d'une manière si flagrante.

3° Persuadez-vous bien que cette assistance est garantie au Pape, non en qualité de docteur privé, mais parce qu'il est homme public, chef suprême de l'Eglise, juge souverain de la foi et des mœurs. Si un pape, Benoît XIV, par exemple, écrivait un traité sur le droit canonique, son livre serait soumis à la critique, comme ceux des autres docteurs de l'Eglise.

4° Enfin l'infailibilité du pape est restreinte aux questions de foi et de mœurs ; elle ne s'étend donc pas aux sciences naturelles, telles que la Géologie, l'Astronomie, à moins que l'erreur présentée sous le faux nom de science ne s'élève contre la vérité révélée<sup>1</sup>. Elle n'a aucun rapport avec la nature et le mouvement des planètes. Elle ne regarde pas les questions purement politiques, comme sont la forme de gouvernement qu'une nation doit adopter, ou le sujet qu'elle doit choisir.

Par conséquent l'infailibilité du Pape ne doit, en aucune manière, empiéter sur le pouvoir civil. La juridiction du Pape porte sur les matières spirituelles, tandis que le devoir de l'Etat est de pourvoir au bien-être temporel de ses sujets.

Quelle est donc la vraie doctrine de l'infailibilité? La voici. Elle signifie simplement que le Pape, en tant que successeur de saint Pierre, prince des apôtres, en vertu des promesses de Jésus-Christ, est préservé de tout jugement erroné quand il promulgue par toute l'Eglise une décision de foi ou de morale.

Le Pape, qu'on le sache bien, ne fait pas les lois divines,

<sup>1</sup> Conc. Vat. Const. Dei Filius, cap. IV ; Coloss., II, 8.

il en est l'interprète. Il n'est pas l'auteur de la révélation ; il la propose. Toute révélation nous est d'abord venue de Dieu seul par ses ministres inspirés, elle a été complète dès le commencement de l'Eglise. Le Saint-Père n'a pas plus d'autorité que vous et que moi pour retrancher un seul iota, ou un seul article de la sainte Ecriture, comme nous aussi il est le serviteur de la loi chrétienne.

En un mot, le Pape est à l'Eglise ce que le ministre de la justice est aux Etats-Unis. Nous avons une formule authentique, connue sous le nom de Constitution des Etats-Unis, qui est la charte de nos libertés et de nos droits civils. Si une controverse s'élève entre deux Etats au sujet d'une clause constitutionnelle, la question est référée en dernier ressort à la cour suprême de Washington. Le ministre de la justice, avec les juges qui lui sont donnés comme assesseurs, examine le cas, prononce son jugement qui est définitif, irrévocable et pratiquement infaillible.

S'il n'y avait pas une cour semblable pour régler les questions constitutionnelles, la Constitution elle-même deviendrait bientôt lettre morte. Tout opposant déciderait consciencieusement la querelle en sa faveur, il en résulterait l'anarchie, le désordre et la guerre civile. Par cette cour suprême les dissensions sont terminées, et l'union politique des Etats-Unis maintenue. Nous n'aurions pas eu la guerre civile de 1861, si nos querelles domestiques avaient été soumises à l'action légitime de la haute cour de justice, au lieu d'être laissées à l'arbitre de l'épée.

La parole révélée de Dieu est la constitution de l'Eglise. C'est la *Magna charta*, la *grande charte* de nos libertés chrétiennes. Le Pape est le gardien officiel de notre constitution religieuse, comme le ministre de la justice l'est de notre constitution civile.

Quand un doute s'élève dans l'Eglise sur le sens de l'Ecriture, on en réfère au Pape pour une décision finale. Avant de trancher le cas, le Souverain Pontife réunit

autour de lui ses vénérables collègues, les cardinaux de l'Eglise ; ou bien il convoque les juges qu'on lui adjoint pour les questions de foi, les évêques de la chrétienté ; ou bien encore il a recours aux autres lumières que le Saint-Esprit lui suggère. Alors, après une mûre délibération suivie de prières, il prononce son jugement et sa sentence est finale, irrévocable, infaillible.

Si l'Eglise catholique n'avait pas été dotée de ce tribunal suprême divinement institué, elle se serait divisée, comme les sectes qui l'entourent, en mille fragments, et l'anarchie en aurait été la conséquence. Grâce à cette cour suprême et infaillible, son unité se conserve dans l'univers. Le doctrine de l'infaillibilité pontificale est donc la clef de voûte de l'arche de l'Eglise et, loin de soulever des objections, elle devrait commander la suprême admiration de tout esprit réfléchi.

Ces explications données, abordons promptement le terrain de la doctrine elle-même.

Le passage suivant de l'Evangile, répété bien des fois, s'adresse exclusivement à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle <sup>1</sup>. »

« Moi, qui suis le souverain architecte de l'univers, dit le Sauveur, j'établirai une église qui durera jusqu'à la fin des temps. Je donnerai à cette église des fondements si profonds et si solides que les vents et les tempêtes de l'erreur ne pourront rien contre elle. Toi, Pierre, tu en seras le fondement. Elle ne tombera jamais en ruines, parce que tu ne seras pas ébranlé, et tu ne seras pas ébranlé, parce que tu reposes sur moi qui suis le roc de la vérité. » L'Eglise dont Pierre est constitué le fondement est déclarée infaillible, c'est-à-dire à l'abri de l'erreur. Comment pouvez-vous supposer un édifice inébranlable bâti sur un

<sup>1</sup> S. Matthieu, XVI.

fondement mal assis? Car ce n'est pas l'édifice qui supporte le fondement, mais le fondement qui supporte l'édifice.

« Je te donnerai les clefs du royaume du Ciel.<sup>1</sup> » Oui, tu auras les clefs de la vérité avec lesquelles on peut ouvrir aux fidèles les trésors de la science divine. « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel.<sup>2</sup> » Je ratifierai dans le Ciel le jugement que tu auras porté sur la terre. A coup sûr, le Dieu de vérité est incapable de sanctionner un jugement erroné.

« Voilà que Satan a désiré vous avoir (vous, mes apôtres), pour vous passer au crible comme du froment. Mais j'ai prié pour toi (Pierre), afin que ta foi ne défaille pas. Une fois converti, confirme tes frères<sup>3</sup>. »

Remarquez bien que Jésus prie seulement pour Pierre en particulier, parce que ses épaules devaient supporter l'Eglise. Notre-Seigneur demande deux choses : 1° que la foi de Pierre et de ses successeurs ne défaille pas ; 2° que Pierre confirme ses frères dans la foi, « afin, comme dit saint Léon, que la force donnée par Jésus-Christ passe aux apôtres. »

Nous savons que la prière de Jésus est toujours exaucée. Voilà pourquoi la foi de Pierre sera toujours inébranlable. Il était destiné à être l'oracle que tous doivent consulter. Voilà pourquoi nous voyons toujours sa figure se dessiner d'une manière saillante au-dessus de tous les autres apôtres. Il est, en toute occasion, le premier à parler, le premier à agir. C'était l'étoile qui devait les conduire au repos de la foi dans la paix de la vérité. Il devait être dans la hiérarchie de l'Eglise, ce qu'est le Soleil dans le système planétaire, — le centre autour duquel tout devrait opérer sa révolution. Et n'est-ce pas un beau spectacle, s'harmo-

<sup>1</sup> S. Matthieu, XVI.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> S. Luc, XXII, 31, 32.

nisant fort bien avec l'idée que nous avons de la providence de Dieu, que de contempler dans son Eglise, une reproduction du système planétaire qui se déroule sur nos têtes? Là, toutes les planètes obéissent dans leur révolution à une loi uniforme, toutes accomplissent leur marche régulière autour du luminaire principal. Pareillement dans l'ordre spirituel, nous voyons tous les membres de l'Eglise gouvernés par une seule loi, dirigés par une seule voix ; cette loi et cette voix sont l'écho de Dieu.

« Pais mes brebis ; pais mes agneaux <sup>1</sup>. » Pierre est nommé par Notre-Seigneur pasteur universel de son troupeau, — des agneaux et des brebis, c'est-à-dire pasteur des évêques et des prêtres comme de tout le peuple. Les évêques sont pasteurs par rapport à leur troupeau, et brebis par rapport au Pape qui est le pasteur des pasteurs. Le Pape, comme pasteur, doit nourrir son troupeau, non avec le poison de l'erreur, mais avec la saine nourriture de la doctrine. Ce n'est pas le pasteur, mais le mercenaire qui présente un aliment pernicieux à son troupeau.

Parmi les conciles généraux qui ont été tenus dans l'Eglise, j'en mentionnerai seulement trois dont les actes suffisent largement pour venger l'infailibilité du siège de Rome et des Pontifes romains. Je désire attirer votre attention sur trois faits : 1<sup>o</sup> qu'aucun de ces conciles n'a été tenu à Rome ; 2<sup>o</sup> que l'un d'entre eux a été réuni dans l'Orient à Constantinople ; 3<sup>o</sup> que dans chacun de ces conciles, les évêques orientaux et occidentaux se sont rassemblés dans le dessein de consommer l'union.

Le huitième concile général, tenu à Constantinople en 869, contient la solennelle profession de foi qui suit : « Le salut dépend surtout des soins que l'on prend de garder la règle de la vraie foi. Il nous est impossible de ne tenir aucun compte des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ

<sup>1</sup> S. Jean, XXI, 16, 17.

qui dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » car ce qui a été prédit a été confirmé par les faits. Sur le siège apostolique, la religion catholique a toujours été conservée immaculée, et la sainte doctrine proclamée. Ne voulant à aucun prix vivre séparés de cette foi et de cette doctrine, nous désirons être dignes de rester dans la seule communion que défend le siège apostolique, où l'on trouve la vraie et profonde solidité de la religion chrétienne. »

Ce concile déclare, en termes très clairs, que la pure doctrine a toujours été conservée et prêchée par le siège de Rome. Comment aurait-on pu le dire si ce dernier était jamais tombé dans l'erreur? Comment ce siège aurait-il été préservé de toute erreur, si les Pontifes romains qui le président avaient pu s'égarer dans la foi?

Au second concile général de Lyon 1274, les évêques grecs dressèrent la profession de foi suivante : « La sainte Eglise Romaine possède toute primauté et toute principauté sur l'Eglise catholique universelle. Elle proclame, et à bon droit, que toute la plénitude de son pouvoir lui a été transmise par Notre-Seigneur lui-même, dans la personne du bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, dont le Pontife Romain est le successeur. Comme le siège de Rome est, avant tous les autres, chargé de défendre la vraie foi, ainsi pareillement *si une question de foi s'élève, c'est par son jugement qu'elle doit être définie.* »

Ici le concile de Lyon déclare que les Pontifes Romains ont le pouvoir de terminer, d'une manière définitive et sans appel, les questions de foi qui s'élèvent dans l'Eglise. En d'autres termes, le concile leur reconnaît le titre de juges suprêmes et infaillibles de la foi.

« Nous définissons, dit le concile de Florence 1439, où se trouvaient les évêques grecs et latins, nous définissons que le Pontife Romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, *vrai vicaire de Jésus-Christ,*



*la tête* de toute l'Eglise, le Père et le Docteur de tous les chrétiens; et nous déclarons qu'il lui a été donné en la personne du bienheureux Pierre, plein pouvoir de nourrir, gouverner et diriger l'Eglise universelle. »

Le Pape est ici appelé *le vrai vicaire* ou représentant du Christ dans ce petit royaume de son Eglise militante, c'est-à-dire que le Pape est l'organe de notre Sauveur et nous communique sa doctrine sur la foi et la morale. Mais si le Pape pouvait errer dans la foi et dans la morale, il ne serait pas le vrai vicaire de Jésus-Christ et son vrai représentant. Notre ministre d'Angleterre, par exemple, ne serait pas vraiment le représentant de notre Gouvernement s'il n'était pas l'organe fidèle de sa politique. Le Pontife Romain est appelé *la tête* de toute l'Eglise, c'est-à-dire la tête visible. L'Eglise qui est le corps du Christ est infail-  
lible. Elle est, comme dit saint Paul, « sans souillures, sans rides et sans rien de semblable. » Comment pouvons-nous supposer un corps infail-  
lible avec une tête qui pourrait faillir? Comment une tête sujette à l'erreur pourrait-elle conduire un corps dans les voies de la justice et de la vérité?

Le même concile le proclame *Père et Docteur* de tous les chrétiens. Pouvez-vous trouver une famille qui ne soit pas dans l'erreur, quand le père s'égaré?

On désigne le Pape sous le nom de maître et de docteur universel. Maître de quoi? De la vérité, non de l'erreur. L'erreur est à l'esprit ce que le poison est au corps. Vous n'appellez pas le poison, nourriture; vous ne pouvez pas dire que l'erreur soit la doctrine. Le Pape, en tant que maître universel, doit toujours donner aux fidèles non la nourriture empoisonnée de l'erreur, mais le solide aliment de la pure doctrine.

Enfin, le Pape est aussi désigné sous le nom de *Pilote* de l'Eglise. Ce n'est pas sans une intention mystérieuse que Notre-Seigneur est entré dans la barque de Pierre,

plutôt que dans celle des autres apôtres. Cette barque, dont Notre-Seigneur s'est constitué le pilote, ne s'enfoncera jamais, ni ne s'écartera jamais de sa route.

Comment imaginer une barque à l'abri de la tempête, incapable de s'égarer dans sa route, quoique dirigée par un pilote qui peut se tromper ?

Le concile du Vatican en promulguant, en 1870, l'infaillibilité du Pape, n'a pas créé une nouvelle doctrine, mais il a confirmé celle qui était déjà établie. En proclamant ce dogme, l'Eglise confirme comme loi un principe qui a toujours existé comme fait.

Je puis rendre ce point de doctrine plus clair par un exemple tiré encore de la cour suprême. Quand le ministre de la justice tranche une question de constitution, sa décision quoique présentée sous une forme nouvelle, ne peut être considérée comme une nouvelle doctrine, puisqu'elle est basée sur l'esprit et la lettre de la constitution.

De même, quand l'Eglise promulgue un nouveau dogme de foi, ce décret n'est rien moins qu'une nouvelle manière d'exprimer une doctrine ancienne, parce que la décision doit être tirée du verbe de Dieu révélé !

La méthode suivie par l'Eglise dans la question de l'infaillibilité du Pape, elle l'avait déjà employée pour le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Notre Sauveur a été reconnu comme Dieu depuis le commencement de l'Eglise.

Toutefois sa divinité ne fut formellement définie qu'au concile de Nicée, tenu au quatrième siècle ; elle ne le serait pas encore, si elle n'avait été niée par Arius. Qui oserait nous dire que cette croyance a pris son origine dans le quatrième siècle ?

La pratique que nous allons mentionner a toujours existé dans l'Eglise de Dieu, depuis le commencement de son histoire. Toutes les fois que les évêques ou les conciles généraux promulguaient une doctrine, ou condamnaient

une erreur, ils transmettaient toujours leurs décrets à Rome pour les faire confirmer ou rejeter. Ce que Rome approuvait, l'Eglise l'approuvait, ce qu'elle condamnait, elle le condamnait pareillement.

Ainsi, au troisième siècle, le pape saint Etienne retire la décision rendue par saint Cyprien de Carthage, et par tout un concile d'évêques d'Afrique, concernant la question du baptême.

Le pape saint Innocent I<sup>er</sup>, au cinquième siècle, condamne l'hérésie Pélagienne; c'est à ce sujet que saint Augustin a écrit ces mémorables paroles : « Les actes de deux conciles ont été envoyés à Rome, qui nous a transmis une réponse, *la cause est finie*, plutôt à Dieu que la chose le fût aussi. »

Au quatorzième siècle, Grégoire XI condamne l'hérésie de Wicleff.

Le pape Léon X, au seizième siècle, anathématise Luther. Innocent X, à la sollicitation des évêques français, condamne les subtiles erreurs des Jansénistes, et au dix-neuvième Pie IX proclame le dogme de l'Immaculée-Conception.

Nous trouvons donc les papes condamnant à diverses époques les hérésies et proclamant les doctrines de foi. Ils ne pouvaient affirmer plus fortement leur infailibilité, qu'en définissant les doctrines de foi et en condamnant les erreurs. Nous voyons aussi les Eglises de la chrétienté accepter toujours les décisions des évêques de Rome. Il faut évidemment conclure que l'Eglise a toujours reconnu les papes comme maîtres infailibles.

Tout gouvernement indépendant doit avoir un suprême tribunal, régulièrement établi pour interpréter des lois, et pour décider les controverses qui pourraient surgir. C'est ainsi que nous avons à Washington la Cour suprême des Etats-Unis.

L'Eglise catholique a maintenant son organisation complète et indépendante, aussi complète dans sa sphère spi-

rituelle que le gouvernement des Etats-Unis l'est dans l'ordre temporel. L'Eglise a ses lois propres, son autonomie et son gouvernement. Elle doit donc avoir, comme les sociétés civiles, un pouvoir suprême permanent et stable chargé d'interpréter ses lois, et de terminer les controverses religieuses.

Qu'est-ce qui constitue cette cour suprême et permanente de l'Eglise? Se compose-t-elle d'évêques réunis en concile général? Non, car ce n'est pas un tribunal ordinaire mais extraordinaire que celui qui se réunit à peu près une seule fois chaque siècle.

Est-il composé d'évêques répandus dans le monde? Nullement, car il serait impossible de consulter tous les évêques de la chrétienté sur toutes les questions qui de temps en temps s'élèvent dans l'Eglise. Le poison de l'erreur pourrait facilement se répandre dans tout le corps de l'Eglise avant qu'une décision ait été rendue par les prélats dispersés dans le monde. Le Pape alors, comme chef de l'Eglise catholique, constitue à juste titre ce tribunal suprême.

Puisque la mission de l'Eglise est de diriger les hommes dans le chemin de la vérité, et de les préserver de toute erreur, il en résulte que celui qui a reçu la charge de gouverner l'Eglise doit être infaillible dans l'exercice officiel de sa charge, comme juge de la foi et de la morale. Il faut que les prérogatives du Pape soient appropriées et adoptées à la nature de la constitution qu'il doit sauvegarder. La constitution est divine, elle a donc besoin d'un interprète divinement assisté.

Mais, me direz-vous, l'infaillibilité est une prérogative trop sublime pour qu'elle puisse être accordée à un simple mortel. Je réponds : Dieu n'a-t-il pas jadis revêtu ses apôtres de pouvoirs bien plus grands? Ils ont eu en partage le don de l'inspiration, ils ont été autant de branches qui nous ont transmis la révélation de Dieu, dont

les papes sont les simples gardiens. Si Dieu a pu se servir des hommes pour en faire les organes de son verbe révélé, est-il impossible qu'il établisse ces mêmes hommes gardiens et interprètes de sa parole? Assurément l'apôtre qui nous donne le verbe inspiré est bien supérieur au pape qui nous le transmet d'une manière infaillible.

Si notre divin Sauveur était resté visiblement au milieu de nous, cet interprète serait inutile, puisqu'il nous expliquerait lui-même son Evangile.

Mais il a retiré sa présence sensible, il était donc raisonnable qu'il établît un représentant chargé de nous expliquer le sens de sa parole.

Un évêque protestant, prononçant naguère un discours contre l'infaillibilité du pape, se servait du langage suivant : « Pour moi, j'ai une Bible infaillible, c'est la seule que je reconnaisse. » Cette assertion en apparence plausible ne saurait servir un seul instant de base à une solide critique.

Examinons, monsieur, si une bible infaillible vous suffit. Ou vous êtes infailliblement certain que votre interprétation de la Bible est correcte, ou vous ne l'êtes pas. Si vous en êtes infailliblement certain, vous affirmez pour vous-même et pour tout lecteur de la Bible, une infaillibilité personnelle que vous refusez au Pape, et que nous réclamons pour lui seul. Vous faites de tout homme son Pape. Si vous n'êtes pas infailliblement certain que vous comprenez la vraie signification de toute la Bible, vous avez tort alors d'invoquer l'infaillibilité de la Bible, car, je vous le demande, de quelle utilité est pour vous l'infaillibilité objective de la Bible, sans un interprète infaillible?

Si Dieu, comme vous l'affirmez, n'a pas laissé d'interprète infaillible de sa parole, ne l'accusez-vous pas implicitement d'agir d'une manière insensée? Ne le serait-ce pas, en effet, d'avoir révélé la vérité à l'homme sans lui fournir

les moyens efficaces d'en connaître la véritable signification ?

Ne faites-vous pas du verbe de Dieu, un chaos de contradictions semblables aux livres de la Sibylle, qui donnaient des réponses ambiguës s'adaptant aux désirs de tous ceux qui venaient consulter l'oracle ?

Parmi les centaines de sectes et plus, qui existent maintenant dans notre pays, en est-il une légale qui ne s'appuie sur l'autorité de la Bible ? n'est-il pas vrai cependant que chaque membre en tire une signification différente contraire à celle de son voisin ? Dans l'esprit de Dieu les Ecritures ne peuvent avoir qu'un sens unique. Cette multitude d'interprétations n'est-elle pas le fruit le plus amer de votre principe ? Vous m'invitez à boire à la source de vie ; mais de quelle utilité peuvent être ces eaux à mes lèvres desséchées, puisque vous avouez qu'elles ont pu être corrompues en passant par votre interprétation ? Au contraire comme l'enseignement catholique à ce sujet est satisfaisant et raisonnable !

D'après son système Jésus-Christ dit à tout chrétien : Voici, mon enfant, le verbe de Dieu, et avec lui je te laisse un guide infallible qui t'en découvrira le sens caché et résoudra toutes ses difficultés.

Voici les eaux de la vie éternelle ; mais j'ai creusé un canal qui vous les transmettra dans toute leur intégrité, sans mélange d'erreur. Voici la constitution écrite de mon Eglise. J'ai mis à ses côtés un tribunal suprême en la personne de celui (auquel j'ai donné les clefs du royaume du Ciel). C'est lui qui rendra cette constitution inviolable, et ne permettra pas qu'elle soit déchirée en lambeaux par les différentes opinions des hommes. Ainsi mes enfants ne feront qu'un, comme mon Père et moi ne faisons qu'un.

---

## CHAPITRE XII

POUVOIR TEMPOREL DES PAPES. — COMMENT ILS L'ONT ACQUIS.  
— VALIDITÉ ET LÉGITIMITÉ DE LEUR TITRE. — CE QUE LES  
PAPES ONT FAIT POUR ROME.

### I

COMMENT LES PAPES ONT ACQUIS LE POUVOIR TEMPOREL

Pour entendre parfaitement l'origine et le développement continu du pouvoir temporel des Papes, nous diviserons l'histoire de l'Eglise en trois époques ; la première embrassera tout le temps qui s'est écoulé depuis l'établissement de l'Eglise jusqu'aux jours de Constantin le Grand, au quatrième siècle ; la seconde ira de Constantin à Charlemagne couronné empereur d'Occident en l'an 800 ; la troisième s'étendra de Charlemagne jusqu'à nos jours.

Lorsque saint Pierre, le premier des Souverains Pontifes dont la longue série se continue sans interruption, vint à Rome, il ne possédait pas un seul pied de terre dont il pût revendiquer la propriété. Il pouvait s'écrier avec le divin Maître : « Les renards ont leurs tanières, les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête <sup>1</sup>. » L'apôtre mourut comme il avait vécu

<sup>1</sup> S. Matth., VIII, 20.

pauvre, ne possédant rien à sa mort, que l'affection d'un peuple reconnaissant.

Quoique le prince des apôtres n'eût rien dont il pût revendiquer la propriété, il reçut cependant des fidèles de larges donations, qui devaient être distribuées aux nécessiteux. Dans *les Actes des apôtres* nous lisons « qu'on ne vit jamais de pauvres manquant du nécessaire. Tous ceux qui avaient des terres ou des maisons les vendaient, en rapportaient le prix qu'ils jetaient aux pieds des apôtres pour être ensuite distribué à chacun selon ses besoins <sup>1</sup>. » Tel était l'attachement des premiers chrétiens aux pontifes de l'Eglise, telle était la confiance en leur intégrité et en leur discrétion pour donner ce qu'ils avaient les premiers reçu de la charité des fidèles.

Pendant les trois premiers siècles, les pasteurs de l'Eglise furent généralement incapables d'avoir un véritable Etat dans Rome. Le christianisme était encore une religion proscrite; les fidèles se trouvaient exposés aux persécutions les plus violentes, et les plus continuelles qu'aient jamais enregistrées les annales de l'histoire.

Les chrétiens de Rome, pour la plupart, se livraient aux pratiques de leur religion dans les Catacombes. Ce sont des chambres et des couloirs souterrains qui s'étendent sous la ville; ils se prolongent jusqu'à plusieurs milles dans différentes directions. Une multitude innombrable d'étrangers les visitent tous les jours. C'est là que les premiers chrétiens priaient réunis; là qu'ils s'encourageaient au martyre: là enfin qu'ils mouraient et étaient ensevelis. Ainsi ces souterrains servaient de temple aux fidèles vivants qui venaient y adorer Dieu; ils devenaient ensuite un lieu de sépulture pour les morts.

Enfin Constantin le Grand apporta la paix à l'Eglise. La longue nuit des persécutions païennes fit place au jour

<sup>1</sup> Actes, IV, 34, 35.



brillant de la liberté religieuse. De même que notre divin Sauveur ressuscita triomphant du tombeau, après y être resté trois jours et trois nuits, ainsi nos premiers pères dans la foi sortirent du tombeau des Catacombes, après avoir été ensevelis pendant trois siècles, comme des morts, dans les entrailles de la terre.

Constantin fit à l'Eglise de magnifiques donations en argent et en biens-fonds. Elles s'accrurent bientôt de concessions nouvelles accordées par les empereurs ses successeurs. De la sorte le patrimoine des Pontifes romains fut bientôt très considérable. Voltaire lui-même nous dit que les biens acquis par eux ne furent pas employés à la satisfaction de leur avarice ou de leur ambition, mais qu'ils servirent uniquement aux œuvres les plus louables de charité et de religion. Les Souverains Pontifes dépensèrent leur patrimoine en envoyant des missionnaires évangélistes dans l'Europe païenne, en donnant l'hospitalité aux évêques exilés dans Rome et en nourrissant les pauvres. Je puis ajouter ici que les papes leurs successeurs ont généreusement imité la munificence des premiers pontifes.

Un événement du règne de Constantin aplanit, prépara les voies à une juridiction partielle dont les Pontifes Romains commencèrent à jouir dans Rome, et dont ils usèrent, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu une souveraineté pleine et entière grâce au roi de France Pépin le Bref.

En 327, l'empereur Constantin transféra le siège de l'empire à Constantinople, aujourd'hui capitale de la Turquie. Constantin qui en fut le fondateur lui donna son nom. Un des empereurs qui lui succéda nomma un gouverneur ou exarque pour commander à l'Italie. Ce dernier qui résida dans la ville de Ravenne, tenait plus à se concilier les grâces de l'empereur, qu'à faire droit aux réclamations du peuple romain.

L'Italie et Rome étaient alors dans des conditions politiques analogues à celles où l'Irlande se trouve placée

depuis plusieurs siècles. L'Irlande est sous la juridiction immédiate d'un lieutenant gouverneur, qui ne doit rendre compte de ses actes qu'à son gouvernement. On ne l'a jamais accusé, entre autres faiblesses, d'avoir eu pour l'Irlande une bonté excessive.

Abandonnée à elle-même, Rome devint pour les nombreuses hordes de barbares, qui étaient descendus du Nord et ravageaient l'Italie, une proie capable de les tenter. La ville fut vivement attaquée par les Goths sous Alaric, par les Vandales sous Genséric et menacée par les Huns sous Attila. Ne pouvant obtenir des secours des empereurs d'Orient et des gouverneurs de Ravenne, les citoyens de Rome se tournèrent vers les Papes comme vers leurs gouverneurs et protecteurs ; leur seul espoir de salut dans les dangers dont ils étaient menacés. La confiance qu'ils placèrent dans leurs pontifes ne fut pas trompée. Les Papes furent non seulement pour eux des pères spirituels dévoués, mais des gouverneurs civils fermes et vaillants. Lorsque Attila, surnommé « le fléau de Dieu, » s'approcha de la ville avec une armée de cinq cent mille hommes, le pape Léon le Grand sortit à sa rencontre, sans soldats et sans suite. Par sa douce éloquence il désarma l'indomptable capitaine et l'amena à retourner sur ses pas. Il sauva ainsi la ville du pillage et le peuple de la destruction. Le même pape Léon affronta Genséric chef des Vandales, et quoique, dans cette circonstance, il ne parvint pas à protéger la ville contre le pillage des soldats, il préserva du massacre la vie des citoyens.

Dans la première partie du huitième siècle, Léon l'Isaurien, un des successeurs de Constantin sur le trône impérial, peu satisfait de son pouvoir civil, essaya, comme Henri VIII, d'usurper la juridiction spirituelle et, comme ce monarque anglais, il lutta pour arracher les peuples à des traditions sacrées depuis longtemps en honneur. Un gouverneur civil s'ingérant dans les affaires religieuses est

aussi répréhensible qu'un clergyman s'immisçant dans les affaires politiques. L'un et l'autre sont à la fois odieux et ridicules. L'empereur donna l'ordre de retirer de toutes les églises les images de notre Sauveur et de ses saints, sous prétexte qu'on faisait acte d'idolâtrie en les exposant ainsi. Le pape Grégoire II fit à l'empereur d'énergiques remontrances, lui rappelant que : « les dogmes de la foi doivent être interprétés par les pontifes de l'Eglise et non par les empereurs, » et lui ordonnant de rétablir les images. Les représentations et les prières du Pape furent inutiles. Cette conduite de Léon ne servit qu'à creuser davantage l'abîme qui séparait l'empereur du peuple romain.

Bientôt après, survint un événement qui détruisit pour toujours l'autorité des empereurs de Byzance, et établit sur une base solide et durable, le pouvoir temporel des Papes.

En 754, Astolphe, roi des Lombards, envahit l'Italie, s'emparant de plusieurs villes et menaçant de marcher sur Rome.

Le pape Etienne III <sup>1</sup>, qui gouvernait alors l'Eglise, fit un pressant appel à l'empereur Constantin Copronyme successeur de Léon l'Isaurien, le suppliant de venir au secours de Rome et de ses provinces d'Italie. L'empereur manifesta une apathie et une indifférence accoutumées, et reçut ce message avec négligence et froideur.

Dans cette circonstance, Etienne voyant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, traverse les Alpes en personne, se rend auprès de Pépin roi des Francs, et supplie ce puissant monarque de protéger le peuple d'Italie, complètement abandonné par ceux qui devraient être ses défenseurs. Le pieux roi, après avoir rendu hommage au Pape,

<sup>1</sup> Pendant quelque temps appelé Etienne II, comme son prédécesseur, qui mourut trois jours après son élection et dont quelques calendriers omettent le nom.

se dirige vers l'Italie avec son armée, défait les Lombards qui envahissent le pays et met le Pape à la tête des provinces conquises.

Charlemagne successeur de Pépin, non seulement confirme les concessions de son père, mais augmente encore le domaine temporel du Pape, en lui accordant de nouvelles provinces.

Les Pontifes romains ont continué de gouverner cette petite portion de territoire jusqu'en 1870, si l'on en exempte quelques courts intervalles d'usurpation étrangère. A coup sûr, si jamais prince a mérité l'appellation de souverain légitime, il faut mettre en première ligne les évêques de Rome.

## II

### VALIDITÉ ET LÉGITIMITÉ DE LEUR TITRE

Trois titres rendent pour un prince le droit de possession légitime et incontestable : 1° *une longue possession*; 2° *une acquisition loyale*; 3° *un juste usage de la concession première à lui confiée*. L'évêque de Rome possède son pouvoir temporel à tous ces titres.

1° Le domaine temporel est très ancien par la date. Comme nous l'avons vu, le Pape commença à jouir d'une entière souveraineté vers le milieu du huitième siècle. Il resta, dans la suite, gouverneur temporel pendant plus de onze cents ans. La dynastie papale est par conséquent la plus ancienne d'Europe, et probablement de tout l'univers. Le Pape a été gouverneur de Rome quatre siècles avant que l'Angleterre ne subjuguât l'Irlande, et huit siècles avant que le premier Européen ne mît le pied sur le continent américain.

2° Son autorité civile ne fut établie ni par le glaive de

la conquête, ni par la violence de l'usurpation. Il ne monta pas les degrés du trône sur les ruines de la liberté outragée ou des traités violés. Il fut appelé à gouverner par la voix unanime d'un peuple reconnaissant. Toujours le dévoué père spirituel de Rome, il devint providentielle-ment son défenseur civil. Le pouvoir temporel qu'il possédait déjà, grâce aux suffrages du peuple, fut sanctionné et ratifié par un acte solennel du monarque français. En un mot, le vaisseau de l'Etat a été menacé d'être englouti sous les vagues furieuses de l'invasion étrangère. Le capitaine, pendant ce temps, a plié ses armes et abandonné le vaisseau à son sort. C'est dans ces circonstances que le Pape fut appelé au gouvernail ; il sauva le vaisseau du naufrage et les passagers de la destruction. Voilà pourquoi l'hérétique Gibbon a été forcé de se servir du langage qui suit en traitant ce sujet : « Leur pouvoir temporel (des papes) est maintenant confirmé par l'occupation de mille ans, et leur plus beau titre, c'est le libre choix d'un peuple qu'ils ont racheté de l'esclavage. »

3° Quelle est l'utilité et quels sont les avantages du pouvoir temporel ? Faisons remarquer, la chose en vaut la peine, qu'un grand nombre de personnes ont là-dessus des notions erronées.

Ce pouvoir n'a pas pour objet d'agrandir et d'enrichir les papes. Ceux qui vont s'asseoir sur la chaire de Pierre sont déjà âgés, en eux les passions ou l'ambition humaine, s'ils en eurent jamais, sont affaiblies. Leur dépense personnelle dépasse à peine quelques dollars par jour. Le Pape est seul à table et vit sobrement. Il n'a ni enfants ni épouse à enrichir avec les revenus de sa charge, car il vit dans le célibat. La papauté n'est pas héréditaire, comme la souveraineté d'Angleterre, mais élective comme la dignité de notre Président. Il a pour successeur un pontife avec lequel il n'a aucun lien de famille. Quel intérêt personnel peut le pousser à désirer la souveraineté tem-

porelle ? Je suis persuadé que, si le Saint-Père avait à consulter ses goûts et son humeur, il préférerait être débarrassé des entraves du pouvoir civil. Mais il a les plus grands intérêts à sauvegarder. Il lui faut venger les lois éternelles de la justice violées en sa personne.

Les papes n'ont jamais été animés par l'amour du gain ; ils n'ont jamais désiré étendre leur territoire qui était bien petit. Le domaine du Pape n'était pas plus grand que les Etats du Maryland, avant qu'il en fût dépouillé par Victor-Emmanuel, il y a quelques années.

Telle est la petite langue de terre dont Victor-Emmanuel a spolié le Saint-Père. Telle est la vigne que le moderne Achab a ravie à l'inoffensif Naboth. Mais le pontife a fait la même réponse que le vieux Naboth : « Daigne le Seigneur me faire miséricorde, et qu'il ne souffre pas que je livre l'héritage de mes pères <sup>1</sup>. »

Tel est le petit agneau que le moderne David a ravi à son légitime possesseur Urie. Le berger royal du Piémont avait déjà saisi tous les agneaux et tous les troupeaux de ses voisins ; il n'a pas été satisfait jusqu'à ce qu'il ait ajouté à son troupeau le solitaire et tendre agneau du Pape. Qu'il prenne bien garde, toutefois, que la prophétie prononcée par Nathan contre David ne retombe sur lui et sur sa postérité : « Pourquoi donc as-tu méprisé la parole du Seigneur pour faire le mal sous mes yeux ? L'épée ne sortira jamais de ta maison parce que tu m'as méprisé. Je ferai naître des maux contre toi dans ta propre maison <sup>2</sup>. »

Si le patrimoine du Pape était assez grand pour défendre son indépendance, il était trop petit pour exciter les craintes et les jalousies des pouvoirs étrangers. L'autorité des Pontifes Romains au moyen âge était presque sans

<sup>1</sup> III Rois, XXI, 3.

<sup>2</sup> II Rois, XII.

bornes. S'ils avaient été ambitieux, ils auraient pu facilement étendre leur territoire, mais ils se sont contentés de ce que la Providence avait mis, dès l'origine, dans leurs mains <sup>1</sup>.

Le pouvoir temporel a eu pour fin unique de conserver au Pape son indépendance et sa liberté dans le gouvernement de l'Eglise. Le Saint-Père doit être ou souverain ou sujet. Il n'y a pas de milieu. S'il est sujet, il faut qu'il devienne, Dieu le permettant, ou la simple créature de son royal maître, comme le patriarche schismatique de Constantinople, qui, au rapport de Gibbon, « était un esclave domestique sous les yeux de son maître, au moindre signe duquel il passait du couvent sur le trône, et du trône au couvent. » Et, toutefois, les évêques schismatiques grecs orientaux sont aussi soumis à leurs gouverneurs temporels qu'ils l'étaient alors. Ou bien, ce qui est beaucoup plus probable, le Pape deviendrait en quelque sorte prisonnier dans sa propre maison, comme l'est en ce moment l'illustre pontife qui trône aujourd'hui sur le siège de Pierre.

Le Pape est le représentant de Jésus-Christ sur la terre ; ses fonctions exigent qu'il soit en communion constante avec tous les prélats de tous les pays du monde. Si l'Italie venait à être impliquée dans une guerre européenne, avec l'Allemagne, par exemple, il serait difficile, sinon impossible, pour le Pape et les évêques allemands, de communiquer entre eux ; la religion aurait nécessairement à

<sup>1</sup> J'ose le dire, vous auriez pu rencontrer, il y a quelques années, des hommes vivant dans la sainte frayeur que le Pape ne vînt, un beau matin, aborder sur nos côtes et s'emparer de vive force de notre pays. Un vénérable gentleman m'a assuré que lorsqu'il alla présenter ses hommages au président Pierre, qui occupait alors le White-House, Son Excellence lui avait dit : « J'ai reçu la visite d'un ardent gentleman qui m'a demandé si je faisais des préparatifs contre le Pape. J'ai répondu que je n'avais pas pris de si loin des précautions, mais que, à coup sûr, j'étais prêt à aller au devant de l'ennemi quand il viendrait. Notre homme se retira plus calme, mais non satisfait. »

souffrir de cette interruption de relations entre la tête et les membres.

Les intérêts de la chrétienté exigent que le vicaire du Prince de la paix possède une portion de territoire regardée comme inviolable, afin que toutes les nations et tous les peuples puissent, dans tous les temps, dans la paix comme dans la guerre, correspondre librement avec lui. Tandis qu'il ne peut y avoir rien de plus révoltant pour nous, que de voir le gouvernement spirituel de l'Eglise constamment entravé par les agressions hostiles de gouvernements ambitieux, et par des éventualités qui peuvent apparemment se présenter aussi longtemps que le Pape reste le sujet d'un potentat terrestre <sup>1</sup>.

Mais, nous dit-on, le peuple romain, par un plébiscite, a exprimé le désir d'être annexé au gouvernement piémontais.

A cela, je répons, d'abord, que nous devons connaître l'importance qu'il faut attacher à des élections faites à l'ombre de la bayonnette. C'est un fait certain que le plébiscite romain a été entrepris par l'autorité, et dirigé par les troupes italiennes. Il est également notoire que les nombreux rôdeurs qui accompagnaient l'armée italienne à Rome, légalisèrent la fraude de leurs maîtres, aussi bien que leurs propres petits larcins, en votant en faveur de l'annexion.

<sup>1</sup> Quelques-uns des maux que l'on prévoyait devoir être la suite de l'occupation de Rome, par un pouvoir étranger, ont été trop promptement réalisés. Déjà plusieurs couvents et institutions ecclésiastiques ont été saisis et vendus, leurs habitants jetés dehors. Bon nombre de collèges fondés et dotés par la piété des fidèles catholiques étrangers ont été confisqués. Les processions publiques dans les rues de Rome ont été défendues. Ces outrages et bien d'autres ont pour auteur un gouvernement qui s'est lui-même solennellement engagé à conserver inviolables les droits souverains du Saint-Père, lorsqu'il s'empara par la force armée de la Ville Eternelle, en 1870. Après tout ce qui est déjà survenu, nous ne serions pas surpris de voir le Pape plus sérieusement attaqué par celui qui a violé, sans exemple, les garanties les plus formelles.



En second lieu, quand même le peuple romain l'aurait désiré ainsi, il n'avait pas le droit de transférer, *par son suffrage*, le patrimoine de saint Pierre à Victor-Emmanuel. Il ne pouvait donner ce qui ne lui appartenait pas. Le territoire pontifical a été confié au Pape pour l'avantage et pour l'utilité de l'Eglise, c'est-à-dire de tous les catholiques du monde. Voilà pourquoi le monde catholique, et non pas une poignée de Romains, avait à donner son sentiment avant qu'une semblable translation fût légitimée. Rome est au monde catholique ce que Washington est aux Etats-Unis. De même que les citoyens de Washington n'ont pas le pouvoir, sans le consentement des Etats-Unis, d'annexer leur cité au Maryland ou à la Virginie, de même les citoyens de Rome ne peuvent faire passer leur ville sous la domination du roi de Piémont sans le consentement des fidèles dispersés dans l'univers.

Voilà pourquoi nous protestons contre l'occupation de Rome par des troupes étrangères comme étant un acte arbitraire d'injustice et une violation flagrante de ce commandement : « Tu ne voleras pas. »

Nous protestons parce que nous y voyons un outrage royal qui froisse le sentiment de l'honnêteté publique, en même temps qu'il affaiblit les droits sacrés du peuple et de la propriété privée.

Nous protestons contre cette inqualifiable violation des traités solennels.

Nous protestons enfin contre la spoliation comme acte sacrilège, parce qu'il y a sacrilège à ravir les biens ecclésiastiques, parce qu'un attentat de cette nature tend à enrayer et à entraver l'action du chef de l'Eglise.

## III

## CE QUE LES PAPES ONT FAIT POUR ROME

Quoique le pouvoir temporel du Pape soit dans l'intérêt de l'Eglise universelle, il n'y a pas de peuple qui doive plus regretter le pouvoir temporel du Pape que les Italiens, et surtout les habitants de Rome.

C'est le séjour des Papes à Rome qui a contribué à sa grandeur matérielle et religieuse. Les Pontifes en ont fait le centre du christianisme, la reine de la religion, la maîtresse des arts et des sciences, le dépositaire de la science sacrée.

Par leur esprit à la fois créateur et conservateur, ils ont sauvé les monuments illustres du passé. Ils ont successivement élevé les temples chrétiens qui surpassent ceux du paganisme antique. En considérant aujourd'hui ces vieux monuments romains, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou le génie de ceux qui les ont conçus ou élevés, ou les tendres soins des Souverains Pontifes qui ont sauvé de la ruine ces restes vénérables. Le séjour des Papes dans Rome a fait de cette ville ce qu'elle est vraiment : *La Ville Eternelle...*

Que les Papes quittent Rome pour toujours et en cinq ans l'herbe croîtra dans les rues.

C'est ce qui s'est vu en 1418 à l'époque du retour des papes d'Avignon, qui avait été le séjour des Souverains Pontifes pendant le siècle précédent. La ville de Rome ne comptait alors que 17,000 habitants. Avignon qui, pendant le séjour des papes, contenait 100,000 personnes, n'a plus que 26,000 habitants. La même chose s'est renouvelée au commencement du siècle, lorsque Pie VII fut exilé de Rome pour quatre ans et devint le prisonnier de Napoléon

à Grenoble, à Savone et à Fontainebleau. L'herbe poussa dans les rues de Rome et la ville perdit la moitié de sa population.

Par sa position, Rome n'a aucun débouché commercial. La présence du pape entretient seule son négoce. Que les papes quittent Rome, et ses églises seront bientôt sans adorateurs et ses artistes sans emploi. Ses beaux monuments périront. La science, les arts et la littérature sacrée prendront leur essor et iront se fixer en des lieux plus privilégiés. Les cent mille étrangers qui accourent à Rome des différentes parties du monde, secoueront la poussière de leurs pieds et chercheront des villes plus sympathiques.

Que les papes s'éloignent de Rome et cette ville sera bientôt aussi désolée que Jérusalem et Antioche le sont aujourd'hui.

Pierre fit entendre pour la première fois sa voix dans Jérusalem, mais il ne la choisit pas pour y fixer son siège. Cette ville est maintenant mahométane et elle voit les lieux les plus sacrés profanés par le pied de l'infidèle.

Pierre résida pour un temps dans la ville d'Antioche et y fixa son premier siège. Par un mystérieux dessein de la Providence, il l'abandonna pour se diriger vers Rome. Antioche est à cette heure un village désert où l'on ne voit presque plus pierre sur pierre, ni un seul monument debout pour en rappeler l'ancienne splendeur.

Si les papes étaient restés à Antioche, l'Asie, la contrée du monde qui compte le plus d'idolâtres, serait maintenant très probablement, à la place de l'Europe, le centre du christianisme et de la civilisation. Sans nul doute, le dôme immortel de saint Pierre couvrirait de son ombre les rives de l'Oronte et non celles du Tibre. Antioche et non Rome serait le foyer des arts, des sciences, de la littérature sacrée et on l'appellerait aujourd'hui la Ville Eternelle.

Notre pontife bien-aimé, Pie IX <sup>1</sup>, comme vous le savez, est maintenant indignement traité dans sa ville. Sur la fin de sa vie comme aux premiers jours de son pontificat, il est destiné à boire jusqu'à la lie le calice d'amertume. Son nom nous est cher à tous. Pour plusieurs d'entre nous il nous est bien connu depuis l'enfance. Trente ans se sont écoulés depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement. Il est à remarquer que depuis saint Pierre aucun pape n'a régné aussi longtemps que Pie IX.

Comme son divin Maître, le Pape a, dans tous les âges, sa période de persécution et de paix. Comme lui, il a ses jours de douleur et de joie, d'humiliation et de mort, d'exaltation et de gloire. Comme Jésus-Christ, il est un jour salué roi ; un autre où il est crucifié par ses ennemis.

Jamais le Saint-Père ne fait paraître d'une manière plus forte son titre de vicaire du Christ qu'au milieu des tribulations <sup>2</sup>. S'il ne souffrait pas, il ne porterait pas la ressemblance de son divin maître et modèle. Jamais il ne mérite davantage l'hommage filial de ses enfants que lorsqu'il est lourdement chargé de sa croix.

Je n'envie ni le cœur ni la tête de ceux qui se réjouissent

<sup>1</sup> Quand ces lignes ont été écrites, Pie IX était alors le pontife régnant. Il est mort le 7 février 1878.

<sup>2</sup> Il y a quelque temps mon attention fut attirée par une excommunication (ou malédiction) que la presse de la Caroline du Nord répandait alors au loin. (L'excommunication) est attribuée au Saint-Père et fulminée contre Victor-Emmanuel. Dans cet anathème, les mots *excommunié* et *damné* sont employés avec la plus extrême confusion. Quand cette basse calomnie fut divulguée, on publia aussi un article qui en montrait la fausseté. Mais nous craignons que beaucoup ne lisent cette charge calomnieuse sans en voir la réfutation.

Pour cette (excommunication) contre Victor-Emmanuel si calomnieusement attribuée au Pape, je déclare de la manière la plus positive que ni Pie IX ni aucun Pontife romain, ni aucun prêtre catholique ou laïque n'en sont les auteurs. C'est au Révérend Laurence Sterne, ministre de l'Eglise établie d'Angleterre et à son roman, *Tristan Shandy*, que les peuples qui parlent anglais sont redevables de cette infâme compilation.

avec une joie infernale des calamités du Pape, et prodiguent l'insulte et la calomnie à sa tête vénérable. Pendant qu'il est entre les mains de ses ennemis, ils prédisent avec confiance la chute de la papauté, à la vue de la situation présente créée au chef de l'Eglise, comme si la privation temporelle de ses biens devait entraîner sa chute irréparable, ou même, comme si la privation éternelle de son pouvoir temporel amenait la perte de sa suprématie spirituelle, « La papauté, disent-ils, est passée, sa gloire évanouie. Son soleil s'est couché : il a disparu derrière l'horizon pour ne plus se lever. » Prophètes de malheur, vous ne profiterez donc jamais des leçons de l'histoire ? Avant Pie IX, n'y a-t-il jamais eu de papes chassés par la violence de leurs sièges ? N'ont-ils pas été rétablis dans leur pouvoir temporel ? Ce qui déjà s'est vu tant de fois peut se renouveler et se renouvellera encore.

Pour ce qui nous concerne, nous croyons fermement qu'avant peu les nuages qui couvrent de leur ombre le trône temporel du Pape, seront dissipés par l'action d'un Dieu juste, et que son pouvoir temporel sera rétabli sur une base plus solide que jamais.

Quelle que soit la destinée du pouvoir temporel des papes, nous ne craignons rien pour le trône spirituel de la papauté. Les papes ont reçu leur domination terrestre des hommes et, ce que l'homme donne, les hommes peuvent le ravir. Les évêques de Rome tiennent leur suprématie spirituelle de Dieu et aucun homme ne peut la détruire. Ce caractère divin de leur prérogative : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle <sup>1</sup>, » brillera toujours d'un aussi vif éclat que le soleil ; comme lui, il sera toujours en dehors de toute atteinte humaine.

Le Saint-Père peut vivre et mourir dans les catacombes,

<sup>1</sup> S. Matth., XVI, 18.

comme les souverains pontifes des trois premiers siècles. Il peut être traîné loin de son siège, et périr en exil comme les Martin, les Grégoire et les Pie. Il peut mener une pauvre existence comme Pierre lui-même. Rome à son tour peut être ensevelie dans la Méditerranée, mais toujours la chaire de Pierre sera debout et toujours Pierre vivra dans ses successeurs.

---

## CHAPITRE XIII

### INVOCATION DES SAINTS

Les chrétiens de la plupart des sectes sont habitués à réciter l'article suivant contenu dans le *Credo* des apôtres : « Je crois à la communion des Saints. » Je crains toutefois qu'il y en ait beaucoup qui, mettant souvent ces paroles sur leurs lèvres, n'en pénètrent pas la signification.

Le sens naturel et vrai des paroles tirées du *Credo* est qu'il existe entre les enfants de Dieu, qui règnent dans les cieux, ou séjournent encore sur la terre, une communion ou communication spirituelle de prières ; par conséquent que nos amis, déjà entrés dans leur repos, se souviennent de nous dans les prières qu'ils adressent à Dieu.

Pour l'exposition de son *Credo*, l'Eglise catholique pèse ses paroles dans la balance du sanctuaire, comme un banquier son or. En ce qui regarde l'invocation des saints, l'Eglise déclare seulement qu'il est « utile et salutaire » de demander leurs prières. Certaines expressions appliquées aux saints, dans quelques livres populaires de dévotion, peuvent paraître extravagantes. Elles ne sont que le langage exagéré de l'affection et de la poésie qui a besoin d'être contenu par la règle de notre foi. Remarquez que toutes les prières de l'Eglise finissent ainsi : « par Notre-Seigneur Jésus-Christ, » elle montre assez par là qu'elle croit que

Jésus-Christ est le médiateur du salut. Un cœur tendrement attaché aux saints laissera échapper ses sentiments sous la forme d'un langage hyperbolique, comme un amant enthousiaste appellera sa future épouse, son adorable reine, sans avoir l'intention de l'adorer comme une déesse. Telles sont les réflexions que ferait naître dans l'esprit la lecture de semblables passages.

Je pourrais facilement montrer, par des citations volumineuses d'auteurs ecclésiastiques, combien est conforme à l'enseignement antique, la pratique de l'Eglise catholique d'invoquer l'intercession des saints. Mais craignant, mon cher lecteur, que vous ne soyez disposé à n'attacher qu'une faible importance aux écrits des Pères, je me bornerai au témoignage des saintes Ecritures.

Vous admettez facilement que c'est un usage salutaire de demander les prières des bienheureux vivant dans le Ciel, après avoir été persuadé qu'ils peuvent entendre nos prières, et qu'ils ont le pouvoir et la volonté de nous assister. Or, les Ecritures établissent solidement la connaissance, le pouvoir et l'amour des saints à notre égard.

1<sup>o</sup> Ce serait une grande erreur de croire que les anges et les saints qui règnent avec Dieu, dans le ciel, voient et entendent de la même manière que nous voyons et entendons sur la terre; ou bien que la science leur est communiquée comme à nous. Tant que nous sommes détenus dans la prison de notre corps, nous ne voyons qu'à l'aide de nos yeux; nous n'entendons qu'à l'aide de nos oreilles. Voilà pourquoi la vue et l'ouïe sont en nous très limitées. Par rapport aux habitants célestes, nous ressemblons à un homme qui serait dans un sombre cachot où il ne pénètre qu'un faible rayon de lumière! Cet homme ne voit qu'un petit nombre d'objets, et encore obscurément. Aussitôt que notre âme est débarrassée des liens du corps, elle prend son essor vers les régions célestes comme un



oiseau échappé de sa cage, et sa vision s'agrandit merveilleusement. L'œil ne lui sert pas à voir ni l'oreille à entendre, mais elle contemple tout en Dieu comme dans un miroir: « Nous voyons maintenant, dit l'Apôtre, obscurément à travers une glace, mais nous verrons alors face à face. Je ne connais qu'en partie, mais alors je connaîtrai comme je suis connu moi-même <sup>1</sup>. »

Que les âmes des justes dans le ciel s'occupent de ce qui se passe sur la terre, cela ressort clairement du passage suivant de la sainte Ecriture. Quand le vénérable patriarche Jacob était sur son lit de mort il pria en ces termes pour ses deux petits enfants: « Que l'ange qui m'a délivré de tous les maux bénisse ces enfants <sup>2</sup>. » Nous voyons ici un saint patriarche (favorisé d'une manière particulière par le Très-Haut, éclairé de visions surnaturelles, le père du peuple choisi par Jéhovah) suppliant un ange du ciel d'obtenir une bénédiction pour ses petits enfants. A dire vrai, pouvons-nous le supposer assez ignorant pour supplier celui qui ne peut l'entendre?

L'ange Raphaël après s'être fait connaître à Tobie lui dit: « Quand tu priais avec larmes, quand tu ensevelissais les morts, quand tu quittais ton repas, j'offrais tes prières au Seigneur <sup>3</sup>. » Comment l'ange eût-il pu présenter à Dieu les prières de Tobie s'il les avait ignorées?

Si nous passons de l'Ancien Testament au Nouveau, nous trouvons cette parole de notre Sauveur: « Il y aura joie parmi les anges de Dieu pour un pécheur qui fait pénitence <sup>4</sup>. » Les anges sont dans l'allégresse toutes les fois que nous nous repentons de nos péchés. Que faut-il entendre par Pénitence? C'est un changement du cœur. C'est une opération intérieure de la volonté. Les] saints

<sup>1</sup> Corinth., XIII, 12.

<sup>2</sup> Genèse, XLVIII, 16.

<sup>3</sup> Tobie, XII, 12.

<sup>4</sup> S. Luc, XV, 10.

connaissent donc, nous ne savons comment, non seulement nos actions et nos paroles, mais encore toutes nos pensées. Et quand saint Paul dit : « Nous avons été donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes <sup>1</sup> » que veut-il signifier, sinon que nos actions sont aperçues non seulement par les hommes mais encore par les anges du ciel ?

Les exemples que j'ai cités se rapportent, il est vrai, aux anges. Mais Notre-Seigneur déclare que les saints dans le ciel seront comme des esprits angéliques, ayant la même connaissance, jouissant du même bonheur <sup>2</sup>.

Nous lisons dans l'Évangile que le mauvais riche, livré aux tourments dans le lieu des réprouvés, supplie instamment Abraham d'étancher sa soif brûlante : ce dernier quoique détenu dans les Limbes put l'écouter et lui répondre. Si les relations sont possibles entre les âmes des justes et des réprouvés, combien n'est-il pas plus facile de supposer qu'un échange de pensées peut se faire entre les saints dans le ciel et leurs frères de la terre ?

Ces quelques exemples suffisent pour vous persuader que les âmes des bienheureux entendent nos prières.

2° Nous avons un grand nombre de témoignages de la sainte Écriture, établissant que les saints nous assistent de leurs prières. Le Dieu Très-Haut menace les habitants de Sodome et de Gomorrhe de la dernière destruction, à cause de leurs crimes et de leurs abominations. Abraham s'interpose en leur faveur. A sa prière Dieu consent à épargner ces villes si on y trouve dix justes. La main vengeresse de Dieu est ici suspendue et le feu de sa colère éteint, grâce à l'efficacité de la prière d'un seul homme <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Corinth., IV, 9.

<sup>2</sup> S. Matth., XXII, 30.

<sup>3</sup> Genèse, XVIII.

Nous lisons, au livre de l'Exode, que lorsque les Amalécites allaient remporter la victoire sur les enfants d'Israël, Moïse, le grand serviteur et le prophète du Seigneur, se rendit sur une montagne afin d'y prier pour le succès de son peuple. Au témoignage de l'Écriture tant que Moïse élevait les bras pour prier, Israël avait la victoire, et, lorsqu'il cessait de prier, Amalec triomphait. Le pouvoir de la prière aurait-il pu être manifesté d'une manière plus frappante ? La prière silencieuse de Moïse sur la montagne était plus redoutable aux Amalécites que l'épée de Josué et de ses cohortes armées combattant dans la plaine <sup>1</sup>.

Quand les Hébreux furent bannis de leur pays natal et conduits en exil à Babylone, leur confiance dans les prières de leurs frères de Jérusalem était si grande, qu'ils leur envoyèrent le message suivant, avec une somme d'argent pour qu'on pût offrir le sacrifice dans la cité sainte : « Priez pour nous le Seigneur Dieu, parce que nous avons péché contre lui <sup>2</sup>. »

Quand les amis de Job eurent soulevé l'indignation du Très-Haut par leurs vains discours, Dieu, au lieu de leur accorder directement le pardon qu'ils sollicitaient, leur ordonna d'invoquer l'intercession de Job : « Allez, leur dit-il, à mon serviteur Job et offrez pour vous-mêmes un holocauste, mon serviteur priera pour vous et je l'exaucerai <sup>3</sup>. » Ils ne firent pas inutilement appel à Job, car : « Le Seigneur changea de disposition à la vue de la pénitence de Job qui priait pour ses amis <sup>4</sup>. » Dans cet exemple nous ne voyons pas seulement la valeur de la prière, mais nous trouvons que Dieu la sanctionne par son autorité. De tous les écrivains sacrés, il n'en est pas qui mette

<sup>1</sup> Exode, XVII.

<sup>2</sup> Baruch, I, 13.

<sup>3</sup> Job, XLII,

<sup>4</sup> *Ibidem*.

une plus grande confiance dans la prière de ses frères que saint Paul, quoique personne n'ait connu mieux que lui les mérites infinis de la passion de notre Sauveur, et que personne n'ait mieux su s'attirer l'estime de Dieu par ses propres travaux. Dans ses épîtres, saint Paul demande avec instance, pour lui, les prières de ses frères. S'il désire être délivré des mains des incrédules de Judée, s'il demande que son ministère soit fécond dans Jérusalem, il supplie les Romains de lui obtenir cette faveur. S'il sollicite la grâce de prêcher l'Évangile avec fruit chez les Gentils, il implore l'intercession des Ephésiens.

N'est-ce pas une pratique reçue parmi nous, et même parmi nos frères séparés, de demander des prières les uns pour les autres? Quand un père de famille est sur le point de quitter sa maison pour longtemps, une piété instinctive la porte à dire à son épouse et à ses enfants : « Souvenez-vous de moi dans vos prières. »

Je vous le demande, si nos amis quoique pécheurs, peuvent nous aider par leurs prières, pourquoi nos amis les élus du Très-Haut, ne pourraient-ils pas également nous assister? Si Abraham, Moïse et Job ont pu exercer une aussi grande action sur le Très-Haut tandis qu'ils vivaient dans la chair, leur pouvoir sur Dieu est-il diminué maintenant qu'ils règnent avec lui dans le Ciel?

Nous sommes émus par le spectacle des enfants d'Israël transmettant leurs pieuses demandes aux enfants de Jérusalem. Ils se rappelaient sans doute ce que le Seigneur avait dit à Salomon après qu'il eut achevé le temple : « Mes yeux seront ouverts et mes oreilles attentives aux prières de ceux qui m'invoqueront dans ces lieux <sup>1</sup>. »

Si les supplications de ceux qui priaient dans la Jérusalem terrestre étaient si efficaces, Dieu pourra-t-il refuser quelque chose à ceux qui l'invoquent face à face dans la Jérusalem céleste?

<sup>1</sup> II Paralip. VII, 45

3<sup>o</sup> Mais, me direz-vous, les élus s'intéressent-ils assez, dans le ciel, à notre prospérité, pour se souvenir de nous dans leurs prières? Ou ne sont-ils pas tellement absorbés par la contemplation de Dieu, et par la jouissance du bonheur céleste, qu'ils ne peuvent s'occuper de leurs amis de la terre? Bannie soit la pensée que les saints régnant dans le Ciel, ne songent plus à nous; leur plus grand désir c'est de nous voir porter un jour les couronnes qui nous attendent dans le séjour de la gloire. Si la douleur pouvait les atteindre, elle aurait sa source dans cette considération qu'ici-bas nous ne marchons pas toujours sur leurs traces, pour assurer notre bonheur éternel.

Comme nous, les Hébreux croyaient que les saints, après leur mort, prient pour leurs frères. Nous lisons au livre des Machabées, que Judas Machabée, la nuit qui précéda le combat engagé avec l'armée de l'impie Nicanor, eut un songe surnaturel ou une vision dans laquelle il aperçut le grand-prêtre Onias et le prophète Jérémie morts depuis fort longtemps. Onias lui apparut les bras étendus, priant pour le peuple de Dieu, et montrant Jérémie. Onias dit à Judas Machabée : « C'est un ami de ses frères et du peuple d'Israël, c'est le prophète Jérémie qui prie instamment Dieu pour le peuple et pour toute la cité sainte <sup>1</sup>. » Jérémie, comme le rapporte la suite de la vision, présenta une épée à Judas et lui prédit que, par elle il serait vainqueur de ses ennemis. Les soldats, animés par ce récit, combattirent avec un courage invincible et l'emportèrent sur leurs ennemis. Quoique le livre des Machabées ne soit pas reçu par nos frères séparés comme inspiré, ils doivent au moins le reconnaître comme un monument historique fidèle. Ainsi, il est évident d'après ce récit, que les Hébreux croyaient à l'intercession des saints dans le Ciel en faveur de leurs frères de la terre.

<sup>1</sup> II Mac., XV, 14.

Saint Jean, dans son Apocalypse, nous représente les saints devant le trône de Dieu priant pour leurs frères de la terre : « Les vingt-quatre vieillards s'inclinèrent devant l'agneau, ayant chacun une harpe, et des vases d'or remplis de parfums, qui sont les prières des saints <sup>1</sup>. »

Le prophète Zacharie rapporte une prière qui fut offerte par l'ange pour le peuple de Dieu, et la réponse favorable qu'il reçut du Ciel : « Combien de temps, Seigneur, resterez-vous encore sans faire miséricorde à Jérusalem et aux villes de Juda, contre lesquelles vous êtes irrité? Et le Seigneur répondit à l'ange de bonnes paroles, pleines d'assurance. »

Ne soyons pas surpris de voir que les anges travaillent à notre salut, puisque saint Pierre nous dit que : « Le démon rôde autour de nous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer. » Car, si la haine pousse les démons à notre ruine, sûrement l'amour doit inspirer aux anges de nous secourir pour nous assurer la couronne de gloire. Si les anges se souviennent de nous, quoique d'une nature différente, quel plus grand intérêt les saints ne doivent-ils pas manifester pour notre bonheur, eux qui sont les os de nos os et la chair de notre chair ?

Demander les prières de nos frères dans le Ciel, ce n'est pas seulement faire un acte conforme aux saintes Ecritures, mais c'est obéir aux instincts de notre nature. La doctrine catholique de la communion des saints enlève à la mort ses terreurs ; tandis que les réformateurs du seizième siècle, en niant cette vérité, n'ont pas seulement fait au *Credo* une blessure mortelle, mais ils ont encore brisé les fibres les plus délicates du cœur humain. Ils ont rompu les liens sacrés qui unissent la terre au Ciel, et l'âme qui vit dans la chair à celle qui en a été délivrée. Si mon frère me quitte pour traverser l'Océan, je crois

<sup>1</sup> Apocalypse, V, 8.

qu'il continue à prier pour moi. Quand il traverse le détroit de la mort, et qu'il aborde aux rivages de l'éternité, pourquoi ne prierait-il pas toujours pour moi ? Que détruit la mort ? Le corps. L'âme vit toujours ; elle se meut, elle conserve son être. Elle pense, elle veut, elle se souvient, elle aime. La rouille du péché, de l'égoïsme et de la haine a été brûlée par le feu salutaire de la contrition, de l'expiation et il ne reste plus que l'or pur de la charité.

Oh ! loin de nous la sombre pensée que la mort sépare entièrement de nous nos amis ! Loin de nous l'insensible *Credo* qui déclare un éternel divorce entre nous et les justes dans le Ciel ! N'allez pas croire que lorsque vous perdez un père ou une mère, une tendre sœur ou un frère qui sont morts dans la paix du Seigneur, ils vous oublient. L'amour qu'ils nous portaient sur la terre s'est purifié dans le Ciel où il demeure plus intense. Si votre enfant innocent, régénéré dans les eaux du baptême, vient à être ravi par la mort, soyez persuadé que quoique séparé de vous par le corps, il est toujours avec vous en esprit, et il vous paie au centuple la vie que vous lui avez donnée. Croyez aussi que les chaînes dorées de la prière vous unissent à cet angélique enfant, et qu'il offre constamment ses ferventes demandes au trône de Dieu, afin que vous puissiez être réunis dans le Ciel.

Mais j'entends des hommes s'écrier, avec une pharisaïque assurance : « Vous déshonorez Dieu, monsieur, en priant les saints. Vous rendez inutile la médiation de Jésus-Christ. Vous élevez la créature au-dessus du créateur. »

Combien cette objection est sans fondement ! Nous ne déshonorons pas Dieu en priant les saints. C'est ce que nous ferions si nous invoquions les saints *en dehors* de Dieu. Mais telle n'est pas notre pratique. L'Eglise catholique enseigne au contraire que Dieu seul est le distributeur de tout don parfait, qu'il est la source de toute

bénédition, la fontaine de toute bonté. Elle enseigne que quels que soient le bonheur, la gloire ou *le crédit* dont jouissent les saints, tout leur vient de Dieu. De même que la lune emprunte sa lumière au soleil, de même les bienheureux tirent toute leur clarté de Jésus « soleil de justice, » unique médiateur « de rédemption entre Dieu et les hommes <sup>1</sup>. » Ainsi donc, lorsque nous nous adressons aux saints, nous les supplions de prier pour nous, par les mérites de Jésus-Christ, tandis que nous demandons à Jésus de nous soutenir par ses mérites et par sa grâce.

Quel avantage y a-t-il à prier les saints, puisque Dieu peut nous entendre? S'il est inutile et vain de prier les saints, puisque Dieu peut nous entendre, Jacob s'est donc trompé en priant l'ange? Les amis de Job se sont trompés en le conjurant de prier pour eux, quoique Dieu leur eût fait un ordre d'implorer l'intercession de son serviteur. Les Juifs captifs à Babylone se sont trompés aussi, en demandant les prières de leurs frères de Jérusalem. Saint Paul s'est trompé quand il a supplié ses amis de prier pour lui; nous nous trompons tous quand nous prions les uns pour les autres. Vous jugez utile et bon de demander pour vous les prières de votre pasteur; n'est-il pas pour moi, tout au moins, également utile de demander les prières de saint Paul, puisque je suis convaincu qu'il peut m'entendre?

Dieu ne veut pas que les supplications adressées à notre Père du Ciel diminuent à mesure que nous les multiplions envers les saints. Nous devons, après tout, nous rappeler que si l'Eglise proclame la nécessité pour le salut de prier Dieu, elle affirme seulement qu'il est « bon et utile d'invoquer les saints <sup>2</sup>. »

Demander les prières des saints n'est pas seulement

<sup>1</sup> Timothée, II, 5.

<sup>2</sup> Concile de Trente, sess. XXV.



utile, mais très profitable. En implorant leur intercession, au lieu d'un seul, nous en avons plusieurs qui prient pour nous : A nos froides prières nous unissons les ferventes supplications des bienheureux et « le Seigneur entendra la parole du juste <sup>1</sup>. » A nos supplications, pauvres pèlerins dans cette vallée de larmes, se trouvent unies celles des habitants du Ciel. Nous leur demandons de supplier leur Dieu qui est le nôtre, leur Père qui est notre Père, afin que nous puissions un jour partager leurs délices dans ces régions bénies, dans la société de notre commun Rédempteur, avec lequel vivre c'est régner.

<sup>1</sup> Prov., XV, 29.

## CHAPITRE XIV

EST-IL PERMIS D'HONORER LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE  
COMME SAINTE, DE L'INVOKER COMME MÉDIATRICE ET DE  
L'IMITER COMME MODÈLE ?

### I

EST-IL PERMIS DE L'HONORER

Les vrais adorateurs et les vrais amants de Notre-Seigneur Jésus-Christ vénèrent tous les objets qui ont eu quelques rapports avec lui, et ils conçoivent de l'affection pour toutes les personnes qui ont vécu près de lui sur la terre et qui lui ont été chères. Plus l'intimité de ces personnes avec notre Sauveur a été profonde, plus elles nous apparaissent ornées de sainteté, plus elles deviennent estimables. Ainsi, les planètes participent d'autant plus à la lumière et à la clarté du soleil qu'elles opèrent leurs révolutions plus près de lui. Aux yeux d'un chrétien quelque chose de sacré s'attache à toutes les parties de la Judée, parce que cette contrée a été foulée par les pieds de notre saint Rédempteur. Avec quel respect n'entrerions-nous pas dans l'étable de Bethléem, parce que *c'est là* que naquit le Sauveur du monde. Avec quel religieux maintien ne parcourrions-nous pas les rues de Nazareth, quand nous nous rappellerions que *là* se sont écoulés

les jours de son enfance? De quelle profonde et religieuse douleur nos cœurs ne seraient-ils pas remplis en montant le Calvaire, où il a payé par son sang la rançon de nos âmes?

Mais, si un sol *sans vie* réclame un semblable respect, quelle plus grande vénération ne pénétrera pas, ne remplira pas nos cœurs vis-à-vis des personnes *vivantes* qui ont été les amis et les compagnons de Notre-Seigneur sur la terre? Car nous savons qu'il a exercé une certaine influence, à la fois salutaire et comme irrésistible, sur ceux qui l'approchaient. « Toute la multitude cherchait à le toucher, car il sortait de lui une vertu qui les guérissait tous <sup>1</sup>, » ainsi qu'il arriva pour la femme qui était tourmentée par une perte de sang <sup>2</sup>.

Nous croirions nous être approchés de Jésus, si nous avions seulement le bonheur de converser avec la Samaritaine, ou de manger à la table de Zachée, ou de nous entretenir avec Nicodème. Si nous étions admis dans le cercle intime de ses amis, de Lazare, de Marie, de Marthe par exemple; de saint Jean-Baptiste, des apôtres, nous sentirions qu'en leur compagnie nous sommes bien plus près de Jésus, et que nous nous imprégnons, en quelque sorte, de cet esprit qu'ils ont reçu abondamment dans leurs relations intimes avec lui.

Si l'on considère à présent la Judée comme une terre sainte, parce que Jésus l'a habitée; si les apôtres ont été considérés comme des modèles de sainteté, pour avoir été les compagnons choisis et les disciples de Notre-Seigneur dans les dernières années de sa vie, combien plus grande a dû être la sainteté de Marie qui lui a donné naissance, qui a fait de sa poitrine son lit de repos, qui l'a nourri et habillé dans son enfance, qui a dirigé ses premiers pas, qui l'a accompagné dans son exil en Egypte, qui, à son

<sup>1</sup> S. Luc, VI, 19.

<sup>2</sup> S. Marc, IX, 20.

retour, a vécu avec lui depuis l'enfance jusqu'à la jeunesse, depuis la jeunesse jusqu'à l'âge mûr : pendant tout ce temps, elle écoutait les paroles de sagesse qui tombaient de ses lèvres ; elle l'a embrassé la première à sa naissance, elle a reçu son dernier soupir sur le Calvaire. Ce sentiment nous est si naturel que nous le trouvons sortant spontanément de la bouche de cette femme de l'Évangile, qui entendant les paroles pleines de sagesse et de sainteté prononcées par Jésus, laissa échapper ce cri : « Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont allaité. »

Il est conforme à l'économie de la divine providence que, toutes les fois que Dieu destine une personne à un ministère important, il lui accorde les grâces et les dispositions nécessaires pour s'en acquitter fidèlement.

Quand Moïse fut appelé par le Ciel à être le conducteur du peuple hébreu, il hésitait à prendre cette charge formidable s'en excusant « sur l'embarras et la lenteur de sa langue. » Mais Jéhovah le rassura en lui promettant de l'élever jusqu'à la hauteur des sublimes fonctions qu'il lui assignait. « Je serai sur tes lèvres et je t'apprendrai ce qu'il faut dire <sup>1</sup>. »

Le prophète Jérémie fut sanctifié dès les premiers jours de sa conception, parce qu'il était destiné à être le héraut de la loi de Dieu auprès des enfants d'Israël. « Avant que je ne te formasse dans les entrailles de ta mère, je te connaissais, et avant que tu ne sortisses de son sein je t'ai sanctifié <sup>2</sup>. »

« Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit <sup>3</sup>, » afin d'être digne de devenir l'hôtesse de Notre-Seigneur durant les trois mois que Marie vécut sous son toit.

« Jean-Baptiste fut rempli du Saint-Esprit dès le sein

<sup>1</sup> Exode, IV, 12.

<sup>2</sup> Jérémie, I, 5.

<sup>3</sup> S. Luc, I, 41.

de sa mère <sup>1</sup>. » « Il fut une lampe ardente et brillante <sup>2</sup>, » parce qu'il fut choisi pour préparer les voies du Seigneur.

Les apôtres reçurent la plénitude de la grâce. Ils furent gratifiés du don des langues et d'autres privilèges <sup>3</sup>, avant d'entreprendre leur ministère. Voilà pourquoi saint Paul dit : « Tout ce que nous sommes vient de Dieu, qui nous a rendus capables d'être les ministres du Testament Nouveau <sup>4</sup>. »

De tous ceux qui ont participé au ministère de la Rédemption, il n'en est pas qui ait rempli des fonctions aussi sacrées, aussi incommunicables que celles de la Mère de Jésus. Il n'en est point par conséquent qui ait eu un aussi *grand besoin* de sainteté.

Car si Dieu a ainsi sanctifié ses prophètes et ses apôtres, qui devaient être les messagers de la parole de vie, combien plus devait-il sanctifier Marie, destinée à porter dans ses chastes entrailles le Seigneur et « l'auteur même de la vie <sup>5</sup>. »

Si saint Jean fut un si grand saint, parce qu'il fut choisi pour être le pionnier, c'est-à-dire pour préparer les voies du Seigneur, combien plus sainte ne fut pas celle qui le mit au monde. Si la sainteté fut accordée à la mère de saint Jean, une plus grande sainteté fut assurément donnée en partage à la mère du maître de saint Jean. Si Dieu a dit aux prêtres de l'ancienne loi : « Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur <sup>6</sup>, » bien plus, si les vases eux-mêmes dont on se sert dans le service divin et dans les églises, sont placés dans un ordre à part, et reçoivent une consécration spéciale, nous ne pouvons concevoir que Marie ait

<sup>1</sup> S. Luc, I, 15.

<sup>2</sup> S. Jean, V, 35.

<sup>3</sup> Actes, II.

<sup>4</sup> Corint., III, 6.

<sup>5</sup> Actes, III, 15.

<sup>6</sup> Isaïe, LII, 11.

été jamais souillée par le péché, elle qui fut le vase d'élection entre tous, et même la mère de notre Dieu.

Quand nous appelons la bienheureuse Vierge mère de Dieu, nous affirmons une double croyance : 1° que son fils Jésus-Christ est vrai homme, car autrement elle ne serait *pas mère* ; 2° qu'il est vrai Dieu, car autrement elle ne serait *pas mère de Dieu*. En d'autres termes nous affirmons que la seconde personne de la Sainte-Trinité, le Verbe de Dieu qui, dans sa divine nature a été, de toute éternité, engendré du Père, consubstantiel avec lui, a été de nouveau engendré dans la plénitude des temps, qu'il est né d'une Vierge, et a pris dans son sein maternel, une nature humaine semblable à la sienne.

Mais, me direz-vous, la bienheureuse Vierge n'est pas la Mère de la divinité. Elle n'a eu et n'a pu avoir aucune part dans la génération du verbe de Dieu. Cette génération, en effet, est éternelle ; sa maternité temporelle.

Il est son créateur, elle sa créature. Appelez-la, si vous le voulez, mère de l'homme Jésus ou mère de la nature humaine du fils de Dieu mais non la mère de Dieu.

Je répondrai à cette objection en faisant une question. Est-ce que la mère qui nous a donné le jour a eu part à la production de nos *âmes* ? Cette partie, la plus noble de notre être, n'a-t-elle pas été l'œuvre de Dieu seul ? qui pourrait songer un seul instant à dire « la mère de mon corps » et non « ma mère ? »

La comparaison nous apprend que les termes *parents*, et *enfants*, *mère* et *fils*, se rapportent aux personnes elles-mêmes, et non aux diverses parties ou aux éléments dont les personnes se composent.

Voilà pourquoi personne ne dit, « la mère de mon corps, » la mère de « mon *âme* ; » mais la mère de tout mon être, qui vit et respire, qui pense et agit, *un* dans ma personnalité, quoique possédant dans cette unité une âme directement créée par Dieu, et un corps matériel

tirant sa substance du sein maternel. De même (autant que le sublime mystère de l'incarnation peut trouver un terme de comparaison dans l'ordre naturel), la Vierge Sainte, à l'ombre et par la vertu de l'opération du Saint-Esprit, a communiqué à la seconde personne de l'adorable Trinité, comme les mères le font, une vraie nature humaine de la même substance que la sienne, et elle est ainsi devenue vraiment et réellement sa Mère.

C'est dans ce sens que le titre de *Mère de Dieu* nié par Nestorius, lui a été solennellement attribué par le concile général d'Ephèse en 431 ; c'est dans ce sens, et non dans un autre, que l'Eglise lui a décerné ce titre.

Mais c'est aussi de là que, par une conséquence nécessaire et immédiate, Marie tire une dignité et une excellence suréminentes ; c'est par là qu'elle est établie dans ces relations intimes et dans une affinité particulière, non seulement avec son divin fils, mais aussi avec le Père et le Saint-Esprit.

Marie, comme Wordsworth l'exprime magnifiquement, unissait dans sa personne « l'amour d'une mère à la pureté d'une Vierge. »

L'Eglise nous apprend qu'elle a été toujours Vierge, et avant son mariage, et pendant son mariage, et après la mort de son époux. « L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu à la Vierge fiancée à un homme appelé Joseph..... Cette Vierge s'appelait Marie <sup>1</sup>. »

Qu'elle soit demeurée Vierge après la naissance de Jésus c'est expressément mentionné dans l'Evangile <sup>2</sup>.

Il est hors de doute qu'elle resta dans le même état durant le reste de ses jours, car elle est appelée Vierge dans le *Credo* des apôtres et de Nicée, et cette épithète ne peut être restreinte au temps de la naissance de notre

<sup>1</sup> S. Luc, I, 26, 27.

<sup>2</sup> S. Matth., I, 25.

Sauveur, elle se rapporte encore à toute sa vie, et nous devons d'autant plus le croire que les deux *Credo* ont été composés longtemps après sa mort.

Le canon de la Messe, qui remonte très probablement aux temps apostoliques, parle d'elle « comme d'une femme glorieuse *et toujours Vierge*, » et toute la tradition catholique concourt à ce sentiment.

Une raison de convenance persuade à tout chrétien que Marie est restée Vierge après la naissance de Jésus, car, ainsi que l'évêque Bull de l'Eglise épiscopale et protestante d'Angleterre le remarque : « On ne pourrait imaginer « avec décence, que le vase le plus saint qui fut jamais, « consacré, sanctifié davantage encore par la conception et « l'enfantement d'un Dieu, ait été dans la suite, souillé et « rendu impur par un usage profane. » Le savant Grotius, Calvin et d'autres écrivains protestants, expriment le même sentiment.

La doctrine de la virginité perpétuelle de Marie est maintenant combattue par les protestants, comme elle le fut aux premiers jours de l'Eglise, par Helvidius et Jovinien.

1° Le récit évangélique dit que « Joseph la prit pour « son épouse, et qu'il ne la connut pas *jusqu'à ce qu'elle* « *eut mis au monde son premier né* <sup>1</sup>. » Cela fait supposer à nos frères séparés que d'autres enfants, en dehors de Jésus, étaient nés à Marie. Mais le mot restrictif *jusqu'à* n'implique, en aucune manière, que la chaste union qui subsista entre Marie et Joseph, jusqu'à la naissance de notre Seigneur, ait été altérée dans la suite. Le protestant Hooker se plaint, à juste titre, des premiers hérétiques comme ayant grandement abusé de ces paroles de saint Matthieu, pour enlever à Marie son honneur. Ils ont, en effet, prétendu qu'une chose niée avec une restriction particulière « nécessite l'affirmation contraire, quand la

<sup>1</sup> S. Matth., I, 25.



restriction n'existe plus <sup>1</sup>. » Pour rendre la pensée de Hooker en termes plus simples, quand on dit d'un fait qu'il n'est pas arrivé avant qu'un autre événement ne s'accomplît, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il se réalise, après que cet événement a eu lieu. L'Écriture dit que le corbeau s'éloigna de l'arche « et qu'il ne retourna pas jusqu'à ce que les eaux fussent desséchées sur la terre <sup>2</sup>. » Ce qui signifie qu'il ne retourna plus. « Samuel ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort <sup>3</sup>. » « A coup sûr il ne le vit pas après sa mort. » Le Seigneur dit à mon Seigneur : « Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds <sup>4</sup>. » Ces paroles s'appliquent à notre Sauveur qui n'a pas cessé de s'asseoir à la droite de Dieu, même après que ses ennemis ont été subjugués.

2<sup>o</sup> Jésus est appelé le *premier né* de Marie ; cette expression n'implique-t-elle pas nécessairement la naissance d'autres enfants de la même Mère ? Nullement, car le nom de premier né était donné au premier enfant d'une mère juive, qu'elle en eût d'autres ou non. Nous trouvons cette épithète appliquée à Machir, par exemple, qui était fils unique de Manassès <sup>5</sup>.

3<sup>o</sup> Ne parle-t-on pas souvent des frères de Jésus ? Fort heureusement : les Évangiles eux-mêmes nous permettent de faire remonter la naissance de ceux qui sont appelés ses frères, non à la Vierge sainte, mais à une autre Marie. Saint Matthieu mentionne spécialement Jacques et Joseph parmi les frères de Jésus <sup>6</sup>, et le même évangéliste, ainsi que saint Marc, nous dit que parmi ceux qui étaient pré-

<sup>1</sup> Liv. V, chap. XLV.

<sup>2</sup> Genèse, VIII.

<sup>3</sup> I Rois, XV, 35.

<sup>4</sup> Ps. CIX.

<sup>5</sup> Josué, XVII, 1.

<sup>6</sup> S. Matth., XII, 46 ; XIII, 55, 56.

sents au crucifiement, se trouvaient Marie Madeleine et Marie mère de Jacques et de Joseph <sup>1</sup>.

Saint Jean, qui fait connaître avec plus de détails les circonstances du crucifiement, nous apprend ce qu'était cette seconde Marie, car il dit qu'il y avait au pied de la croix de Jésus, sa mère et la sœur de sa mère, Marie Cléophas et Marie Madeleine <sup>2</sup>. On ne saurait en douter, Marie Cléophas est la même que cette Marie qui est appelée par saint Matthieu et saint Marc la mère de Jacques et de Joseph. Comme Marie Cléophas était la parente de la Vierge bénie, Jacques et Joseph sont appelés les frères de Jésus, conformément à la pratique des Juifs qui ont l'habitude de désigner ainsi leurs cousins et leurs proches.

Abraham, par exemple, était l'oncle de Loth, et cependant on dit qu'il était son frère <sup>3</sup>.

Marie est élevée au-dessus des autres femmes, non seulement parce qu'elle unissait « l'amour d'une Mère à la pureté d'une Vierge, » mais parce qu'elle a été conçue sans péché originel. Le dogme de l'Immaculée-Conception est ainsi défini par l'Eglise : « Nous déclarons que la « bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de « sa conception, par une grâce singulière, et un privilège « du Dieu Très-Haut, en vue des mérites de Jésus-Christ, « le sauveur de la race humaine, a été préservée de toute « souillure du péché originel <sup>4</sup>. »

Bien différente du reste des enfants d'Adam, Marie n'a jamais été sujette au péché, même dans le premier moment où son âme fut unie à son corps. Cette exemption, en Marie, de toute faute originelle est exclusivement due aux mérites de Jésus-Christ, comme l'Eglise le déclare expressément. Elle avait besoin d'un Rédempteur comme tous les mem-

<sup>1</sup> S. Matth., XXVII ; S. Marc, XV.

<sup>2</sup> S. Jean, XIX, 25.

<sup>3</sup> Genèse, XIII, 8.

<sup>4</sup> Bulle dogmatique de Pie IX.

bres de la race humaine ; ainsi donc elle a été rachetée, mais d'une « manière plus sublime <sup>1</sup>. » Marie est autant redevable au précieux sang de Jésus pour avoir été préservée de la faute *originelle*, que nous le sommes nous-mêmes d'avoir été *purifiés* de cette faute et de tous les autres péchés.

Quoique l'Immaculée-Conception ne fût pas formulée en dogme de foi avant 1854, elle était déjà renfermée dans la sainte Ecriture. Cette doctrine est en parfaite harmonie avec la place que Marie occupe dans l'économie de la Rédemption, et elle a implicitement obtenu le pieux assentiment des fidèles dès les premiers temps de l'Eglise.

Dans la Genèse nous lisons : « Je mettrai une inimitié « entre toi et la femme, entre ta race et la sienne ; elle « t'écrasera la tête <sup>2</sup>. » Tous les commentateurs tant anciens que modernes, reconnaissent dans la race, le serpent et la femme, les figures de notre Sauveur, de Marie, et du démon. Dieu déclare ici que l'inimitié de la race et celle de la femme contre le tentateur devaient être identiques.

Or, l'inimitié de Jésus-Christ et de sa race contre le démon était absolue et perpétuelle. L'inimitié de Marie ou de la femme contre le démon n'admettait pour elle-même aucune réconciliation momentanée ; c'est ce qui aurait eu lieu si Marie avait été un seul instant souillée par le péché originel.

Il est à remarquer que comme trois personnes apparaissent sur le théâtre de notre chute, Adam, Eve et l'Ange rebelle, de même trois personnages correspondants ont leur rôle dans notre rédemption ; Jésus-Christ qui est le second Adam <sup>3</sup>, Marie qui est la seconde Eve et l'archange Gabriel. Le second Adam était infiniment supérieur au premier, Gabriel l'emportait sur l'ange déchu ; l'analogie nous autorise à conclure que Marie était aussi supérieure

<sup>1</sup> Bulle dogmatique de Pie IX.

<sup>2</sup> Genèse, III, 15.

<sup>3</sup> I Corint., XV, 45.

à Eve. Si elle avait été créée dans le péché originel, au lieu de lui être supérieure, elle serait au-dessous d'Eve, qui certainement fut créée immaculée.

Nous ne concevons pas que la mère de Caïn ait pu être supérieure à celle de Jésus. Il eût été indigne d'un Dieu, pureté infinie, de naître d'une femme qui aurait été, même un seul instant, sous la domination de Satan.

La liturgie de l'Eglise, étant le formulaire reçu de son culte public, a sa place marquée parmi les documents les plus autorisés qui peuvent être apportés en faveur d'une pratique religieuse.

Dans la liturgie attribuée à saint Jacques, Marie est mentionnée « comme notre sainte, immaculée et glorieuse Dame, mère de Dieu et toujours vierge <sup>1</sup>. »

Dans le rituel maronite, elle est invoquée comme « notre sainte et immaculée Dame <sup>2</sup>, » digne de nos louanges et de toute notre admiration.

Dans la liturgie alexandrine de saint Basile, elle est appelée « la créature la plus sainte, la plus glorieuse, et la plus immaculée <sup>3</sup>. »

La fête de la Conception de Marie a commencé à être célébrée en Orient au sixième siècle, et en Occident au septième. Elle ne fut probablement introduite à Rome que vers la fin du quatorzième siècle. Quoique Rome soit toujours la première à sanctionner une fête nouvelle, souvent elle est la dernière à y prendre part. Elle est la première dont on attend la loi et le mot d'ordre ; mais fréquemment la dernière à se joindre au chant de la fête. Tant qu'elle se tait, les notes sont faibles et incertaines ; lorsque sa voix vient s'unir au chant des autres églises, le cantique de louange devient constant et universel.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que l'intro-

<sup>1</sup> *Bibliothèque des plus grands Pères*, t. II, p. 3.

<sup>2</sup> *De l'ordination*, p. 313.

<sup>3</sup> Renaudot, *Liturgies orientales*.

duction de la fête de la Conception, après un silence de tant de siècles, depuis la fondation du christianisme, n'implique pas plus une nouveauté de doctrine, que l'érection d'un monument en 1875 en l'honneur d'Arminius le héros germain, qui vivait au premier siècle, ne prouverait l'origine récente de ses exploits. La fête de la Sainte-Trinité ne fut introduite qu'au sixième siècle, bien qu'elle rappelle un mystère fondamental de la religion chrétienne.

Il est intéressant pour nous de savoir que l'immaculée conception de Marie se mêle à la plus ancienne histoire de notre pays. Le vaisseau qui apporta Christophe Colomb en Amérique s'appelait *Marie de la Conception*; ce célèbre navigateur donna le même nom à la seconde île qu'il découvrit. La première chapelle érigée à Québec, lorsque cette ville fut fondée au commencement du seizième siècle, a été consacrée à Dieu sous l'invocation de Marie immaculée.

Pour ces magnifiques prérogatives de Marie, sa divine maternité, sa perpétuelle virginité et sa conception immaculée, nous devons nous attendre à trouver sa félicité souvent et expressément déclarée dans la sainte Ecriture. L'archange Gabriel est envoyé du Ciel pour lui annoncer cette heureuse nouvelle qu'elle était destinée à être la mère du Rédempteur du monde. Jamais plus grande faveur n'a été, auparavant, ni depuis, accordée à une femme, soit que nous considérions la dignité du messenger ou l'important caractère du message, soit que nous examinions la formule de respect dans laquelle il est exprimé :  
« Et l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de  
« Galilée, appelée Nazareth, à une vierge... et le nom de la  
« vierge était Marie. Et l'ange étant entré lui dit: Je vous  
« salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous  
« êtes bénie entre toutes les femmes. En entendant ces  
« paroles, Marie fut troublée, et elle se demandait en elle-  
« même quelle pouvait être cette salutation. Et l'ange lui

« dit : Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce  
 « devant Dieu. Voilà que vous concevrez dans votre sein,  
 « que vous enfanterez un fils, et que vous l'appellerez  
 « Jésus. Le Saint-Esprit viendra en vous, et la vertu  
 « du Très-Haut vous couvrira de son ombre, et voilà pour-  
 « quoi le saint qui naîtra sera appelé le fils de Dieu <sup>1</sup>. »

« *Je vous salue, pleine de grâce.* » On a dit de saint Etienne et des apôtres qu'ils furent remplis de l'esprit de Dieu. Par là, cependant, nous ne sommes pas fondés à croire qu'il leur ait été accordé la même mesure de grâce qu'à Marie : on donne à chacun selon son mérite et selon ses besoins ; car « autre est la gloire du soleil, autre celle de la lune, autre celle des étoiles, car une étoile diffère en éclat d'une autre étoile <sup>2</sup>. » De même que la dignité de mère de Dieu l'emporte, dans une proportion incommensurable, sur la dignité du premier martyr et des apôtres, de même sa grâce est plus abondante que celle des autres saints.

« *Le Seigneur est avec vous.* » Dieu se trouve dans ses créatures de différentes manières, dans celles qui sont douées de raison d'une manière ; dans les créatures sans raison d'une autre. Ses créatures sans raison n'ont aucun moyen de l'atteindre ou de le posséder. Toutes les créatures raisonnables peuvent cependant l'atteindre par la connaissance et le tribut d'un amour pur. C'est seulement dans le bien qu'il veut être avec elles aussi bien qu'en elles. C'est donc par une certaine harmonie et un certain rapport de volonté que Dieu est avec tous ses saints. Mais il est en Marie d'une manière plus intime et plus parfaite encore : car entre elle et Dieu il règne une si grande union, une si grande harmonie, que non seulement sa volonté, mais chacune des parties de son être, et sa chair elle-même sont vraiment unies à Dieu <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Luc, I, 26, 33.

<sup>2</sup> I Corint., XV, 41.

<sup>3</sup> S. Bernard.

« Vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Ces paroles ont été dites de deux autres femmes, dans la sainte Ecriture, de Jahel et de Judith. La première fut appelée bénie après avoir tué Sisara <sup>1</sup>, la seconde après avoir tué Holoferne <sup>2</sup>, ces deux ennemis du peuple de Dieu. Sous ce rapport Jahel et Judith ont été les vraies figures de Marie, qui a été choisie de Dieu pour écraser la tête du serpent infernal, l'ennemi du genre humain. Si elles ont mérité le titre de bénie parce qu'elles ont été les instruments dont Dieu s'est servi pour délivrer Israël des calamités temporelles, combien Marie ne mérite-t-elle pas davantage cette dénomination, elle qui a si efficacement coopéré au salut du genre humain?

L'évangéliste continue : « Marie se levant dans ces jours, « se dirigea en toute hâte vers une ville de Judas elle « entra dans la maison de Zacharie et salua Elisabeth. Et « il arriva qu'après que Marie eût salué Elisabeth, l'enfant « de celle-ci tressaillit d'allégresse dans son sein. Elisabeth « fut remplie de l'Esprit saint et s'écria d'une voix forte : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le « fruit de vos entrailles. Et d'où ce bonheur que la mère « de mon Seigneur vienne vers moi ? Car dès que la voix « de votre salutation a frappé mes oreilles, l'enfant a tressailli de joie dans mon sein. Vous êtes bienheureuse, « vous qui avez cru ; car les choses qui vous ont été dites « par le Seigneur s'accompliront <sup>3</sup>. »

Le cérémonial ordinaire des salutations est ici renversé : c'est la vieillesse qui s'incline devant la jeunesse. C'est une femme très vénérée dans tout le pays qui honore une jeune fille. C'est une matrone inspirée qui exprime son étonnement de ce qu'une jeune parente daigne la visiter. Elle confond les louanges de Marie avec celles de son fils ; Jean

<sup>1</sup> Juges, V.

<sup>2</sup> Judith, XIII.

<sup>3</sup> S. Luc, I, 39, 45.

encore enfant exprime sa respectueuse joie en tressaillant dans le sein de sa mère. Nous savons, ou plutôt, on nous avertit que pendant cette entrevue, Elisabeth fut remplie de l'Esprit saint, pour nous rappeler que la vénération rendue à sa cousine ne venait pas de son propre esprit, mais qu'elle fut dictée par l'esprit même de Dieu.

Marie exhale alors ce sublime cantique, le *Magnificat* : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit s'est réjoui en Dieu mon Sauveur, parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante, car désormais toutes les nations m'appelleront bienheureuse <sup>1</sup>. » Je m'arrêterai sur ce mot pour y faire quelques réflexions.

Le Saint-Esprit, par l'organe des chastes lèvres de Marie, annonce que toutes les générations l'appelleront bienheureuse, c'est la preuve la plus évidente de l'approbation qu'il donne aux honneurs qui lui seront rendus.

Or, la religion catholique est la seule dont les enfants, de génération en génération, jusqu'à aujourd'hui, l'aient proclamée bienheureuse ; parmi tous les chrétiens de la terre, seuls, ils contribuent à l'accomplissement de cette prophétie.

Par conséquent, ce sont les catholiques seuls qui méritent l'approbation du Ciel en remplissant la prédiction du Saint-Esprit.

Non seulement les protestants reconnaissent que nous bénissons le nom de Marie, mais ils nous reprochent même d'être exagérés dans les louanges que nous donnons à sa gloire.

D'un autre côté, ils ont bien soin de s'exclure de la race de ceux qui doivent l'appeler bienheureuse ; car en parlant d'elle ils lui ravissent presque invariablement le titre de *bienheureuse*, préférant l'appeler *la vierge Marie*, *la Vierge* ou *la mère de Jésus*. Et tandis que les églises pro-

<sup>1</sup> S. Luc, I, 46-48.



testantes retentissent des louanges de Sara, de Rébecca et de Rachel, de Miriam et de Ruth, d'Esther et de Judith, pour l'Ancien Testament, d'Elisabeth et d'Anne, de Madeleine et de Marthe pour le Nouveau, le nom de Marie mère de Dieu n'est prononcé qu'à voix basse, de peur que le bruit de son nom n'attire à l'orateur le reproche de superstition.

La piété d'une mère donne ordinairement un nouveau lustre à son enfant, et l'auréole dont son front est entouré rejailit sur lui. Plus une mère est élevée, bien plus grand est l'honneur qui revient à son fils. S'il en est ainsi pour tous les hommes qui n'ont pas choisi leur mère, n'avons-nous pas encore plus le droit de le proclamer en faveur de Jésus qui a choisi Marie pour mère, qui se l'est donnée telle qu'il la voulait, si bien que toutes les gloires de Marie sont, en quelque sorte, sa propriété personnelle ? Nous voyons tous les jours des ministres de l'Évangile qui ignorent les grandes vertus de Marie et ses privilèges incomparables, tandis qu'ils rappellent avec ostentation ses imperfections et même son indignité, comme si le fils devait être déshonoré par la vertu de la mère, et trouver ses délices à l'entendre diffamer ?

Tous ces détracteurs peuvent s'instruire par l'exemple d'un homme qui n'a que très peu professé le christianisme :

« Vierge immaculée, Marie, n'est-ce pas votre nom ? Telle doit être, il me semble, sa suave-harmonie. Le plus doux nom qu'une mortelle ait porté vous convenait surtout. Celle à qui jadis on l'a donné, *ne touchait qu'à la terre, elle habitait dans les cieux* <sup>1</sup>. »

Encore une fois, c'est avec raison que le titre de bienheureuse est donné à Marie. Dans une circonstance que nous avons déjà rappelée, une femme élève la voix et dit

<sup>1</sup> Holivier Ew Homes.

à Jésus : « Heureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont allaité <sup>1</sup>. » Il est vrai que Notre-Seigneur répond : « Mais bien plus heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la gardent. » Ce serait pervertir sans autorité le texte sacré que d'attribuer à cette réponse l'intention qu'aurait eue Jésus de ravir à sa mère l'hommage qu'on lui décerne. On peut expliquer ainsi ces paroles : Oui, Marie est bénie, elle est bienheureuse pour avoir été l'instrument choisi de mon incarnation ; mais plus heureux sont ceux qui gardent ma parole. Que les autres soient donc pleins d'espérance, quoiqu'ils ne puissent pas partager avec ma mère le privilège de sa maternité ; ils peuvent au moins participer avec elle à la magnifique récompense de ceux qui entendent ma parole et qui la gardent.

Nous avons vu Marie déclarée bienheureuse dans quatre circonstances différentes, et en proclamant sa félicité, loin de lui rendre un honneur immérité, nous ne faisons que répéter le jugement porté dans nos saints évangiles, par les anges et par l'esprit de Dieu lui-même.

Wordsworth, quoiqu'il n'ait pas été nourri dans le sein de l'Eglise catholique, apprécie, à sa juste valeur, la sainteté incomparable de Marie dans le beau passage qui suit :

« Mère ! dans le cœur virginal de laquelle l'ombre la plus légère d'une pensée coupable n'est jamais entrée ; femme ! glorifiée entre toutes les femmes, l'ornement unique et solitaire de notre nature déchue, votre image descend sur la terre, plus pure que l'écume des mers au milieu d'un océan irrité ; plus brillante que les nuages d'Orient que l'on voit se parer, au lever du soleil, de roses aux mille couleurs ; plus radieuse que la chaste reine des nuits avant qu'elle ne commence à s'éclipser dans les vastes régions d'un ciel bleu. Tous ceux qui ont fléchi

<sup>1</sup> S. Luc, XI, 27.

devant vous un genou suppliant, comme devant un pouvoir invisible, ont été pardonnés, je me le persuade sans peine. En vous, l'on trouve à la fois et l'amour des mères et la pureté des vierges, et la grandeur et la faiblesse, tout ce qu'il y a d'innocent et de divin. »

Honorer une créature qui a été l'objet de saints, d'angéliques et de divins panégyriques, c'est pour nous une faveur en même temps qu'un devoir sacré, lorsque nous nous rappelons que l'esprit de prophétie lui-même a annoncé à Marie qu'elle serait un thème toujours nouveau d'éloges de la part des chrétiens, tant que subsistera notre divine religion.

« Digne d'honneur est celui que le roi veut glorifier <sup>1</sup>. » Le Roi des rois a glorifié Marie, son divin Fils n'a pas dédaigné de lui être soumis; nous devons surtout l'honorer parce que l'honneur que nous lui rendons remonte vers Dieu la source de toute gloire. Le prophète royal, qui a honoré Dieu plus que tout homme, estimait les amis de Dieu dignes de tout honneur. « Pour moi, ô mon Dieu, j'ai une profonde estime pour vos amis <sup>2</sup>. » Les amis de Dieu sont ceux qui remplissent le plus fidèlement ses commandements. « Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous commande <sup>3</sup>. » Qui a mieux rempli les divins préceptes que Marie qui a gardé toutes les paroles de son Fils, les repassant dans son cœur? « Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera, » dit le Sauveur <sup>4</sup>; qui a plus longtemps servi Jésus que Marie, elle qui s'est acquittée envers lui de tous les devoirs d'une tendre Mère?

Les héros et les hommes d'Etat peuvent recevoir les plus grands honneurs civils et militaires qu'une nation puisse accorder, sans qu'on les suspecte d'envahir le

<sup>1</sup> Esther, VI, 11.

<sup>2</sup> Ps. CXXXVIII, dans la version prot. CXXXIX.

<sup>3</sup> S. Jean, XV, 14.

<sup>4</sup> S. Jean, XII, 26.

domaine de la gloire due à Dieu. Je vous le demande, la sainteté héroïque n'est-elle pas plus digne d'admiration que les services civils et les exploits militaires? Cela est d'autant plus vrai que la religion est rangée dans un ordre supérieur au patriotisme et à la valeur. Et cependant les admirateurs des grandes vertus de Marie peuvent à peine célébrer ses louanges sans être accusés, dans certaines régions, d'idolâtrie.

Quand une nation désire célébrer la mémoire de ses hommes illustres, son admiration ne s'arrête pas à des paroles; elle se manifeste de mille manières différentes.

Rappelez-vous toutes les formules de respectueux souvenir rendu à la mémoire de Washington. On a élevé à sa gloire des monuments sur lesquels sont gravées ses bonnes actions.

La terre où ses restes reposent, sur les rives du Potomac, est gardée à tour de rôle par une troupe volontaire de Dames dévouées qui aiment à y cultiver, à y entretenir des fleurs. Cet endroit, cher à la nation, est visité chaque année par des milliers de pèlerins qui accourent de tous les Etats. Tous ces visiteurs arrachent avec empressement une fleur, ou une feuille provenant des arbres qui croissent autour de son tombeau; ils s'efforcent de déchirer un lambeau de ses habits, qui sont encore conservés dans sa vieille habitation, et ils les emportent chez eux comme de précieuses reliques.

En parcourant, dans mes missions, les rives du Potomac, j'ai toujours observé que chaque fois que le vaisseau s'arrêtait en face du mont Vernon, la cloche sonnait, et tous les regards se portaient alors sur le tombeau de Washington.

Le 22 février, jour anniversaire de la naissance de Washington, est observé comme un jour de fête nationale, au moins dans certaines contrées.

Je me rappelle avec quelle pompe les compagnies mili-

taires et les sociétés d'incendie parcouraient nos rues, et dans quels patriotiques discours, autrefois on redisait les exploits du premier Président. La fête se terminait par un banquet social.

De même que les citoyens des Etats-Unis manifestent diversement leur admiration pour Washington, ainsi les citoyens de la république de l'Eglise aiment à exprimer, sous les formes les plus variées, leur vénération pour la mère de Jésus.

On lui élève des monuments et des statues. Trois fois par jour, le matin, à midi et le soir les cloches sonnent l'angélus pour nous rappeler l'incarnation de Notre-Seigneur et la participation de Marie à ce grand mystère d'amour. Ses autels sont ornés avec goût par des mains pieuses, visités par des enfants dévoués qui portent sur eux ses reliques, ou quelques objets revêtus de son image et consacrés à son nom.

Le jour de sa naissance, et les autres jours de l'année, qui nous rappellent les principaux actes de sa vie, ont reçu une sorte de consécration : ils sont rappelés en leur temps par des processions, par la participation au banquet Eucharistique et par des discours développant ses vertus et ses prérogatives.

De même que jamais homme n'a été suspecté de moins aimer son pays et ses institutions parce qu'il vénère Washington, peut-on raisonnablement supposer que nos hommages envers Dieu soient diminués par la vénération que nous rendons à Marie ? Les louanges que nous donnons à Washington tendent moins à honorer l'homme, qu'à venger les principes dont il a été le champion et le propagateur, et à exprimer notre reconnaissance envers Dieu pour les bénédictions qu'il a accordées à notre pays par son entremise. De même notre but en rappelant le nom de Marie, n'est pas seulement de la louer, mais de garder le souvenir sans fin de l'in-

carnation de notre Sauveur, et de lui exprimer notre gratitude pour les bénédictions apportées au monde par ce grand mystère auquel elle a pris une part si considérable.

L'expérience nous prouve assez que plus nous comprenons la part de Marie dans l'œuvre de la Rédemption, plus nous connaissons le Rédempteur lui-même, plus grand est notre amour pour lui, plus profonde et plus vaste devient notre dévotion.

L'expérience prouve encore que les qualités et les titres de notre Sauveur ne sont que confusément compris par l'esprit des populations qui ignorent les rapports de Marie avec son divin fils.

Le défenseur d'une ville assiégée concentre toutes ses forces sur les fortifications extérieures et sur les tours, les parties les plus élevées, sachant bien que la prise de ces ouvrages extérieurs mettrait bientôt en danger la citadelle elle-même, et que de leur salut dépend la sûreté de la ville elle-même.

Jésus-Christ est la forteresse et la citadelle autour de laquelle doit se concentrer toute l'affection de notre âme : Marie est appelée « la tour de David » et la porte de Sion que le Seigneur aime bien plus que les tabernacles de Jacob<sup>1</sup>, celle dans laquelle il est entré lors de son incarnation.

Cette porte de Sion est si intimement unie à Jésus le temple de notre foi, que jamais personne n'a attaqué l'une sans ébranler, sans attaquer l'autre. Les Nestoriens n'ont voulu voir en Marie qu'une femme ordinaire parce qu'ils ne voyaient dans le Christ qu'un homme.

Si nous volons à la défense de la porte de Sion, c'est que nous sommes très zélés pour la cité de Dieu, si nous nous tenons comme des sentinelles autour des remparts

<sup>1</sup> Psaume XXXVI.

de David, c'est que nous sommes prêts à protéger Jérusalem de l'invasion.

Si nous empêchons les mains profanes de toucher l'Arche d'alliance, c'est parce que nous sommes jaloux de préserver de toute profanation, le Seigneur de l'Arche.

Si nous sommes si vigilants pour sauvegarder l'honneur de Marie, c'est parce que l'amour de Jésus-Christ nous presse. Si nous ne permettons pas d'enlever à son front très pur une seule guirlande, c'est que nous ne voulons pas qu'une seule qualité de l'humanité sacrée du Christ reste dans l'ombre, que nous désirons qu'il brille surtout dans la splendeur de sa gloire, et qu'il soit revêtu de la plénitude de ses perfections.

Mais me direz-vous: Pourquoi unissez-vous si souvent l'adoration de Dieu et la vénération de la Vierge bénie? Pourquoi de semblables salutations, *Jésus et Marie soyez bénis*? Pourquoi récitez-vous si souvent, et dans cet ordre, l'oraison dominicale et la salutation angélique? N'est-ce pas dans la pensée d'enlever toute différence entre le créateur et la créature, et pour exciter le mécontentement d'un Dieu toujours jaloux de sa gloire?

Ceux qui font ces objections se rappellent-ils que les louanges du Seigneur et de ses élus sont fréquemment mêlées dans les saintes Ecritures?

Judith, en revenant de la tente d'Holopherne chante ce cantique: « *Louez le Seigneur, notre Dieu, qui n'a pas abandonné ceux qui espèrent en lui et qui a accompli, par moi sa servante, la miséricorde qu'il avait promise à la maison d'Israël.* » Ozias, le prince du peuple d'Israël, lui dit: « *Vous êtes bénie, ô ma fille par le Seigneur, le Dieu Très-Haut, au-dessus de toutes les femmes qui sont sur la terre... Il a tellement glorifié votre nom que votre louange se trouvera toujours sur les lèvres des hommes*<sup>1</sup>.»

<sup>1</sup> Judith, XIII.

Écoutons l'Écclésiaste. Après avoir glorifié Dieu pour ses grandes œuvres, il fait aussitôt retentir les louanges d'Enoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, de Moïse et d'Aaron, de Samuël et de Natham, de David et de Josias, d'Esau et de Jérémie et d'autres rois et prophètes, d'Israël <sup>1</sup>. Sous l'inspiration du même esprit, Elisabeth s'écrie : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles <sup>2</sup>. »

Marie elle-même, sous l'inspiration de Dieu, s'écrie : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu mon Sauveur... voilà que désormais toutes les nations *m'appelleront bienheureuse*<sup>3</sup>. » Voilà que les noms du créateur et de la créature sont mêlés comme des fils d'or et d'argent dans la même trame, sans provoquer la jalousie de Dieu.

Dieu jaloux de l'honneur rendu à Marie ! Un père peut-il être jaloux de l'honneur rendu à son enfant ? Un architecte sera-t-il jaloux de la louange décernée à un temple magnifique que son génie a conçu et exécuté ?

Le temple vivant du cœur de Marie n'est-ce pas l'ouvrage du suprême architecte ? Ne doit-elle pas dire avec toutes les autres créatures de Dieu : « Vos mains, Seigneur, m'ont faite et formée. » N'est-ce pas lui qui a orné ce temple vivant des rares beautés que nous admirons ? Ne l'a-t-elle pas déclaré quand elle s'écriait : « Celui qui est grand a fait de grandes choses en moi <sup>4</sup>. »

Dieu jaloux de Marie ! Autant vaudrait imaginer que le soleil, s'il avait l'intelligence, serait jaloux des nuages légers et dorés, qui l'enveloppent, réfléchissent son éclat et mettent, dans tout son jour, son inaccessible splendeur. Autant vaudrait imaginer que la même lumière est jalouse

<sup>1</sup> Ecc., XLIII et suiv.

<sup>2</sup> S. Luc, I.

<sup>3</sup> S. Luc, I.

<sup>4</sup> S. Luc, I, 49.



de l'admiration que nous donnons à la belle rose dont les pétales épanouies, les riches couleurs et les délicieux parfums sont le fruit de ses rayons bienfaisants.

En unissant la gloire de Marie à celle de Jésus, nous imitons donc la sainte Ecriture ; et de même qu'on n'a jamais soupçonné que les louanges prononcées en faveur de Judith, des rois vertueux et des prophètes d'Israël enlevassent quelque chose à l'honneur de Dieu, bien moins encore nous diminuons la gloire du Fils en exaltant la Vierge bénie qu'il a choisie pour Mère.

Je trouve Jésus et Marie réunis à la crèche, en Egypte, à Nazareth, dans le Temple, à la Croix. Je trouve leurs noms associés l'un à l'autre dans le *Credo* de Nicée et des apôtres. Il est donc convenable que leurs noms aient une place commune dans mon cœur et qu'ils s'échappent souvent de mes lèvres. Inséparables à la vie et à la mort ils seront toujours unis dans ma prière. « Ce que Dieu a uni, ne le séparez pas. »

## II

### EST-IL PERMIS DE L'INVOQUER

L'Eglise exhorte ses enfants, non seulement à honorer la Vierge bénie, mais encore à invoquer son intercession. Les Ecritures prouvent jusqu'à l'évidence que les anges et les saints dans le ciel, peuvent entendre nos prières et qu'ils ont le pouvoir et la volonté de nous secourir <sup>1</sup>. Si les anges connaissent parfaitement ce qui se passe sur la terre, si les prophètes, même lorsqu'ils étaient revêtus de leur chair, avaient une claire vision des choses qui s'accomplissaient dans le temps, à de grandes distances et dans

<sup>1</sup> Genèse, XLVIII, 16; Tobie, XII, 12; S. Luc, XV, 10; Zach., I, 12-13.

des lieux éloignés, s'ils ont pu pénétrer l'avenir, prédire les événements qui étaient alors cachés dans la nuit des temps, croirons-nous que Dieu retire la connaissance de nos prières à Marie qui est justement appelée la Reine des anges et des saints ? Car de même que la sainteté de Marie surpasse celle des autres mortels, ses connaissances doivent, dans la même proportion, être plus grandes que les leurs, puisque la science constitue un des éléments de bonheur du ciel.

Si saint Etienne, tandis que son âme était encore retenue dans la prison de son corps, « *a vu la gloire de Dieu et Jésus assis à la droite de son Père* <sup>1</sup> ; » si saint Paul a entendu « *des paroles secrètes* <sup>2</sup> » dans le paradis, est-il surprenant que Marie nous entende et nous voie, maintenant qu'elle est élevée dans les cieux, qu'elle se tient debout devant Dieu, qu'elle le voit face à face comme le parfait miroir de toutes les connaissances ? Il est aussi facile à Dieu de faire voir aux saints les choses de la terre, que de faire paraître celles du ciel aux âmes qui vivent encore sur la terre.

Le pouvoir d'intercession de Marie est autant supérieur à celui des Anges, des Patriarches et des Prophètes, que sa sainteté l'emporte sur la leur. Si notre Père céleste écoute si attentivement la voix de ses serviteurs, que refusera-t-il à celle qui est sa fille de choix et de prédilection, qui a été choisie entre mille, pour devenir la mère de son Fils bien-aimé ?

Si nous-mêmes, malgré notre titre de pécheurs, nous pouvons soulager les autres par nos prières, combien irrésistible doit donc être l'intercession de Marie, qui n'a jamais offensé notre grand Dieu par le péché, qui n'a jamais terni sa blanche robe d'innocence par la moindre souillure,

<sup>1</sup> Actes, VII, 55.

<sup>2</sup> Corint., XII, 4.

depuis le premier moment de son existence jusqu'à ce qu'elle ait été reçue dans le ciel par les anges témoins de son triomphe.

En parlant du patronage de la Vierge bénie, nous ne devons jamais perdre de vue son titre de Mère de notre Rédempteur, ni les grands privilèges attachés à cette prérogative. Marie fut la mère de Jésus. Elle exerça sur lui toute l'influence qu'une mère prudente a sur son fils chéri.

« *Jésus, dit l'Évangile, leur était soumis* <sup>1</sup>, » il était soumis à Marie et à Joseph. Nous voyons cette obéissance de Notre-Seigneur envers sa Mère briller dans tout son éclat aux noces de Cana. Marie avait grandement exprimé son désir dans ces paroles : « *Ils n'ont plus de vin.* » Jésus lui obéit à l'instant en changeant l'eau en vin, quoique le temps ne fût pas encore venu d'exercer son ministère public, et d'opérer ses merveilles.

Marie n'a pas perdu dans le ciel son titre de Mère de Jésus. Elle est toujours sa mère, et tandis qu'elle l'adore comme son Dieu, elle conserve toujours ses relations, ses droits de mère ; de son côté Notre-Seigneur exerce toujours envers elle ces bonnes dispositions que le meilleur des fils se fait un honneur d'entretenir avec la meilleure des mères, et qui assurent l'efficacité à toutes ses demandes.

Jamais Jésus ne nous apparaît ni aussi aimable ni aussi doux que lorsque nous le voyons reposant dans les bras de sa Mère. Nous aimons à le contempler, et les artistes prennent plaisir à le représenter dans cette position. Il me semble que si nous avions vécu à Jérusalem en même temps que lui et que nous eussions reconnu, comme Siméon, le Seigneur de majesté sous la forme d'un enfant, que nous eussions eu une faveur à lui demander, nous la

<sup>1</sup> S. Luc, II, 51.

lui aurions présentée, tandis que les yeux célestes de cet enfant contemplaient le doux visage de sa mère. Il en est de même maintenant. Jamais nos prières ne trouveront un plus facile accès que lorsqu'elles seront offertes par Marie.

Quand nous invoquons le patronage de Notre-Dame nous sommes dirigés par un triple sentiment, celui de la majesté de Dieu, celui de notre propre indignité, celui de l'incomparable crédit de Marie sur son Père céleste. Pénétrés de notre bassesse et de nos péchés, nous avons souvent recours à son intercession dans l'espoir assuré d'être plus favorablement exaucés.

« Comme des enfants qui après avoir offensé un père trop indulgent, contrits et tout confus, n'osant plus se présenter seuls devant lui, parlent sur le seuil de la porte à leur sœur, et attendent avec confiance qu'elle soit allée intercéder pour eux; ainsi les hommes pleurant leurs crimes et ne se hasardant pas encore à porter à l'oreille d'un père irrité leurs requêtes, lui offrent leurs prières et leurs vœux et Marie dans les cieux intercède pour eux<sup>1</sup>. »

Marie, me direz-vous, veut-elle venir à notre secours? s'intéresse-t-elle vraiment à notre salut? Ou bien est-elle tellement absorbée par la jouissance de Dieu qu'elle est indifférente à nos misères? « Une femme peut-elle oublier son enfant au point de n'avoir nulle pitié du fruit de ses entrailles<sup>2</sup>? » Ainsi Marie ne nous oubliera jamais.

L'amour qu'elle nous porte ne peut être contre-balancé que par son amour pour son fils naturel. C'est Marie qui a nourri le Sauveur enfant. C'est son sein qui l'a mis à l'abri de la violente tempête et de la persécution d'Hérode, c'est elle qui essuya son visage ensanglanté quand on le des-

<sup>1</sup> *Légendes dorées* de Longfellow.

<sup>2</sup> Isaïe, XLIX, 15.

cendit de la croix. Nous sommes aujourd'hui les frères de Jésus. « Il n'a pas rougi, dit l'Apôtre, de nous appeler ses frères <sup>1</sup>. » Et Marie n'a pas rougi de nous appeler ses enfants d'adoption. Au pied de la croix elle nous a adoptés dans la personne de saint Jean. Elle brûle de rendre à nos âmes les mêmes devoirs qu'elle rendit au corps de son enfant. Elle veut être l'instrument de Dieu pour nous nourrir de la grâce divine, pour nous revêtir des habits de l'innocence, pour nous mettre à l'abri des tempêtes de la tentation, et pour faire disparaître de nos âmes la souillure du péché.

« Les anges, quoique d'une nature différente de la nôtre, sympathisent si parfaitement avec nous, qu'ils se réjouissent de notre conversion <sup>2</sup>. » Combien plus grand doit être l'intérêt qui nous est manifesté par Marie, elle qui est de la même nature que nous, qui est descendue des mêmes parents que nous, qui est l'os de nos os, la chair de notre chair et qui a parcouru autrefois le même sentier épineux de la vie que nous traversons maintenant !

Quoiqu'on ne puisse pas le mettre au rang de ceux qui ont la foi, Edgard-A. Poë n'a pas dédaigné d'invoquer l'intercession de Notre-Dame et de reconnaître l'influence de son patronage dans le ciel.

« Le matin, à midi, aux premières lueurs du crépuscule, ô Marie, vous avez entendu mes hymnes d'amour. Dans la joie comme dans la douleur, — dans la prospérité comme dans le malheur, — soyez toujours avec moi. Quand les heures s'écoulaient brillantes et radieuses, lorsque le ciel n'était obscurci par aucun nuage, votre grâce — de peur que ceci ne fût en réalité éphémère et fugitif — attirait mon âme vers vous et vers votre fils. Maintenant que les tempêtes de la fortune ont jeté de sombres ténèbres sur mon

<sup>1</sup> Hébreux, II, 11.

<sup>2</sup> S. Luc, XV, 7.

présent et sur mon passé, que le doux espoir que je fonde en vous et en votre fils fasse luire sur moi de nouvelles clartés. »

Quelques personnes non seulement nous objectent que l'invocation de Marie est sans profit, mais elles affectent de se scandaliser, de la confiance que nous mettons en son intercession. Elles nous reprochent sans fondement d'oublier et de déshonorer Dieu par les prières que nous lui adressons, et de mettre ainsi la créature au même niveau que le créateur.

Tout enfant catholique sait, par son catéchisme, que rendre à la créature l'honneur suprême qui est dû à Dieu seul, c'est faire acte d'idolâtrie. Comment peut-on nous accuser de ne point rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû, ou de le mettre en comparaison avec la créature, en invoquant Marie, quand nous reconnaissons en elle une simple créature, rattachée comme nous tous à son Dieu, mais rattachée par tous les dons et par le crédit qu'elle possède ! Voilà ce que supposent toutes nos demandes.

Quand nous lui adressons nos prières, nous lui disons : *Priez pour nous pécheurs*, reconnaissant par ces paroles qu'elle est notre médiatrice auprès du Trône de la divine miséricorde. A Dieu nous disons : *Donnez-nous notre pain quotidien*, proclamant ainsi qu'il est la source de toute bonté.

Ce principe posé, comment pouvons-nous être justement accusés d'amoindrir la majesté de Dieu en invoquant l'intercession de sa servante ?

Si un pauvre demande et reçoit l'aumône d'une personne que j'ai à mon service, serai-je offensé des bénédictions que ce pauvre lui prodigue ? Loin de là. Je les accepte comme me revenant à moi-même, puisqu'elle a donné ce qui m'appartient, et qu'elle l'a fait avec mon consentement.

Notre-Seigneur dit à ses apôtres : « Je vous prépare un

royaume afin que vous puissiez manger et boire à ma table dans mon royaume, et vous asseoir sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël <sup>1</sup>. » Saint Paul dit : « Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges, combien plus devons-nous juger les choses de ce monde <sup>2</sup>? » Si, dans le ciel, les apôtres peuvent s'asseoir à la table du Seigneur sans nuire à sa majesté, certainement notre Reine peut aussi se présenter devant lui comme notre avocate sans empiéter sur ses droits. S'ils peuvent exercer les formidables prérogatives de juges des vivants, des anges et des hommes sans empiéter sur le divin jugement de Jésus, Marie peut également remplir la fonction plus modeste d'intermédiaire, de médiatrice auprès de son Fils, sans rien ôter à sa suprême médiation, car l'office de Juge est supérieur à celui d'avocat. Personne cependant ne s'étonne du pouvoir donné aux apôtres, tandis que beaucoup supportent avec peine de moindres privilèges réclamés pour Marie.

### III

#### EST-IL PERMIS DE L'IMITER COMME MODÈLE

Tandis que les magnifiques privilèges de Marie lui méritent notre vénération, tandis que son crédit tout-puissant justifie notre invocation et nos prières, sa vie privée nous est constamment présentée comme un modèle digne de notre imitation. Si elle occupe un si haut rang dans notre Evangile, cette élévation est moins due à ses prérogatives de mère ou à la puissance de sa médiation et de son patronage, qu'à l'éclat de sa sainteté et de ses exemples.

Après Notre-Seigneur Jésus-Christ personne n'a exercé

<sup>1</sup> S. Luc, XXII, 29, 30.

<sup>2</sup> I Corint., VI.

une influence aussi salutaire et aussi féconde sur la société, sur la famille et sur l'individu, que la bienheureuse Vierge Marie.

La mère de Jésus exerce dans la république chrétienne cette influence de sainteté qu'une bonne mère a dans toute famille vraiment chrétienne.

Quels temples, quelles chapelles, si pauvres qu'on le suppose, ne sont pas ornés du tableau ou de la statue de la Vierge? quelle maison n'est pas décorée et embellie par l'image de Marie? quel est l'enfant catholique qui ne connaît pas ses traits augustes? Le prêtre et le laïque, le savant et l'ignorant, le prince et le paysan, la mère et la fille, connaissent son doux pouvoir.

Si le christianisme comparé au paganisme a relevé la foi conjugale, la pureté de la femme, le respect qui lui est dû, tous ces beaux résultats doivent, dans une large mesure, être attribués à l'influence et à l'exemple de Marie qui a tout pénétré, tout envahi par son action. Depuis que le Fils de Dieu a choisi une femme pour sa mère, l'homme a conçu pour la femme un respect qui approche de la vénération.

Le poète Longfellow paie ainsi son tribut à l'influence sanctifiante de Marie :

« Voici la terre de la bienheureuse Vierge Marie, mère de notre cher Rédempteur ! Ce nom seul touche et attendrit tous les cœurs. Le brigand dont la main est ensanglantée, le prêtre, le prince, le savant, l'ignorant, l'homme d'action, le rêveur visionnaire, lui paient leur tribut d'hommages... Et si notre foi ne nous avait donné que ce modèle de toutes les femmes, modèle si doux, si miséricordieux, si fort, si bon, si patient, si calme, si loyal, si aimant, si pur, il suffirait pour établir qu'elle est bien plus élevée et bien plus vraie que tous les *Credo* répandus dans le monde <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Longfellow, *Légendes dorées*.



Saint Ambroise nous a tracé le beau tableau qui suit de la vie de Marie avant ses fiançailles : « Que la vie de la bienheureuse Vierge Marie, dit-il, nous soit toujours présente ; nous y voyons briller comme dans un miroir la beauté de la chasteté et l'éclat de la vertu. Elle fut vierge, non seulement dans son corps, mais dans son esprit et dans les pures affections de son cœur. Elle était grave dans sa conversation, plus prompte à écouter ou à lire qu'à parler. Elle mettait sa confiance dans la prière du pauvre, et non dans les richesses incertaines de ce monde. Elle fut toujours appliquée à rendre Dieu et non les hommes, témoin de ses pensées. Elle souhaitait du bien à tous. Elle respectait la maturité de l'âge, elle évitait toute jactance ; elle suivait la raison ; elle aimait la vertu. A-t-elle jamais contristé ses parents même par un regard ? Elle n'avait rien de présomptueux dans ses yeux ; rien de rude dans ses paroles ; rien de désordonné dans sa conduite ; dans son port, rien de heurté ; dans sa démarche, rien de mou ; dans sa voix, rien de pétulant ; à tel point que tout son extérieur était l'image de son âme et l'expression de la piété. »

Sa vie d'épouse et de mère était une copie de ses jeunes années. L'Évangile rapporte une simple circonstance qui met dans le plus grand jour la sainteté suréminente de Marie, et nous la montre comme un beau modèle pour ceux qui sont appelés à gouverner une maison. L'Évangéliste nous dit que « Jésus leur était soumis <sup>1</sup> ; » il obéissait à Joseph et à Marie, il exécutait spécialement tous les ordres de Marie, accomplissait ses volontés, prévenait ses moindres désirs. En un mot, il s'acquittait envers elle de tous les devoirs qu'un fils dévoué est heureux d'accomplir envers la plus sage des mères. Ces relations se prolongèrent depuis son enfance, jusqu'à sa

<sup>1</sup> S. Luc.

vie publique et ne furent dans la suite jamais interrompues.

Jésus étant le fils de Dieu, « la splendeur de sa gloire et la figure de sa substance <sup>1</sup>, » ne pouvait pécher. Il était incapable de remplir un précepte injuste. La conclusion à tirer de tout ce qui précède c'est que Marie n'a jamais péché par commandement, puisque Jésus ne pouvait pécher en obéissant; que tous ses conseils et tous ses préceptes étaient marqués au sceau de l'approbation divine; que son fils n'a jamais exécuté les ordres de sa Mère sur la terre sans qu'ils aient été préalablement ratifiés par son Père éternel dans le ciel.

Voilà le magnifique portrait que l'Eglise présente à l'admiration de ses enfants. Puissions-nous, en étudiant ce divin modèle, l'admirer chaque jour davantage, en l'admirant l'aimer, en l'aimant l'imiter, et devenir ainsi plus chers à Dieu en « nous conformant à l'image de son fils <sup>2</sup> » dont Marie est le plus parfait miroir.

<sup>1</sup> Hébr., I, 3.

<sup>2</sup> Rom., VIII, 29.

## CHAPITRE XV

### SAINTE IMAGES

Le culte rendu aux images du Christ et de ses saints est une des pratiques les plus chères à l'Eglise catholique ; dans les lignes qui suivent nous allons en venger la légitimité.

Sans doute, les Juifs faisaient des images un usage moins habituel, moins fréquent que nous, parce qu'ils étaient naturellement enclins à l'idolâtrie ; ils étaient aussi environnés de peuples qui auraient pu mal interpréter le but qu'on se proposait. Pour ce même motif de prudence, les premiers chrétiens étaient très réservés dans l'emploi des images ; ils ne les exposaient qu'avec réserve aux regards des païens parmi lesquels il leur fallait vivre, dans la crainte que les images chrétiennes ne fussent confondues avec les idoles païennes.

Les catacombes de Rome, où les fidèles seuls étaient admis, sont cependant remplies d'emblèmes sacrés et de pieuses représentations, conservés jusqu'à ce jour comme pour attester la pratique de l'Eglise primitive. Vous pourriez y voir, peints sur les murs, sur des vases en verre, la colombe, emblème du Saint-Esprit ; le Christ portant sa croix, et ramenant sur ses épaules la brebis égarée. Vous pourriez y rencontrer encore, avec l'agneau, une ancre, un vaisseau, figures de Notre-Seigneur, de l'espérance, et de l'Eglise. La première croisade contre les

images commença au huitième siècle sous Léon l'Isaurien, empereur de Constantinople. Il ordonna d'arracher les images de Notre-Seigneur et de ses saints, et de les brûler. Il pénétra même dans le sanctuaire des maisons et enleva les emblèmes sacrés qui ornaient les habitations privées. Il fit fondre les statues de bronze, d'or et d'argent qu'il convertit en pièces de monnaie, sur lesquelles il fit graver son image. Tels se montrèrent plus tard Henri VIII, Cromwell, ces iconoclastes royaux, qui semblaient être mus par le zèle pour la pureté du culte chrétien, tandis que l'avarice était leur vrai et leur seul mobile.

L'empereur ordonna aux libraires instruits préposés à ses bibliothèques impériales, d'approuver publiquement ses décrets contre les images. Ceux qui étaient consciencieux ayant refusé de le suivre dans cette voie furent enfermés dans la Bibliothèque impériale, on mit le feu au bâtiment et trente-trois mille volumes, la magnifique basilique qui les renfermait, un grand nombre de peintures, les bibliothécaires eux-mêmes, tout fut enveloppé dans une commune destruction.

Constantin Copronyme continua le vandalisme de Léon son prédécesseur. Un moine courageux, Etienne, présenta à l'empereur une pièce portant l'effigie de ce tyran et lui dit : « Qui a-t-on voulu représenter? » « Moi, dit l'empereur. Le moine la rejeta incontinent et la foula aux pieds. Mais il fut aussitôt saisi par les intendants impériaux et peu de temps après condamné à la peine capitale. « Hélas ! s'écria le saint homme en s'adressant à l'empereur, si je suis puni pour avoir déshonoré l'image d'un monarque mortel, quels tourments ne seront pas réservés à celui qui brûle l'image même de Jésus-Christ? »

La destruction des images fut ravivée par les réformateurs du seizième siècle. Les tableaux et les statues furent déchirés sans pitié, surtout dans les îles de la Grande-Bretagne, en Allemagne, en Hollande, parce que, disait-on,

c'était se montrer idolâtre que de les faire. Mais comme les iconoclastes du huitième siècle n'avaient nul scrupule pour tourner à leurs usages particuliers l'or et l'argent des statues qu'ils rencontraient, de même les iconoclastes du seizième n'hésitèrent pas à confisquer les églises, prétendues idolâtres, dont ils avaient brisé les statues et les tableaux, pour y exercer leur culte sacrilège.

L'étranger, qui visite quelques-unes des églises catholiques profanées de la Grande-Bretagne et du continent, ne peut manquer d'apercevoir les statues mutilées des saints, encore debout dans leurs niches.

Cette guerre barbare, contre les souvenirs religieux n'a pas seulement été un grand sacrilège, mais encore, un outrage contre les beaux-arts. Si les messagers de la destruction avaient répandu leurs ravages sur l'Europe, ces œuvres immortelles de Michel-Ange et de Raphaël seraient aujourd'hui perdues pour nous.

La doctrine de l'Eglise catholique sur les saintes images est clairement et complètement exposée par le concile de Trente dans les paroles qui suivent : « Les images de Jésus-Christ, de la Vierge sa Mère et des autres saints, doivent être spécialement gardées et conservées dans les églises. On doit leur rendre les hommages et le respect qui leur sont dus ; non qu'on admette en elles une divinité ou une vertu secrète qui soit l'objet d'un vrai culte ; non qu'on leur adresse des prières, ou qu'on mette sa confiance en elles, comme le firent jadis les païens, qui mettaient tout leur espoir dans les idoles, mais parce que l'honneur qu'on leur rend se rapporte à l'original qu'elles représentent. Ainsi par ces images que nous baisons, devant lesquelles nous découvrons notre tête ou nous nous inclinons, nous adorons Jésus-Christ, et nous vénérons les saints dont ils nous retracent les traits <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Session XXV.

Tout enfant catholique comprend clairement la différence essentielle qui existe entre une idole païenne et une image chrétienne. Les païens regardaient leurs idoles comme des divinités douées d'intelligence, et possédant tous les autres attributs de la divinité. Ils étaient vraiment idolâtres, c'est-à-dire *adorateurs d'images*.

Les catholiques savent qu'une image n'a pas d'intelligence ni le pouvoir de les entendre ou de les secourir. Ils lui rendent un culte *relatif*, c'est-à-dire que leur respect pour la copie est proportionné à la vénération qu'ils témoignent à l'original céleste auquel elle se rapporte.

Par égard pour mes lecteurs protestants, je puis leur citer leur grand Leibnitz dans l'hommage qu'il rend aux saintes images. Il dit dans son *Systema Theologicum*, page 142 : « Quoique nous parlions de l'honneur rendu aux images, comprenons bien cette manière de s'exprimer, qui signifie réellement que nous honorons non la chose insensible qui est incapable de recevoir un tel honneur, mais le modèle, c'est-à-dire le prototype qui reçoit l'honneur à travers cette représentation, selon l'enseignement du concile de Trente. C'est uniquement dans ce sens, je l'affirme, que les écrivains scolastiques ont parlé de cette même vénération rendue aux images du Christ, comme au Christ notre Seigneur. L'acte en effet, qui est appelé adoration de l'image, est réellement l'adoration de Jésus-Christ lui-même par l'intermédiaire et à l'occasion de l'image qui nous est présente.

« Quand on incline le corps, on le fait comme si on était devant Jésus-Christ lui-même, parce qu'en effet, son image nous le rend plus manifeste et élève d'une manière plus active notre esprit jusqu'à lui. A n'en pas douter, personne ne croit en pareilles circonstances prier de cette manière : « Accordez-moi, image, ce que je vous demande ; je vous rends grâces à vous marbre, à vous bois, » mais bien : « Je vous adore, Seigneur, je vous

rends grâces, c'est vers vous que je fais monter mes chants de louanges. »

« En accordant que, pour notre culte rendu à l'image, nous remontons jusqu'à celui qu'elle représente, on voit clairement qu'il n'y a plus de place pour l'idolâtrie; l'idolâtrie se trouve-t-elle dans le respect que nous témoignons en prononçant les très saints noms de Dieu et de Jésus-Christ? Après tout, ces noms ne sont que des signes ou des symboles, et, sous ce rapport, des symboles inférieurs aux images, parce qu'ils représentent moins vivement l'objet désigné. Quand on parle d'honorer les images il faut l'entendre dans le même sens qu'on dit qu'au nom de Jésus, tout genou doit fléchir, ou que le nom du Seigneur est béni, ou que nous devons glorifier son nom. Ainsi, s'incliner devant une image qui nous est extérieure n'est pas en soi plus répréhensible que nous prosterner devant l'image que nous avons formée dans notre esprit. Car l'image extérieure a pour but seulement de nous représenter d'une manière visible celle que nous nous sommes formée dans notre esprit. »

Nous lisons au livre de l'Exode : « Vous ne ferez pas d'idoles, ni aucune représentation de ce qui est dans les cieux, sur la terre et dans les profondeurs des eaux<sup>1</sup>. » Les protestants soutiennent que ces paroles renferment une défense absolue de faire des images. L'Eglise catholique insiste pour prouver que ce commandement nous défend de les adorer comme des dieux.

Le texte ne peut signifier la défense absolue de faire des images. Dans ce cas Dieu se contredirait lui-même, en nous ordonnant dans un passage de l'Ecriture ce qu'il condamne dans l'autre.

Dans l'Exode (xxv, 18) par exemple, il ordonne de faire deux chérubins d'or battu et de les placer de chaque

<sup>1</sup> Chapitre XX.

côté du tabernacle. Dans le livre des Nombres (xxi, 8) il ordonne à Moïse de faire un serpent d'airain et de l'élever comme un signe afin « que ceux qui auraient été frappés par les serpents de feu, le regardassent et pussent vivre. » Les chérubins et les serpents ne représentent-ils pas les créatures des cieux, de la terre et des eaux? car les chérubins habitent les cieux, et on trouve les serpents sur la terre et dans les eaux. Tous, sans exception, nous transgresserions ce commandement si nous l'expliquions dans le sens protestant. N'avons-nous pas dans nos maisons les portraits de parents vivants et morts? Ne vous représentent-ils pas des personnes qui sont dans les cieux et sur la terre?

L'abbaye de Westminster, quoique jadis catholique, est maintenant à la dévotion des protestants : elle est remplie des statues des hommes illustres, personne assurément n'accusera l'Eglise anglicane d'idolâtrie pour avoir permis qu'on les y gardât. Mais, me direz-vous, les chrétiens de Westminster n'ont pas l'intention d'adorer ces statues. Nous n'avons pas non plus l'intention d'adorer les statues des saints. Un curé anglais faisait remarquer à un ami catholique : « Thomas, n'adorez-vous pas les images? » « Nous prions devant elles, mais nous n'avons pas l'intention de les adorer. » « Personne ne voit votre intention, » répartit le clergyman. « Ne priez-vous pas la nuit? » lui fit remarquer Thomas : « Je prie au pied de mon lit, » reprit le curé. « Eh bien! ajouta le digne gentleman, vous priez le bois de votre lit. » « Oh! non, reprit le révérend, ce n'est pas mon intention. » « Qui s'inquiète de votre intention? » dit Thomas.

On ne peut apprécier la bonté ou la malice de nos actes sans tenir compte de l'intention.

On fait croire légèrement à beaucoup de personnes que les catholiques adorent les images. Si elles visitent l'Europe et qu'elles voient un vieillard prier devant l'image



de Notre-Seigneur ou de la sainte Vierge placée le long des chemins, ces personnes sont confirmées dans ces préjugés. Leur zèle contre les idoles s'enflamme et elles écrivent dans leur pays qu'elles ont entre leurs mains une preuve de plus de l'ignorance des Romains. Si ces voyageurs superficiels avaient seulement la patience d'interroger ce vieillard, il leur répondrait dans la simplicité de sa foi, que la statue n'a point de vie pour l'entendre et l'exaucer, mais qu'elle lui inspire un plus grand respect pour l'original qu'elle représente.

Comme j'écris pour des protestants je cite volontiers le passage suivant écrit par un de leurs théologiens, dans *l'Encyclopédie*. (Édition d'Yverdun, tome I<sup>er</sup>, article *adorer*.)

« Lorsque Loth se prosterne devant les deux anges, c'est un acte de courtoisie envers ses honorables hôtes ; lorsque Jacob s'incline devant Esaü, c'est une marque de déférence de la part d'un jeune frère envers son aîné ; lorsque Salomon s'incline profondément devant Bethsabée, c'est un honneur qu'un enfant rend à sa mère ; lorsque Natham va à la rencontre de David, et l'adore en s'inclinant jusqu'à terre, c'est l'hommage d'un sujet envers son prince. Mais quand un homme se prosterne pour prier Dieu, c'est la créature qui adore son Créateur. Si ces différents actes sont rendus tantôt par le mot *adoration*, tantôt par le mot *vénération*, tantôt par le mot *prostration*, ce n'est pas la seule signification du mot qui a dirigé les interprètes pour le rendre, mais la nature même de l'action. Quand un Israélite se prosternait devant le Roi, personne ne songeait à l'accuser d'idolâtrie. S'il avait accompli le même acte en présence d'une idole, on l'eût avec raison taxé d'idolâtrie. Et pourquoi ? Parce que tous les hommes auraient pensé que par cette action il regardait l'idole comme une vraie divinité, et qu'il lui exprimait les sentiments manifestés par l'adoration dans le sens restreint que nous attachons à ce mot. Que dirons-nous de ce que les

catholiques font pour honorer les saints, les reliques, et le bois de la croix ? Ils ne diront pas que ces actes de respect soient de même nature que ceux qui constituent extérieurement le culte de Dieu ? Je ne pense pas qu'on puisse de bonne foi les en accuser. » Un gentleman, qui était présent dans le moment où l'on découvrit la statue de Clay à Richemond, me disait qu'aussitôt que le rideau fut levé et que la noble figure de l'homme d'Etat du Kentucky apparut au grand jour, cette immense foule de spectateurs se découvrit instinctivement la tête. « Pourquoi quittez-vous votre chapeau ? » dit, comme en se jouant, un de mes amis à une de ses connaissances qui était là. « Sachez-le, c'est pour honorer Henri Clay. » « Mais Henri Clay n'est pas là avec sa chair ? Vous ne voyez que de la *glaise*. » « Mon intention, monsieur, reprit-il, est d'honorer l'original. »

Assurément sa réponse était correcte ; combien cependant n'en était-il pas, dans cette foule, qui se seraient scandalisés en voyant un catholique se découvrir devant la statue de saint Pierre. Ce n'est donc pas de faire des images, mais de les adorer qui a été défendu par le Décalogue.

Après avoir vu combien légitime est le culte des saintes images, voyons aussi les avantages qu'on peut en retirer.

1. *Les peintures religieuses ornent la maison de Dieu.* Qu'y a-t-il de plus convenable que d'ornier l'église qui est la figure de la céleste Jérusalem si magnifiquement décrite par saint Jean <sup>1</sup> ? Salomon orna le temple de Dieu avec les images des chérubins ou d'autres représentations. Il couvrit les chérubins d'or. Il sculpta sur toute la longueur des murs, et tout autour de l'édifice, diverses figures <sup>2</sup>. Mais s'il était bon, s'il était convenable d'ornier le temple de Salomon qui contenait seulement l'Arche du Seigneur,

<sup>1</sup> Apoc., XXI.

<sup>2</sup> III Rois, VI.

combien n'est-il pas plus convenable de décorer nos églises qui contiennent le Seigneur de l'Arche ? Quand je vois une église ornée avec goût, c'est pour moi un signe certain que notre Seigneur et Maître s'y trouve, et que ses sujets dévoués lui rendent leurs hommages, dans ce sanctuaire où il lui plaît de résider.

Quelle beauté, quelle variété, quel charme dans ces peintures présentées à nos yeux dans ce temple de la nature que nous habitons ! Regardez la voûte du firmament ; considérez les délicieuses peintures tracées sur la terre par la main du divin architecte ; « considérez les lys des champs... Je vous le dis, Salomon dans toute sa gloire ne fut jamais aussi bien paré que l'un d'eux. » Si les temples de la nature sont si richement ornés, pourquoi les temples, œuvres de nos mains, ne leur ressembleraient-ils pas ?

Combien de chrétiens pratiquants auraient à se reprocher, comme David « d'habiter des maisons de cèdre, tandis que l'Arche de Dieu se trouve sous l'écorce des arbres <sup>1</sup>. »

Combien n'en est-il pas dont les appartements sont ornés de tableaux recherchés, et qui affectent de se scandaliser à la vue d'un simple emblème de piété dans la maison de Dieu ? A l'occasion de la célébration des noces d'argent d'Henri-W. Beecher, plusieurs riches paroissiens ornèrent les murs de l'église de Plymouth avec leurs tableaux privés. Leur but assurément, en agissant de la sorte, n'était pas d'honorer Dieu mais leur pasteur.

Si les portraits des hommes n'ont pas profané cette église, comment les portraits des saints produiraient-ils cet effet dans les nôtres <sup>2</sup> ? Qu'y a-t-il de plus convenable que

<sup>1</sup> II Rois, VII, 2.

<sup>2</sup> A Washington, dans le *Sanctuaire de la Chapelle*, le portrait d'un riche bienfaiteur occupe l'une des premières places.

d'orner le sanctuaire de Jésus-Christ avec les portraits des saints, surtout de Marie et des apôtres qui, pendant leur vie, ont servi sa personne sacrée ? N'est-ce pas naturel pour des enfants d'orner leurs maisons avec les images ou plutôt avec les portraits de leurs pères dans la foi ?

2. *Les images de piété sont le catéchisme des ignorants.* Malgré tous les efforts de l'Eglise et de l'Etat, en ce qui concerne l'éducation, une grande partie du genre humain restera toujours dans l'ignorance. Les peintures qui parlent aux yeux, apprendront ce que les savants trouvent dans les livres.

Que d'hommes auraient ignoré la foi chrétienne s'ils n'avaient été instruits par des tableaux ! Quand Augustin, l'apôtre de l'Angleterre, parut pour la première fois devant le roi Ethelbert, pour lui annoncer l'Évangile, il faisait porter devant lui un crucifix d'argent et un tableau représentant Notre-Seigneur. Ces images parlaient d'une manière plus éloquente aux yeux, que ses paroles aux oreilles des auditeurs.

Par le moyen d'emblèmes religieux, saint François Xavier fit de nombreuses conversions dans l'Inde. C'est encore par le même moyen que le Père de Smet fit connaître l'Évangile aux sauvages des Montagnes Rocheuses.

3. En étalant des tableaux religieux dans nos chambres, nous faisons une silencieuse mais éloquente profession de foi. A l'époque de la dernière guerre, j'allai visiter un jour un gentleman dans une ville éloignée. En entrant dans sa bibliothèque, je remarquai deux portraits, l'un représentant un général célèbre, l'autre un archevêque. Ces portraits me proclamaient bien haut les sentiments religieux et patriotiques du propriétaire de la maison. « Vous voyez, me dit-il, en me montrant ces tableaux mon *Credo* religieux et politique. » Si je vois un crucifix dans la chambre d'un homme, je suis persuadé qu'il n'est pas infidèle.

4. A l'aide des saintes images, *notre dévotion et notre amour pour celui qu'elles représentent devient plus fort, parce que nous pouvons mieux concentrer toutes les forces de notre âme sur l'objet de nos affections.* Considérez comment s'anime peu à peu le regard d'un tendre enfant qui a sous les yeux le portrait d'une mère bien-aimée. Quel chrétien peut rester insensible quand il contemple le tableau de la Mère des Douleurs? Combien la dévotion n'a-t-elle pas été fortifiée encore par la vue des chemins de croix? Quelle profonde et douloureuse compassion vient s'exprimer sur le visage de l'humble chrétienne pendant qu'elle passe d'une station à une autre. Elle suit le Sauveur pas à pas depuis le jardin des Oliviers jusqu'au sommet du Calvaire. Toute la scène comme dans un panorama, vient se refléter dans son esprit, dans sa mémoire, dans ses affections. Les plus pathétiques discours sur la Passion n'ont jamais enflammé un si profond amour, ni fait naître d'aussi salutaires résolutions que le silencieux spectacle de notre Sauveur attaché à la croix.

5. Les images des saints *nous excitent à imiter leurs vertus* : voilà le but principal que l'Eglise s'est proposé en encourageant l'emploi de ces saintes images. Sans doute elle a aussi en vue de nous porter à honorer et à invoquer les saints, mais la fin première est de nous exciter à imiter leur vie sainte ou de nous exhorter « à considérer et à agir conformément au modèle qui nous a été montré sur la montagne<sup>1</sup>. » Et je ne connais pas de moyen plus efficace pour enflammer la piété que l'exemple.

Si vous gardez chez vous les portraits de Georges Washington et d'Henri Patrick, de Taney, ministre de la justice, ou d'autres hommes distingués, la représentation de ces hommes si éminents ne peut manquer d'exercer

<sup>1</sup> Exode, XXV, 40.

une salubre quoique silencieuse impression sur l'esprit et le cœur de vos enfants. Votre fils vous dira : « Qui sont ces hommes ? » Et quand vous lui répondrez : « C'est Washington, le père de sa patrie ; c'est Henri Patrick, l'ardent amateur de la liberté civile ; c'est Taney, le juge incorruptible, » votre enfant concevra une vénération de plus en plus profonde pour ces hommes ; il se sentira attiré à pratiquer les vertus civiques qui les ont rendus célèbres. De même, quand nos enfants ont constamment sous les yeux les plus purs comme les plus beaux modèles de sainteté, ils ne sauraient manquer de retirer d'une telle contemplation un goût pour les vertus qui marquent la vie de ceux qu'ils représentent. Notre pays n'est-il pas inondé de peintures obscènes et de représentations immodestes qui corrompent notre jeunesse ? Si les agents de Satan recourent à de si vils moyens dans un but détestable, s'ils sont assez adroits pour insinuer à travers les sens, dans le cœur des simples, l'insidieux poison du péché, en mettant devant leurs yeux des portraits lascifs, au nom de Dieu, pourquoi ne sanctifierions-nous pas l'âme de nos enfants par le moyen d'emblèmes pieux ? Pourquoi ne ferions-nous pas de l'œil un instrument d'édification comme nos ennemis en font un organe, un moyen de destruction ? La plume de l'artiste, le pinceau du peintre et le ciseau du sculpteur seront-ils prostitués pour les plus vils dessins ? Dieu nous en préserve ! Les arts ont eu pour destination première d'être les serviteurs de la religion.

Presque à tous les moments du jour l'œil reçoit l'impression des objets extérieurs et les transmet jusqu'à l'âme. L'âme reçoit ainsi tous les jours des milliers d'impressions bonnes ou mauvaises, selon la nature des objets présentés à sa vue. Nous ne pouvons donc trop estimer la salubre influence produite sur nous dans une église ou dans un appartement orné de saintes images. Tant que

nous sommes en leur présence, il nous semble que nous nous trouvons dans la société des justes. La contemplation de ces pieuses images purifie nos affections, élève nos pensées, fixe notre légèreté, répand autour de nous une atmosphère de santé et de vie.

Je suis heureux d'apprendre que les déclamations lancées autrefois contre les images sont aujourd'hui presque complètement tombées. L'épithète d'*idolâtres* nous est maintenant très rarement appliquée. Plusieurs même de nos frères séparés commencent déjà à reconnaître l'utilité des symboles religieux, et à regretter qu'on nous ait obligés, par suite du zèle immodéré des réformateurs, à en garder pendant si longtemps le monopole. Les croix surmontent déjà quelques-unes de nos églises protestantes et remplacent les coqs qui tournent à tous les vents.

Un homme de condition, de Richemond, me disait naguère que pendant la dernière Semaine-Sainte il avait orné de douze croix une église épiscopale, où, onze ans auparavant, la vue d'une simple croix eût excité la haine contre le ministre. Vienne le jour où tous les chrétiens se réuniront à nous, non seulement pour vénérer les symboles sacrés du salut, mais pour offrir le même sacrifice sur les mêmes autels!

---

## CHAPITRE XVI

### PURGATOIRE. — PRIÈRES POUR LES MORTS

L'Eglise catholique enseigne qu'en dehors du lieu de tourments destiné aux pécheurs, et du Ciel, séjour éternel pour les justes, il y a dans l'autre vie un état intermédiaire de peines temporelles pour ceux qui ont vécu dans le péché véniel ou qui n'ont pas satisfait à la justice de Dieu pour des péchés déjà pardonnés. Elle nous enseigne aussi que ces âmes, tout en étant reléguées dans ce lieu mitoyen communément appelé Purgatoire, sont impuissantes pour elles-mêmes, mais qu'elles peuvent être secourues par les suffrages des fidèles vivant sur la terre. L'existence du Purgatoire implique naturellement le dogme corrélatif de l'utilité des prières pour les morts; car ces âmes qui y résident n'ont pas encore atteint le terme de leurs travaux. Elles sont encore exilées du Ciel; elles ont encore besoin de la clémence divine.

N'est-il pas étrange que cette doctrine, qui nous est si chère, ait été révoquée en doute par les novateurs du seizième siècle, surtout quand nous considérons qu'elle est clairement enseignée dans l'Ancien Testament; qu'elle est au moins insinuée dans le Nouveau; qu'elle est unanimement proclamée par les Pères de l'Eglise; qu'elle est contenue dans toutes les liturgies anciennes des Eglises



d'Orient et d'Occident ; qu'elle est conforme aux données de la raison et éminemment consolante pour le cœur humain ?

1<sup>o</sup> Cette doctrine est entièrement et explicitement contenue dans l'Ancien Testament ; elle est mise pieusement en pratique par le peuple hébreu. A la fin d'un combat que Judas Machabée avait livré aux ennemis, il ordonna que l'on offrît des prières et des sacrifices pour ses compagnons défunts ; il prescrivit aussi une collecte et envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin qu'on offrît des sacrifices pour les péchés des morts, pensant justement et religieusement de la résurrection ; car s'il n'eût pas espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient un jour, il eût jugé superflu de prier pour eux... « C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs fautes<sup>1</sup>. » Ces paroles sont si pressantes que je ne pourrais, par aucun commentaire, les rendre plus claires. Toutefois, elles ont été une pierre d'achoppement pour les réformés. Voyant qu'ils ne pourraient, par aucun subterfuge, échapper à la force de ce texte, ils ont poussé l'impiété jusqu'à rejeter les livres des Machabées, comme un coupable se débarrasse d'un témoin hostile. Ils ont prétendu que les deux livres des Machabées étaient apocryphes. Et cependant ils ont la même autorité que l'évangile de saint Matthieu ou que toute autre partie de la Bible. Car, la canonicité des livres saints repose uniquement sur l'autorité de l'Eglise catholique qui les a proclamés inspirés.

En admettant, pour le moment, que les livres des Machabées ne doivent pas avoir leur place dans le canon des saintes Ecritures, personne au moins ne peut nier qu'ils ne soient de fidèles monuments historiques, et comme tels qu'ils ne servent à prouver l'usage constam-

<sup>1</sup> Mach., 43-46.

ment établi parmi les Juifs d'offrir, comme parmi nous, des prières et des sacrifices pour les morts.

2° Quand notre Sauveur, le fondateur de la religion nouvelle, parut sur la terre, il vint pour retrancher les excroissances qui s'étaient développées sur le corps du code religieux des Juifs ; il travailla à purifier la vraie doctrine de toutes les traditions humaines qui, dans le cours des temps, étaient venues s'y mêler, comme la paille se mêle au pur froment. Il condamne, par exemple, les Pharisiens de ce qu'ils défendent d'accomplir des œuvres de charité le jour du Sabbat ; et, dans le trente-deuxième chapitre de saint Matthieu, il cite contre eux tout un long catalogue d'innovations dans la doctrine et dans la discipline.

Mais Notre-Seigneur a-t-il en même temps repris les Juifs parce qu'ils croyaient à l'existence du Purgatoire, ou parce qu'ils priaient pour les morts, pratique généralement admise, il le savait bien, par le peuple ? Jamais. Au contraire, plus d'une fois Jésus et l'Apôtre des Gentils ont insinué la doctrine du Purgatoire. Notre Sauveur dit : « Quiconque aura prononcé une parole contre le fils de l'homme sera pardonné. Mais quiconque aura prononcé une parole contre le Saint-Esprit ne sera pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre <sup>1</sup>. »

Quand notre Sauveur déclare que le péché contre l'Esprit saint ne sera pas remis dans l'autre vie, il nous laisse évidemment conclure que plusieurs péchés seront pardonnés dans la vie future.

Saint Paul nous dit : « Que toutes les œuvres de l'homme seront manifestées » au jour du Seigneur. « Le feu éprouvera les œuvres de l'homme et montrera de quelle nature elles sont. » Si ses œuvres restent « c'est-à-dire si elles sont bonnes, » « il recevra une récompense, si

<sup>1</sup> S. Matth., XII, 32.

elles sont dévorées par les flammes, » « c'est-à-dire si elles sont défectueuses et imparfaites, » il aura des dommages à subir ; mais il sera sauvé, quoique par le feu <sup>1</sup>. Son âme sera donc sauvée, mais il aura à souffrir pendant quelque temps dans les flammes expiatrices du Purgatoire.

Cette interprétation ne m'est pas particulière. C'est le cri unanime de la chrétienté. Et quels sont ceux qui ont déplacé les limites de la foi chrétienne respectées par le temps, en rejetant la doctrine du Purgatoire ? Des hommes d'Eglise mécontents, impatientes de tout joug religieux, venus sur la scène du monde seize cents ans après la fondation du christianisme. Jugez vous-mêmes, lecteurs, quel est celui qu'il vous faut suivre. Si vous vouliez connaître le vrai sens d'une question vitale touchant à la Constitution, ne suivriez-vous pas la décision d'un Story, d'un Jefferson, d'un Marshall, d'un Taney, jurisconsultes et hommes d'Etat, reconnus comme les vrais commentateurs de la Constitution ? Ne préféreriez-vous pas leur opinion à celle des démagogues politiques qui n'ont pour eux ni le savoir, ni l'autorité, ni l'histoire, mais qui ne cherchent qu'un avantage personnel ? Les mêmes motifs qui vous portent à rejeter l'opinion de politiques ignorants et à embrasser celle d'éminents jurisconsultes, en ce qui concerne la Constitution, vous porte à écarter les nouveautés des réformateurs religieux, et à suivre le sentiment unanime des Pères en ce qui concerne le Purgatoire.

3<sup>o</sup> Je voudrais mettre sous vos yeux de longs extraits des écrits des Pères du premier âge de l'Eglise, se rapportant au sujet qui nous occupe ; mais je dois me contenter de vous citer quelques-unes des plus éclatantes lumières des premiers siècles chrétiens.

Tertullien, qui vivait au second siècle, nous dit que « l'épouse fidèle priera pour son mari défunt, surtout à

<sup>1</sup> Corint., III, 13, 14, 15.

l'anniversaire du jour où il est tombé dans son dernier sommeil. Si elle y manque elle a répudié son mari aussi bien que le lieu où il repose <sup>1</sup>. »

L'historien Eusèbe (quatrième siècle), en décrivant les funérailles de Constantin le Grand, nous dit que le corps du prince bien-aimé fut placé sur une grande bière, et que les ministres de Dieu et la multitude du peuple, avec des larmes et des cris, offraient des prières et le saint sacrifice pour le repos de son âme. L'historien ajoute qu'on le fit pour se conformer au désir du monarque religieux, qui érigea une grande église à Constantinople en l'honneur des apôtres, afin qu'après sa mort les fidèles pussent se souvenir de lui <sup>2</sup>. Saint Cyrille de Jérusalem écrit au quatrième siècle : « Nous faisons mémoire des saints Pères, des évêques et de tous ceux qui sont morts parmi nous, croyant que nos supplications seront d'un grand secours pour leurs âmes, tandis que le saint et terrible sacrifice est offert. » Il répond par un exemple à ceux qui pourraient douter de l'efficacité de la prière pour les morts. « Si un roi, dit-il, avait banni une personne pour une offense, et que ses parents, après avoir tressé une couronne, la lui eussent offerte en faveur de celle qui mérite la vengeance, ne croyez-vous pas qu'il se relâcherait de sa sévérité? Ainsi en offrant une couronne de prières en faveur de ceux qui sont morts, nous obtiendrons pour eux le pardon, par les mérites de Jésus-Christ <sup>3</sup>. »

Saint Ephrem, au même siècle, dit : « Je vous en conjure, mes frères, et mes amis, au nom du Dieu qui m'ordonne de vous quitter, souvenez-vous de moi dans vos assemblées de prières. Ne m'ensevelissez pas avec des parfums. Ne les offrez pas à moi, mais à Dieu. Ensevelissez-moi tandis que je suis accablé de douleur, avec des lamen-

<sup>1</sup> *De la Monogamie*, n. X.

<sup>2</sup> Eusèbe, B. IV, C. 71.

<sup>3</sup> Catéch., n. 9, 10, p. 328.

tations, et au lieu de vos parfums assistez-moi de vos prières, car les morts bénéficient des prières des saints qui vivent sur la terre. »

Saint Ambroise (au même siècle) nous dit au sujet de la mort des empereurs Gratien et Valentinien : « Vous serez heureux (Gratien et Valentinien), si mes prières peuvent vous être de quelque utilité, aucun jour ne se passera ici dans le silence, jamais dans mes prières je ne vous oublierai, aucune nuit ne s'écoulera sans entendre répéter votre nom dans les prières. Dans tous les sacrifices que j'offrirai, je ne vous oublierai pas. » A la mort de l'empereur Théodose, il compose la prière qui suit : « Donnez un parfait repos à votre serviteur Théodose, ce repos que vous avez préparé pour vos saints. Que son âme retourne vers son origine, elle n'y sentira plus l'aiguillon de la mort... Je l'aimais, voilà pourquoi je le suivrai même dans la terre des vivants. Je le suivrai partout, et par mes larmes et par mes prières, je l'entraînerai sur la montagne du Seigneur où il y a la vie éternelle, où la corruption n'est plus et où il n'y a ni soupirs, ni afflictions <sup>1</sup>. »

Saint Jérôme qui vivait à la même époque, dans sa lettre de condoléance à Pammachius sur la mort de son épouse Pauline, écrit : « D'autres jettent des roses et des violettes sur les tombeaux de leurs épouses, notre Pammachius répand sur les cendres vénérées de Pauline les parfums de l'aumône <sup>2</sup>. »

Saint Jean Chrysostome dit : « Cè n'est pas sans de graves motifs que *les apôtres ont ordonné de faire mention des morts dans les terribles mystères, persuadés qu'ils en retireraient un très grand fruit* <sup>3</sup>. »

Saint Augustin qui vivait au commencement du cin-

<sup>1</sup> Voyez *la Foi des catholiques*, vol. III, p. 176.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. II.

quième siècle rapporte que lorsque sa mère fut sur le point de mourir, elle lui fit cette dernière demande : « Laisse ce corps où tu voudras, que ce soin ne te trouble jamais. Je ne te demande qu'une chose, c'est de ne m'oublier jamais à l'autel du Seigneur partout où tu seras <sup>1</sup>. »

Ce fils dévoué prie pour l'âme de sa mère dans le langage le plus passionné. « O Dieu de mon cœur, dit-il, je vous supplie pour les péchés de ma mère. Excusez-moi par le mérite des blessures qui sont restées suspendues sur le bois... Qu'elle soit en paix avec son époux. Faites, Seigneur, que vos serviteurs mes frères, que je défends par la voix, par le cœur et par la plume, toutes les fois qu'ils liront ces paroles, se souviennent à l'autel de Monique votre servante... » Ce n'est là qu'un faible écho de la voix unanime des Pères touchant la salutaire pratique des prières pour les morts.

Vous voyez à présent que cette dévotion n'est pas une invention moderne, mais une doctrine universellement défendue dans les premiers et les plus purs âges de l'Eglise.

Vous voyez que la prière pour les morts n'est pas une dévotion cauteusement recommandée par un écrivain obscur et visionnaire, mais un acte de religion prêché et inculqué par les grands docteurs et les Pères de l'Eglise, qui sont les propagateurs reconnus de la religion chrétienne.

Vous les voyez également inculquant cette doctrine non comme un principe froid et abstrait, mais comme un acte de piété journalier, qu'il faut placer dans les exercices ordinaires de dévotion.

Ils priaient pour les morts le matin et le soir, dans l'office du jour, au sacrifice de la Messe. Ils demandaient les prières de la paroisse pour les âmes des défunts dans

<sup>1</sup> *Confessions*, liv., IX.

les offices publics du dimanche. Dans les monuments élevés aux morts et conservés jusqu'à nos jours, on voit des épitaphes demandant instamment les prières des vivants pour leurs âmes. Qu'il est consolant, pour nos cœurs catholiques, de voir qu'une dévotion si douce pour les âmes affligées soit en même temps si fermement appuyée sur la tradition des âges !

4<sup>o</sup> Que la pratique de prier pour les morts descende des apôtres, les liturgies de l'Eglise le prouvent jusqu'à l'évidence. Par liturgie on entend le formulaire autorisé du culte public contenant les prières approuvées par l'Eglise. Le Missel ou livre de messes, par exemple, que vous voyez sur nos autels, contient une partie de la liturgie de l'Eglise catholique. Les principales liturgies sont : celle de saint Jacques apôtre qui fonda l'Eglise de Jérusalem ; celle de saint Marc l'évangéliste, fondateur de l'Eglise d'Alexandrie, et celle de saint Pierre qui fonda l'Eglise de Rome. Ces liturgies portent le nom de ceux qui les ont composées. Il y a encore les liturgies de saint Chrysostome et de saint Basile, qui ont été surtout formées sur le modèle de celle de saint Jacques.

Toutes ces liturgies, sans exception, contiennent des prières pour les morts, et leur conservation providentielle sert à défendre victorieusement la vénérable antiquité de la doctrine chrétienne à cet égard.

Les Eglises d'Orient et d'Occident étaient heureusement unies jusqu'au quatrième et au cinquième siècle, quand les hérésiarques Arius, Nestorius et Eutychès jetèrent des millions d'âmes en dehors de l'unité. Les partisans de ces sectes étaient appelés du nom de leurs fondateurs, Ariens, Nestoriens, Eutychéens, et depuis ce jour jusqu'à présent ces deux derniers corps ont formé des communions distinctes, séparées de l'Eglise catholique dans l'Orient, comme les églises protestantes le sont dans l'Occident.

L'Eglise schismatique grecque, dont l'Eglise gréco-russe,

est un rejeton, a rompu l'union avec le siège de Rome au neuvième siècle.

Tout en quittant l'Eglise catholique, les sectes d'Orient ont conservé les vieilles liturgies, dont elles se servent encore, comme je vais vous le démontrer.

Pendant mon séjour à Rome, lors du concile œcuménique, j'ai consacré une grande partie de mes loisirs à examiner les différentes liturgies des églises schismatiques d'Orient. J'ai trouvé dans toutes, des formules de prières pour les morts presque identiques à celle du missel romain. « Souvenez-vous de vos serviteurs qui sont devant vous : avec le signe de la foi et qui reposent en paix. A ceux-là et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ, donnez-leur, nous vous en supplions, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix, par le même Jésus-Christ notre Seigneur. »

Non content d'étudier leurs livres, j'ai interrogé les patriarches et les évêques orientaux en communion avec le siège de Rome, appartenant aux rites arménien, chaldéen, copte, maronite et syriaque, ils m'ont assuré que les chrétiens schismatiques, parmi lesquels ils vivent, ont, sans exception, des prières et des sacrifices pour les morts.

Quand est-ce, je vous le demande, que les sectes orientales ont commencé à adopter la pratique catholique des prières pour les morts ? Elles ne peuvent pas l'avoir reçue depuis le neuvième siècle, car l'Eglise grecque s'est alors séparée de nous ; elle rompit toutes relations avec nous depuis ce temps, à quelques exceptions près, jusqu'au douzième siècle ; elles ne peuvent pas en avoir adopté la pratique depuis le quatrième et le cinquième siècle d'autant que les Ariens, les Nestoriens et Eutychéens n'ont point eu de rapports avec Rome depuis ce temps. Elles ont donc reçu comme nous cette doctrine des apôtres. Si des hommes, vivant en différentes contrées, boivent un



vin ayant même saveur, même goût, même couleur ils peuvent en conclure que le vin est le produit de la même espèce de raisins. Ainsi nous concluons que cette rafraîchissante doctrine de l'intercession pour les morts a sa racine dans l'arbre apostolique de la science sacrée, planté par notre Sauveur.

5° Je vous ai déjà parlé de la dévotion de l'ancienne Eglise juive pour les âmes des défunts. Vous ignorez peut-être que les Juifs conservent encore, dans leur liturgie, la pieuse pratique de prier pour les morts. C'est pourtant ce qui a lieu. Au milieu de leurs pérégrinations et des vicissitudes de leur vie, quoique démembrés et dispersés, comme un troupeau sans pasteur, sur toute la surface du globe, les enfants d'Israël n'ont jamais oublié ni négligé le devoir sacré de prier pour les morts.

Ne voulant pas l'affirmer sans en faire voir l'évidence, je me suis procuré, d'un Juif converti, un livre de prières approuvé par l'Eglise juive, d'où j'ai extrait la formule suivante prescrite dans les funérailles : « Frère défunt, puissiez-vous trouver les portes des cieux ouvertes, voir la cité de paix, les habitations de salut et rencontrer les anges, fidèles serviteurs, se hâtant de venir au devant de vous. Que le grand prêtre debout vous reçoive, reposez enfin dans la paix et réveillez-vous dans la vie. Puisse le repos du céleste séjour être le lot, la demeure et le lieu tranquille de l'âme de notre frère défunt (puisse l'esprit du Seigneur le conduire en Paradis) lui qui est sorti de ce monde sur l'ordre de Dieu, le Seigneur des cieux et de la terre. Que le suprême Roi des rois le couvre de l'ombre de ses ailes. Qu'il le ressuscite à la fin des temps, qu'il lui donne de se désaltérer au torrent de ses délices<sup>1</sup>. »

Je suis heureux de dire que les plus avancés et les plus éclairés des membres de l'Eglise épiscopale retournent

<sup>1</sup> *Livre de Prières juives*, édité par Isaac Leeser.

avec empressement à la foi de leurs pères en ce qui concerne la prière pour les morts. Un de mes amis, jadis membre ecclésiastique distingué de l'Eglise épiscopale, aujourd'hui converti, me disait qu'un grand nombre d'ecclésiastiques protestants de cette contrée et particulièrement d'Angleterre, croient à l'efficacité de la prière pour les morts, mais que, pour des motifs bien connus, ils sont très réservés dans l'expression de leur foi. Il me convainquit aisément de la vérité de ses assertions en ce qui concerne surtout l'Eglise d'Angleterre, par l'envoi de six livres différents publiés à Londres, traitant tous le sujet du Purgatoire. Ces livres sont imprimés sous les auspices de l'Eglise protestante épiscopale ; ils contiennent tous des prières pour les morts et établissent, sur des principes catholiques, l'existence d'un lieu intermédiaire après la mort, et le devoir de prier pour nos frères défunts<sup>1</sup>.

En résumé, nous voyons la pratique des prières pour les morts confirmée par les anciens Juifs, et par la synagogue de nos jours. Nous la voyons proclamée d'âge en âge par les Pères de la chrétienté. Nous la voyons incorporée à toutes les anciennes liturgies de l'Orient et de l'Occident. Nous la voyons défendue avec zèle par l'Eglise Russe d'aujourd'hui, et par cette immense famille de chrétiens schismatiques répandus en Orient. Nous voyons enfin que c'est une dévotion embrassée par deux cent millions de catholiques, aussi bien que par une portion respectable de l'Eglise épiscopale.

Ne serait-ce pas, mon ami, le comble de la témérité et de la présomption de préférer votre opinion à ce poids immense de sainteté, de science, et d'autorité ? Ne serait-ce pas une impiété de demeurer isolé, bouche close, tandis

<sup>1</sup> Voyez *le Chemin de la sainteté*, de Rivington ; Londres ; *Trésor de dévotions*, *ibid.* ; *Catéchisme de théologie*, Masten, Londres.

que le monde chrétien fait retentir un incessant *De Profundis* pour ses frères défunts? Ne serait-ce pas froideur et insensibilité de ne pas prier pour des frères défunts à cause d'un préjugé qui n'a aucun fondement dans l'Écriture, dans la tradition, ni dans la raison elle-même?

Si votre frère vous quitte pour traverser l'immense Atlantique, la religion et l'amitié vous portent à prier pour lui pendant son absence. Si le même frère traverse la sombre mer de la mort pour arriver aux rivages de l'éternité, pourquoi ne prierez-vous pas pour lui? Quand il traverse l'Atlantique, son âme captive dans la chair est loin de vous; quand il traverse l'Océan de la mort, son âme débarrassée des liens du corps s'est enfuie loin de vous. Quelle différence y a-t-il en ce qui concerne le devoir qui vous est imposé de prier? Car qu'est-ce que la mort? Une simple séparation de l'âme et du corps. Le corps meurt sans doute, mais l'âme « vit, se meut et conserve son être; » après comme avant la mort elle continue à penser, à se souvenir et à aimer. La puissance et la miséricorde de Dieu ne s'étendent-elles pas en deçà du tombeau comme au delà <sup>1</sup>? Qui mettra des limites à l'empire de Dieu et lui dira : Tu viendras jusque là et tu n'iras pas plus loin. Deux mille ans après la mort d'Abraham Notre-Seigneur dit : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » Il n'est pas le Dieu des morts mais des vivants.

S'il y a avantage à prier pour notre frère vivant, pourquoi n'y aurait-il pas avantage aussi à prier pour lui maintenant qu'il n'est plus dans la chair? Lorsqu'il était vivant vous ne priiez pas pour son corps, mais pour son âme.

Si l'un de vos frères meurt avec quelques légères fautes sur sa conscience, une impatience, par exemple, une parole inutile, convient-il qu'il aille dans les cieux avec cette tache? Non, la sainteté de Dieu le défend car « rien d'impur n'en-

<sup>1</sup> S. Marc, XII, 26, 27.

trera dans le royaume des cieux<sup>1</sup>. » Le condamneriez-vous pour ces légères transgressions, à d'éternels tourments avec les adultères et les homicides? Non, la justice et la miséricorde divines le défendent. Ainsi donc, le bon sens réclame un lieu intermédiaire pour purifier l'âme, jusqu'à ce qu'elle soit digne de jouir de la société de Dieu et des saints. Dieu « rendra à chacun selon ses œuvres » : à ceux qui sont purs et sans tache, un bonheur sans fin; aux âmes souillées de moindres fautes, un lieu de purification temporaire.

J'ai vu une pieuse fille servir avec une fiévreuse sollicitude, sur son lit de douleur, un père tendrement aimé. Elle veilla avec anxiété, pendant plusieurs jours, à ses côtés. Elle mouillait légèrement ses lèvres brûlantes, rafraîchissait son front enflammé par la fièvre, et levait sa tête languissante sur l'oreiller. Tout changement dans le malade en bien ou en mal apportait dans son cœur ou un rayon de soleil, ou les ténèbres de la tristesse. C'est son amour filial qui les faisait naître. Son père mourut et elle accompagna ses restes jusqu'à son tombeau. Quoique protestante, tandis qu'elle se tenait auprès de la bière, elle brisa les chaînes qu'une religion cruelle avait élevées, à son préjudice, autour de son cœur, et s'élevant au-dessus de sa secte elle s'écria : *Seigneur, ayez pitié de son âme!* C'était la voix de la nature et de la religion.

Oh! loin de nous une religion qui établirait un éternel divorce entre les vivants et les morts. Quelle consolation, pour un catholique, de penser qu'en priant pour ses amis défunts ses prières ne sont pas en contradiction, mais en parfait accord avec la voix de l'Eglise, et que lorsque, comme Augustin, il veille au chevet d'une mère mourante, il peut, comme ce grand docteur, continuer après sa mort le même office de piété pour son âme, en priant pour elle! Quelle joie de songer que l'anneau d'or de la prière nous unit tou-

<sup>1</sup> Apocal , XXXI, 27.

jours à ceux « qui dorment dans le Seigneur, » et que nous pouvons toujours leur parler et prier pour eux !

Tennyson exprime un sentiment tout catholique lorsqu'il met sur les lèvres de son héros, qui vient de terminer sa course, les paroles suivantes adressées à son compagnon, sir Bedivere :

« J'ai vécu tous les jours de ma vie, puisse-t-il, en lui-même (Dieu), purifier tout ce que j'ai fait ; mais, pour toi, si tu ne devais plus revoir les traits de mon visage, prie pour mon âme. La prière opère bien plus qu'on ne le pense dans ce monde. Ainsi donc que les sons de ta voix s'élèvent pour moi jour et nuit en flots pressés comme les eaux d'une fontaine. En quoi les hommes valent-ils mieux que les animaux qui mènent une vie inconsciente et sans ennui, si connaissant Dieu, ils n'élèvent pas des mains suppliantes pour eux et pour leurs amis ? Toute la vaste étendue de l'univers est retenue captive aux pieds de Dieu par des chaînes d'or <sup>1</sup>. »

Oh ! c'est cette pensée qui dérobe à la mort son aiguillon et rend les séparations des amis tolérables. Si vos amis défunts n'ont pas besoin de prières, elles ne sont pas perdues, mais semblables à la pluie absorbée par le soleil et redescendant en fécondes rosées sur nos champs, elles seront absorbées par le soleil de justice, et elles retomberont en rafraîchissantes rosées de grâces sur votre tête : « Jetez votre pain sur les eaux courantes ; car après de longs jours vous le retrouverez <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Mort d'Arthur.*

<sup>2</sup> *Ecclés., XI, 1.*

## CHAPITRE XVII

### LIBERTÉ CIVILE ET RELIGIEUSE

Un homme jouit de la liberté *religieuse* quand il possède le droit absolu d'adorer Dieu selon le *Dictamen* et le jugement d'une droite conscience, et de pratiquer une forme de religion plus en rapport avec ses devoirs envers Dieu. Tout acte diminuant la liberté de conscience est justement désigné sous le nom d'intolérance religieuse. Cette liberté religieuse est le droit inviolable de tout homme, parce qu'il correspond à un devoir très certain que Dieu lui a imposé.

Un homme jouit de sa liberté *civile* quand il est à l'abri des volontés arbitraires des autres, et quand il est gouverné par des lois équitables établies pour le bien général de la société.

Lorsque, d'accord avec ses concitoyens, il observe les lois de l'Etat, si on lui impose quelque restriction exceptionnelle dans l'exercice de ses droits comme citoyen, chaque fois on empiète sur sa liberté civile. J'avance ici cette proposition que j'espère prouver avec une évidence historique, que l'Eglise a toujours été un ardent promoteur de la liberté religieuse et civile, et que toutes les fois que des empiétements sur ces droits sacrés de l'homme ont été accomplis par des membres professant la foi catholique,

cette injustice, bien loin d'avoir été sanctionnée par elle, a été commise en violation directe de son autorité.

L'Eglise professe cette doctrine que toutes les fois qu'un homme *par sa volonté libre*, est déchu de la grâce, il doit, *par sa libre volonté*, y retourner. Conversion et coaction, voilà deux termes qui ne peuvent jamais s'unir.

Toujours on a admis comme une maxime et comme un principe important, promulgué par les Souverains Pontifes et par d'autres prélats, qu'aucune violence, qu'aucune influence illégitime ne peuvent être exercées par les princes ou par les missionnaires, dans leurs efforts pour convertir les âmes à la foi de Jésus-Christ.

Saint Augustin et ses compagnons qui furent envoyés par le pape saint Grégoire le Grand en Angleterre, pour la conversion de cette nation, eurent le bonheur de baptiser, dans la vraie foi, le roi Ethelbert et plusieurs de ses sujets. Ce monarque, dans la ferveur de son zèle, eût désiré que tous ses sujets suivissent immédiatement son exemple. Les missionnaires l'avertirent qu'il eût à s'abstenir scrupuleusement de toute violence pour réaliser la conversion de son peuple, parce que la religion chrétienne devait être librement embrassée.

Le pape Nicolas I<sup>er</sup> dissuada autrefois Michel, roi des Bulgares, d'employer la force et la contrainte dans la conversion des idolâtres. Le quatrième Concile de Tolède, d'une grande autorité dans l'Eglise, ordonna qu'on ne contraignît personne à professer, contre sa volonté, la foi chrétienne. Il est bon de se rappeler que ce concile était composé de tous les évêques d'Espagne, qu'il fût tenu dans un temps et dans une contrée où l'Eglise avait presque un pouvoir illimité, et au milieu d'un peuple représenté comme le plus fanatique et le plus intolérant de toute l'Europe.

Il n'est peut-être pas un seul homme qui ait mieux personnifié l'âge où il vécut, que saint Bernard, l'illustre



abbé de Clairvaux ; il fut l'ornement de l'Eglise au moyen âge. Sa vie est comme un diapason qui nous donne exactement le ton et le degré de tolérance qui prévalut en ces jours. Ayant appris qu'un prédicant fanatique avait poussé le peuple à des actes de violence contre les Juifs et contre les ennemis du christianisme, saint Bernard éleva contre lui sa voix éloquente, et délivra ce peuple persécuté du danger auquel il était exposé.

Pour ne pas vous citer d'autres exemples, permettez-moi de vous rappeler la belle lettre adressée par Fénelon, archevêque de Cambrai, au fils du roi Jacques II d'Angleterre.

Cette lettre ne reflète pas seulement les sentiments de son propre cœur, mais elle formule surtout les décrets de l'Eglise dont il était un des plus beaux ornements. « Avant tout, écrit-il, ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Aucun pouvoir humain ne peut atteindre l'asile inviolable de la libre volonté du cœur. La violence ne peut jamais persuader les hommes ; elle sert seulement à faire des hypocrites. Accordez la liberté civile à tous, non en approuvant toutes choses comme indifférentes, mais en tolérant avec patience tout ce que le Très-Haut tolère, et en essayant de convertir les hommes par une douce persuasion <sup>1</sup>. »

Il est vrai cependant, que l'Eglise catholique ne s'épargne aucune peine, ne s'arrête à aucun sacrifice afin d'amener le genre humain à embrasser sa foi ; autrement elle serait infidèle à sa mission.

Mais elle dédaigne l'emploi d'une illégitime influence, dans ses efforts pour convertir les âmes.

Tout le monde sait que les avantages supérieurs des pensionnats de femmes établis dans notre contrée, ont déterminé un grand nombre de nos frères séparés à envoyer

<sup>1</sup> *Vie de Fénelon.*



leurs filles dans ces institutions. On sait aussi que si vive est l'affection de ces jeunes personnes pour leurs maîtresses religieuses, si pure est l'atmosphère qu'elles respirent dans ces maisons de science, qu'elles ont souvent demandé à embrasser une religion qui nourrit ainsi la piété, et produit des fleurs d'un parfum si doux et si délicat. Les religieuses tirent-elles avantage de cette influence pour la cause du prosélytisme catholique? Nullement, si discret, si réservé est le regard qu'elles plongent dans les consciences religieuses de leurs élèves, qu'elles consentent rarement à laisser baptiser les jeunes filles confiées à leurs soins, à moins d'avoir obtenu préalablement le libre consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs, et après les avoir instruites dans toutes les doctrines de l'Eglise.

L'Eglise cependant est intolérante en ce sens qu'elle ne veut jamais confondre la vérité avec l'erreur; elle ne peut admettre qu'un homme soit, en conscience, libre de rejeter la vérité quand ses droits ont été victorieusement vengés dans son esprit. Un grand nombre de protestants semblent avoir été troublés par des arguments comme ceux-ci :

Les catholiques sont aujourd'hui très portés à proclamer la liberté de conscience, parce qu'ils sont en minorité.

Quand ils seront assez heureux pour avoir la haute main par le nombre et par le pouvoir, ils détruiront cette liberté, parce que leur foi leur apprend à ne tolérer d'autre doctrine que celle des catholiques. Il faut donc absolument les empêcher d'obtenir un semblable avantage. Dans tout ceci, il y a une grande erreur qui provient de ce qu'on ne connaît pas la doctrine catholique dans toute son étendue. Je ne la détruirai pas de peur qu'elle paraisse arrangée pour la circonstance.

Je citerai le grand théologien Becanus qui exposa la doctrine des écoles catholiques au moment où la lutte entre catholiques et protestants était très vive.

Il dit que la liberté religieuse doit être tolérée par un

chef d'Etat quand celui-ci et la communauté auraient grand peine à la réprimer. Le chef de l'Etat doit faire une convention pour assurer à ses sujets la liberté dans les matières religieuses.

Quand une fois la convention est faite, on doit rigoureusement l'observer dans tous les points, comme on le fait pour tous les contrats légitimes<sup>1</sup>. C'est la vraie doctrine de l'Eglise catholique, sur ce point d'accord avec Becanus et tous les autres théologiens catholiques ; si bien que dans le cas où les catholiques obtiendraient la majorité dans une société qui possède déjà la liberté de conscience garantie à tous par la loi, leur religion les obligerait à respecter des droits ainsi acquis par leurs concitoyens. Quel danger y aurait-il, dans ce cas, pour les protestants, à ce que les catholiques obtiennent ici la majorité ? Leurs appréhensions sont le résultat de craintes vaines, que tout esprit honnête ne peut plus longtemps conserver.

L'Eglise a non seulement respecté la conscience des peuples pour embrasser la religion de leur choix, mais elle a encore défendu leurs droits civils et leurs libertés contre les empiétements des souverains temporels.

Une des erreurs populaires qui se sont emparées des esprits à notre époque, c'est que jadis l'Eglise s'est liguée avec les princes pour opprimer le peuple. C'est une basse calomnie qu'une connaissance superficielle de l'histoire ecclésiastique dissiperait bientôt. Pour dire vrai, les plus implacables ennemis de l'Eglise ont été les princes de ce monde, et même ceux que l'on a appelés chrétiens.

La lutte entre l'Eglise et l'Etat n'a jamais cessé, car l'Eglise a senti que c'était de son devoir, dans tous les âges, d'élever la voix contre les mesures despotiques et arbitraires des princes. Et, comme le disait fort bien, il y a quarante ans, un journaliste américain et protestant<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Becanus : *de Virtutibus theologicis*, C. XVI. Questio IV, n° 2.

<sup>2</sup> D<sup>r</sup> Brownson, qui était alors protestant.

ce fut une bénédiction de la Providence qu'il y eût un pouvoir spirituel sur la terre qui pût s'élever, comme un mur d'airain, contre la tyrannie des princes de ce monde et leur dire : « Vous viendrez jusqu'ici et vous n'irez pas plus loin, et là vous briserez les flots mugissants de vos passions ; » un pouvoir qui leur fit entendre ce que Jean-Baptiste dit à Hérode : « Cela ne vous est point permis ; » une puissance qui pût lever contre eux le doigt du reproche, quand même le glaive menacerait sa tête, et qui leur fit entendre ce que Nathan disait à David : « Vous êtes cet homme. — *Tu es ille vir.* » L'Eglise disait aux princes que si le peuple a ses devoirs, il a ses droits ; que si le sujet doit rendre à César ce qui lui appartient, César doit aussi rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

Bien plus, l'Eglise, tandis qu'elle poursuivait sa divine mission de conduire les âmes à Dieu, a toujours été le défenseur des droits du peuple.

Saint Ambroise, archevêque de Milan, nous fournit un exemple frappant des efforts vigoureux faits par l'Eglise catholique pour venger les intérêts des citoyens contre l'oppression des gouverneurs.

Une partie du peuple de Thessalonique avait commis un outrage contre l'autorité légitime de l'empereur Théodose. L'offense de ces citoyens était, il faut l'avouer, des plus répréhensibles ; mais l'empereur réprima l'insulte par des représailles odieuses et sans proportion avec l'offense, à ce point qu'elles ont imprimé à son caractère, d'ailleurs excellent, une tache indélébile. On convoque les habitants dans le dessein apparent de les faire assister à une course de chars : à un signal donné, les soldats se précipitent sur le peuple, et ils comprennent, dans un massacre confus, hommes, femmes et enfants, jusqu'au nombre de sept mille. Peu de temps après, l'empereur se présenta à la cathédrale de Milan, mais l'intrépide prélat lui dit que ses mains étaient encore inondées du sang de

ses sujets, et il lui défendit l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il eût fait, autant qu'il était en lui, réparation au peuple affligé de Thessalonique.

On affecte de se scandaliser de la sentence d'excommunication portée dans certaines circonstances par l'Eglise contre les méchants. Voici un exemple de cette sévérité : qui pourrait s'en plaindre comme étant trop rigoureuse ? C'était une punition salutaire, et la seule qui pût ramener les rois au sentiment de leurs devoirs. — Le plus grand rempart de la liberté civile c'est la fameuse *Magna Charta*. C'est le fondement non seulement de la société en Angleterre, mais encore en Amérique. Entre autres avantages qu'elle procure, elle établit le procès par jury, le droit d'*habeas corpus*, et elle pourvoit à ce qu'on n'impose pas de nouvelles taxes sans représentation.

Quels ont été les auteurs de cette charte mémorable ? l'archevêque de Cantorbéry, Langton, et les barons catholiques d'Angleterre. Dans la plaine de Runnymède, en 1215, ils forcèrent le roi Jean à signer cette charte, qui porta un coup mortel à son pouvoir arbitraire, et devint la pierre angulaire du gouvernement constitutionnel !

Si je me retourne maintenant vers notre pays, c'est avec une satisfaction indicible que je vois dans les Etats de Maryland, le berceau de la liberté civile et religieuse, et « la terre du sanctuaire. » Des treize colonies primitives de l'Amérique, le Maryland est la seule qui ait été établie par les catholiques ; ce fut la seule aussi qui éleva bien haut, sur ses terres libres, la bannière de la liberté de conscience, et qui invita les opprimés des autres colonies à se réfugier sous son égide.

De peur qu'on ne me suspecte de partialité dans mon orgueil pour la tolérance du Maryland, j'emprunterai le récit de tous les faits historiques à Bancroft, ecclésiastique protestant de la Nouvelle-Angleterre.

Léonard Calvert, frère de lord Baltimore et chef de la

colonie catholique, s'étant embarqué en Angleterre sur *l'Ark* (arche) et *la Dove* (colombe), arriva sur le Potomac, terme de son voyage, en mars 1634.

« Les catholiques prirent tranquillement possession de cette petite région, et la liberté religieuse obtint droit de cité dans le modeste village qui portait le nom de Sainte-Marie. »

La fondation de la colonie de Maryland se fit sans trouble : heureusement conduite, en six mois elle se développa bien plus que la Virginie dans le même espace d'années.

« Mais bien plus mémorable encore fut le caractère des institutions du Maryland. Toutes les autres contrées du monde avaient des lois persécutrices ; grâce à la bonne administration du gouvernement de cette province, on ne permit pas qu'un seul de ceux qui faisaient profession de croire en Jésus-Christ fût molesté sous prétexte de religion. Grâce à la munificence et à l'excessive douceur de lord Baltimore, ce qui jusqu'alors n'avait été qu'un sombre désert s'anima bientôt d'une vie surabondante, et l'activité des habitants porta ses fruits. Les catholiques romains qui se sentaient opprimés par les lois de l'Angleterre étaient sûrs de trouver un asile de paix dans le port tranquille de Chesapeake ; là aussi *les protestants furent soutenus contre l'intolérance protestante*. Tels étaient les magnifiques auspices sous lesquels le Maryland faisait son entrée dans la vie sociale. Son histoire est celle de la bienveillance, de la gratitude et de la tolérance<sup>1</sup>. »

Maryland devint le séjour du bonheur et de la liberté. La conscience y était sans contrainte. Un propriétaire doux et libéral accordait ce que la prospérité de la colonie demandait. L'union domestique, une heureuse harmonie entre toutes les branches du gouvernement, une immi-

<sup>1</sup> Bancroft, *Histoire des Etats-Unis*, vol. I, chap. VII.

gration sans cesse croissante, un commerce productif, un sol fertile que le Ciel avait à profusion favorisé de rivières et de baies profondes, tout conspirait à l'heureux achèvement du tableau de la félicité coloniale. Sans cesse en éveil pour faire progresser les intérêts de sa colonie, lord Baltimore invita les puritains des Massachussets à émigrer au Maryland, leur offrant des terres, des privilèges et une entière liberté religieuse; mais Gibbons, auquel il avait confié le mandat, était si complètement formé par la discipline de la Nouvelle-Angleterre, qu'il ne fit rien pour le réaliser et l'invitation fut déclinée <sup>1</sup>.

Le 2 avril 1649, l'assemblée générale du Maryland inscrivit l'acte suivant, qui fera briller sur cet Etat une gloire immortelle aussi longtemps que la liberté sera chère au cœur des hommes: « Attendu que la violation de la conscience, en matière religieuse, a fréquemment eu de dangereuses conséquences pour les républiques où elle a été pratiquée, pour le plus tranquille et le plus paisible gouvernement de cette province, mais bien plus encore pour conserver l'amour mutuel et l'union entre les habitants, personne dans cette province, de quelque condition qu'il soit, professant de croire en Jésus-Christ, ne sera désormais troublé ou inquiété soit pour sa religion, soit pour le libre exercice qu'il en fera; il ne sera pas non plus contraint, par aucun moyen, d'embrasser la croyance ou l'exercice <sup>2</sup> d'une religion quelconque contre son consentement. »

Bancroft accompagne ce règlement des judicieuses observations qui suivent: « La loi du Maryland avait pour but de protéger la liberté de conscience; quelques années après sa confirmation, l'apologiste de lord Baltimore pouvait affirmer que son gouvernement n'avait apporté aucun trouble à personne dans le Maryland, en matière de reli-

<sup>1</sup> Bancroft, *Histoire des États-Unis*, vol. I, chap. VII.

<sup>2</sup> *Ibid.*

gion, que les colons avaient joui de la liberté de conscience, non moins que de la liberté individuelle et politique, aussi amplement qu'aucun peuple du monde. Les amis de l'Eglise épiscopale des Massachussets, et les puritains de la Virginie qui avaient été privés de leurs droits, furent favorablement admis à jouir d'une égale liberté et pour la conscience et pour leurs droits politiques, dans la province catholique romaine du Maryland <sup>1</sup>.

Cinq ans plus tard, lorsque les puritains eurent la prépondérance dans le Maryland, ils se rendirent coupables de la dernière ingratitude en privant de leur liberté tous les vrais catholiques par qui ils avaient été accueillis d'une manière si hospitalière. « Ils n'eurent pas même assez de reconnaissance pour respecter les droits du gouvernement qui les avait reçus et nourris, ni l'esprit assez large pour continuer la tolérance à laquelle seule ils étaient redevables de leur séjour dans la colonie. Un acte concernant la religion défendait que la liberté de conscience s'étendît à la Papauté, à l'Episcopat ou à la licence de l'opinion <sup>2</sup>.

Que dirai-je de la part active que prirent d'illustres notabilités catholiques dans la cause de notre indépendance américaine? Que dirai-je de Charles Carroll, de Carrollton qui, au risque de sacrifier ses riches Etats, signa la déclaration de l'indépendance; du révérend Jean Carroll le premier archevêque de Baltimore, qui avec son cousin Charles Carroll et Benjamin Franklin furent envoyés par le Congrès au Canada, pour assurer la coopération du peuple de cette province dans le combat pour la liberté; de Kosciusko, de Lafayette, de Pulascki, de Barry et d'une multitude d'autres catholiques qui travaillèrent si efficacement au triomphe de la même cause.

<sup>1</sup> Bancroft, *Histoire des Etats-Unis*, vol. I, chap. VII.

<sup>2</sup> *Ibid.* Voyez les lois de Bacon.

L'Eglise a nourri une multitude sans nombre de héros américains ; des traîtres jamais.

Le Père de son pays n'a pas oublié ces services. Peu après son élection à la Présidence, répondant à une Adresse de ses concitoyens catholiques, il emprunta le langage suivant : « J'espère que vos concitoyens n'oublieront pas la part patriotique que vous avez prise dans leurs résolutions, et dans l'établissement de leur gouvernement ; ni les secours puissants qu'ils reçurent d'une nation dans laquelle la foi catholique était professée. »

Les catholiques de nos jours l'ont suivi avec une noble émulation le patriotisme et l'esprit de tolérance montrés par leurs ancêtres ; ils ne peuvent être accusés ni de déloyauté ni d'intolérance par leurs frères séparés. A diverses époques de notre histoire, nos églises ont été profanées et brûlées jusque dans leurs fondements, notre clergé exposé à la violence et à l'insulte. Ces injures nous ont été infligées par des troupes incendiaires animées par la haine du catholicisme.

Cependant en dépit de leurs provocations, nos concitoyens catholiques, quoiqu'ils eussent une grande influence numérique dans les localités où ils ont souffert, n'ont jamais usé de représailles. Nous affirmons, et c'est avec un juste sentiment d'orgueil, que jusqu'ici dans les Etats-Unis, aucun temple protestant et aucune maison d'éducation n'ont été détruits, et qu'aucune violence n'a été faite à un ministre protestant par ceux qui professent la foi catholique. Puisse Dieu nous accorder d'avoir toujours à rappeler de semblables souvenirs !

C'est parce que l'Eglise s'est toujours opposée à la tyrannie des rois dans leurs empiétements sur les droits sacrés de la conscience, qu'elle a toujours été victime de la persécution des rois.

Dans tous les âges, selon le langage du Psalmiste, « les rois de la terre se sont élevés et les princes se sont



assemblés contre le Seigneur et contre son Christ <sup>1</sup>. » Les plus brillantes et les plus émouvantes pages de l'histoire ecclésiastique sont celles où l'on rappelle les souffrances des papes et des prélats, infligées par les souverains temporels, et supportées pour l'amour de la justice et de la conscience.

Témoin saint Jean Chrysostome, le grand archevêque de Constantinople, au cinquième siècle, et l'idole du peuple. Il eut le courage, comme saint Jean-Baptiste, d'élever son éloquente voix contre le relâchement de la cour, et particulièrement contre l'impératrice Eudoxie, qui gouvernait à l'instar d'une autre Jézabel. Il fut banni de son siège, traité avec la dernière indignité par les soldats, et il mourut en exil par suite d'inanition et de mauvais traitements. Témoin le pape Grégoire VII, le courageux Hildebrand, dans les longues luttes qu'il eut à soutenir contre l'empereur d'Allemagne, Henri IV. Grégoire dirigea toute l'énergie de son âme grande et forte vers la réforme des abus qui s'étaient glissés dans les Eglises de France et d'Allemagne au onzième siècle. L'empereur d'Allemagne s'arrogeait alors le droit de nommer ou de désigner les évêques dans son empire. Ce ministère sacré était parfois accordé à d'indignes prétendants, et souvent mis en vente pour être donné au plus offrant, comme on le voit à présent dans l'Eglise grecque schismatique de Turquie. De leur côté les évêques payaient trop souvent leurs bienfaiteurs royaux en servant leurs passions, et en leur prodiguant les plus viles flatteries. L'intrépide pontife fut assez heureux pour déraciner en partie le mal ; mais ses efforts lui coûtèrent la vie. L'empereur envahit Rome, chassa Grégoire de son siège et le pontife rendit son dernier soupir en prononçant ces paroles : « J'avais aimé la justice, haï l'iniquité, voilà pourquoi je meurs en exil. » Pour la même cause Thomas Becket,

<sup>1</sup> *Psal.*, II.

archevêque de Cantorbéry, fut massacré au pied de l'autel par les assassins émissaires de Henri II d'Angleterre. Remarquez comment Pie VII a été traité par Napoléon I<sup>er</sup>, au commencement de ce siècle. Napoléon avait rêvé d'être le maître de l'Europe, et de placer ses frères et ses amis sur les divers trônes du continent, il voulait en faire comme autant de satellites qui auraient accompli leur révolution au tour du trône qu'il occupait en France. Napoléon fait une double demande au vénérable pontife : 1<sup>o</sup> de dissoudre le mariage qui a été contracté entre le frère de l'empereur, Jérôme, et Miss Patterson, protestante, son mobile secret était d'assurer une épouse de sang royal à son jeune frère au lieu d'une femme américaine ; 2<sup>o</sup> de fermer ses ports au commerce de l'Angleterre, avec laquelle Napoléon était en guerre, et de faire ainsi cause commune avec l'empereur contre ses ennemis. Le pape rejeta ces deux propositions. Il dit à l'empereur que l'Eglise considérait comme indissolubles tous les mariages conclus devant elle, même quand l'une des deux parties était protestante ; et qu'en sa qualité de père de tous les chrétiens, il ne pouvait fermer ses ports à aucune nation. Pour avoir fait un double refus, le pape fut arrêté et envoyé en exil, où il languit de nombreuses années.

En ce moment le vieux conflit de l'Eglise avec les gouvernements despotiques a éclaté en Europe avec fureur.

La scène qui s'est produite entre Jean-Baptiste et Hérode se renouvelle aujourd'hui dans presque tous les royaumes de l'ancien monde. C'est la vieille lutte entre la force brutale et les droits divins de la conscience. En Russie nous voyons l'évêque de Plock éloigné pour toujours de son siège et exilé en Sibérie. Tout son crime consiste à avoir refusé de reconnaître l'empereur Alexandre comme le chef de l'Eglise chrétienne.

Si nous passons en Italie, nous voyons des religieux et des religieuses chassés de leur couvent, leur maison et

leur bibliothèque confisquées; bibliothèque que des hommes pieux et instruits avaient formée et consultée pendant des siècles. Le seul crime de ces religieux, était de ne pouvoir résister à la force brutale. Passez les Alpes, pour entrer en France, vous y verrez la Commune, ce monstre à plusieurs têtes, assassinant l'archevêque de Paris et divers membres de son clergé, parce que les uns et les autres sont les représentants de la loi et de l'ordre.

Dans cette république, qu'on appelle la Suisse, Mgr Mermillod est chassé de Genève sans qu'on ait pu articuler la plus légère accusation, contre son caractère de citoyen et de prélat catholique. Les prêtres fidèles sont privés par le gouvernement de leurs droits paroissiaux et des renégats sont mis à leur place. Le berger a été chassé et les loups se concertent pour ravager le troupeau.

Allez en Prusse; qu'y voyez-vous ?

Un premier ministre enflé de ses récentes victoires sur la France. Il ne lui suffit pas de voir son maître porter la couronne impériale d'Allemagne; il voudrait encore placer sur sa tête la tiare du Pape. Comme Aman, ministre d'Assuérus, Bismarck n'est pas satisfait d'être le second dans le royaume tant que Mardochée, c'est-à-dire l'Eglise, refuse de fléchir le genou devant lui et de l'adorer.

Il condamne plusieurs fois à l'amende le vénérable archevêque de Gnésen-Posen et d'autres prélats prussiens; il confisque leurs meubles et finalement il jette leurs personnes en prison pour un temps indéfini. Saint Jean Chrysostome fait magnifiquement remarquer qu'il est glorieux pour saint Paul d'avoir été élevé jusqu'au troisième ciel; mais que cet apôtre est bien plus grand lorsqu'il se montre à nous chargé de ses chaînes dans les prisons de Rome. Je puis en dire autant de l'archevêque de Posen, Ledochowski, qui s'est distingué parmi les Pères au concile du Vatican; il est bien plus magnifique encore assis solitaire dans les prisons de Prusse.

La loyauté du clergé prussien est à l'abri de tout reproche. Les évêques sont mis en prison parce qu'ils revendiquent le droit d'élever les étudiants, de choisir et d'ordonner les prêtres sans consulter le gouvernement. On leur refuse les droits dont les francs-maçons et les autres corporations d'Allemagne jouissent dans ces contrées. Une simple comparaison mettra peut-être plus en lumière l'odieux caractère des lois pénales auxquelles nous faisons allusion. Supposons que le gouvernement des Etats-Unis soit sur le point de porter un décret général ordonnant que les prêtres des différentes dénominations chrétiennes soient élevés dans les établissements de l'Etat, et contraints de prêter serment avant d'entrer dans les fonctions de leur ministère, empêchant l'autorité ecclésiastique de désigner ou d'éloigner les prêtres sans la permission du gouvernement de Washington. Est-ce que le peuple américain ne se soulèverait pas de toute sa force avant de permettre qu'on lui forge des fers si gênants pour sa conscience ?

Voilà l'odieuse législation que le gouvernement prussien décrète contre l'Eglise. L'Eglise catholique en résistant à ces lois ne livre pas seulement pour elle des batailles, elle lutte partout pour le principe de la liberté de conscience.

Mais, Dieu merci, nous vivons dans un pays où la liberté de conscience est respectée, et où la constitution civile élève au-dessus de nous l'égide de sa protection, sans s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. De tout mon cœur je m'écrie : Amérique, malgré tes fautes je t'aime toujours. Et peut-être à l'heure actuelle, il n'est pas de nation sur la surface du globe où l'Eglise soit moins embarrassée et entravée ; où elle ait plus de liberté pour atteindre ses hautes destinées qu'aux Etats-Unis.

Pour ma part, je préfère le système qui a prévalu dans ce pays, où l'on pourvoit aux besoins temporels de l'Eglise par les volontaires contributions des fidèles, à celui qui

prévaut dans quelques contrées catholiques d'Europe, où l'Eglise est protégée par le gouvernement accordant ainsi une faible compensation des grandes injustices qu'il a commises envers elle, par la confiscation en masse de toutes les propriétés ecclésiastiques. L'Eglise paie chèrement cette indemnité ; car elle a à supporter les continuelles attaques ou tentatives d'intervention, et à subir les vexatoires empiétements du pouvoir civil qui fait des efforts pour la placer dans une dépendance complète.

Il y a quelques années, en compagnie du défunt archevêque de Baltimore, Spalding, à mon retour de Rome, je fis une visite à l'évêque d'Annecy, en Savoie. Je fus frappé de la splendeur de son palais ; je vis à la porte une sentinelle placée par le gouvernement français comme une garde d'honneur. Mais le vénérable évêque me fit revenir bientôt de mon impression favorable. Il me dit qu'il était dans un esclavage doré. Je ne puis bâtir seulement une sacristie, dit-il, sans en obtenir l'autorisation du gouvernement.

Je ne désire pas voir le jour où l'Eglise demandera ou recevra du gouvernement des secours pour bâtir nos églises, ou pour payer le salaire de notre clergé, car le gouvernement peut alors commencer à nous dicter les doctrines qu'il veut nous voir prêcher. A mesure que le patronage de l'Etat augmentera, la sympathie et les secours des fidèles diminueront.

Que l'heureux état de choses qui existe maintenant pour nous continue ; que les relations entre le clergé et le peuple soient directes et immédiates ; que les évêques et les prêtres puissent répandre sur leurs enfants spirituels leurs labeurs volontaires, leur tendre sollicitude, leur paternelle affection et faire jaillir, comme d'une fontaine, le sang de leur cœur, si c'est nécessaire, et qu'ils reçoivent en retour les libres offrandes, la gratitude, et le dévouement de la piété filiale des peuples.

## CHAPITRE XVIII

RÉSUMÉ DES PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES. — L'INQUISITION D'ESPAGNE. — LE MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY. — LA REINE MARIE D'ANGLETERRE

### I

*L'inquisition espagnole n'a-t-elle pas exercé des cruautés excessives contre les hérétiques et les Juifs?*

Je ne suis pas l'apologiste de l'inquisition espagnole; je ne désire ni pallier ni excuser les excès dans lesquels ce tribunal a pu quelquefois tomber. J'abhorre de tout mon cœur et je condamne toute espèce de violence, d'injustice et de persécution, dont l'inquisition espagnole a pu se rendre coupable. En élevant la voix contre la violence, sous prétexte de religion, j'exprime non seulement mon sentiment, mais celui de tous les prêtres catholiques du monde. Nos pères dans la foi, pendant les trois derniers siècles, ont tellement souffert pour la liberté de conscience, qu'ils s'élèveraient contre nous, si nous devenions les avocats et les défenseurs des persécutions religieuses. N'attirerions-nous pas sur nous la disgrâce de nos pères, si nous venions à fouler aux pieds ce principe de la liberté qu'ils estimaient plus que leur vie?

Quand je dénonce les cruautés de l'inquisition, je ne

me sépare pas de l'Eglise, mais je marche sur ses traces. L'effusion du sang et la persécution n'appartiennent pas au *Credo* de l'Eglise catholique. Elle abhorre tellement l'effusion du sang, qu'un homme devient inhabile à servir comme ministre à ses autels, lorsque par acte ou par conseil il contribue volontairement à répandre le sang d'autrui. Avant de pouvoir convaincre l'Eglise d'intolérance, vous devez auparavant produire un acte authentique de ses Papes ou des conciles sanctionnant la justice de la vengeance. Après toutes mes lectures, j'en suis encore à chercher un de ces décrets faisant appel à la torture ou à la mort au nom de la conscience. L'Eglise est cependant intolérante pour l'erreur : mais ses seules armes sont celles qu'indique saint Paul à Timothée : « Annoncez la parole, pressez à temps et à contre-temps, réprovez, suppliez, reprenez en toute patience et selon la doctrine <sup>1</sup>. »

Mais, me direz-vous : les auteurs de l'inquisition n'étaient-ils pas les enfants de l'Eglise, et n'ont-ils pas exercé leurs énormités en son nom ? Je vous l'accorde. Mais, je vous le demande aussi, est-ce juste et loyal de rendre l'Eglise responsable des crimes de ceux de ses enfants qu'elle désavoue ? Vous ne dénoncez pas la liberté comme une dérision, parce qu'un grand nombre de crimes sont commis en son nom ; vous ne rendrez pas non plus un père responsable des fautes de ses enfants indociles.

Nous vous rappellerons que les Espagnols n'ont pas été le seul peuple qui ait proscrit les hommes pour la profession de telle ou telle foi religieuse. Si nous étudions avec calme l'histoire des autres nations, notre haine pour l'Espagne diminuera considérablement, et nous aurons à réserver pour ses voisins une partie de notre indignation. Aucun lecteur impartial de l'histoire ne

<sup>1</sup> II Timothée, IV, 2.

niera, que les chefs de la Réforme, partout où ils ont obtenu la majorité, aient exercé la violence contre ceux qui ne partageaient, qui n'admettaient pas leur doctrine. Je n'invoque pas ce souvenir par récrimination, ni pour pallier les proscriptions du gouvernement espagnol ; car une injure ne se justifie pas par une autre injure. Je veux seulement prouver que « ceux qui vivent dans des maisons de verre ne doivent pas jeter des pierres, » et qu'il n'est pas honorable de faire de l'Espagne le bouc émissaire qui porte sur ses épaules tout l'odieux de l'intolérance religieuse.

Il ne faut pas oublier que Jean Calvin a brûlé Michel Servet sur le bûcher pour cause d'hérésie ; ce prince des réformateurs n'a pas seulement avoué sa mort, mais il l'a justifiée dans ses écrits, et il a établi à Genève l'inquisition pour punir les chrétiens rebelles.

Il faut rappeler que Luther propagea contre les Juifs des doctrines sans merci. D'accord avec son apologiste Seckendorf, le réformateur allemand dit que leurs synagogues doivent être détruites, leurs maisons démolies, leurs livres liturgiques enlevés et qu'il faut leur ôter l'Ancien Testament. Il faut contraindre leurs rabbins à ne pas prêcher et les forcer à gagner leur vie par un pénible labeur.

Il est bon de se rappeler qu'Henri VIII et ses successeurs, pendant plusieurs générations, ont infligé l'amende, l'emprisonnement et la mort à des milliers de leurs sujets pour avoir refusé de reconnaître la suprématie spirituelle du souverain temporel. Cette horrible inquisition dura près de trois cents ans, et la dureté de ses décrets ne fut jamais égalée par celle de l'Espagne. Prescott avoue que l'administration d'Elisabeth ne fut « ni moins despotique ni moins sanguinaire<sup>1</sup> » que celle d'Isabelle. Pendant la tyrannie de Cromwell, le clergé d'Irlande fut contraint,

<sup>1</sup> *Ferdinand et Isabelle*, vol. III, p. 202.



sous peine de mort, de quitter sa patrie, et les étudiants en théologie furent obligés de continuer leurs études dans des séminaires étrangers. Tout prêtre qui osait retourner dans son pays natal devait payer par la mort son courage. Celui qui donnait asile à un prêtre était passible de mort; ceux qui, connaissant le lieu de leur retraite, ne la révélaient point aux inquisiteurs, avaient les deux oreilles coupées.

Au moment où j'écris, non seulement en Angleterre, mais en Irlande, en Ecosse, en Hollande, les protestants exercent leur culte dans un grand nombre d'églises érigées par la piété de nos pères catholiques, et qui leur ont été arrachées par la violence.

Remarquez également que dans tous les faits ci-dessus rappelés, la persécution a été infligée par l'autorité expresse des *fondateurs* et des *chefs* des églises protestantes.

Les puritains de la Nouvelle-Angleterre ont fait subir une vengeance sommaire à ceux qui étaient assez audacieux pour s'éloigner de leur religion. Chez les Massachussets, « les quakers étaient fouettés, marqués au feu, on leur coupait les oreilles, on perçait leur langue avec un fer rouge, et on les bannissait sous peine de mort dans le cas où ils seraient revenus dans leur patrie; maintenant on les exécute sur l'échafaud<sup>1</sup>. » Quel est celui qui ignore le nombre d'innocentes créatures mises à mort dans le même Etat sur l'accusation ridicule de sorcellerie vers la fin du dix-septième siècle? Il sied bien à leurs descendants de reprocher aux catholiques l'inquisition espagnole!

Dans les révoltes religieuses de Philadelphie en 1844, plusieurs églises catholiques furent brûlées au nom du protestantisme et plusieurs maisons saccagées. J'ai appris

<sup>1</sup> *Lois bleues.*

d'un témoin oculaire que les propriétaires des maisons furent obligés de mettre sur leurs portes cette inscription : *Cette maison appartient aux protestants*, afin de protéger leurs propriétés contre ces incendiaires furieux. Pour de pareils actes je n'ai jamais entendu parler de représailles de la part des catholiques, et j'espère bien ne jamais l'entendre, quelque considérable que soit leur nombre, quelque vive qu'ait pu être la provocation.

Au mépris de la tolérance si vantée de nos jours, on ne saurait nier qu'il existe partout, chez nos adversaires, un esprit de défiance, d'inquiétude, qui ne se traduit pas, il est vrai, en violences matérielles mais qui cependant est très redoutable pour ses victimes. Que de personnes j'ai rencontrées dans le cours de mon ministère, qui ont été soumises à l'ostracisme par leurs parents et amis, chassées de leurs demeures, bien plus, déshéritées par leurs proches pour le seul crime d'avoir rejeté le principe du protestantisme, l'exercice du jugement privé, et pour avoir obéi au témoignage de la conscience en embrassant la foi catholique? N'est-ce pas la plus raffinée torture qu'on puisse faire subir à des hommes civilisés?

Ah! il existe une captivité plus terrible que celle des donjons; c'est celle qui relègue nos pensées les plus intimes et les plus chères dans le fond de nos cœurs, sans nous permettre de communiquer avec aucun membre de notre famille.

Il est un glaive plus tranchant que le couteau du bourreau; c'est la langue envenimée qui déverse sur nous la honte et les outrages. Il est un bannissement moins tolérable que l'exil, c'est l'excommunication de la famille paternelle et de l'affection de ceux que nous aimons.

Ai-je le droit de rendre responsables les membres de l'Eglise épiscopale, luthérienne, presbytérienne et congrégationnelle, de toutes les mesures de proscriptions que

j'ai rappelées, et dont la plupart ont été autorisées par leurs fondateurs et leurs chefs respectifs? Dieu m'en préserve! Je sais fort bien, en effet, que ces actes de cruauté ne forment pas une partie du *Credo* des Eglises protestantes. Dans ma jeunesse j'ai été lié avec des protestants. Je les comptais au nombre de mes amis les plus intimes et les plus chers, et, par ce que j'ai connu, je suis convaincu qu'ils auraient désapprouvé toute violence physique infligée à leurs concitoyens sous le prétexte de convictions religieuses. Ils m'auraient dit avec raison que les persécutions des premiers temps dont j'ai parlé, devaient être attribuées à l'état particulier et malheureux de la société dans laquelle leurs ancêtres vivaient, et qu'elles n'étaient point inhérentes aux principes de leur religion.

Pour les mêmes motifs, et pour de plus vrais encore, les protestants ne devraient pas reprocher à l'Eglise catholique les atrocités de l'inquisition espagnole. Car les persécutions auxquelles j'ai fait allusion ont été, pour la plupart, accomplies par les fondateurs et les chefs des Eglises protestantes, tandis que les rigueurs du tribunal espagnol ont été infligées par des laïques et des ecclésiastiques inférieurs sans l'approbation, et même en dépit des protestations des Pontifes de Rome.

Laissez-moi maintenant vous présenter l'inquisition sous son vrai jour. D'abord, le nombre des victimes a été excessivement exagéré, comme Prescott a été forcé lui-même de l'avouer. L'historien populaire de l'inquisition c'est Lhorente, c'est à lui que la plupart de nos historiens américains ont emprunté leurs renseignements à ce sujet. Qu'est-ce que Lhorente? Un prêtre dégradé, chassé du conseil des inquisiteurs dont il avait été secrétaire.

Poussé par l'intérêt et la vengeance il écrivit sur les instances de Joseph Bonaparte, le nouveau roi d'Espagne, et pour plaire à son royal maître, il fit tout ce qu'il put pour noircir le caractère de cette institution : il faudrait

donc recevoir son témoignage avec la plus grande réserve. Pour ne donner qu'un exemple de sa partialité il cite l'historien Mariana comme autorité, quand il affirme que deux mille personnes furent mises à mort *en une seule année, dans les seuls diocèses de Séville et de Cadix*. En nous reportant aux pages de Mariana, nous trouvons que l'auteur dit que deux mille personnes ont été mises à mort *dans toute l'Espagne durant toute l'administration de Torquemada, ce qui embrasse une période de cinquante ans*.

Avant de commencer à examiner le caractère de ce tribunal, rappelons-nous d'abord que l'Inquisition d'Espagne n'était pas une institution purement ecclésiastique, mais un tribunal mixte. Elle fut conçue, acceptée, régularisée dans toutes ses procédures et dans tous ses jugements, pourvue d'officiers et de pouvoirs, approuvée dans ses exécutions, amendes et confiscations par la seule autorité royale et non par celle de l'Eglise<sup>1</sup>.

Pour comprendre maintenant le caractère de l'inquisition espagnole, et les motifs qui ont porté le roi Ferdinand à l'établir, il nous faut jeter un regard attentif sur la constitution intime de l'Espagne, vers la fin du quinzième siècle.

Après une lutte de huit siècles, la nation espagnole parvint à chasser les Maures, et à planter le drapeau national sur tout le pays. La croix avait vaincu le croissant : le christianisme avait triomphé du mahométisme. L'empire fut consolidé sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle. Il restait dans la nation des éléments de discorde. La population se composait de trois races divisées entre elles : les Espagnols, les Maures et les Juifs. Les difficultés que rencontre notre gouvernement qui cherche avec

<sup>1</sup> Pour se faire une juste idée de l'inquisition, le lecteur doit s'en rapporter aux *Lettres sur l'Inquisition d'Espagne*, par le comte de Maistre.

effort, à fondre en un seul corps de nation les blancs, les indiens et les peuples de couleur, nous donneront quelque idée des formidables obstacles contre lesquels la cour espagnole eut péniblement à lutter, pour ne faire qu'une seule nation de ce peuple vainqueur ou vaincu appartenant à différentes races, et professant diverses religions.

Les Juifs et les Maures différaient du gouvernement espagnol non seulement en politique, mais en religion. On les soupçonnait et à bon droit, de vouloir se soustraire à l'autorité du roi d'Espagne pour devenir les sujets d'un roi barbare ou du Grand Turc.

L'inquisition espagnole fut donc établie par le roi Ferdinand, moins par des motifs de zèle religieux que par politique. Elle fut moins un moyen de préserver la foi catholique, qu'un moyen de maintenir l'intégrité du royaume. Les Maures et les Juifs étaient considérés non seulement comme les ennemis de l'autel, mais surtout comme les ennemis du trône. Les catholiques étaient soutenus non à cause de leur foi seule, mais parce qu'à la foi ils joignaient la fidélité. Les Maures et les Juifs baptisés étaient persécutés pour leur hérésie, parce qu'à l'hérésie ils alliaient la sédition.

Il faut se rappeler qu'alors l'hérésie, pour parler un langage un peu hardi, était considérée non seulement comme une offense contre la religion, mais aussi comme un crime de lèse-nation, et qu'elle était punie en conséquence. Cet état de choses n'était pas particulier à l'Espagne, il prévalut en deçà des mers, dans la protestante Angleterre. Nous trouvons qu'Henri VIII et ses successeurs poursuivent la même politique, dans la Grande-Bretagne, contre leurs sujets catholiques : ils punissent le catholicisme comme un crime de lèse-majesté, au même titre que l'islamisme et le judaïsme étaient proscrits en Espagne.

L'inquisition fut donc plutôt une institution politique

et royale, qu'ecclésiastique. Le roi nommait les inquisiteurs, qui étaient composés en parties égales d'officiers laïques et ecclésiastiques. Il les révoquait à volonté. Ceux-ci tiraient leur juridiction du roi et non du pape, et c'est dans les coffres du roi que venaient s'accumuler les ressources résultant des amendes. En un mot, l'autorité de l'inquisition commence et finit avec la couronne.

Pour confirmer ces assertions, je citerai Rank, historien protestant d'Allemagne qu'on ne suspectera pas de partialité envers l'Eglise catholique. « Avant tout, dit cet auteur, les inquisiteurs étaient des officiers royaux. » Le roi avait le droit de les nommer et de les révoquer... Les cours de l'inquisition étaient soumises, comme les autres magistratures, aux visiteurs royaux. « Ne savez-vous pas, dit le roi à Ximénès, que si ce tribunal a une juridiction, c'est du roi qu'il la tient ? »

« En second lieu, tout le profit des confiscations était adjugé au roi. On les éleva dans une proportion impitoyable. Quoique les *fueros* (privilèges) de l'Aragon défendissent au roi de confisquer les biens de ses sujets convaincus, il pensait qu'il était au-dessus de toute loi dans les matières qui ressortissaient de cette cour... Ces sortes de confiscations formaient comme un trésor régulier pour le ministre royal. On a même cru et on a affirmé, dès le commencement, que les rois avaient été portés à établir et à approuver ce tribunal plus par le désir des richesses confisquées que par un vrai motif de piété et de religion.

« En troisième lieu, c'est l'inquisition, et l'inquisition seule, qui a mis obstacle à toute intervention étrangère autre que celle de l'Etat. Le souverain avait alors à sa disposition un tribunal dont les grands et les évêques ne pouvaient rejeter l'autorité. Comme Charles n'avait aucuns moyens de porter certaines peines contre les évêques qui avaient trempé dans les *comunidades* (ou communes), qui luttaient pour leurs droits et leurs liber-

tés, il s'arrêta au projet de les faire juger par l'inquisition.

« L'inquisition a donc été, dans son esprit et dans ses tendances, une institution politique. *Le pape avait intérêt à la faire disparaître, et il le fit.* Mais le roi avait tout intérêt à la soutenir<sup>1</sup>. »

Que l'inquisition ait agi en dehors de l'influence du Saint-Siège, que même la hiérarchie catholique soit tombée sous l'autorité de ce tribunal royal, il est facile de le prouver par le fait suivant. Après la réunion du concile de Trente, Barthélemy Caranza, archevêque de Tolède, fut arrêté par l'inquisition, sous l'accusation d'hérésie. Il ne put être remis en liberté ni par l'intervention de Pie IV, ni par les remontrances du concile. Il est vrai que Sixte IV, cédant aux importunités de la reine Isabelle, consentit à son rétablissement, quand on lui eut fait remarquer que l'inquisition était nécessaire à la conservation de l'ordre dans le royaume. En 1481, un an après son établissement, quand les Juifs se plaignirent à lui de sa sévérité, le même Pontife lança une bulle contre les inquisiteurs, comme Prescott nous l'apprend ; dans cette bulle, « il leur reproche leur zèle intempestif, et les menace même de déposition. » Il écrivit à Ferdinand et à Isabelle « que la miséricorde envers les coupables était plus agréable à Dieu que la sévérité dont ils faisaient usage. »

Quand le Pape se vit impuissant à déraciner le mal, il encouragea les victimes à venir à Rome, où elles trouveraient un asile et une protection. En deux ans, il reçut ainsi quatre cents réfugiés d'Espagne. Les a-t-il renvoyés, ou en a-t-il tiré vengeance une fois qu'ils se trouvèrent dans ses Etats ? Nullement. Ils ont été confirmés dans tous leurs droits de citoyens. Dès lors, comment penser que le

<sup>1</sup> *Empires ottoman et espagnol*, par Léopold Rank.

Pape aurait encouragé en Espagne le meurtre légal de ces hommes qu'il mettait à l'abri de toute violence dans sa propre ville, pendant qu'il aurait pu les briser avec impunité? Je ne trouve aucun exemple authentique d'un Pape condamnant à mort, dans ses propres Etats, une seule personne pour le seul motif de religion.

Bien plus, quand le Pape ne pouvait arriver jusqu'aux victimes, il censurait et excommuniait l'inquisiteur, et il protégeait les enfants de ceux dont on avait confisqué la propriété en faveur de la couronne.

Après une longue lutte, il réussit à empêcher le gouvernement espagnol d'établir son inquisition à Naples ou à Milan, qui dépendaient alors de l'Espagne, si grande était son horreur pour toutes ces cruautés!

Résumons-nous. J'ai essayé de montrer que l'Eglise décline toute responsabilité dans les excès de l'inquisition d'Espagne; que les cruautés ont été grossièrement exagérées; que l'inquisition a été un tribunal purement politique; que les prélats catholiques étaient soumis à ses sentences, aussi bien que les Juifs et les Maures; enfin, que le Pape désapprouva ce tribunal et fit de sérieux efforts pour en détruire le caractère sanguinaire.

Et c'est Rome qui doit supporter tout l'odieux de l'inquisition?

Je prie du fond de mon cœur pour que l'intolérance religieuse ne prenne jamais racine dans nos contrées si favorisées; que ce roi seul ait le pouvoir de forcer nos consciences qui est le Roi des rois; que la seule prison élevée contre nous pour le péché d'incrédulité ou d'erreur soit la prison d'une conscience troublée, et que le seul motif d'embrasser la foi soit non la crainte de l'homme, mais l'amour de la vérité et de Dieu.



## II

*Que faut-il penser du massacre de la Saint-Barthélemy?*

Je n'ai pas assez de paroles pour dire combien je déteste ce massacre inhumain. Il est vrai que le nombre des victimes a été singulièrement exagéré par les écrivains hostiles, mais ce n'est point là atténuer le crime. Je puis affirmer avec fierté que l'Eglise n'a eu ni aucune action, ni aucune part dans cette horrible boucherie, sinon pour déplorer l'événement, et pour verser des larmes sur ces malheureuses victimes. Voici les faits nettement et brièvement exposés.

1° Sous le règne du roi de France Charles IX, les huguenots formaient, en ce pays, un pouvoir formidable et un élément dangereux de sédition; ils avaient pour chef l'amiral Coligny qui tramait des complots dans le but de renverser le monarque régnant. Le roi de France, sur les instigations de sa mère Catherine de Médicis, craignant d'ailleurs l'influence de Coligny, qu'il regardait comme prétendant au trône, décréta sa mort ainsi que celle de ses compagnons de Paris, le 24 août 1572. Cet acte de violence fut en effet suivi d'un massacre qui eut lieu soit dans la capitale de la France, soit dans d'autres villes du royaume; ce fut le fait inconsideré d'une populace incendiaire qu'on soulève sans peine, mais qu'on arrête fort difficilement.

2° La religion n'a été pour rien dans le massacre. Coligny et les huguenots furent tués non à cause de leur *Credo*, mais parce qu'ils avaient tramé le crime de haute trahison dont on les accusait. S'ils n'avaient eu que leur foi protestante pour devenir odieux au roi Charles, on ne les eût jamais frappés. Jamais ni Charles ni sa mère n'ont manifesté ni un zèle si tendre pour l'Eglise catholique, ni

une aversion bien marquée pour le protestantisme, ils n'ont été sensibles qu'à la menace même du trône.

3° Aussitôt après le massacre, Charles envoya un message extraordinaire à chacune des cours d'Europe, avec la mission d'annoncer cette nouvelle à émotion, que le roi et sa famille venaient d'échapper à une horrible conspiration, que ses auteurs avaient été surpris et sommairement exécutés. Les envoyés dans leur récit s'abstinrent avec soin de toute allusion au massacre inconsideré qui avait eu lieu ; ils en annoncèrent la nouvelle dans les termes suivants : « Pendant cette nuit mémorable, par la mort de quelques séditeux, le roi a été délivré d'un danger imminent de mort, et le royaume de la terreur perpétuelle d'une guerre civile. »

Le pape Grégoire XIII, se fondant sur cette information mensongère, ordonna de chanter un *Te Deum*, et de frapper une médaille commémorative en actions de grâces à Dieu, non pour le massacre qu'il ignorait, mais pour la préservation du roi de France qui avait échappé à une mort prématurée et violente, et pour la nation française qui était elle-même soustraite aux horreurs de la guerre civile.

Sismondi, historien protestant, nous dit que le nonce du Pape à Paris fut tenu, à dessein, dans l'ignorance des projets du roi. Rank, dans son *Histoire des guerres civiles*, nous apprend que Charles et sa mère quittèrent subitement Paris, afin d'éviter une entrevue avec le légat du Pape qui arriva bientôt après le massacre ; leur conscience coupable craignait sans doute les reproches du représentant du vicaire de Jésus-Christ, auquel on ne pouvait longtemps cacher la vérité des faits malheureusement trop réels.

4° Il est à peine nécessaire de venger l'innocence des évêques et du clergé de France, dans cette circonstance. Aucun auteur, si hostile qu'il soit à l'Eglise, ne les a

jamais, à ma connaissance du moins, accusés de complicité dans ce massacre odieux.

Au contraire ils firent de très grands efforts pour arrêter les progrès des assaillants, pour empêcher l'effusion du sang, et pour protéger la vie des fugitifs. Plus de trois cents calvinistes furent soustraits au glaive des assassins en se réfugiant dans le palais de l'archevêque de Lyon. Les évêques de Lisieux, Bordeaux, Toulouse et autres villes, accordèrent la même protection à ceux des hérétiques qui vinrent chercher un abri dans leurs palais.

Ainsi nous voyons que l'Eglise a été tenue dans une tranquille ignorance de cette scène violente; elle ne l'a connue que par le bruit soudain qui en a été la conséquence. Comme son divin époux qui se montre sur les eaux soulevées par la tempête, elle se présente seulement pour leur dire : « Calmez-vous, rentrez dans le silence. »

### III

*N'êtes-vous pas obligé, nous dit-on, d'admettre que Marie, reine d'Angleterre a persécuté les protestants du royaume britannique? Je réponds à cette question : D'où vient que les catholiques reçoivent de continuels reproches pour les persécutions accomplies sous le règne de Marie, tandis qu'on élève à peine la voix pour condamner les amendes, les confiscations et les morts légales infligées aux catholiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, pendant l'espace de trois cents ans — depuis l'Eglise d'Angleterre, en 1534, jusqu'au temps de l'émancipation catholique?*

Elisabeth a plongé les mains dans le sang des catholiques, des puritains, et des anabaptistes. Pourquoi ces cruautés sont-elles ou passées sous silence ou justifiées, ou expliquées, pendant que celles de Marie forment le refrain de toutes les histoires à l'usage des enfants? Est-ce parce

que la persécution devient un droit quand les catholiques sont victimes; ou bien s'attend-on, comme c'est depuis longtemps pratiqué, à ce qu'ils soient insensibles aux mauvais traitements?

Si nous pesons dans la balance d'une impartiale justice les règnes des deux sœurs, nous sommes forcés de porter contre Elisabeth un verdict beaucoup plus sévère.

1<sup>o</sup> Marie n'a régné que cinq ans et quatre mois: le règne d'Elisabeth a duré cinquante-quatre ans quatre mois, la plus jeune sœur tint donc le sceptre de l'autorité à peu près neuf fois plus longtemps que son aînée; d'autre part, le nombre des catholiques qui ont souffert pour la foi durant la longue administration d'Elisabeth a, depuis, surpassé on peut le dire sans crainte de se tromper, dans une proportion très considérable, les victimes du règne de Marie. Hallam affirme que: « le chevalet resta rarement oisif dans la tour pendant les dernières années du règne d'Elisabeth <sup>1</sup> » et les premiers mois de son règne ont été souillés par un intolérable décret<sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> L'acte le plus inexcusable qui souille le règne de Marie a été, au jugement de ses critiques, l'exécution de Lady Jeanne Grey. Mais Lady Jeanne était coupable de haute trahison puisqu'elle a usurpé le trône d'Angleterre, qu'elle occupa durant neuf jours.

Elisabeth fit mettre à mort sa cousine Marie, reine d'Ecosse, après un long emprisonnement, et sous l'accusation fausse, insoutenable, d'avoir aspiré au trône d'Angleterre.

3<sup>o</sup> La reine Marie s'appuya, pour l'exercice de son zèle, sur l'antique religion de ses pères, et sur la foi établie en Angleterre depuis près de mille ans.

Le zèle d'Elisabeth fut mis au service d'un *Credo* nou-

<sup>1</sup> *Histoire constitutionnelle d'Elisabeth*, chap. III.

<sup>2</sup> Voyez Lingard, vol. VII, p. 244-5.

veau composé par son père dans un moment de passion et modifié par elle-même. Assurément l'introduction violente de ce nouveau *Credo* est plus odieuse que le maintien rigoureux de la foi professée depuis longtemps par la nation entière.

Marie insista donc pour consacrer l'ordre de choses déjà établi, Elisabeth voulait au contraire le détruire.

4° La sœur aînée défendait, répandait, ce qu'elle savait être la doctrine immuable et infaillible de Jésus-Christ; la sœur cadette propageait ses propres doctrines ou les opinions nouvelles et plus ou moins incertaines de son père.

5° Marie n'avait aucun motif privé ou personnel de persécuter les protestants; l'hostilité d'Elisabeth contre les catholiques venait de sa haine contre le pape qui l'avait déclarée illégitime. La justification de sa légitimité dépendait du succès de la nouvelle religion qui avait sanctionné le divorce de son père avec Catherine.

6° Il en résulte, selon la remarque de Macaulay, que Marie fut sincère dans sa religion; qu'Elisabeth ne l'a pas été. « N'ayant aucun scrupule de se conformer à l'Eglise romaine, quand cette conformité était nécessaire à sa propre sûreté, elle conserva, jusqu'au dernier moment de sa vie, des penchants pour la plupart des doctrines et des cérémonies de cette église; elle la soumit donc à une persécution bien plus odieuse que celle dont sa sœur accabla les protestants. Marie ne fit rien pour sa religion qu'elle ne fût prête à le souffrir pour elle. Elle croyait sincèrement que c'était nécessaire pour le salut. Elisabeth, dans ses opinions, n'a été qu'à demi protestante. Elle confessait, quand cela lui paraissait bon, qu'elle était complètement catholique..... Que peut-on dire pour la défense d'un législateur qui se montre tout à la fois indifférent et intolérant <sup>1</sup>? »

<sup>1</sup> *Revue des Mémoires de Nares*, par lord Burghley.

Un gentilhomme intelligent de la Caroline du Nord me disait un jour avec malice : Que pensez-vous de la sanguinaire Marie ? Connaissez-vous, lui répondis-je, les cruautés de sa sœur contre les catholiques ? Il m'assura n'avoir jamais lu que cette femme, modèle de douceur, eût persécuté ses sujets pour des motifs de religion. Je fus surpris de cette réponse, jusqu'à ce qu'il m'apprit que toute sa bibliothèque historique se composait d'un seul ouvrage : *Histoire de la Réforme*, par d'Aubigné. Comme on le sait, cet auteur très partial a prudemment supprimé, ou délicatement effleuré les peccadilles d'Elisabeth parce que, dit-il, elles n'entraient pas dans son plan.

Combien n'y en a-t-il pas qui, comme notre jeune homme de la Caroline du Nord, ont été familiarisés dès leur enfance avec le nom de *Smitfield* et n'ont jamais entendu celui de *Tyburn* !

---

## CHAPITRE XIX

LA GRÂCE. — LES SACREMENTS. — LE PÉCHÉ ORIGINEL. — LE BAPTÊME. — SA NÉCESSITÉ. — SES EFFETS. — MANIÈRE DE BAPTISER

La grâce est un secours surnaturel que Dieu nous accorde, par les mérites de Jésus-Christ, pour notre salut. Il est appelé *surnaturel*, parce que personne par ses propres forces ne peut l'obtenir.

Sans le secours de la grâce divine, nous ne pouvons ni concevoir ni accomplir rien d'utile pour la sanctification de nos âmes. « Par nous-mêmes, dit l'Apôtre, nous sommes incapables de rien penser, mais notre suffisance vient de Dieu <sup>1</sup>. » « Car c'est Dieu qui opère en nous à la fois et le vouloir et le faire <sup>2</sup> » « qui conduisent au salut. » « Sans moi, dit notre Sauveur, vous ne pouvez rien <sup>3</sup>. »

Mais pour que la grâce puisse efficacement nous aider, il nous faut coopérer avec elle ou au moins ne pas lui résister.

On obtient surtout la grâce par la prière et par les sacrements. Un sacrement est un signe sensible institué par Jésus-Christ, ayant la vertu de conférer la grâce à nos âmes. Trois choses donc sont nécessaires pour un sacre-

<sup>1</sup> II Corinthe, III, 5.

<sup>2</sup> Philippe, II, 13.

<sup>3</sup> Jean, XV, 5.

ment : un signe visible, une grâce invisible et l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ainsi, dans le sacrement de baptême, nous avons le signe extérieur qui consiste dans l'effusion de l'eau, et dans la formule des paroles prononcées ; la grâce ou sanctification qui est communiquée à l'âme : « qu'on vous baptise... et vous recevrez le don de l'Esprit saint <sup>1</sup>, » et la volonté de Jésus-Christ qui a dit : « Enseignez toutes les nations ; baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit <sup>2</sup>. »

Notre Sauveur a institué sept sacrements dont voici les noms : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage, dont je parlerai séparément.

Au témoignage des saintes Ecritures, l'homme avait été créé dans un état d'innocence et de sainteté : après avoir passé sur cette terre le nombre d'années qui lui aurait été fixé, il était destiné, sans passer par la mort, à être transporté dans les cieux, dans la société éternelle de Dieu. Mais par suite de sa désobéissance, il est tombé de ce haut état de sainteté ; son âme a été viciée par le péché ; il a été soumis à la mort, aux différents maux de l'âme et du corps et il a perdu le droit à l'héritage *céleste*. La faute d'Adam ne s'est pas arrêtée à sa personne, elle a été transmise à toute sa postérité, avec sa longue suite de misères qui en ont été la dure conséquence. C'est ce qu'on appelle péché *originel*, parce qu'il vient de ceux qui les premiers nous ont engendrés. « Ainsi donc, dit saint Paul, de même que par un seul homme le péché est entré dans le monde et par lui la mort ; ainsi la mort est passée à tous les hommes par celui dans lequel tous ont péché <sup>4</sup>. » Dans un autre endroit il

<sup>1</sup> Act., II, 38.

<sup>2</sup> S. Matth., XXVIII, 19.

<sup>3</sup> *Livre de la Sagesse*, II, 23.

<sup>4</sup> Rom., V, 12.



nous dit que « nous sommes, par nature, enfants de colère <sup>1</sup>. » « Qui peut, dit Job, rendre pur ce qui a été conçu par une semence impure, » ou comme la version des Septante s'exprime: « Il n'est personne exempt de faute, fût-ce même l'enfant dont la vie ne serait que d'un jour <sup>2</sup>. » Un enfant d'un jour ne peut avoir commis aucun péché actuel, *la faute* doit donc provenir de l'offense originelle d'Adam. « Voilà, dit David, que j'ai été conçu dans l'iniquité, et c'est dans le péché que ma mère m'a conçu <sup>3</sup>. » L'Écriture nous dit encore que Jérémie et Jean-Baptiste furent sanctifiés avant leur naissance ou purifiés du péché. A cette période de leur existence, ils étaient certainement incapables de péché actuel. Ils avaient donc été purifiés de la souillure originelle. Ces passages montrent clairement que nous avons tous hérité de la faute de nos premiers parents, et que nous sommes nés ennemis de Dieu. Il n'est pas moins certain que ces textes s'appliquent à tous les membres de la famille humaine, à l'enfant d'un jour aussi bien qu'à l'homme et à l'adulte.

Cependant, en dehors même de la lumière de nos saintes Écritures, nous n'avons qu'à jeter un regard sur nous, pour être convaincus que notre nature a subi un terrible choc. Comment pouvons-nous expliquer et les misères et les infirmités de notre corps, et l'aveuglement de notre entendement, et la perversité de notre volonté, — inclinée vers le mal plutôt que vers le bien, — la violence de nos passions qui sont constamment en guerre dans notre cœur ? La doctrine catholique explique bien cet état anormal.

Voilà pourquoi Pascal a dit avec vérité que l'homme est un plus grand mystère à lui-même sans le péché originel, que le mystère lui-même.

<sup>1</sup> Eph., II, 3.

<sup>2</sup> Job, XIV, 4.

<sup>3</sup> Ps., L, 7.

L'Eglise toutefois déclare que la bienheureuse Vierge Marie a été exempte de la souillure du péché originel par les mérites de notre Sauveur Jésus-Christ, et que par conséquent, elle n'a jamais été un seul instant sous la domination de Satan. Voilà ce qu'on entend par la doctrine de l'Immaculée-Conception.

Mais Dieu, en prononçant la sentence de condamnation contre Adam, l'a consolé par la promesse du Rédempteur à venir. « Je mettrai des inimitiés, dit le Seigneur, entre toi et la femme, entre ta race et la sienne, elle t'écrasera la tête <sup>1</sup>. »

Jésus, le fils de Marie, est celui qui a été choisi et destiné à écraser la tête du serpent infernal.

Et, « lorsque la plénitude des temps est venue, Dieu a envoyé son Fils né de la femme... afin qu'il pût racheter ceux qui étaient sous la loi, afin que nous recevions l'adoption des enfants <sup>2</sup>. »

Jésus-Christ notre rédempteur est venu purifier notre cœur de toutes ses souillures, et nous rétablir dans cette divine amitié que nous avons perdue par le péché d'Adam. C'est le second Adam qui est venu réparer l'iniquité du premier. Ce fut le privilège de notre Sauveur de prescrire les conditions par lesquelles notre réconciliation avec Dieu devait s'opérer.

Maintenant il nous dit, dans son Evangile, que le baptême est le seul moyen nécessaire établi pour enlever la tache du péché originel, c'est la seule porte qui nous donne accès dans son Eglise que nous pourrions appeler le second Eden. Nous devons nous soumettre à une nouvelle naissance avant d'entrer dans le royaume des cieux.

L'eau est l'élément propre à réaliser cette nouvelle naissance ; elle indique la pureté intérieure de l'âme, et

<sup>1</sup> Genèse, III, 15.

<sup>2</sup> Gal., IV, 4, 5.

le Saint-Esprit qui nous donne la vie spirituelle est son auteur.

L'Eglise nous enseigne que le baptême est nécessaire à tous, aux enfants aussi bien qu'aux adultes, et que sa doctrine repose sur les preuves suivantes :

Notre-Seigneur dit à Nicodème : « En vérité, je vous le dis, à moins qu'un homme ne renaisse de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu <sup>1</sup>. »

Ces paroles embrassent toute la famille humaine, sans égard à l'âge ou au sexe, comme cela paraît par le texte grec, car *ανθρωπος* qui est rendu par le mot *homme* dans notre langue, désigne le genre humain dans son acception la plus large.

Les Actes des Apôtres et les Epîtres de saint Paul qui ne contiennent pourtant que le récit abrégé du ministère des apôtres, insinuent que les apôtres ont baptisé les enfants aussi bien que les personnes adultes ; on nous dit par exemple que Lydia « fut baptisée et toute sa maison <sup>2</sup> » par saint Paul, et que le geôlier « fut baptisé et toute sa famille <sup>3</sup>. »

Le même apôtre a baptisé aussi « la maison d'Etienne <sup>4</sup>. »

Quoiqu'il ne soit pas expressément établi qu'il y eût des enfants dans ces familles baptisées, une présomption nous porte fortement à croire qu'il y en avait. Mais s'il reste encore un doute sur la pratique qu'avaient les apôtres de baptiser les enfants, il disparaît entièrement si on s'en rapporte aux écrivains des premiers siècles de l'Eglise, qui, en leur qualité de successeurs immédiats des apôtres doivent être considérés comme les meilleurs interprètes de leurs doctrines et de leur conduite.

Saint Irénée, disciple de Polycarpe, qui était lui-

<sup>1</sup> S. Jean, III, 5.

<sup>2</sup> Actes, XVI, 15.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XVI, 33.

<sup>4</sup> Corint., I, 16.

même disciple de saint Jean l'Évangéliste dit « que le Christ est venu nous sauver tous par lui, tous ceux dis-je *qui sont nés de nouveau* (ou baptisés) en lui — les enfants, les jeunes gens et les vieillards <sup>1</sup>. »

Origène, qui vivait quelques années après, écrit « que l'Eglise a reçu des apôtres la tradition de conférer le baptême aux enfants<sup>2</sup>. » La primitive Eglise d'Afrique nous apporte un témoignage triomphant en faveur du baptême des enfants. Saint Cyprien et soixante-six prélats suffragants, tinrent un concile dans la ville métropolitaine de Carthage en l'année 253. Tandis que le concile tient ses sessions, un évêque du nom de Fidus écrit aux Pères, pour leur demander s'il faut baptiser les enfants avant que le huitième jour de leur naissance se soit écoulé, ou le huitième jour d'accord avec la pratique de la circoncision. Les évêques souscrivirent unanimement la réponse suivante : « Pour ce qui concerne le baptême des enfants, nous avons tous décidé que la miséricorde et la grâce de Dieu ne devaient être refusées à aucun être vivant depuis le jour de sa naissance. Si, aux plus grandes fautes, la miséricorde est nécessaire, combien moins doivent être repoussés des enfants nouveau-nés en Adam, qui ont contracté, dans leur première naissance, la contagion de l'ancienne mort<sup>3</sup>. »

Le concile d'Afrique affirme deux faits d'une importance capitale : la contagion universelle par la faute d'Adam, et aussi la nécessité du baptême sans distinction d'âge. A l'occasion de cette décision je ferai deux observations :

1<sup>o</sup> Fidus n'interroge pas sur la nécessité du baptême des enfants, qu'il admettait, mais sur la convenance de le conférer le huitième jour, à l'imitation de la loi Juive sur la circoncision. 2<sup>o</sup> Les évêques assemblés en concile étaient aussi nombreux que l'épiscopat des Etats-Unis qui compte

<sup>1</sup> Livre II, *Ad Hæreticos*.

<sup>2</sup> *Epist. ad Romanos*.

<sup>3</sup> *Epist. ad Fidum*.

environ cinq mille prêtres et plus de six millions de catholiques. Nous pouvons donc raisonnablement conclure que le jugement du concile d'Afrique représentait la foi de plusieurs milliers de prêtres, et de plusieurs millions de catholiques.

Saint Augustin, commentant cette décision, fait observer à bon droit que saint Cyprien et ses collègues ne portèrent pas un nouveau décret, mais maintinrent plus fermement la foi de l'Eglise. Et c'est le sentiment unanime de la tradition depuis les apôtres jusqu'à nos jours.

Il n'est pas moins ridicule qu'impie de voir au seizième siècle quelques fanatiques allemands, élever leur faible voix, contre les voix retentissantes de la catholicité tout entière, pour décrier une pratique qui a été considérée universellement comme sacrée et essentielle !

Et en jugeant les enseignements de l'antiquité apostolique d'un côté, et de l'autre ceux des anabaptistes, il n'est pas difficile de déterminer de quel côté se trouve la vérité, car que devient l'Eglise chrétienne si elle a erré sur des points aussi importants que le baptême, pendant la première période de son existence ?

Le péché originel, comme l'a dit saint Paul, est universel. Tout enfant est donc, à sa naissance, coupable du péché de désobéissance commis par Adam. Or, l'Ecriture nous dit que rien de souillé ne peut entrer dans le royaume des cieux <sup>1</sup>. Le baptême qui purifie le péché originel, est donc aussi essentiel pour les enfants que pour les hommes faits, puisque tous doivent entrer dans le royaume des cieux.

J'ai dit que la régénération est nécessaire pour tous. Mais il est important de remarquer, que si un homme se repent fortement de ses péchés, s'il aime Dieu de tout son cœur, s'il désire remplir tous les préceptes divins relatifs

<sup>1</sup> Apocalypse, XXI, 27.

au baptême, mais qu'il n'ait pas le moyen de le recevoir, ou que de bonne foi il ignore son absolue nécessité, Dieu, dans ce cas, accepte la volonté pour l'acte. Que cet homme meure dans de semblables dispositions, *il est sauvé par le baptême de désir*. De même, si une personne non baptisée subit volontairement la mort pour Notre-Seigneur, sa mort est acceptée comme un équivalent bien supérieur au baptême, car elle meurt non seulement sanctifiée mais elle portera la couronne du martyr. *Elle est baptisée dans son propre sang*. — Mais n'est-ce pas une doctrine cruelle et sans entrailles que celle qui exclut du ciel un si grand nombre d'enfants innocents, qui n'ont jamais commis un seul péché actuel? Je réponds : Dieu n'a-t-il pas déclaré que le baptême est nécessaire pour tous? Et Dieu n'est-il pas la suprême sagesse, la suprême justice et la suprême miséricorde? Je suis sûr dès lors qu'il n'y a rien de cruel ou d'injuste dans ses décrets. Le devoir de la raison consiste à montrer que Dieu a parlé. Ce fait de la révélation une fois constaté, avec certitude, nos investigations doivent cesser, la foi et l'obéissance commencent, au lieu de décrier d'une manière impie les décrets divins, écrivons-nous avec l'Apôtre : « O profondeur des richesses, de la sagesse et de la science de Dieu ! Combien sont incompréhensibles ses jugements, et ses voies inénarrables ! Qui a connu la pensée du Seigneur ? qui a été admis dans ses conseils <sup>1</sup> ? »

Laissez-moi vous rappeler que le ciel est un bien auquel personne d'entre nous n'a ni droit ni titre naturels, il nous a été promis par la pure libéralité de Dieu. Dieu peut rejeter ou adopter celui qui lui plaît et sans injustice, il peut déterminer les conditions permettant de recevoir les dons qu'il nous offre. Si votre enfant est privé du ciel pour n'avoir pas reçu le baptême, Dieu n'est pas injuste parce qu'il ne viole aucun droit conférant à votre enfant un titre

<sup>1</sup> Rom., XI, 33-34

inaliénable. Si votre enfant reçoit la grâce du baptême, offrez-lui-en de pieuses actions de grâces.

C'est le moment d'exposer en quelques mots ce que l'Eglise admet sur l'état futur des enfants qui meurent sans baptême. Quoique l'Eglise, soumise à la parole de Dieu, déclare que les enfants non baptisés sont exclus du royaume des cieux, il n'en faudrait pas conclure qu'ils sont destinés à prendre place avec les réprouvés. Jamais on n'a regardé comme condamnés au feu de l'enfer que ceux qui ont mérité la vengeance divine par leurs propres péchés.

Tout ce que l'Eglise affirme sur ce point, c'est que les enfants non régénérés sont privés de la vision béatifique, ou de la possession de Dieu qui constitue le bonheur essentiel des élus.

Or, entre le suprême bonheur du ciel et les tourments des réprouvés, il y a une distance immense.

Tous admettent que la condition des enfants morts sans baptême vaut mieux que la non-existence. Il est des écrivains catholiques remarquables qui vont jusqu'à affirmer que les enfants, morts sans baptême, jouissent d'un certain degré de bonheur naturel fondé sur la connaissance naturelle et l'amour des perfections de Dieu.

Par ce qui a été dit, vous pouvez voir combien est répréhensible la conduite des parents catholiques qui négligent de faire baptiser leurs enfants le plus tôt possible, exposant de la sorte leurs âmes, ainsi que celles de leurs innocents rejetons, à un malheur éternel. Combien différente était la pratique des premiers chrétiens, qui, comme saint Augustin l'atteste, accouraient avec leurs nouveau-nés aux fonts baptismaux, afin qu'ils ne fussent pas privés de la grâce de la régénération.

Si un enfant est malade, on n'épargne aucune dépense pour lui sauver la vie. Le médecin est appelé, le remède donné; la mère passera des nuits sans sommeil pour surveiller les moindres mouvements de l'enfant, elle sacrifiera

son repos, sa santé, elle fera plus, elle exposera même sa vie afin de sauver celle de l'enfant qu'elle a mis au monde. Et pourtant le bonheur surnaturel de l'enfant est trop souvent mis en périls sans remords, par suite du retard criminel que l'on met à demander le baptême. Mais si l'on doit condamner ceux qui négligent de faire baptiser leurs enfants, que faudra-t-il penser de ces hommes plus ou moins nombreux, professant même le christianisme et qui, par principe, refusent le baptême aux petits enfants, jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint l'âge de discrétion? Que devons-nous penser de ceux qui préfèrent leur jugement à celui des Ecritures, des premiers Pères de l'Eglise et de la pratique universelle du christianisme?

Nous pouvons sourire d'une opinion théologique quelque nouvelle et erronée qu'elle soit, tant qu'elle n'entraîne pas de dangereuses conséquences. Mais quand elle porte sur une question de vie ou de mort, combien est terrible la responsabilité de ceux qui propagent de semblables doctrines. La conduite contradictoire tenue par l'Eglise catholique ou par les anabaptistes, à l'endroit des nouveau-nés, peut être comparée à celle de la vraie et de la fausse mère qui réclamaient l'enfant au tribunal de Salomon. Le roi s'écria: « Coupez l'enfant en deux, et donnez-en une moitié à la première et l'autre à la seconde. » La prétendue mère y consentit tout de suite: Qu'il ne soit ni à vous ni à moi, dit-elle, oui, coupez-le. « Mais la femme dont l'enfant était vivant, dit au roi (car ses entrailles s'étaient émues en entendant son jugement): Je vous en supplie, donnez-lui l'enfant vivant, et ne le tuez pas. » Pendant que l'Eglise anabaptiste veut condamner les enfants à perdre la vie spirituelle, la vraie mère, l'Eglise catholique s'écrie: Veillez sur l'enfant, pourvoyez à ce que sa vie spirituelle soit conservée, tant qu'il est dans vos mains. Qu'il soit revêtu de la robe d'innocence même par un étranger. Qu'il soit nourri sur le sein d'une marâtre: j'y consens. Il vaut



mieux qu'il vive sans moi que de périr sous mes yeux. Je serai toujours sa mère quoiqu'il ne me connaisse pas.

Anabaptiste, mon frère, vous pensez que le baptême n'est pas nécessaire au salut de votre enfant. L'Eglise enseigne le contraire. Vous admettez que vous pouvez être dans l'erreur. Prenez le parti le plus sûr. Faites profiter votre enfant du doute. Baptisez-le... Le baptême efface *le péché originel et les péchés actuels* que les adultes pourraient avoir commis. L'évidente efficacité du baptême a été clairement montrée par le prophète Ezéchiel dans ces paroles : « Je jeterai sur vous une eau limpide et vous serez purifiés de toutes vos souillures <sup>1</sup>. »

Quand les Juifs demandaient à saint Pierre ce qu'ils avaient à faire pour être sauvés, l'apôtre répondait : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission de vos péchés <sup>2</sup>. »

Ananie dit à Saül après sa conversion : « Levez-vous, soyez baptisé et purifié de vos péchés <sup>3</sup>. » « Nous étions par nature enfants de colère, dit saint Paul, mais par notre régénération ou par notre nouvelle naissance dans le baptême, nous *devenons des chrétiens, enfants de Dieu*. Car nous sommes tous les enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Tous ceux d'entre nous qui ont été baptisés dans le Christ ont été incorporés à lui <sup>4</sup>. » Nous sommes adoptés dans la même famille avec Jésus-Christ. Ce qu'il est par nature, nous le sommes par la grâce, enfants de Dieu et par conséquent les frères du Christ. Bien plus notre union avec Jésus est plus intime. Nous devenons les vrais membres de son corps mystique qui est son Eglise, et sa divine image est imprimée en notre âme.

Le baptême nous revêt également des habits de sainteté,

<sup>1</sup> Ezéchiel, XXXVI, 25.

<sup>2</sup> Actes, II, 38.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XXII, 16.

<sup>4</sup> Galates, III, 26, 27.

à tel point que notre âme devient une demeure, une habitation convenable pour le Saint-Esprit. L'Apôtre, après avoir donné une épouvantable énumération des vices des païens, dit aux Corinthiens : « Ainsi étaient un grand nombre d'entre vous ; mais vous êtes purifiés, vous êtes sanctifiés, vous êtes justifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par l'esprit de notre Dieu <sup>1</sup>. »

Le baptême, enfin, nous donne des droits au ciel et nous rend cohéritiers de Jésus-Christ. « Nous aussi, dit saint Paul, nous étions jadis insensés, incrédules, dans l'erreur, esclaves de désirs et de plaisirs divers, vivant dans la malice et dans l'envie, haineux et pleins de colère les uns contre les autres. Mais quand la bonté et la tendresse de Dieu notre Sauveur ont paru... il nous a sauvés par les eaux de la rénovation et de la régénération du Saint-Esprit, qu'il a déversées sur nous en grande abondance, par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions héritiers, ainsi qu'il a été promis, de la vie éternelle <sup>2</sup>. »

Nous voyons pleinement ici que la rémission du péché, l'adoption dans la famille de Dieu, la sanctification de l'âme et le gage de la vie éternelle sont attribués à la réception convenable du baptême ; non toutefois que l'eau ou les paroles du ministre aient la vertu intrinsèque de guérir l'âme, mais parce que Jésus-Christ, dont la parole est créatrice, a daigné attacher au rite sacramentel la merveilleuse efficacité de guérir l'âme, comme il avait accordé à la piscine de Bethesda le pouvoir de guérir le corps <sup>3</sup>.

Après tout ce qui a été dit, je vous demande candidement ce que vous devez penser de la décision rendue en 1872 par les évêques de l'Eglise épiscopale protestante,

<sup>1</sup> Corint., VI, 11.

<sup>2</sup> Tite, III, 3-7.

<sup>3</sup> S. Jean, V.

qui, dans leur réunion à Baltimore, déclarèrent que, par le mot *régénération*, nous ne devons pas comprendre un changement moral. Si le baptême ne produit pas un changement moral, il n'y a pas du tout de changement, car, à coup sûr, le baptême n'opère pas de changement physique dans l'âme.

N'est-ce pas changer que de passer du péché à la vertu; de devenir, d'enfant de colère, enfant de Dieu; de passer de la corruption à la sanctification; de la condition d'héritier de mort à l'héritage du ciel? Si en tout cela nous ne voyons pas de changement moral, les mots ont alors perdu leur signification.

*Différentes manières de baptiser* : Les Anabaptistes se trompent en affirmant que le baptême par immersion est le seul mode valide. Le baptême peut être validement administré par l'un de ces trois moyens, à savoir : par *immersion*, c'est-à-dire en plongeant le néophyte dans l'eau, par *infusion* en versant l'eau sur sa tête, par *aspersion* en la faisant tomber successivement et goutte à goutte. Notre divin Sauveur n'ayant prescrit aucun mode spécial pour conférer le sacrement, l'Eglise exerce son pouvoir discrétionnaire, en adoptant le mode qui lui paraît le plus convenable, eu égard aux circonstances de temps et de lieu. Pendant plusieurs siècles après l'établissement du christianisme le baptême était habituellement conféré par immersion; mais, depuis le douzième siècle, la pratique de baptiser par infusion a prévalu dans l'Eglise catholique, comme offrant moins d'inconvénients que le baptême par immersion ou par aspersion, qui est aussi légitime que le baptême par immersion. Il est seulement nécessaire de faire observer que, bien que l'immersion ait été plus fréquemment en usage dans la primitive Eglise, le sacrement était, même alors, souvent administré par infusion et par aspersion.

Après le premier discours de saint Pierre « trois mille

personnes furent baptisées <sup>1</sup>. » Il n'est pas probable que, pour un si grand nombre, le baptême ait été donné par immersion en un jour, surtout quand nous considérons le temps employé à instruire les néophytes. En lisant le récit du baptême de saint Paul et du géôlier, nous sommes portés à croire, par l'impression qui reste de l'ensemble du récit, que tous les deux ont reçu le baptême par aspersion ou par infusion. L'histoire ecclésiastique des premiers siècles rapporte un grand nombre d'exemples où le *baptême* a été administré aux *malades* dans leur lit, aux *prisonniers* dans leurs fers et aux voyageurs sur *le vaisseau*. Les Pères de l'Eglise n'ont jamais révoqué en doute la validité ou la légitimité d'un tel baptême. Or il est presque impossible de croire que les néophytes aient pu, dans une semblable situation, recevoir le baptême par immersion.

Nous avons vu de plus, que le baptême a toujours été nécessaire pour le salut. Il est donc raisonnable de croire que Notre-Seigneur a offert la plus grande facilité pour la réception d'un sacrement si essentiel.

Mais si le baptême par immersion était seul valide, combien de malades ou de personnes délicates, combien de prisonniers ou de gens de mer, combien d'hommes vivant sous la zone glaciale, ou même sous la zone tempérée, pendant un hiver rigoureux, combien dis-je qui, tout en implorant la grâce de la régénération, seraient privés du caractère d'enfants de Dieu, ou ne le pourraient recevoir qu'au péril de leur vie ! Assurément Dieu ne nous intime pas ordinairement ses ordres sous de si rigoureuses peines.

De plus, si l'immersion est la seule forme valide de conférer le baptême, que deviendront ces millions d'âmes qui, dans tous les âges et dans toutes les contrées, ont été régénérées par l'infusion ou par l'aspersion de l'eau dans l'Eglise chrétienne ?

<sup>1</sup> Actes, II, 41.

## CHAPITRE XX

### LE SACREMENT DE CONFIRMATION

La *confirmation* est un sacrement qui, par l'imposition des mains de l'évêque, par l'onction et la prière, communique le Saint-Esprit aux personnes déjà baptisées, afin qu'elles puissent fermement professer leur foi et marcher généreusement dans la vie chrétienne. Ce sacrement est appelé *confirmation* parce qu'il *confirme* ou fortifie l'âme par la grâce divine. On l'appelle encore *l'imposition des mains* parce que l'évêque impose les mains sur ceux qu'il confirme. Il est encore connu sous le nom de *chrême* parce que le front du confirmé est oint avec le saint chrême en forme de croix.

Dans la sainte Ecriture il est souvent fait mention de ce sacrement. Au livre des Actes, il est écrit que « lorsque les apôtres, qui étaient à Jérusalem, eurent appris que la Samarie avait entendu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean, qui, aussitôt après leur arrivée, prièrent pour eux afin qu'ils pussent recevoir le Saint-Esprit. Car il n'était encore descendu en aucun d'eux, et ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Ils imposèrent alors les mains sur eux, et ceux-ci reçurent le Saint-Esprit <sup>1</sup>. » On rapporte également que les disciples à Ephèse « furent baptisés au nom du Seigneur

<sup>1</sup> Actes, VIII, 14-17.

Jésus; et lorsque saint Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit étant descendu sur eux, ils parlèrent plusieurs langues et ils prophétisèrent<sup>1</sup>. »

Dans son épître aux Hébreux, saint Paul énumère la confirmation ou l'imposition des mains, avec le baptême et la pénitence, comme faisant partie des vérités fondamentales de la vie chrétienne<sup>2</sup>. Dans l'épître aux Corinthiens il écrit : « Celui qui nous a confirmés dans Jésus-Christ et qui nous a oints, c'est Dieu; il nous a marqués de son sceau, et il nous a donné le gage de l'Esprit dans nos cœurs<sup>3</sup>. » Dieu nous *a confirmés* dans la foi; il nous *a oints* d'une onction spirituelle par le signe qu'il a imprimé sur nos fronts.

Il nous a scellés d'un caractère ineffaçable imprimé dans nos âmes, ce qui est signifié par le signe de la croix formé sur nous. Il nous a donné le gage du Saint-Esprit dans nos cœurs, par le témoignage d'une bonne conscience, comme un avant-goût de la gloire future. L'évêque forme l'onction extérieure, mais Dieu est celui « qui opère tout en tous » et sanctifie l'âme par ses secrètes opérations.

On ne saurait affirmer que l'imposition des mains et les grâces qui en découlent, telles qu'elles sont rappelées dans les Actes, dussent continuer après le temps des apôtres; car rien ne confirme une telle assertion. Mais cette fonction d'imposer les mains, formait une partie régulière et commandée du ministère des apôtres, comme le devoir qu'ils exerçaient en prêchant, en baptisant, en ordonnant. Les successeurs des apôtres, au seizième siècle, avaient donc la même autorité et la même obligation de confirmer, comme ils l'avaient de prêcher, de baptiser et d'ordonner.

<sup>1</sup> Actes, XIX, 5, 6.

<sup>2</sup> Hébr., VI, 1, 2.

<sup>3</sup> Corint., I, 21.

Ceux qui avaient été confirmés par les apôtres prouvaient au dehors les grâces qu'ils avaient reçues par les prophéties, le don des langues et la manifestation d'autres pouvoirs miraculeux. On pourrait nous demander pourquoi ces dons n'accompagnent plus aujourd'hui l'imposition des mains? Il est facile de répondre à cette objection. Ces dons ne sont plus utiles. Les grâces que les disciples et les apôtres reçurent avaient pour but et pour fin leur sanctification personnelle. Le don des langues qui leur était accordé avait pour but, dans l'intention du Très-Haut, d'édifier et d'éclairer ceux qui en étaient les témoins, et de donner une sanction au ministère des apôtres.

Aujourd'hui, que l'Eglise est fermement établie et que l'autorité divine de son ministère est clairement reconnue, ces miracles ne sont plus nécessaires. Saint Grégoire met ce point dans tout son jour par une heureuse comparaison. « De même, dit-il, que l'arbre une fois planté est régulièrement arrosé par le jardinier, qui soulève la terre tout autour, afin que le soleil et l'humidité puissent nourrir ses racines, jusqu'à ce qu'elles aient profondément pénétré dans la terre, ainsi l'Eglise dans son enfance avait besoin d'être nourrie par le pouvoir miraculeux de Dieu. » Mais, maintenant qu'elle a jeté des racines dans le cœur des peuples, et qu'elle a étendu ses rameaux sur la terre, elle ne subit plus que l'action ordinaire de la Providence.

Saint Augustin, écrit pareillement sur le même sujet : « Aux premiers jours de l'Eglise, l'Esprit saint descendait sur les croyants, et ils parlaient les langues qu'ils n'avaient point apprises... Les miracles étaient accommodés aux temps... S'attend-on aujourd'hui à ce que ceux auxquels on impose les mains parlent plusieurs langues? Lorsque nous imposons les mains sur ces enfants, chacun de vous s'attend-il à ce qu'ils parlent plusieurs langues?... Et si

alors la présence du Saint-Esprit n'éclate pas par le témoignage des miracles, comment pourra-t-on prouver qu'on a reçu le Saint-Esprit? Qu'il interroge son cœur : s'il aime son frère, l'Esprit de Dieu habite en lui<sup>1</sup>. » En marchant sur les pas des apôtres, nous trouvons que les Pères de l'Eglise, dès les premiers jours, reconnaissent la confirmation comme d'institution divine et sacramentelle, et publient ses salutaires effets.

« La chair, dit Tertullien, *est ointe*, afin que l'âme soit consacrée; la chair est marquée, afin que l'âme soit fortifiée. La chair *est couverte par l'imposition des mains*, afin que l'âme soit éclairée de l'Esprit<sup>2</sup>. »

Saint Cyprien, parlant des chrétiens baptisés dans la Samarie, dit : « Parce qu'ils ont reçu le baptême légitime, il ne manquait plus que le Saint-Esprit, c'est ce que firent Pierre et Jean; car il est dit qu'après avoir prié sur eux, et leur avoir imposé les mains, l'Esprit saint invoqué, se répandit sur eux. *C'est ce qui a lieu encore parmi nous*, afin que ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise, étant présentés aux évêques, reçoivent, par nos prières et l'imposition de nos mains, le Saint-Esprit, et soient rendus parfaits par le sceau du Seigneur<sup>3</sup>. »

Saint Cyrille, de Jérusalem, compare le saint chrême de la confirmation à l'Eucharistie : « Vous avez été oints de l'huile étant rendus participants de Jésus-Christ. Considérez que vous ne le regardez plus comme une simple onction; car, de même que le pain de l'Eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus un simple pain, mais le corps du Christ, de même aussi cette sainte onction n'est plus une onction commune, après l'invocation, mais le don du Christ et du Saint-Esprit rendu efficace par sa divinité. Vous avez été oints sur le

<sup>1</sup> Trait., VI. *In epist. Joannis.*

<sup>2</sup> *De resurrectione carnis.*

<sup>3</sup> Epist., LXXIII.



front, afin que vous soyez délivrés de la honte que les premiers transgresseurs ont toujours éprouvée, et que vous puissiez contempler la gloire de Dieu avec une contenance assurée..... Comme Jésus-Christ, après son baptême et après la descente du Saint-Esprit sur lui, prit son essor et triompha de ses adversaires, de même aussi, après le saint baptême et l'onction mystérieuse, revêtus de la plénitude du Saint-Esprit, élevez-vous contre les puissances ennemies et soumettez-les en disant : « Je puis tout dans le Christ qui me fortifie<sup>1</sup>. »

Saint Ambroise, commentant ces paroles de l'Apôtre : « Dieu nous a donné le gage de l'Esprit (II Cor., I, 22), » rapporte ce texte au sceau de la confirmation : « Souvenez-vous, dit-il, que vous avez reçu le sceau spirituel, l'esprit de sagesse et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de la divine crainte. Dieu le Père nous a marqués de son sceau ; le Seigneur nous a *confirmés* et nous a donné le gage du Saint-Esprit dans nos cœurs, *comme vous l'avez appris par les leçons que vous avez lues dans l'Apôtre*<sup>2</sup>. »

Saint Ambroise parle ici des sept dons du Saint-Esprit qui sont reçus à la confirmation, et tous les évêques de nos jours invoquent ces mêmes dons, sur ceux qu'ils vont confirmer.

« Savez-vous, écrit saint Jérôme contre les lucifériens de son temps, que la pratique des Eglises est que l'imposition des mains soit faite sur les baptisés, et l'Esprit saint invoqué sur eux ? Où est-ce écrit ? me demanderez-vous. Dans les Actes des Apôtres ; et quand nous n'aurions pas en mains l'autorité de l'Ecriture, le consentement de tout l'univers aurait force de loi sur ce point<sup>3</sup>. »

« Vous comprenez sans peine, dit saint Augustin, par

<sup>1</sup> Cat., XXI, *Myst. III de s. Chrismate.*

<sup>2</sup> *De myst.*, CVII, n° 42.

<sup>3</sup> *Dialogue contre Lucifer.*

cette onction le sacrement du chrême qui, néanmoins, dans la classe des sceaux visibles, est aussi sacré que le baptême lui-même<sup>1</sup>. »

Les Eglises orientales schismatiques reconnaissent la confirmation comme un sacrement, et en administrent le rite comme nous le faisons par l'imposition des mains et par l'application du chrême. Or, plusieurs de ces Eglises se sont séparées de l'Eglise catholique, depuis quatre ou cinq siècles. Ce fait venge éloquemment l'antiquité apostolique de la confirmation, et c'est une ample réfutation de ceux qui voudraient lui attribuer une origine plus récente.

Le protestantisme, qui a fait disparaître tant d'autres sacrements dans sa manie de destruction, n'a pas manqué d'abolir la confirmation.

L'Eglise épiscopale a cependant gardé le nom de la confirmation, et nous emprunte même une partie de nos prières et de nos cérémonies.

Afin de s'opposer à l'enseignement uniforme des catholiques aussi bien que des Eglises orientales, à la fois orthodoxes et schismatiques, elle déclare que la confirmation est un simple rite mais non un sacrement.

Pour se mettre en opposition avec la pratique de toute l'antiquité, elle mutile les rites en supprimant l'onction sacrée. Elle retient l'ombre sans la substance.

Elle lève toutefois les mains sur ceux qui doivent être confirmés; mais ce ne sont pas les mains ointes de Pierre ou de Jean, de Cyprien ou d'Augustin, auxquels il a été dit : « Que tout ce que vous aurez béni soit béni; que tout ce que vous aurez sanctifié le soit aussi<sup>2</sup>. » Ils levaient leurs mains avec autorité, et elles étaient revêtues d'un pouvoir surnaturel.

<sup>1</sup> Le II, *concrea lit. Petil.*

<sup>2</sup> *Pontifical Romain.*

Les mains des évêques épiscopaux sont paralysées par l'acte de suicide des réformateurs, qui refusent positivement toute efficacité au rite qu'ils administrent.

---

## CHAPITRE XXI

### LA SAINTE EUCHARISTIE

Parmi les différents dogmes de l'Eglise catholique, il n'en est pas qui repose sur une autorité plus grande, que celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Les passages du Nouveau Testament qui se rapportent à ce sujet sont si nombreux et si clairs, que je suis embarrassé pour fixer mon choix, et que je trouve difficile de les réunir tous dans l'espace de ce court chapitre.

Les évangélistes ne se sont jamais appesantis sur les mêmes mystères de la religion. Ils ont eu plutôt pour but de se suppléer l'un l'autre, de telle sorte que l'un mentionne ce que l'autre aura omis ou légèrement touché dans sa course rapide. Mais à l'endroit de la sainte Eucharistie, les écrivains sacrés suivent une méthode sensiblement différente. Nous trouvons que les quatre évangélistes, réunis à saint Paul, ont écrit d'une manière si explicite et si abondante sur ce sujet, qu'un seul suffirait amplement pour prouver le dogme, sans les prendre collectivement.

Ces cinq auteurs inspirés ont donné le poids de leur témoignage individuel à la doctrine de l'Eucharistie, parce qu'ils ont prévu (ou plutôt le Saint-Esprit parlait

par eux) que ce grand mystère, qui exige un si grand exercice de la foi, et qui ordonne de plier notre « intelligence sous l'obéissance du Christ<sup>1</sup>, » rencontrerait de l'opposition, dans le cours des temps, de la part de ceux qui osent rapetisser ainsi la parole infaillible de Dieu à la taille de leur jugement propre soumis à l'erreur.

Je choisirai trois classes d'arguments, pris dans le Nouveau Testament, qui démontrent suffisamment la présence réelle du Christ dans le Saint-Sacrement : la première a trait à la promesse de l'Eucharistie ; la seconde à son institution ; la troisième regarde son usage parmi les fidèles.

Je commence par les paroles de la promesse. Tandis que Jésus prêchait sur les bords de la mer de Galilée, une multitude de peuple le suivait, comme d'habitude, attirée par les miracles qu'il accomplissait, et par les paroles de salut qu'il faisait entendre. Voyant que le peuple n'avait pas de nourriture, il multiplia cinq pains et deux poissons, si bien qu'ils purent fournir aux besoins de cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants.

Notre-Seigneur jugea le moment favorable, pour parler du sacrement de son corps et de son sang qu'il devait distribuer, non à quelques milliers, mais à des millions d'âmes ; non dans un seul lieu, mais partout ; non à une seule époque, mais tous les jours jusqu'à la fin du monde. « Je suis, dit Jésus à ses auditeurs, le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts... Je suis le pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour le salut du monde. » Les Juifs disputaient entre eux disant : « Comment peut-il nous donner sa chair à manger ? » Alors Jésus leur dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis : à

<sup>1</sup> Corint., X, 5.

moins que vous ne mangiez la chair du Fils de l'homme, et que vous ne buviez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage<sup>1</sup>. »

Si vous aviez été parmi les auditeurs de notre Sauveur en pareille circonstance, n'auriez-vous pas été porté, par la noble simplicité de ses paroles, à croire qu'il parlait vraiment de son corps et de son sang? Son langage, en effet, n'est pas susceptible d'une autre interprétation.

Quand notre Sauveur dit aux Juifs : « Vos pères, qui ont mangé la manne, sont morts... Mais celui qui mange ce pain (eucharistique) vivra toujours, » il voulait évidemment affirmer la supériorité de la nourriture qu'il nous donnait, sur la manne qui avait été donnée aux enfants d'Israël.

Si l'Eucharistie n'était que du pain et du vin commémoratifs, au lieu d'être supérieure à la manne, elle lui serait inférieure; car la manne était une nourriture surnaturelle, céleste, miraculeuse, tandis que le pain et le vin sont une nourriture naturelle et terrestre.

Les interprètes les meilleurs et les plus dignes de foi des paroles du Sauveur sont certainement la multitude, et les disciples qui l'écoutaient. Ils entendaient tous ses paroles dans le même sens que l'Eglise catholique. Ils croyaient que notre Sauveur parlait littéralement de son corps et de son sang. Les évangélistes nous disent que les Juifs « discutaient entre eux en disant : Comment peut-il nous donner sa chair à manger? » Et même ses disciples, tout en évitant le langage irrespectueux de la multitude, laissaient percer leur doute sous cette forme plus radoucie : « Cette parole est dure, et qui peut l'écouter<sup>2</sup>? » Ils furent

<sup>1</sup> S. Jean, VI, 48-56.

<sup>2</sup> S. Jean, VI, 61.

tellement choqués par la promesse de notre Sauveur qu'après cela « un grand nombre de ses disciples s'en allèrent et ne revinrent plus <sup>1</sup>. » Ils montraient évidemment par leurs paroles et leur conduite, qu'ils comprenaient que Jésus avait parlé littéralement de sa chair ; car s'ils avaient interprété ses paroles dans un sens figuratif, ils ne les auraient pas trouvées dures, et ils n'auraient pas été portés à abandonner leur maître.

Mais, me dira-t-on peut-être, les disciples et les Juifs qui entendaient notre Sauveur l'ont mal compris, prenant ses paroles dans un sens littéral, tandis qu'il leur avait parlé dans un sens figuratif. Il est facile de réfuter cette objection. Sans doute, il est arrivé assez souvent que notre Sauveur a été mal compris par ses auditeurs. En pareilles circonstances, il a toujours pris soin d'éloigner de leur esprit la fausse impression qu'ils avaient reçue, en établissant le vrai sens dans un langage simple. Ainsi, par exemple, ayant dit à Nicodème que si un homme ne renaît il ne peut entrer dans le royaume des cieux, et, ayant remarqué que sa pensée n'avait pas été bien comprise par ce disciple, notre Sauveur ajouta : « A moins qu'un homme ne renaisse de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux <sup>2</sup>. » Et de nouveau, comme il mettait en garde ses disciples contre le levain des Pharisiens, trouvant qu'ils avaient donné un sens erroné à ses paroles, il ajouta aussitôt qu'ils avaient à se prémunir contre « la doctrine des Pharisiens <sup>3</sup>. »

Dans la circonstance actuelle, notre Sauveur change-t-il son langage, quand il voit que ses paroles sont prises au sens littéral ? Dit-il à ses auditeurs qu'il a parlé dans un sens figuré ? Adoucit-il le ton de ses expressions ? Loin de là. Au lieu de tempérer la force de ses paroles, il reprend

<sup>1</sup> S. Jean, VI, 67.

<sup>2</sup> S. Jean, III.

<sup>3</sup> S. Matth., XVI.

ce qu'il a déjà dit, et dans un langage bien plus emphatique : « En vérité, en vérité, je vous le dis, à moins que vous ne mangiez la chair du Fils de l'homme et que vous ne buviez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Quand notre Sauveur vit les Juifs et plusieurs de ses disciples l'abandonner, se tournant vers les douze qu'il s'était choisis, il leur dit vivement : « Voulez-vous aussi vous retirer? » Et Simon-Pierre de répondre : « A qui irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle! »

A votre tour aussi, mon cher lecteur, vous devez choisir. Répondrez-vous comme les Juifs, ou comme les disciples de peu de foi, ou comme Pierre? Ah! que quelques-uns disent avec les Juifs sans foi : « Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger? » Que quelques autres redisent avec les disciples incrédules : « C'est une dure parole, et qui peut l'entendre? » Mais dites avec Pierre : « Seigneur, à qui irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle<sup>1</sup> ! »

Jusqu'ici je me suis appesanti sur les paroles de la promesse. Je vais maintenant donner les paroles de l'institution, qui sont rapportées à peu près dans les mêmes termes par saint Matthieu, saint Marc, et saint Luc. Dans l'Evangile selon saint Matthieu nous lisons le récit suivant: « Tandis qu'ils étaient à table, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant: Prenez et mangez: ceci est mon corps. Prenant ensuite le calice, il rendit grâces, le leur donna en disant: Buvez-en tous, car c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour beaucoup, pour la rémission des péchés<sup>2</sup>. »

Comparez, je vous prie, le dernier texte de la promesse avec celui-ci. Quel rapport intime ils ont l'un avec l'autre; ils sont comme les deux anneaux d'une chaîne! Avec

<sup>1</sup> S. Jean, VI, 68, 69.

<sup>2</sup> S. Matth., XXVI, 26, 28.



quelle fidélité Jésus a rempli la promesse qu'il avait faite ! Pourrait-on exprimer cette pensée avec des termes plus clairs : « Ceci est mon corps ; ceci est mon sang ? »

Pourquoi l'interprétation catholique est-elle rejetée par les protestants ? Est-ce que par lui-même le texte est obscur et ambigu ? Point du tout ; mais parce qu'ils ne comprennent pas comment Dieu peut opérer un miracle aussi étonnant, que celui de donner son corps et son sang en nourriture spirituelle.

Faut-il mesurer le pouvoir de la miséricorde divine à la faible règle de l'entendement humain ? N'est-il permis au Très-Haut de faire que ce que nous pouvons concevoir par notre raison ? Faut-il déclarer une chose impossible parce que nous n'en pouvons voir la possibilité ?

Dieu n'a-t-il pas créé le ciel et la terre de rien par le seul *fiat* de sa parole ? Quel mystère pourtant ! Ne tient-il pas le monde suspendu dans l'espace ? Ne transforme-t-il pas la faible tige en un grain substantiel ? N'a-t-il pas nourri plus de cinq mille personnes avec cinq pains et deux poissons ? Quel mystère ! N'a-t-il pas fait pleuvoir la manne du haut des cieux pendant quarante ans, pour nourrir les enfants d'Israël dans le désert ? En Egypte n'a-t-il pas converti les rivières en fleuves de sang, et aux noces de Cana changé l'eau en vin ? Ne fait-il pas tous les jours des âmes pieuses les temples du Saint-Esprit ? Aurons-nous la témérité d'affirmer, au mépris de la déclaration expresse du Seigneur, que Dieu, qui opère toutes ces merveilles, est incapable de changer le pain et le vin en son corps et en son sang pour en faire la nourriture de nos âmes ?

C'est, me dites-vous, un mystère au-dessus de notre compréhension. C'est un mystère cependant. Toute religion qui rejette une vérité révélée parce qu'elle est incompréhensible, renferme en elle-même des germes de dissolution, et s'éteindra dans le rationalisme. Le mystère

ne nous enveloppe-t-il pas de tous côtés ? Ne sommes-nous pas un mystère à nous-mêmes ? Expliquez-moi comment l'âme anime et pénètre tout le corps, comment la main se meut au commandement de la volonté. Expliquez-moi le mystère de la vie et de la mort ?

L'Écriture n'est-elle pas remplie de mystères ? Ne croyez-vous pas à la Trinité, ce mystère non seulement au-dessus, mais en apparence, contre la raison ? N'admettez-vous pas l'Incarnation, — que le faible enfant de Bethléem était Dieu ? Je comprends que les rationalistes niant tout ce qui est surnaturel, rejettent la présence réelle ; mais que des chrétiens n'acceptent pas l'autorité de la Bible, c'est pour moi inexplicable.

Ceux qui rejettent l'interprétation catholique expliquent-ils de manière à se satisfaire eux-mêmes ce texte : « Ceci est mon corps ? » Hélas ! c'est ici que leur embarras commence. Quelques années seulement après que les premiers réformateurs eurent rejeté la doctrine catholique de l'Eucharistie, on n'avait pas donné moins de cent significations différentes à ces paroles : « Ceci est mon corps. » Il est plus facile de détruire que de rebâtir.

Laissez-moi ajouter quelques preuves en faveur de l'interprétation catholique ou littérale. Pour nous conformer à une règle généralement admise dans l'interprétation de la sainte Écriture, nous devons toujours donner aux paroles leur sens littéral, à moins qu'un motif spécial ne nous oblige à leur prêter un sens figuratif. Dans l'exemple présent, bien loin d'être obligés de donner aux paroles citées plus haut un sens figuratif, toutes les circonstances rapprochées du moment où elles ont été prononcées, nous imposent le devoir strict de les interpréter dans leur sens le plus littéral.

A qui notre Sauveur adresse-t-il ces paroles ? A quel moment et dans quelles circonstances les a-t-il prononcées ? Il s'adressait à ses quelques disciples qu'il avait choisis, à

qui il avait promis de parler désormais, non en paraboles ou dans un langage obscur, mais avec des paroles pleines de simplicité et de vérité. Il les prononça la nuit qui précéda sa Passion. Quand est-ce qu'un homme emploie un langage plus clair que sur le point de mourir?

Ces paroles : « Ceci est mon corps; ceci est mon sang, » formaient un nouveau dogme de foi que tous devaient croire, et des préceptes nouveaux que tous devaient rigoureusement observer. Ce furent les dernières paroles et comme le testament de notre Sauveur bien-aimé. Quel langage doit être plus clair que celui qui renferme un article de foi? Quelles paroles doivent être plus exemptes de métaphore et de figures que celles qui mettent une loi nouvelle en vigueur? Mais surtout, où trouverez-vous des paroles plus claires et moins ornées que celles qui expriment les dernières volontés?

Si nous expliquons ces paroles dans leur sens clair et naturel, c'est-à-dire catholique, on ne saurait trouver un langage à la fois plus simple et plus intelligible. Si nous nous éloignons de l'interprétation catholique, il est impossible de leur donner une signification raisonnable.

Arrivons maintenant à la troisième classe des textes tirés de l'Écriture, se rapportant à l'usage ou à la réception de ce sacrement parmi les fidèles.

Quand Jésus, comme vous le savez, eut institué l'Eucharistie, à la dernière cène, il ordonna à ses disciples et à leurs successeurs, de renouveler jusqu'à la fin des temps, en mémoire de lui, le rit sacré qu'il venait d'accomplir. Ce que j'ai fait, à votre tour faites-le « en mémoire de moi <sup>1</sup>. »

Nous avons les moyens les plus certains de connaître quelle a été la doctrine des apôtres envers l'Eucharistie, en examinant ce qu'ils ont fait en mémoire de Notre-

<sup>1</sup> S. Luc, XXII, 19.

Seigneur. N'ont-ils distribué que du pain et du vin aux fidèles? ou ont-ils consacré, comme ils le croyaient, le corps et le sang de Jésus-Christ? S'ils ont cru, s'ils ont professé donner que du pain et du vin en mémoire de la cène du Sauveur, l'interprétation catholique croule entièrement. Si, au contraire, nous trouvons que les apôtres et leurs successeurs, du premier siècle jusqu'au neuvième, ont fait profession de consacrer et de distribuer le corps et le sang du Christ, et de le faire par la vertu du commandement de leur Sauveur, l'interprétation catholique est seule admissible.

Que saint Paul soit notre premier témoin. Songez pour un moment que vous êtes un membre de la primitive Eglise réunie à Corinthe. On lit une lettre de l'apôtre saint Paul, dans laquelle se trouvent les paroles suivantes : « N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons est la communion du sang de Jésus-Christ? et que le pain que nous rompons est la communion du corps du Seigneur?... Car c'est du Seigneur que j'ai reçu ce que je vous ai enseigné, à savoir : que le Seigneur Jésus, dans la nuit même qu'il fut livré, prit du pain et rendant grâces le rompit en disant : « Prenez et mangez. Ceci est mon corps « qui sera livré pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. » Prenant de même, après le souper, le calice il dit : « Ce « calice est la nouvelle alliance en mon sang. Faites ceci en « mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez. » Car quiconque mangera ce pain et boira ce calice du Seigneur indignement, *sera coupable du corps et du sang du Seigneur*. Que l'homme s'éprouve d'abord, et qu'alors seulement il mange de ce pain et boive à ce calice. Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement, *ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur*<sup>1</sup>. »

Saint Paul pouvait-il exprimer plus clairement qu'il l'a

<sup>1</sup> I Corint., X, 16, et XI, 23, 29.

fait, sa croyance à la présence réelle? L'Apôtre affirme nettement que le calice et le pain que lui et les apôtres ses confrères bénissent, est la participation au corps et au sang de Jésus-Christ. Et assurément personne ne pouvait le dire, en mangeant un pain ordinaire. Remarquez ces paroles de l'Apôtre : Quiconque recevra ce sacrement indignement « sera coupable du corps et du sang du Seigneur. » Quel crime détestable ! Car ces paroles signifient que ceux qui reçoivent le sacrement indignement, seront coupables du péché de haute trahison, celui d'avoir répandu en vain le sang de leur Seigneur. — Comment serait-on coupable d'un crime aussi énorme, si l'on n'avait pris dans l'Eucharistie, qu'un peu de pain ou un peu de vin ? Un homme sera-t-il accusé d'homicide, en cette république, pour avoir exercé une violence sur la statue ou sur le portrait du gouverneur ? Certainement non. De même saint Paul serait-il assez peu raisonnable pour déclarer un homme coupable d'avoir foulé aux pieds le sang de son Sauveur, en buvant d'une manière indigne un peu de vin en mémoire de lui.

Etudiez également ces paroles : « Celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, *ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur.* » Celui qui communie d'une manière indigne, accusé de ne pas reconnaître ou de ne pas discerner dans l'Eucharistie le corps du Seigneur, s'il n'avait devant lui que du pain et du vin ? Ainsi donc si les paroles de saint Paul sont prises dans le sens figuratif, elles sont exagérées, torturées, forcées dans les termes, elles restent sans signification et sans vérité. Mais si on les prend littéralement, elles sont pleines de sens, d'une signification terrible, elles sont l'éloquent commentaire des paroles que j'ai citées des Evangélistes.

Les Pères de l'Eglise, sans exception, reproduisent le langage de l'Apôtre des Gentils, en proclamant la présence

réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. J'ai compté les noms de soixante-trois Pères, et éminents écrivains ecclésiastiques enseignant avec éclat entre le premier et le sixième siècle, et tous proclament la présence réelle, — les uns en exposant le mystère, les autres en remerciant Dieu pour ce don inestimable, d'autres en exhortant les fidèles à le recevoir dignement. Dans cette armée de témoins, je n'en puis choisir que quelques-uns, et je les prends au hasard.

Saint Ignace, disciple de saint Pierre, parlant d'une secte appelée gnostiques, dit : « Ils s'abstiennent de l'Eucharistie et de toute prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ. »

Saint Justin, dans une apologie à l'empereur Antonin, écrivait au second siècle : « Nous ne recevons pas ces choses comme un pain et une boisson ordinaires. Mais comme Jésus-Christ notre Sauveur a été fait chair par la parole de Dieu, on nous a appris que l'Eucharistie *est à la fois la chair et le sang du même Jésus incarné.* »

Origène (au troisième siècle) écrit : « Si vous montez avec le Christ pour célébrer la Pâques, il vous donnera ce pain de bénédiction qui est son propre corps, et il vous accordera son propre sang. »

Saint Cyrille de Jérusalem (au quatrième siècle) dit, dans les instructions qu'il adresse aux catéchumènes : « Ayant lui-même déclaré que *ceci est son corps*, qui osera en douter? Ayant dit lui-même : *Ceci est mon sang*, qui osera le révoquer en doute et dire : Ceci n'est pas son sang? Il a autrefois, à Cana, changé l'eau en vin qui a quelque rapport avec le sang; et il ne mérite pas créance quand il a changé le vin en sang? » Ne semble-t-il pas qu'il argumente contre les incrédules modernes?

Saint Jean Chrysostome, qui mourut au commencement du cinquième siècle, prêchant sur l'Eucharistie : « Si

vous étiez, dit-il, incorporels, il vous accorderait ces mêmes dons incorporels sans les couvrir. Mais puisque l'âme est unie au corps, il nous accorde, sous des choses perceptibles aux sens, d'autres choses qui doivent être saisies par l'entendement. Combien, de nos jours, disent : « Que ne pouvons-nous voir le maintien de Jésus, son visage, ses vêtements, sa chaussure ? » Le voilà, vous le touchez, vous le mangez !

Saint Augustin, s'adressant aux nouveaux baptisés, leur dit : « Je vous ai promis un discours dans lequel je devais vous développer le sacrement de la table du Seigneur, que vous contemplez à l'instant même, et dont vous avez été rendus participants la nuit dernière. Le pain que vous voyez sur l'autel, après avoir été sanctifié par la parole de Dieu, devient le corps du Christ. Ce calice, après avoir été sanctifié par la parole de Dieu, devient le sang du Christ. »

Mais pourquoi multiplier les autorités ? A l'heure actuelle, toutes les communions chrétiennes, les protestants exceptés, répandues dans l'univers, professent la croyance à la présence réelle du Christ dans le sacrement.

Les Nestoriens et les Eutychéens, qui se sont séparés de l'Eglise catholique au cinquième siècle, admettent la présence corporelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Telle est la foi de l'Eglise grecque qui, depuis mille ans, a brisé l'union avec nous, aussi bien que de l'Eglise russe actuelle. Telle est la doctrine des Cophtes schismatiques, des Assyriens, des Chaldéens, des Arméniens, et, en résumé, de toutes les sectes orientales qui ne sont plus en communication avec le siège de Rome.

---

## CHAPITRE XXII

### LA COMMUNION SOUS UNE ESPÈCE

Notre Sauveur a donné la communion sous les deux espèces du pain et du vin, à la dernière Cène, à ses apôtres. Les évêques et les prêtres qui célèbrent nos saints mystères sont obligés de communier sous deux espèces. Cependant le Jeudi-Saint, tous les prêtres, de quelque rang qu'ils soient, le Pape compris, ne reçoivent que le pain consacré, à moins qu'ils ne célèbrent eux-mêmes.

L'Eglise nous enseigne que Jésus-Christ est contenu complètement et tout entier sous chaque espèce, de telle sorte que celui qui communit sous l'espèce du pain ou du vin ne reçoit pas un sacrement mutilé ou un sacrement divisé, mais participe à tout le sacrement aussi complètement que s'il recevait les deux espèces. Ainsi le laïque qui reçoit le pain consacré, participe aussi abondamment au corps et au sang de Jésus-Christ, que le célébrant qui reçoit les deux éléments consacrés.

Notre-Seigneur dit : « Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Si un homme mange de ce pain, il vivra à jamais, et le pain que je vous donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde... Celui qui me mange vivra par moi. Celui qui mange ce pain vivra toujours <sup>1</sup>. »

D'après ce passage, il est évident que quiconque com-

<sup>1</sup> S. Jean, VI, 151 et suiv.



munie sous l'espèce du pain communie à la chair vivante de Jésus-Christ inséparable de son sang, et qui, à cause de son état glorieux, ne peut être divisée, car « Jésus-Christ, une fois ressuscité, ne meurt plus<sup>1</sup>. » Notre-Seigneur, dans ces paroles, ne parle point du calice sacramentel, mais seulement du pain eucharistique, auquel il attribue toute l'efficacité attachée à la communion, même sous les deux espèces, c'est-à-dire l'union avec lui, la vie spirituelle, le salut éternel.

Saint Paul, écrivant aux Corinthiens, dit : « Quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement sera coupable du corps et du sang du Sauveur<sup>2</sup>. » L'Apôtre déclare nettement ici que pour une participation indigne à la Cène du Seigneur, soit sous l'espèce du pain, soit sous l'espèce du vin, nous profanons tout à la fois le corps et le sang de Jésus-Christ. Comment pourrait-il en être ainsi si Jésus-Christ n'était pas complètement renfermé sous chaque espèce ? L'Apôtre affirme avec tant de force la doctrine catholique que les traducteurs protestants ont falsifié ce texte en le rendant ainsi : « Celui qui mangera ce pain *et* boira ce calice, » substituant le mot *et* à la conjonction *ou*, contrairement à l'original grec d'où la version catholique a été exactement tirée.

C'est encore une doctrine reçue par les Pères, que l'Eucharistie est contenue dans toute son intégrité, soit dans le pain, soit dans le calice consacrés. Saint Augustin, dont l'autorité peut être citée entre toutes les autres, dit « que chacun reçoit le Christ Seigneur *tout entier* sous chaque espèce<sup>3</sup>. »

Luther lui-même, après sa révolte, était si clairement convaincu de cette vérité qu'il fut l'avocat inflexible de la communion sous une espèce. « Si un concile, dit-il, im-

<sup>1</sup> Rom., VI, 9.

<sup>2</sup> Corin., XI, 27.

<sup>3</sup> Aug. de consec. dist.

posait ou permettait les deux espèces, nous n'y acquiescerions nullement ; mais en dépit du concile et de ses décrets, nous ne mettrions en usage qu'une espèce, mais jamais les deux <sup>1</sup>. »

Leibnitz, l'éminent théologien protestant, fait observer « qu'on ne saurait nier que le Christ ne soit *entièrement* reçu, *en vertu de la concomitance*, sous chaque espèce, ni que sa chair soit séparée de son sang <sup>2</sup>. »

Puisque la même vertu est contenue dans le sacrement, administré sous l'une ou sous l'autre espèce, les fidèles ne gagnent rien à le recevoir sous deux espèces, comme ils ne perdent rien à le recevoir sous une seule. Nous ne trouvons nulle part, il est vrai, des textes où notre Sauveur exige que la communion soit administrée aux fidèles sous les deux espèces : il a voulu que cette matière fût réglée par la sagesse et la discrétion de l'Eglise, comme il l'a fait pour la manière d'administrer le baptême.

Il est vrai que notre Rédempteur a dit : « Buvez-en tous. » Toutefois, rappelons-nous que ces paroles n'ont pas été adressées au peuple en général, mais uniquement aux apôtres, qui, seuls, en pareille circonstance, reçurent l'ordre de consacrer son corps et son sang en mémoire de lui. Nous ne sommes pas plus autorisé à conclure que les fidèles sont tenus de boire au calice, parce qu'il a été ordonné aux apôtres de le faire, que nous ne pouvons supposer que les laïques ont le pouvoir ou la faculté de consacrer le pain et le vin, parce que le pouvoir de le faire a été conféré aux apôtres pendant la dernière Cène.

Il est encore vrai que Notre-Seigneur dit au peuple : « A moins que vous ne mangiez la chair du Fils de l'homme et que vous ne buviez son sang, vous n'aurez

<sup>1</sup> *De formula missæ.*

<sup>2</sup> *Systema theolog.*, p. 250.

pas la vie en vous. » Cet ordre est exécuté à la lettre par les laïques lorsqu'ils participent au pain consacré où comme nous l'avons vu, se trouve *dans toute son intégrité* Jésus-Christ Notre-Seigneur. Si donc notre Sauveur a dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, » il a dit pareillement : « Le pain que je vous donnerai, c'est ma chair pour le salut du monde. »

Il me semble que l'accusation portée contre nous de rejeter le calice consacré est maladroitement présentée par les docteurs protestants, qui enlèvent toute vertu intrinsèque au sacrement, en ne donnant à leurs disciples que du pain et du vin. La différence entre eux et nous se ramène à ce point : c'est que, sous une espèce, nous donnons toute la *substance*, tandis que sous les deux nos adversaires, de leur propre aveu, n'en présentent que *l'ombre*.

En examinant l'histoire de l'Eglise sur ce sujet, nous trouvons que, jusqu'au douzième siècle, la communion a été quelquefois distribuée sous une espèce, quelquefois sous une autre, communément sous les deux.

1<sup>o</sup> Saint Luc nous dit que les nouveaux convertis de Jérusalem « persévéraient dans la communion du pain, (c'est ainsi que parfois on appelait familièrement l'Eucharistie) et dans la prière <sup>1</sup>. » Et encore il parle ailleurs des disciples chrétiens réunis à Troade un dimanche « pour rompre le pain <sup>2</sup>. » Par ces différents passages, nous sommes autorisés à conclure que les apôtres, de temps en temps, distribuaient la communion sous la seule espèce du pain, parce qu'on ne parle nullement du calice.

C'était certainement l'usage de ne porter aux malades que l'hostie consacrée. A coup sûr, s'il est une circonstance dans la vie où on ne doit rien négliger de ce qui est

<sup>1</sup> Actes, II, 42.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XX, 7.

nécessaire au salut, c'est aux approches de la mort. Eusèbe nous dit que le vieillard Sérapion ne reçut que le pain consacré des mains du prêtre. Et dans la vie de saint Ambroise, on nous dit qu'à sa dernière maladie on ne lui donna qu'une hostie consacrée.

Au temps des persécutions, on permettait aux chrétiens, aux confesseurs de la foi relégués dans les prisons, aux voyageurs dans leurs courses, aux soldats marchant au combat, aux ermites vivant dans le désert, de conserver avec eux le pain consacré et de s'en nourrir, comme Tertullien, Cyprien, Basile, Ambroise et les autres Pères de l'Eglise le témoignent.

De plus, dans la messe des *Présanctifiés*, célébrée dans l'Eglise latine le Vendredi-Saint seulement, et dans l'Eglise grecque tous les jours du carême, excepté le samedi et le dimanche, le prêtre officiant ne reçoit que le pain consacré<sup>1</sup>.

Dans toutes ces circonstances, les communians n'ont jamais douté qu'ils n'aient reçu la sainte Cène dans toute son intégrité. Et, à coup sûr, les Pères de la foi, qui étaient si consciencieux, eussent plutôt privé de la sainte Hostie leurs ouailles, que de leur livrer un sacrement mutilé.

2° Aux premiers jours de l'Eglise, on avait l'habitude de donner la sainte communion aux enfants sous la seule espèce du vin. Le prêtre plongeait son doigt dans le calice consacré et le présentait pour être sucé à l'enfant. Cette coutume existe encore aujourd'hui parmi les chrétiens schismatiques de tous les rites orientaux. Parfois, l'Hostie consacrée est détremmée dans le calice et donnée ensuite à l'enfant<sup>2</sup>.

3° La communion publique, toutefois, était habituellement administrée, aux premiers siècles, sous les deux espèces. Quoi qu'il en soit, les fidèles avaient le privilège

<sup>1</sup> *Histoire d'Alzay*, vol. I, p. 721.

<sup>2</sup> Denziger, *Rites orientaux*.

de participer au calice ou au pain, jusqu'au temps du pape Gélase, au cinquième siècle. A partir de cette époque l'usage de recevoir Notre-Seigneur sous les deux espèces, jusque-là facultatif, eut force de loi pour les motifs suivants :

La secte des Manichéens s'abstenait de participer au calice dans l'opinion erronée que l'usage du vin était illícite. Le pape Gélase, afin de démasquer et de condamner l'erreur de ces sectaires, ne laissa plus le choix aux fidèles de participer aux saints mystères sous l'une ou l'autre forme : il prescrivit que tous communieraient sous les deux espèces.

Cette loi fut en vigueur pendant un temps considérable, mais vers le treizième siècle, pour des causes diverses, elle est tombée peu à peu en désuétude, avec le consentement tacite de l'Eglise. Le concile de Constance, réuni en 1414, porta un décret exigeant que les fidèles communiasent sous l'espèce du pain seulement. Le concile fut déterminé à prendre ces mesures par des motifs à la fois de convenance et de religion.

L'immense diffusion de la foi chrétienne dans le monde avait rendu très difficile la tâche de présenter aux fidèles du vin consacré. Cet inconvénient est à peine éprouvé par les fidèles protestants, dont le nombre est limité, et qui ne communient qu'à certains dimanches de chaque mois. Les catholiques de l'univers, au contraire, sont au nombre de deux cent vingt-cinq millions, et comme la communion est offerte à un grand nombre presque tous les jours dans la plupart de nos églises et de nos chapelles; comme les communions annuelles, dans chaque paroisse, sont généralement le double de la population catholique, la somme totale des communions à travers le globe peut être estimée, en chiffres ronds, d'au moins cinq cents millions. Que de soins ne faudrait-il pas pour nous procurer le vin d'autel nécessaire à une aussi grande multitude? Pendant mes courses de missionnaire à travers

la Caroline du Nord, j'ai souvent trouvé qu'il ne m'était pas facile de me procurer une quantité suffisante de vin pour célébrer la messe autant qu'en requiert la validité. Cet embarras se fût accru outre mesure si le calice eût été étendu aux laïques, et plus encore dans ces froides régions où la culture de la vigne est inconnue, et où on ne se sert que de vin apporté par l'étranger<sup>1</sup>.

En outre, un grand nombre de communicants éprouveraient une très grande répugnance à boire après les autres au même calice, ce qui serait inévitable si le sacrement était administré sous les deux espèces. Dans nos plus grandes églises, où l'on distribue la communion tous les dimanches à des centaines de personnes, il y aurait grand danger de répandre une partie du vin consacré et de l'exposer ainsi à la profanation.

Mais par-dessus tout, de même que l'Eglise, au cinquième siècle, par son Pontife suprême saint Gélase, prescrivit l'usage du calice afin de réprover l'erreur des Manichéens considérant l'usage du vin comme illicite; de même, au quinzième siècle, elle a rejeté le calice pour condamner les nouveautés des *Calixtins*, qui enseignaient que le vin consacré était nécessaire à une communion valide. Si des circonstances justifiaient ou demandaient le changement de la discipline actuelle, l'Eglise n'hésiterait pas à rendre aux fidèles l'usage du calice.

<sup>1</sup> Quoique les protestants considèrent le calice comme une partie essentielle de la communion, ils ne paraissent pas, dans un grand nombre de cas, se soucier de ce qu'il contient: Je tiens de source certaine que dans une église épiscopale de la Virginie, les protestants communient avec le suc de mures noires, et non avec le vin de raisins. *L'Indépendant* de New-York, 21 septembre 1876, rapporte l'incident suivant : « Tout récemment un voyageur anglais rencontra une mission des Anabaptistes, au loin de Burmah, employant pour la communion la bière de Bass au lieu de vin. La bouteille mousseuse qu'on débouchait sur la table de communion ne parut pas assez convenable au visiteur qui présenta au pasteur six bouteilles de vin de Bordeaux devant servir à la confection du sacrement. »

## CHAPITRE XXIII

### LE SACRIFICE DE LA MESSE

Le sacrifice est l'oblation ou l'offrande d'un objet sensible faite à Dieu, avec destruction ou changement de cet objet, pour montrer que Dieu est l'auteur de la vie ou de la mort. Ainsi, dans la loi ancienne, avant la venue de Jésus-Christ, quand le peuple hébreu désirait offrir un sacrifice à Dieu, on choisissait un agneau ou tout autre animal que l'on égorgeait, et dont on brûlait la chair, reconnaissant par cet acte que Dieu est le maître suprême de la vie et de la mort. Les anciens offraient à Dieu deux sortes de sacrifices, à savoir : des créatures vivantes, telles que taureaux, agneaux et oiseaux ; des objets inanimés, tels que froment, orge et en général les premiers fruits de la terre.

Tous les peuples, juifs, idolâtres ou chrétiens, si nous en exceptons les disciples de Mahomet et les protestants modernes, ont fait du sacrifice leur acte principal d'adoration. Si vous remontez à l'origine du monde, vous trouverez que les enfants d'Adam offraient des sacrifices à Dieu : Abel, les premiers nés de son troupeau, et Caïn, les fruits de la terre <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Genèse, IV.

Quand Noé et toute sa famille eurent été sauvés du déluge qui avait couvert la surface de la terre, son premier acte, en sortant de l'arche, après que les eaux eurent disparu, fut d'offrir des holocaustes au Seigneur, pour attirer ses faveurs sur ses enfants et pour le remercier de l'avoir conservé <sup>1</sup>. Abraham, le père de la race juive, offrait, sur son ordre, des victimes au Très-Haut <sup>2</sup>. Nous lisons que Job avait l'habitude d'offrir des holocaustes au Seigneur, pour attirer les faveurs de Dieu sur ses enfants, et pour obtenir le pardon des péchés qu'ils pouvaient avoir commis <sup>3</sup>.

Lorsque Jéhovah livra à Moïse, sur le mont Sinaï, les tables de la loi, il donna à son serviteur les plus minutieux détails concernant les cérémonies à observer dans les sacrifices qu'on aurait à lui offrir. Il prescrivit l'espèce de victimes qu'on devait lui immoler, les qualités des prêtres qui devaient servir à l'autel, le lieu du sacrifice et la manière dont on devait offrir les victimes. Depuis, les prêtres juifs avaient l'habitude de tuer tous les jours deux agneaux en sacrifice au Seigneur <sup>4</sup>. En agissant ainsi, ils figuraient le grand sacrifice de la loi nouvelle, dans lequel nous offrons chaque jour au Très-Haut sur l'autel « l'agneau de Dieu qui ravit les péchés du monde. »

En un mot, dans les calamités publiques, — soit que leurs ennemis les menaçassent, soit qu'ils fussent sur le point de livrer bataille, soit que la peste ou toute autre épidémie les visitât, — les Juifs recouraient à Dieu par des sacrifices solennels : comme l'Eglise catholique de nos jours, ils avaient des sacrifices non seulement pour les vivants, mais encore pour les morts. Nous lisons en effet dans les saintes Ecritures, que Judas Macchabée ordonna

<sup>1</sup> Genèse, VIII.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XV.

<sup>3</sup> Job, I.

<sup>4</sup> Nombres, XXVIII.



qu'on offrit le sacrifice pour l'âme de ses soldats qui avaient été tués dans la bataille<sup>1</sup>.

Nous voyons aussi que les sacrifices existaient non seulement parmi les Juifs, qui adoraient le vrai Dieu, mais aussi parmi les païens et les nations idolâtres.

Quelque confuses, imparfaites ou erronées qu'aient été chez les peuples païens les notions de la divinité, ils retenaient assez des vestiges de la tradition primitive, pour se croire dans l'obligation rigoureuse d'apaiser la colère et d'invoquer les bénédictions de la divinité par des victimes et par des sacrifices. Plutarque, un historien ancien qui vivait au second siècle, dit des peuples païens : « Vous trouveriez plutôt des villes sans murailles, sans littérature, sans les arts et les sciences d'une vie civilisée, qu'une ville sans prêtres, sans autels, et privée de sacrifices offerts aux dieux. »

Les Indiens de notre contrée avaient l'habitude d'offrir des sacrifices au Grand-Esprit, comme le Père Jogues et d'autres missionnaires de cette époque nous l'apprennent. Tous ces anciens sacrifices n'étaient que des figures du grand sacrifice de la loi nouvelle; ils tiraient de lui toute leur efficacité, comme la loi ancienne a été la figure de la nouvelle loi de grâce. Et parce que les anciens sacrifices n'étaient que l'ombre et la figure, ils étaient imparfaits et insuffisants. « Il est impossible, dit saint Paul, que leurs péchés soient remis par le sang des taureaux et des boucs. Voilà pourquoi lorsque Jésus entre dans le monde il dit : « Vous n'avez voulu ni des sacrifices ni des oblations, mais vous m'avez adapté un corps. Les holocaustes pour le péché ne vous ont pas plu. Alors j'ai dit : Me voici<sup>2</sup>. » Comme s'il disait : « Le sang des bœufs et des boucs ne suffit plus pour apaiser votre vengeance et pour les

<sup>1</sup> II Macch., XII, 43, 46.

<sup>2</sup> Hébreux, X, 4, 7,

purifier de leurs péchés ; voilà pourquoi je viens m'offrir moi-même en holocauste favorable pour les péchés du monde. »

Le prophète Isaïe déclare que les sacrifices juifs ont déplu à Dieu, et qu'ils doivent être détruits : « Dans quel dessein, dit le Seigneur par son prophète, m'offrez-vous la multitude de vos victimes?... Je ne désire plus les holocaustes de béliers... ni le sang des veaux, des agneaux et des boucs sauvages... Ne m'offrez plus de sacrifices : ils sont inutiles <sup>1</sup>. »

Dieu, en rejetant les oblations juives, a-t-il voulu en même temps abolir les sacrifices? Nullement. Au contraire, il prédit clairement, par la bouche de son prophète Malachie, que les immolations des Juifs seront remplacées par une victime innocente qu'on n'offrira plus sur un seul autel, comme cela se pratiquait à Jérusalem, mais dans toutes les parties du monde connu. Ecoutez les magnifiques paroles que ce prophète adresse aux Juifs : « Je ne me suis plus réjoui en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai plus de présent de vos mains. Car depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les Gentils : en tous lieux on offre à la gloire de mon nom une oblation pure ; car mon nom est grand parmi les Gentils, dit le Seigneur des armées <sup>2</sup>. » Le prophète prédit ici clairement qu'une oblation pure et sainte sera offerte à Dieu, non par les Juifs, mais par les Gentils ; non seulement à Jérusalem, mais dans tous les lieux, du levant au couchant. Ces paroles prophétiques ont dû se réaliser. Où trouverons-nous l'accomplissement de cette prophétie ?

Nous pouvons diviser les habitants de l'univers en cinq différentes classes de peuples, professant diverses formes de religion : les païens, les juifs, les mahométans, les

<sup>1</sup> Isaïe, I, 41, 43.

<sup>2</sup> Malachie, I, 10, 11.

protestants et les catholiques. Chez lequel de ces peuples trouverons-nous l'oblation pure dont nous parle le prophète? Ce ne sera pas parmi les nations païennes : elles adorent les faux dieux; elles ne peuvent donc avoir un sacrifice agréable au Très-Haut. Ce ne sera pas chez les juifs : ils ont cessé leurs sacrifices, et du reste la parole du prophète ne s'applique plus aux juifs, mais aux Gentils. Ce ne sera pas non plus dans les sectes protestantes, car elles ont toutes répudié explicitement le sacrifice. Ce n'est donc que dans l'Eglise catholique que cette glorieuse prophétie se réalise; car partout où vous irez, vous trouverez la pure oblation offerte sur les autels catholiques. Si vous passez d'Amérique en Europe, en Océanie, en Afrique, en Asie, vous rencontrerez nos autels élevés, et nos prêtres qui réalisent tous les jours les paroles du prophète en offrant « la pure oblation » du corps et du sang du Christ.

Cette oblation de la nouvelle loi est communément appelée la *Messe*. Ce mot, les uns le font dériver de ce terme hébreu *Missach* (Deut., xvi) qui signifie *libre oblation*. D'autres le tirent du mot *Missa* que le prêtre est dans l'usage de prononcer, quand il annonce à la réunion que le sacrifice est terminé. C'est une expression marquée d'un caractère indélébile dans notre langue, et nous la trouvons incorporée dans des mots tels que ceux-ci : *Candle-mas* (Chandeleur), *Michaël-mas* (la Saint-Michel), *Martin-mas* (la Saint-Martin) et *Christ-mas* (Noël).

Le sacrifice de la messe est la consécration du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et l'oblation de ce corps et de ce sang à Dieu, par le ministère du prêtre, pour perpétuer le souvenir du sacrifice de Notre-Seigneur sur la croix. Le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix, tous les deux ayant la même victime et le même grand prêtre : — Jésus-Christ.

La différence se trouve uniquement dans la manière dont l'oblation est faite. Jésus-Christ s'est offert sur la

croix d'une manière sanglante, tandis que sur l'autel il s'offre d'une manière non sanglante. Sur la croix il a gagné notre rançon, tandis que dans le sacrifice eucharistique le prix de cette rançon est appliqué à nos âmes. Ainsi toute l'efficacité de la messe dérive du sacrifice du Calvaire.

C'est la nuit qui précéda sa passion, que Notre-Seigneur Jésus-Christ institua le sacrifice de la nouvelle loi. « Jésus, dit saint Paul, dans la nuit où il fut livré, prit du pain et, rendant grâces, le rompit et dit : « Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Faites-le en mémoire de moi. » De même prenant le calice après le repas il dit : « Ce calice est le nouveau testament en mon sang. Faites-le, toutes les fois que vous boirez, en mémoire de moi. Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez à ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne <sup>1</sup>. »

Par ces paroles, nous voyons que le but principal que notre Sauveur s'est proposé, en instituant le sacrifice de l'autel, a été de nous rappeler à tout instant ses souffrances et sa mort. Il voulait que la scène du Calvaire se déroulât devant nos yeux comme un panorama et que nos cœurs, notre mémoire et notre intelligence fussent remplis du souvenir de sa passion. Il savait bien que c'était le meilleur moyen de gagner notre amour et d'exciter dans nos âmes la douleur, la contrition du péché. Voilà pourquoi il a voulu, que dans toutes les églises du monde, on dressât un autel, monument commémoratif de sa miséricorde envers son peuple, comme autrefois les enfants d'Israël élevèrent un monument en passant le Jourdain, pour rappeler la miséricorde de Dieu envers son peuple de prédilection. Voilà pourquoi la messe est vraiment le mémorial de la passion de Jésus-Christ.

<sup>1</sup> I Corint., XI, 23-26.

Pour obéir aux ordres du Seigneur, l'adorable sacrifice de l'autel a été renouvelé tous les jours dans l'Eglise, depuis la mort de notre Sauveur jusqu'à présent, et il sera continué jusqu'à la fin des temps.

Au livre des Actes nous lisons que tandis que Saul et les autres apôtres servaient « ou pour emprunter le sens du texte grec *sacrifiaient* » au Seigneur et jeûnaient le Saint-Esprit leur dit : « Séparez-moi Saul et Barnabé. » Saint Paul dans son épître aux Hébreux fait de fréquentes allusions au sacrifice de la messe. « Nous avons un autel auquel ne peuvent participer ceux qui servent au tabernacle<sup>1</sup>. » L'Apôtre déclare ici ouvertement que l'Eglise chrétienne a ses autels aussi bien que la synagogue juive. Un autel suppose nécessairement le sacrifice, sans lequel il n'aurait pas de signification, l'Apôtre remarque pareillement que le sacerdoce de la loi nouvelle a été substitué à celui de la loi ancienne<sup>2</sup>. Or le principal office du prêtre a toujours été d'offrir le sacrifice. Le prêtre et le sacrifice sont aussi intimement liés que le juge et le tribunal.

Saint Paul, après David, appelle Jésus « le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech<sup>3</sup>, » il est appelé *prêtre* parce qu'il offre le sacrifice ; *prêtre éternel* parce que son sacrifice n'aura pas de fin : *selon l'ordre de Melchisédech* parce qu'il offre le pain et le vin consacrés, figurés d'avance par le pain et le vin que présenta « Melchisédech le prêtre du Dieu Très-Haut<sup>4</sup>. »

Par ses cent voix, la Tradition proclame l'oblation perpétuelle du sacrifice de la messe, depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours. Si nous interrogeons les Pères de l'Eglise, eux qui ont été les sentinelles fidèles des portes des tours d'Israël, gardant avec un œil jaloux le dépôt de

<sup>1</sup> Hébreux, XIII, 10.

<sup>2</sup> *Ibid.*, VII, 12.

<sup>3</sup> *Psal.*, CIX, 4; Hébr., V, 6.

<sup>4</sup> Genèse, XIV, 18.

la foi, les témoins fidèles de leur époque et les archivistes du passé ; si nous consultons les conciles généraux où s'est trouvée réunie la vénérable hiérarchie du christianisme, ils vous diront tous d'une voix, que le sacrifice de la messe a été constamment le centre de la religion et l'institution qui remonte à Jésus-Christ lui-même.

Un autre témoignage remarquable en faveur de l'institution divine de la messe nous est fourni par les Nestoriens et les Eutychéens qui se séparèrent de l'Eglise catholique au cinquième siècle, et qui existent encore en Perse et dans d'autres parties de l'Orient ; ils conservent même aujourd'hui, dans leurs offices quotidiens, l'oblation de la messe. Ces communautés chrétiennes n'ayant eu aucunes relations avec l'Eglise catholique, depuis le temps de leur séparation, ne peuvent en avoir reçu la doctrine du sacrifice eucharistique, elles ont donc puisé à la même source que l'Eglise, c'est-à-dire à celle des apôtres eux-mêmes.

Mais, de toutes les preuves en faveur de l'origine apostolique du sacrifice de la messe la plus frappante, et la plus convaincante, se trouve dans les liturgies de l'Eglise. La liturgie est le rituel reçu, consacré par l'Eglise. Il comprend l'ensemble de toutes les prières autorisées pour le service divin. Ces prières, une fois fixées, demeurent invariables. Entre autres, nous avons la liturgie de Jérusalem, écrite par l'apôtre saint Jacques ; la liturgie d'Antioche, attribuée à saint Marc l'évangéliste, et la liturgie de Rome, attribuée à saint Pierre. Il y a encore d'autres liturgies attribuées aux apôtres et à leurs successeurs immédiats. Je désire appeler votre attention sur ce fait remarquable, que toutes ces liturgies quoique composées par différents auteurs, à des époques diverses et en plusieurs langues, contiennent sans exception, dans un langage clair et précis, les prières que l'on doit dire à la célébration de la messe, prières qui, dans leur substance, sont conformes à celles

que nous lisons dans nos livres de piété au canon de la messe.

Nous ne pouvons évidemment expliquer cette conformité étonnante, sans supposer que la doctrine de la messe a été reçue par les apôtres, qu'elle remonte à l'unique source du christianisme, à Jésus-Christ lui-même.

Ce sont des faits de cette nature qui ont ouvert les yeux de ces éminents ministres anglais qui, durant le siècle présent, ont abandonné l'hérésie, le schisme et leurs riches bénéfices pour embrasser la foi catholique, bien qu'en suivant cette voie ils aient eu à sacrifier ce qu'ils avaient de plus cher au monde.

Le passage suivant de l'épître aux Hébreux nous est souvent opposé comme un argument contre le sacrifice de la messe : « Le Christ... étant une fois entré dans le saint des saints nous a obtenu une éternelle rédemption, non par le sang des boucs et des taureaux, mais par son propre sang. » « Non qu'il doive s'offrir plusieurs fois, semblable au grand prêtre qui une fois seulement chaque année entre dans le saint des saints<sup>1</sup>. » Et encore : « Tout prêtre offre tous les jours un sacrifice, et souvent les mêmes victimes qui ne peuvent faire disparaître le péché; mais celui-ci offre un seul sacrifice pour le péché, et il s'assied pour toujours à la droite de Dieu<sup>2</sup>. »

Saint Paul dit que Jésus s'est offert une fois. Comment pouvons-nous l'offrir tous les jours ? Je réponds que Jésus a été immolé une seule fois d'une manière sanglante, et que c'est de ce sacrifice que l'Apôtre veut parler. Dans le sacrifice de la messe, au contraire, il s'offre d'une manière non sanglante. Quoiqu'on l'immole tous les jours sur des milliers d'autels, le sacrifice est le même que celui du Calvaire, ayant le même grand prêtre et la même victime. Jésus-

<sup>1</sup> Hébr., IX, 25.

<sup>2</sup> *Ibid.*, X, 11, 12.

Christ. Saint Paul veut opposer le sacrifice de la loi nouvelle à celui de l'ancienne où les victimes étaient nombreuses, et il montre aussi l'insuffisance de ces anciens sacrifices et tout le prix du nouveau sacerdoce.

Mais si le sacrifice de la croix suffit, quel besoin avons-nous du sacrifice commémoratif de la messe? Je demanderai à mon tour à un protestant, pourquoi priez-vous et allez-vous au temple? Pourquoi baptisez-vous vos enfants, pourquoi recevez-vous la communion et le rite de la confirmation? Vous me répondez que, dans tous ces actes vous vous appliquez les mérites de la Passion du Christ. Je vous dis également que dans le sacrifice de la messe, je m'applique les mérites du sacrifice de la croix, auquel la messe emprunte toute son efficacité. Jésus-Christ, par sa mort, a complètement satisfait pour nos âmes. C'est vrai; mais il ne nous a pas dispensés de l'obligation de coopérer avec lui en appliquant ses mérites à nos âmes. Quel meilleur et plus efficace moyen pouvons-nous avoir de participer à ses mérites, que l'union et l'assistance au sacrifice de l'autel où l'on rappelle à notre esprit, sous les plus vives couleurs, ses souffrances; où le Calvaire nous est représenté, où « nous voyons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne » et où nous trouvons pour nos âmes les fruits abondants de sa passion, en buvant le même sang qu'il a répandu sur la croix?

Dans la loi ancienne, il y avait plusieurs sortes de sacrifices pour [des motifs divers. C'étaient des sacrifices de louanges et d'actions de grâces à Dieu pour ses bienfaits, des sacrifices de propitiation pour implorer sa miséricorde en présence des péchés du peuple; des sacrifices de supplication pour implorer sa bénédiction et sa protection. L'oblation de la messe remplit toutes ces fins. C'est en même temps un sacrifice de louanges et d'actions de grâces, un sacrifice de propitiation et de supplication. Voilà pourquoi ce livre inestimable : *L'Imitation de Jésus-Christ* dit



que : « lorsque le prêtre célèbre la messe, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il aide les vivants, il obtient le repos pour les morts et devient lui-même participant de tous les biens. » Pour avoir une idée complète du sacrifice de la messe, nous n'avons qu'à nous rappeler la victime qui s'est offerte : Jésus-Christ, fils du Dieu vivant.

1° La messe est un sacrifice d'actions de grâces. Si tous les êtres humains de l'univers, toutes les créatures vivantes et tous les objets inanimés étaient réunis et présentés à la fois en holocauste au Seigneur, ils ne procureraient pas autant de louanges au Très-Haut qu'un seul sacrifice eucharistique. Toutes ces créatures terrestres, si nombreuses et si excellentes qu'elles soient, sont finies et imparfaites ; tandis que l'oblation faite à la messe est d'une valeur infinie, car c'est Notre-Seigneur Jésus, l'agneau sans tache, fils bien-aimé dans lequel le Père a mis toutes ses complaisances, et qui est toujours exaucé « à cause de l'honneur qui lui est dû. »

Avec quel respect mêlé de terreur, et avec quel amour reconnaissant ne devons-nous pas assister à ce sacrifice ! Les anges étaient présents au Calvaire ; ils sont aussi présents à la messe. Si nous ne pouvons y assister avec l'amour séraphique et la piété ravie des esprits angéliques, adorons au moins avec la dévotion simple des bergers de Bethléem, et la foi robuste des mages. Offrons au Seigneur des présents : l'or d'un cœur plein d'amour, l'encens de nos louanges et la myrrhe de notre adoration, répétant sans cesse pendant la sainte oblation ces paroles du Psalmiste : « Je chanterai à jamais les louanges du Seigneur. »

2° La messe est aussi un sacrifice de propitiation. Jésus plaide sans cesse notre cause, dans cette divine oblation, devant son Père céleste : « Si nous avons péché, dit saint Jean, nous avons un avocat auprès du Père. Jésus-Christ le Juste, qui s'est fait propitiation pour nos péchés ; non

pour les nôtres seulement, mais pour les péchés du monde entier<sup>1</sup>. » Voilà pourquoi le prêtre, toutes les fois qu'il offre le saint sacrifice, récite cette prière à l'offertoire : « Recevez, Père saint, Dieu très haut et éternel, cette victime sans tache que moi, votre indigne serviteur, je vous offre à vous, mon Dieu vivant et vrai, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences innombrables, pour tous ceux qui sont ici présents, et pour tous les fidèles vivants et morts, afin qu'elle puisse profiter à eux comme à moi pour la vie éternelle. »

Toutes les fois donc que nous assistons à la messe unissons-nous à Jésus-Christ, qui implore la miséricorde de Dieu pour nos péchés. Représentons-nous la messe comme un autre Calvaire, car elle l'est en réalité. Comme Marie, tenons-nous debout en esprit devant la croix, que nos âmes soient transpercées par le glaive de la douleur pour nos péchés. Reconnaissons qu'ils ont été la cause de cette agonie et de ce sang précieux répandu. Suivons en esprit et par le cœur cette multitude de pénitents en pleurs qui accompagnèrent notre Sauveur au Calvaire, frappant leur poitrine et disant : « Faites miséricorde, Seigneur, à votre peuple. » Ou bien répétons cette prière qui est sortie du cœur du publicain : « O Dieu, soyez miséricordieux pour moi pécheur. » Quand Notre-Seigneur mourut, le soleil s'obscurcit, la terre trembla, les rochers s'entr'ouvrirent, comme pour montrer que la nature inanimée elle-même sympathisait avec la douleur de son Dieu. Et nous ne tremblerions pas pour nos péchés ? Nos cœurs, quoique aussi durs et aussi froids que le rocher, ne seraient-ils pas attendris par le spectacle de notre Dieu souffrant par amour pour nous, afin d'expié nos fautes ?

3<sup>o</sup> La messe enfin est un sacrifice de supplication : « Car si le sang des boucs et des taureaux et les cendres

<sup>1</sup> I S. Jean, II, 1, 2.

des génisses qu'on jette au vent, sanctifient tous ceux qui sont souillés et purifient leur chair, combien plus le sang du Christ qui a été offert sans tache à Dieu par le Saint-Esprit, ne purifiera-t-il pas nos consciences, des œuvres mortes, pour servir le Dieu vivant<sup>1</sup>. Si les prières de Moïse, de David et des patriarches furent si puissantes en faveur des serviteurs de Dieu, quelle ne sera pas l'influence de l'intercession de Jésus ? Si les blessures des martyrs ont plaidé si éloquemment pour nous, combien plus éloquent ne doit-il pas être, le sang de Jésus répandu tous les jours sur nos autels ? Son sang crie bien plus haut miséricorde que celui d'Abel ne criait vengeance. Si Dieu penche son oreille vers nous, pécheurs, comment pourra-t-il résister à la médiation faite en notre faveur par l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde ?

« Allons donc avec confiance au trône de grâce afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce dans le moment opportun <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Hébreux, IX, 13, 14.

<sup>2</sup> *Ibid.*, IV, 16.

---

## CHAPITRE XXIV

**USAGE DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES PROUVÉ PAR LA SAINTE  
RAISON.— CONFIRMÉ PAR LE DIEU TRÈS-HAUT DANS L'ANCIENNE  
LOI. — SANCTIONNÉ PAR JÉSUS-CHRIST DANS LA NOUVELLE.**

Par cérémonies religieuses nous entendons certaines actions et certains signes que l'Eglise a réglés pour célébrer dignement l'office divin.

La vraie dévotion doit être intérieure et venir du cœur; car, « les sincères adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité. Le Père, en effet, recherche ceux qui l'adorent ainsi. Dieu est esprit, et ceux qui lui rendent leur culte doivent le faire en esprit et en vérité<sup>1</sup>. » Il ne nous est pas permis d'en conclure que le culte extérieur doive être condamné parce que le culte intérieur est prescrit comme essentiel. Au contraire, les rites et les cérémonies qui sont joints à l'adoration de Dieu et à l'administration des sacrements sont dictés par la saine raison, sanctionnés par le Dieu Très-Haut dans la loi ancienne, par le Christ et les Apôtres dans la loi nouvelle.

Les anges, êtres simples et spirituels, rendent à Dieu une adoration purement spirituelle. Le soleil, la lune et les étoiles du firmament payent à Dieu une sorte d'hommage extérieur. Nous lisons dans le prophète Daniel :

<sup>1</sup> S. Jean, IV, 23, 24.

« que la lune et le soleil bénissent le Seigneur, que les étoiles du Ciel le bénissent aussi ; qu'ils le louent et l'exaltent dans tous les siècles<sup>1</sup> ! » Pour l'homme, par son âme spirituelle, il participe à la nature des anges ; par son corps, il participe à la nature des corps célestes. C'est donc pour lui à la fois un privilège et un devoir d'offrir à Dieu le double hommage du corps et de l'âme ; en d'autres termes, d'honorer Dieu par le culte intérieur et extérieur.

La vraie piété ne peut demeurer longtemps comprimée dans le cœur sans se manifester au dehors par des pratiques de religion, et ainsi quoique le culte intérieur et le culte extérieur soient distincts, ils sont inséparables l'un de l'autre dans la vie présente. Le feu ne peut brûler sans produire au dehors de la flamme et de la chaleur. Le feu de la dévotion ne peut non plus être entretenu au dedans sans qu'il se réfléchisse au dehors dans notre contenance, et même dans nos discours. Il est naturel à l'homme d'exprimer ses sentiments par des signes et des cérémonies, « car c'est de l'abondance du cœur que parle la bouche. » Et de même que le combustible est nécessaire pour entretenir le feu, de même les formes extérieures de la religion doivent mouvoir, entretenir la flamme de la charité.

Le fruit d'un arbre ne consiste pas dans son écorce, dans ses feuilles ou dans ses branches. Cependant vous n'avez jamais vu un arbre porter des fruits à moins qu'il ne soit revêtu de son écorce, chargé de branches et couvert de feuilles. Tout cela est nécessaire pour protéger le fruit. De même, quoique le fruit de la piété ne consiste pas dans les formes extérieures, cette vertu doit être entretenue par des pratiques de cette nature, sans lesquelles on la verra bientôt décroître. Il existe une relation aussi intime

<sup>1</sup> Daniel, III, 62, 63. Quoique ce passage soit omis dans *les Bibles protestantes*, on le trouve encore dans leurs livres de prières.

entre la dévotion et les cérémonies qu'entre l'écorce et les fruits de l'arbre.

L'homme qui fléchit tous les jours le genou devant son Créateur, qui récite ou chante ses louanges, qui fait dévotement le signe de la croix, qui assiste sans contrainte aux offices publics de l'Eglise, qui garde la décence extérieure dans la maison de Dieu, qui donne aux pauvres selon ses moyens, et qui s'applique à toutes les pratiques et cérémonies de la religion, sera généralement du nombre de ceux dont le cœur est uni à Dieu et qui lui offrent une sincère obéissance. Montrez-moi au contraire, un homme qui néglige habituellement ces pratiques extérieures de religion et de charité, et je vous prouverai qu'il est du nombre de ceux dans l'âme desquels le feu de la dévotion ne brûle que faiblement, s'il n'est déjà complètement éteint.

Les cérémonies de l'Eglise ne rendent pas seulement les divins offices plus solennels, elles captivent encore et fixent notre attention pour la porter à Dieu. Notre esprit est si actif, si volage, si porté aux distractions, notre imagination si capricieuse, que nous avons besoin de quelques objets extérieurs pour fixer nos pensées.

Le Dieu Très-Haut jugeait les cérémonies si indispensables au culte intérieur, que nous le voyons, dans l'ancienne loi, prescrire, avec les plus minutieux détails, les divers rites, les différentes cérémonies et l'ordre qui devaient être observés par le prêtre juif, et par le peuple lui-même dans leur culte public. Le Lévitique n'est-il aussi autre chose que le rituel de l'Eglise juive sagement élaboré ?

Quoique notre Sauveur soit venu établir une religion plus spirituelle que celle des Hébreux, il ne rejette pas les formes extérieures d'adoration, lui-même avait l'habitude d'accompagner, de relever ses actes religieux par des cérémonies apparentes.

Dans le jardin de Gethsemani, « il tombe le visage contre terre<sup>1</sup>, » c'est l'attitude de la plus humble supplication.

Il vient en procession à Jérusalem accompagné d'une grande multitude qui chante : « Hosanna au fils de David<sup>2</sup> ! »

A la dernière cène, il bénit le pain et le vin et, après le souper, il chante une hymne avec ses disciples<sup>3</sup>.

Quand on lui amène le sourd-muet, avant de le guérir, il lui met les doigts dans les oreilles, il touche sa langue avec de la salive. « Et levant les yeux vers le ciel, il pousse un soupir et dit : Ephpheta, ce qui signifie ouvrez-vous<sup>4</sup>. »

Quand il communique le Saint-Esprit à ses apôtres, il souffle sur eux<sup>5</sup>. Les mêmes apôtres, dans la suite, communiquent le Saint-Esprit en étendant les mains sur la tête des fidèles<sup>6</sup>.

L'apôtre saint Jacques conseille aux malades d'appeler le prêtre pour se faire oindre avec de l'huile<sup>7</sup> au nom du Seigneur.

Tous ces actes que je viens de rappeler, la prostration, la procession, l'invocation respectueuse, le chant des hymnes, l'attouchement des oreilles, l'insufflation sur les apôtres, l'imposition des mains, l'onction des malades, tous ces actes, dis-je, ne sont-ils pas des cérémonies servant de modèle à celles que l'Église catholique emploie dans ses adorations publiques et dans l'administration de ses sacrements ?

Les cérémonies qui constituent maintenant le culte public sont toutefois plus magnifiques et plus solennelles

<sup>1</sup> S. Matth., XXVI.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XXI.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XXVI.

<sup>4</sup> S. Marc, VII.

<sup>5</sup> S. Jean, XX.

<sup>6</sup> Actes, VIII.

<sup>7</sup> S. Jacques, V.

que celles dont nous venons de parler; il est naturel en effet, que la majesté des cérémonies croisse, augmente graduellement avec l'extension du Christianisme lui-même.

Où trouvons-nous un rituel plus majestueux que celui qui nous est présenté dans le livre de l'Apocalypse? Les anges, avec leurs encensoirs d'or, se tiennent debout devant le trône, tandis que les vieillards jettent leur couronne d'or aux pieds de l'Agneau qu'on a immolé. On y aperçoit une multitude de toutes les nations, de toutes les langues, de tous les peuples, vêtus d'habits blancs et portant les palmes de la victoire. On y voit aussi des vierges qui suivent de près l'Agneau; elles tiennent des harpes dans leurs mains, elles chantent des hymnes sacrées, faisant retentir l'air de cantiques nouveaux qu'elles seules peuvent répéter<sup>1</sup>.

Quel magnifique tableau! combien les détails en ont été soignés!

Il serait étrange que Dieu, qui, dans la loi ancienne et même dans le ciel, se présente à nous comme trouvant sa joie et ses délices dans la majesté extérieure, en eût privé l'Eglise chrétienne, cet anneau vivant qui unit le passé et le futur de la gloire extérieure.» Car, comme le dit saint Paul, « si le ministère de damnation est glorieux, à combien plus forte raison le ministère de justice doit-il abonder en gloire<sup>2</sup>. »

Il est vrai que Dieu a renouvelé ce reproche contre les enfants d'Israël : « Ce peuple n'approche de moi que de bouche, il m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi<sup>3</sup>. » Il est encore vrai que leurs sacrifices et leurs fêtes religieuses lui ont déplu<sup>4</sup>. Il ne les blâme pas de ce qu'ils le louaient, mais de ce que leurs cœurs n'éprouvaient, ne ratifiaient pas le sentiment que leurs lèvres

<sup>1</sup> Apocalypse, *passim*.

<sup>2</sup> II Corint., III, 9.

<sup>3</sup> Isaïe, XXIX, 13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, I, 13.



exprimaient. Il rejetait leurs sacrifices parce qu'ils n'étaient pas accompagnés du sacrifice plus excellent d'un esprit pénitent.

Le même Seigneur qui déclare que le véritable adorateur honorera le Père en esprit, ordonne de lui accorder des louanges publiques dans son saint temple : « Louez le Seigneur, dit-il, dans le lieu qui lui est consacré... Louez-le avec des trompettes retentissantes. Louez-le avec le psaltérion et la harpe. Louez-le avec la timbale et dans vos chœurs. Louez-le avec vos cordes et sur tous vos autres instruments<sup>1</sup>. »

Dans un autre endroit il dit : « Déchirez vos cœurs et non vos vêtements<sup>2</sup>. » Mais il ajoute aussitôt : « Sonnez la trompette de Sion, célébrez une fête, convoquez une assemblée solennelle. Rassemblez le peuple, sanctifiez l'Eglise... Entre le vestibule et l'autel, les prêtres et les ministres du Seigneur pleureront et diront: Ayez pitié, Seigneur, ayez pitié de votre peuple<sup>3</sup>. »

Quand saint Paul nous dit qu'il aurait beau parler la langue des anges et des hommes, distribuer tous ses biens aux pauvres, s'il n'a pas l'amour de Dieu tout cela ne lui servira de rien<sup>4</sup>, il montre la nécessité du culte intérieur. Et lorsque, dans un autre endroit, il dit : « qu'au nom de Jésus tout genou doit fléchir dans les cieux, sur la terre et dans les enfers<sup>5</sup>, » il fait bien voir la nécessité d'un culte extérieur réglé par des cérémonies.

Quand les chefs politiques veulent se rendre favorables les masses populaires, ils ne s'adressent pas seulement à leur intelligence, ils font appel aux sentiments et à l'imagination. Ils organisent des retraites aux flambeaux accompa-

<sup>1</sup> Psaum. CL.

<sup>2</sup> Jael, II, 13.

<sup>3</sup> Joel, II, 15, 17.

<sup>4</sup> I Corint., XIII.

<sup>5</sup> Philip., II, 10

gnées d'une musique enivrante jouant des airs populaires. Ils ont des oriflammes et des bannières flottant au gré des vents ; ils ont des discours patriotiques pour exciter l'enthousiasme du peuple.

Ce que ces hommes entreprennent par politique, l'Eglise le réalise pour les plus hauts motifs de religion. Voilà pourquoi elle a ses processions solennelles, sa musique céleste pour amollir les cœurs et les porter à Dieu. Elle consacre ses bannières saintes, surtout la croix, la bannière du salut. Elle prêche dans mille langues, parlant non seulement à nos esprits et à nos cœurs par la parole de Dieu, mais à nos sens et à notre imagination par de grandes et imposantes cérémonies.

---

## CHAPITRE XXV

CÉRÉMONIES DE LA MESSE. — LE MISSEL. — LANGUE LATINE.  
— LUMIÈRES. — FLEURS. — ENCENS. — VÊTEMENTS.

Maintenant, mon cher lecteur, allons ensemble dans une église catholique; assistons ensemble à une grand'messe qui est le service le plus solennel de la liturgie catholique. Pendant ce temps j'essayerai de vous expliquer les principaux objets qui attireront votre attention.

En entrant, je plonge mes doigts dans un vase placé à la porte de l'église et rempli d'eau bénite; je fais un signe de croix, demandant en même temps d'être purifié de toute faute, afin qu'avec un cœur innocent je puisse accomplir mes dévotions dans le saint temple de Dieu.

L'Eglise fait bénir par ses prêtres tout ce qui sert au service divin; car saint Paul dit que « toute créature est bonne... qu'on doit la recevoir avec action de grâces, car elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière<sup>1</sup>. »

Avant que la messe ne commence, le prêtre asperge l'assemblée avec de l'eau bénite, récitant en même temps les paroles du psaume L: « Vous m'aspergerez avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. »

<sup>1</sup> I Timot., IV, 4.

L'usage de l'eau bénite remonte à une très haute antiquité; plusieurs Pères de la primitive Eglise le mentionnent expressément.

A mesure que nous avançons dans l'intérieur de l'église vous apercevez, ouvert, sur l'autel, un livre : c'est le Missel ou livre de messes, ainsi appelé parce qu'il contient les prières qui sont récitées à la messe. Il renferme des passages empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, le canon et d'autres prières particulières. Le canon de la messe ne varie jamais dans l'année, il nous vient des premiers âges tel que nous l'avons aujourd'hui, à l'addition près d'un ou deux mots. Presque toutes les collectes sont très anciennes, le plus grand nombre remonte à une époque antérieure au cinquième siècle. Je ne connais point de prière que l'on puisse comparer aux collectes du missel pour la chaleur et la vigueur du langage, pour la concision du style et pour l'onction de la piété. Il est évident que ces modestes compositeurs sentaient ce qu'ils disaient, et qu'ils étaient remplis de l'Esprit de Dieu, méprisant « les paroles persuasives de la sagesse humaine, » en cela bien différents de quelques compositeurs de prières modernes dont les périodes arrondies visent plutôt à flatter les oreilles des hommes qu'à percer les nues.

Vous connaissez probablement assez le *Livre épiscopal de prières communes*, et sans nul doute vous avez admiré sa diction remplie d'une belle simplicité. Mais aussi vous serez peut-être surpris d'apprendre que ce livre de prières n'est bien souvent que la traduction de notre missel.

Suivons maintenant pieusement l'officiant dans la célébration de la messe.

Vous le voyez sortir de la sacristie pour s'arrêter au pied de l'autel où il fait, à Dieu et aux saints, une humble confession de ses fautes. Il monte les degrés de l'autel et, par neuf fois, il invoque la divine clémence en poussant ce cri: *Kyrie eleison, Christe eleison*. Il entonne la sublime doxo-

logie : *Gloria in excelsis Deo*, il chante la collecte du jour, lit la leçon ou épître et chante l'évangile qui est habituellement suivi du sermon. Aussitôt après, il récite le *Credo* de Nicée qui, bien avant le cinquième siècle, retentissait dans toutes les églises de la chrétienté. Vous l'apercevez alors faisant l'oblation du pain et du vin. Il purifie l'extrémité de ses doigts en récitant les paroles du Psalmiste : « Je laverai mes mains parmi les innocents, et j'entourerai votre autel, ô Seigneur ! » Cette cérémonie l'avertit qu'il doit être pur des moindres souillures en vue de l'acte sacré qu'il va accomplir. Suivent la préface et le canon, renfermant les paroles solennelles de la consécration pendant laquelle le pain et le vin sont changés, par le pouvoir de Jésus-Christ, en son corps et en son sang. Il continue les autres prières en arrivant à la plus excellente de toutes, l'oraison dominicale et à la communion où il participe au pain et au vin consacrés, il donne ensuite la sainte communion à tous ceux qui se sont préparés à la recevoir. Il poursuit la messe, bénit les fidèles prosternés et la termine par les premières paroles du sublime évangile de saint Jean.

Vous n'avez pas seulement ici un certain nombre de prières réunies entre elles ; mais vous contemplez une scène qui captive votre pieuse attention et enflamme votre cœur d'une dévotion fervente. Vous participez à un acte d'adoration digne du Dieu à qui on l'offre.

Il vous tarde, je le vois bien, de connaître les motifs pour lesquels la messe se dit en latin. Lorsque le christianisme commença à s'établir, l'empire romain était seul maître des destinées du monde. Rome païenne étendait sa domination presque dans toute l'Europe et sur de nombreuses parties de l'Asie et de l'Afrique. Le latin était la langue de l'Empire. Partout où l'étendard romain était fixé, là aussi était répandue la langue latine ; comme aujourd'hui l'anglais est parlé partout où règne l'autorité de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

L'Eglise adopta naturellement, dans sa liturgie comme dans son culte public, la langue qu'elle voyait prévaloir parmi les peuples. Les Pères de la primitive Eglise écrivirent généralement dans la langue latine, qui fut dès lors comme la dépositaire de la littérature sacrée de l'Eglise.

Au cinquième siècle vint la chute de l'empire romain. Sur les ruines de ce vieil édifice on vit se former en Europe de nouveaux royaumes. Le latin cessa insensiblement d'être une langue vivante, et de nouveaux idiomes commencèrent à surgir comme les nombreux rejetons d'une souche mère. L'Eglise, toutefois, retint dans sa liturgie, et dans l'administration des sacrements le latin pour de très sages motifs, dont je vais exposer rapidement les principaux.

1° L'Eglise catholique a toujours *une seule et même foi*, la même forme de culte public, le même gouvernement spirituel. Comme sa doctrine et sa liturgie sont invariables elle désire que la langue de sa liturgie demeure fixe, invariable et uniforme. La foi c'est le joyau, la langue c'est l'écrin qui le renferme. L'Eglise est si jalouse de conserver le joyau intact, qu'elle ne touchera pas même à l'écrin dans lequel il repose. Les langues vivantes, contrairement aux langues mortes, changent continuellement les mots et leur signification. L'anglais qui s'écrivait il y a quatre siècles serait presque aussi inintelligible à un lecteur anglais que le latin. Dans une bible publiée au quatorzième siècle, saint Paul s'appelle lui-même *le vilain de Jésus-Christ*. Le mot *vilain* signifiait alors serviteur, mais ce terme ne serait pas aujourd'hui flatteur même pour une personne moins sainte que l'apôtre. Ce n'est qu'un exemple, entre mille, que je pourrais offrir des mutations que nos langues ont subies. Pour le latin, langue morte, il n'est pas soumis à de tels changements.

2° L'Eglise catholique est répandue dans tout l'univers; elle réunit dans son sein les enfants de tous les climats,

de toutes nations, de tous les peuples et de toutes les langues parlées sous le soleil. Comment, je vous le demande, les évêques de ces différentes contrées pourraient-ils communiquer entre eux dans un concile, s'ils n'avaient point de langue commune? Ce serait impossible. Une Eglise universelle doit avoir une langue universelle; tandis qu'une Eglise nationale ou Eglise dont les membres ne parlent qu'une seule et même langue, et dont les doctrines changent commodément dans la suite des temps, peut, sans danger, adopter pour liturgie le langage vulgaire.

Il y a quelques années, on tint en Angleterre une réunion d'évêques appartenant à l'Eglise épiscopale d'Angleterre et d'Amérique. Ils n'eurent pas de difficulté à communiquer entre eux, parce que tous parlaient leur langue mère. Supposons qu'il s'y fût rencontré des représentants de l'Espagne, de la France et de l'Allemagne. Les lèvres de ces évêques du continent eussent été fermées parce qu'ils n'auraient pas pu converser avec leurs frères anglais; leurs oreilles aussi, parce qu'ils n'auraient pas pu comprendre ce qui leur était dit.

En 1870, au concile œcuménique du Vatican, il y avait des évêques réunis de toutes les parties du monde, parlant toutes les langues civilisées du christianisme. Si ces évêques n'avaient pas eu une langue commune, les débats publics et les conversations familières eussent été impossibles. L'enceinte du concile n'eût été que la Babel parfaite des langues. Mais grâce au latin que tous parlaient, à l'exception de quelques rares Orientaux, leurs discours étaient aussi facilement compris que si chacun eût parlé dans son dialecte natal.

3° Le clergé et les évêques de l'Eglise catholique sont en relations fréquentes avec le Saint-Siège. Il faut nécessairement que les communications se fassent dans une langue commune, car autrement le Pape serait forcé

d'avoir recours à des interprètes parlant toutes les langues du christianisme.

Mais si le prêtre dit la messe dans une langue inconnue, le fidèle n'est-il pas tenu dans l'ignorance de ce qu'il dit ? ne perd-il pas son temps à l'église ? Nous ne pouvons nous empêcher de sourire devant de telles objections qui, d'année en année, sont répétées sur un ton de plus en plus dégagé. Ces objections ont leur source dans une profonde ignorance de ce qui constitue la sainte Messe. Beaucoup de protestants se persuadent que l'essence du culte public consiste dans le sermon, dans la parole. Ainsi pour eux le premier devoir du fidèle est d'écouter un discours prononcé du haut de la chaire. La prière, au contraire, d'après l'enseignement catholique, est le devoir le plus essentiel du fidèle, quoiqu'on les instruisse régulièrement par des discours. La messe qu'est-elle donc ? Ce n'est pas un discours mais un sacrifice que le prêtre offre à Dieu pour lui et pour le peuple. Quand le prêtre dit la messe, il ne parle pas au peuple, mais à Dieu pour lequel toutes les langues sont également intelligibles.

Les fidèles toutefois ne pourraient pas espérer d'entendre le prêtre, quand il parlerait anglais, puisqu'il leur tourne le visage et qu'il prononce à voix basse la plus grande partie de ce qu'il dit. Tel fut le mode d'adoration que Dieu prescrivit dans la loi ancienne, comme nous l'apprenons par l'Ancien Testament, et par le premier chapitre de saint Luc. Le prêtre offrait le sacrifice dans le sanctuaire et y priait pour le peuple, tandis que celui-ci priait à distance dans la nef. Dans toutes les églises schismatiques d'Orient, le prêtre, aux offices publics, ne prie pas en langue vulgaire, mais dans une langue morte. Telle est aujourd'hui même la pratique de la synagogue. Les rabbins lisent les prières en hébreu, que la plupart de leurs adeptes ignorent.

Est-il vrai cependant que le peuple ne comprend pas ce



que dit le prêtre à la messe ? Non assurément ; à l'aide d'un missel anglais ou de tout autre manuel il peut suivre le prêtre qui officie, depuis le commencement jusqu'à la fin de la messe.

Vous apercevez également sur l'autel des flambeaux allumés, et vous désirez savoir à quelle fin on les destine.

Dans la loi ancienne, le Très-Haut lui-même avait prescrit que des flambeaux allumés ornassent le tabernacle<sup>1</sup>. Assurément ce que Dieu a sanctionné dans la loi ancienne, ne saurait être inconvenant dans la nouvelle.

Les lumières sur nos autels ont à la fois une signification historique et symbolique. Dans les premiers jours de l'Eglise, le christianisme n'était pas toléré par le monde païen. Les chrétiens étaient donc forcés de se réunir, pour le culte public, dans les catacombes de Rome, ou dans d'autres lieux secrets. Ces catacombes ou chambres souterraines existent encore, et elles sont l'objet du plus vif intérêt pour les pieux étrangers qui visitent la Ville éternelle. Comme ces demeures ne recevaient pas la lumière du soleil, les fidèles étaient obligés d'avoir des lumières, même en plein jour. Pour en perpétuer le souvenir, l'Eglise a retenu l'usage des lumières sur ses autels.

Ces flambeaux allumés ont encore une signification symbolique. Ils représentent Notre-Seigneur, la lumière de l'univers, « qui a illuminé tout homme venant en ce monde, » sans laquelle nous errerions dans l'obscurité et dans l'ombre de la mort.

Ces flambeaux nous rappellent, « que notre lumière doit briller sur les hommes (par le bon exemple), afin qu'ils puissent voir nos bonnes œuvres, et glorifier notre Père qui est dans les cieux. »

Par les lumières on veut signifier également la joie

<sup>1</sup> Exode, XXV, 31 et suiv.

spirituelle. Saint Jérôme, qui vivait au quatrième siècle, nous apprend « que dans toutes les églises de l'Orient, avant la lecture de l'Évangile, on allumait des lumières en plein jour, non pour chasser les ténèbres, mais en signe de joie. »

Vous avez également remarqué le prêtre encensant l'autel. L'encens est un emblème frappant de la prière qui doit monter au ciel de vos cœurs brûlants d'amour, comme cette fumée odoriférante s'échappe de l'encensoir. « Que ma prière, dit le Roi-Prophète, monte comme l'encens en votre présence<sup>1</sup>. » Dieu a prescrit dans la loi ancienne l'usage de l'encens : « Aaron brûlera sur l'autel dès le matin un encens répandant une suave odeur<sup>2</sup>. » Voilà pourquoi nous voyons le prophète Zacharie « offrir de l'encens en allant dans le temple du Seigneur. » Tout le peuple priait dehors à l'heure de l'encensement<sup>3</sup>.

Vous voyez que l'autel est aujourd'hui décoré de *vases* et de *fleurs* parce que c'est une fête de l'Église. Il y a un lieu sur la terre qui ne saurait jamais être trop orné, c'est le sanctuaire dans lequel Notre-Seigneur a bien voulu habiter parmi nous. Rien n'est assez bon, rien n'est assez beau, rien n'est assez précieux pour Dieu. Il nous donne tout ce que nous possédons et le moins que nous puissions faire en retour, c'est d'orner le lieu qu'il s'est choisi, pour en faire sa demeure sur la terre. Le Très-Haut, il est vrai, n'a pas besoin de nos dons. Il est riche sans eux. « La terre est au Seigneur et toute sa plénitude. » Néanmoins il prend plaisir à accepter nos offrandes quand nous les lui donnons comme une marque de notre affection. Ainsi un père reçoit avec joie de son enfant un présent que ce dernier a acheté de ses propres deniers. Notre-

<sup>1</sup> Psaume CXL.

<sup>2</sup> Exode, XXX, 7.

<sup>3</sup> S. Luc, I, 9, 10.

Seigneur accepta avec gratitude les trésors des mages, quoiqu'il eût pu s'en passer. Quelques personnes en voyant nos sanctuaires si somptueusement décorés, s'écrient : N'eût-il pas mieux valu donner aux pauvres l'argent qu'on a dépensé pour se procurer toutes ces choses ? Ainsi se plaignait Judas, quoiqu'il n'eût aucun souci des pauvres<sup>1</sup>. Lorsque Marie répandit de son vase d'albâtre son précieux onguent, notre Sauveur n'eut garde de la blâmer. Pourquoi n'imiterions-nous pas Marie, en plaçant aux pieds du divin Maître et autour de son sanctuaire, nos vases avec leurs pures et odoriférantes fleurs, afin que l'église soit remplie de leurs parfums, comme la maison de Simon le fut par l'odeur de cette liqueur précieuse ? A certaines saisons le Très-Haut n'orne-t-il pas de fleurs et de lis très variés cette terre le grand temple de la nature ? Qu'y a-t-il de plus convenable qu'à certaines occasions, nous embellissions son sanctuaire, ce lieu qu'il s'est choisi pour son habitation parmi nous ? Il est doux de ravir aux champs leurs plus beaux trésors, pour rendre plus magnifiques les temples bâtis par la main des hommes.

Les *vêtements sacrés* dont vous voyez l'officiant revêtu, ont dû vous frapper comme très antiques et hors de saison. A cela rien de surprenant ; car si vous voyiez une dame dans l'église avec une coiffure semblable à celle que portait la reine Elisabeth, son costume vous paraîtrait singulier. Les vêtements de nos prêtres sont d'une époque bien plus ancienne que celle où vivait Elisabeth, bien plus ancienne que l'empire anglais. Eusèbe et d'autres écrivains du quatrième siècle en parlent comme existant déjà de leur temps. Il n'est donc pas étonnant qu'ils paraissent bizarres à des yeux qui ne sont pas accoutumés à les voir.

<sup>1</sup> S. Jean, XII, 6.

Dans la loi ancienne, Dieu avait prescrit aux prêtres les habits sacrés qu'ils devaient porter en remplissant leurs fonctions saintes : « Tels seront les ornements qu'on fera (pour les prêtres) : un rational, un éphod, une tunique et d'étroits vêtements de lin, une mitre et une ceinture. On fera des vêtements sacrés pour votre frère Aaron et pour ses enfants, afin qu'ils puissent remplir l'office du sacerdoce en ma présence<sup>1</sup>. » Conduite par le Ciel, l'Eglise elle aussi a prescrit des vêtements sacrés pour ses prêtres exerçant le saint ministère. Il est, en effet, éminemment convenable que le ministre de Dieu, tandis qu'il célèbre, soit paré des ornements qui lui rappellent fortement le caractère sacré dont il est revêtu, lui redisent aussi bien qu'aux fidèles les sublimes fonctions qu'il remplit.

Le costume que porte le prêtre tandis qu'il célèbre la messe comprend : l'amict, ou blanc vêtement autour du cou ; l'aube, ou habit blanc qui descend jusqu'au talon et est rattaché autour de lui par une ceinture ; le manipule, suspendu au bras gauche ; l'étole, placée sur les épaules et se croisant sur la poitrine ; la chasuble, ou vêtement extérieur plus ample.

La chasuble, l'étole et le manipule varient de couleur selon les occurrences. Ainsi on emploie les vêtements *blancs* à Noël, à Pâques et aux autres fêtes qui nous rappellent la joie ; à la Pentecôte, aux fêtes des apôtres et des martyrs, on se sert des ornements rouges ; on revêt les ornements verts au dimanche de la Sainte-Trinité ; on se sert des ornements violets pendant l'avent et le carême, et l'ornement noir sert aux messes des morts.

Un mot seulement de plus sur ce sujet. Il y a quelques années à peine, tout le monde protestant flétrissait, d'un commun accord, l'usage des fleurs dans la décoration de nos autels, de l'encens, des vêtements sacrés et de l'autel

<sup>1</sup> Lévitique, XXVIII, 4.

lui-même, comme autant d'abominations inventées par le Papisme. Mais, naguère, un meilleur esprit s'est emparé d'une portion notable de l'Eglise protestante épiscopale. Après avoir épuisé toute leur rage contre nos ornements, et les avoir livrés au mépris comme les haillons des femmes perdues de Babylone, les membres de l'Eglise ritualiste sont passés, avec une dextérité remarquable, d'une extrémité à l'autre. Ils revêtent nos habits, répandent notre encens, érigent des autels dans leurs églises et les ornent de fleurs et de candélabres.

Ces ritualistes, cependant, se distinguent aisément des vrais prêtres, et si l'un d'entre eux se présentait dans ces habits mal ajustés au Père des fidèles, le vénérable pontife s'écrierait comme le patriarche de la loi ancienne : « La voix est bien celle de Jacob, mais les mains sont d'Esau. » Je sens les vêtements du prêtre, mais j'entends la voix du curé.

Daigne Dieu accorder à nos frères égarés qu'après avoir revêtu nos habits sacerdotaux, ils puissent revêtir notre foi, afin que leurs discours soient conformes à leurs costumes ! Après avoir déposé leurs étoles terrestres, puissent-ils mériter comme tous les prêtres fidèles d'être vus : « Se tenant debout devant le trône, en face de l'agneau, avec des étoles blanches et des palmes dans leurs mains... s'écriant : salut à notre Dieu qui siège sur le trône et à l'agneau <sup>1</sup> ! »

<sup>1</sup> Apocalypse, VII, 9, 10.

---

## CHAPITRE XXVI

### LE SACREMENT DE PÉNITENCE

#### I

INSTITUTION DIVINE DU SACREMENT DE PÉNITENCE. — LE POUVOIR DE  
REMETTRE LES PÉCHÉS DONNÉ PAR JÉSUS-CHRIST A SON ÉGLISE. —  
NÉCESSITÉ ET AVANTAGES DE LA CONFESSION.

Toute l'histoire de Jésus-Christ est marquée au coin de la miséricorde et de la compassion pour l'humanité souffrante. Depuis son incarnation jusqu'à sa mort, toutes les pensées, toutes les paroles et tous les actes de sa vie divine n'ont eu qu'un but, le soulagement de tous les maux et de toutes les misères des hommes déchus.

Aussitôt qu'il entre dans sa vie publique, il va faisant du bien aux hommes. Il rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la force et la vigueur aux paralytiques; il verse le baume des consolations sur les cœurs ulcérés et rend les morts à la vie.

Mais pendant que Jésus-Christ s'occupait à soulager les infirmités humaines, *le principal objet de sa mission était de délier les âmes des liens du péché*. Le seul nom de Jésus nous révèle cette vérité importante : « Vous l'appellerez

Jésus, dit l'ange, car il sauvera son peuple de leurs péchés<sup>1</sup>. »

Si Jésus se fût contenté de cicatriser les plaies du corps, sans s'occuper de celles de l'âme, il eût mérité sans doute d'être appelé notre médecin, mais on n'aurait jamais pu lui appliquer les titres autrement chers de Sauveur et de Rédempteur. Puisque le péché est le plus grand mal de l'homme et que Jésus est venu pour éloigner de nous les plus grands maux, il s'est présenté surtout au monde comme le grand pénitent chargé d'expier le péché. Madeleine semble en avoir eu conscience : elle se jette à ses pieds, elle les arrose de ses larmes, elle les essuie avec ses cheveux tandis que Jésus prononce sur elle une sentence fortifiante d'absolution. Tous les démons ont reconnu en Jésus l'ennemi du péché, car ils tremblaient à son approche, reconnaissant, pour l'avoir éprouvé, qu'il les chasserait du corps des hommes.

Toutefois, Notre-Seigneur n'a guéri les corps qu'afin d'arriver plus sûrement à guérir les âmes. Quand il porte remède aux maladies du corps, il se propose toujours de gagner la confiance des spectateurs, et de les forcer à le reconnaître pour le médecin des âmes. C'est ainsi qu'il dit au paralytique : « Vos péchés sont pardonnés<sup>2</sup>. » Les scribes, d'un commun accord, s'élèvent contre notre Sauveur, parce qu'il s'est arrogé le pouvoir de pardonner les péchés. Il répond en substance : « Si vous n'ajoutez pas foi à mes paroles, ajoutez foi à mes œuvres » et aussitôt il délivre cet homme de sa maladie. Après avoir rendu à la santé cet homme qui languissait depuis trente-huit ans, il lui fit tout bas cette aimable leçon : « Ne péchez plus, de peur qu'il ne vous advienne quelque chose de pire<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> S. Matth., I, 21.

<sup>2</sup> S. Matth., IX, 2.

<sup>3</sup> S. Jean, V, 14.

Autant la substance spirituelle de notre âme l'emporte en dignité sur la chair qui nous enveloppe, et tant notre Sauveur tient dans un plus haut degré d'estime la résurrection de l'âme et sa sortie du tombeau du péché, si on les compare à la résurrection du corps, à sa sortie du tombeau de la mort. Voilà pourquoi saint Augustin fait remarquer très judicieusement que, pour trois résurrections de corps-relatées dans l'Évangile, on y trouve des milliers d'âmes rendues à la vie de la grâce par notre Sauveur.

Puisque l'Église a été établie par Jésus-Christ pour perpétuer l'œuvre que ce divin Sauveur avait commencée, il en résulte que la réconciliation des pécheurs avec Dieu a dû être l'office principal de l'Église.

Une question importante se présente ici :

Comment l'homme allait-il obtenir le pardon dans l'Église, après l'Ascension de Notre-Seigneur? Jésus-Christ devrait-il apparaître en personne à toute âme pécheresse et dire à chaque pénitent, comme il le fit pour Madeleine : « Vos péchés vous sont pardonnés, » ou avait-il dessein de déléguer ce pouvoir à des ministres établis pour cette fin? Nous savons certainement que notre Sauveur n'a jamais promis de se présenter visiblement à chaque pécheur, et qu'il ne l'a jamais fait. Il s'est donc proposé d'établir des ministres de réconciliation pour agir en son nom. Telle a toujours été, en effet, la conduite du Dieu Très-Haut et dans la loi nouvelle et dans l'ancienne, de confier à des intermédiaires humains le pouvoir d'exécuter ses desseins de miséricorde.

Quand Jéhovah eut la pensée de délivrer les enfants d'Israël de la captivité d'Égypte, il établit Moïse comme leur libérateur. Quand Dieu voulut les soustraire à la poursuite et à la fureur de Pharaon, à travers les eaux de la mer Rouge, intervint-il directement? Non; mais sur l'ordre de Dieu, Moïse étendit sa main sur les eaux, et à l'instant elles furent divisées.



Quand le peuple mourait de soif dans le désert, Dieu vint-il visiblement à son secours? Non; mais Moïse frappa le rocher d'où les eaux s'échappèrent à l'instant. Quand Paul allait à Damas, respirant la vengeance contre les chrétiens, notre Sauveur lui rendit-il personnellement la vue? Achevant sa conversion, le baptisa-t-il? Non; il envoya Paul à Ananias, son serviteur, pour que celui-ci lui ouvrit les yeux et le baptisât.

Le même apôtre nous décrit magnifiquement, dans une épître aux Corinthiens, le dessein de la divine Providence dans la réconciliation des pécheurs: « Dieu, dit-il, nous a réconciliés avec lui par Jésus-Christ, *et il nous a donné le ministère de la réconciliation...*; nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ, comme si Dieu exhortait par nous <sup>1</sup>. » Ce qui revient à dire, Dieu envoie Jésus-Christ pour réconcilier les pécheurs; Jésus-Christ, à son tour, nous envoie, et nous sommes ses ambassadeurs réconciliant les pécheurs en son nom.

Quand je songe à ce pouvoir redoutable qui est en nous, je félicite les membres de l'Eglise pour le bienfait qui leur est conféré. Je tremble pour moi-même et pour les ministres mes confrères, car notre responsabilité est terrible, tandis que nous n'avons rien dont nous puissions nous glorifier. Jésus-Christ est le trésor; nous ne sommes que des bêtes de somme qui le portons: « Ce trésor est renfermé dans des vases de terre. » Jésus-Christ est le pasteur; nous ne sommes que le chalumeau dont il se sert pour appeler son troupeau. Les paroles que nous prononçons au confessionnal ne sont que le faible écho de la voix de l'Esprit de Dieu, qui purifia les apôtres dans le cénacle de Jérusalem.

L'Evangile nous fournit-il des preuves pour démontrer que notre Sauveur a conféré aux apôtres et à leurs successeurs, le pouvoir de pardonner les péchés? Nous avons des

<sup>1</sup> II Corint., V, 18, 20.

témoignages positifs, et les paroles de notre Sauveur conférant ce pouvoir sont exprimées dans le langage le plus clair, dans un langage qui n'admet pas d'interprétation erronée. Dans l'Évangile de saint Matthieu, notre Sauveur s'adresse en ces termes à Pierre: « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre le sera également dans les cieux <sup>1</sup>. »

Dans une autre circonstance, il se sert du même langage énergique envers tous les apôtres: « Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera aussi délié dans le ciel<sup>2</sup>. » L'âme est enchaînée par le péché. Je vous donne le pouvoir, dit Notre-Seigneur, de rompre les liens de fer qui enchaînent l'âme pénitente, et de la rendre à la liberté des enfants de Dieu.

Dans l'Évangile de saint Jean, nous avons une confirmation bien plus frappante encore du pouvoir d'absoudre accordé par notre Sauveur à ses apôtres. Jésus, après sa résurrection, tient ce langage à ses disciples: « La paix soit avec vous. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Recevez le Saint-Esprit: les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez <sup>3</sup>. »

Cette paix que je vous donne vous la communiquerez aux âmes repentantes, comme un gage de leur réconciliation avec Dieu. Le pouvoir d'absoudre que mon Père m'a donné, je vous le confère. Recevez le Saint-Esprit, afin que vous puissiez le transmettre aux âmes possédées par l'esprit du mal. « Quand leurs péchés seraient aussi rouges

<sup>1</sup> S. Matth., XVI, 18, 19.

<sup>2</sup> S. Matth., XVIII, 18.

<sup>3</sup> S. Jean, XX, 21, 23.

que l'écarlate, ils deviendront aussi blancs que la laine. Quand ils seraient aussi nombreux que les sables du rivage de la mer, ils seront effacés, pourvu qu'ils viennent avec un cœur contrit. La sentence de miséricorde que vous aurez fait entendre sur la terre, je la ratifierai dans le ciel.» De ces paroles de saint Jean, je tire trois conclusions importantes :

Il résulte, premièrement, que le pouvoir de pardonner n'était pas limité aux apôtres, mais qu'il s'étendait à leurs successeurs dans le ministère, dans tous les temps et dans tous les lieux. Le pardon du péché devait durer aussi longtemps que le péché dans le monde; et comme le péché, hélas! sera toujours dans le monde, il y aura toujours aussi dans l'Eglise un remède pour le péché. Le remède existera parallèlement avec la maladie. Le pouvoir que Notre-Seigneur a donné aux apôtres de prêcher, de baptiser, de confirmer, d'ordonner, etc., etc.... a été transmis par eux à leurs successeurs. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le pouvoir de pardonner les péchés, puisque avant tout l'homme a besoin d'être réconcilié avec Dieu par le pardon de ses offenses?

Il en résulte secondement, que le pardon des péchés *devait* ordinairement être obtenu par le seul ministère des apôtres et de leurs successeurs, comme aussi c'était par eux que le peuple devait recevoir la parole de Dieu et la grâce du baptême. Le pouvoir de pardonner était une grande prérogative conférée aux apôtres. Mais quelle espèce de prérogative y verrions-nous, si le peuple pouvait obtenir le pardon de ses péchés en se confessant secrètement à Dieu dans sa chambre? Il serait bien petit le nombre de ceux qui auraient eu recours aux apôtres, s'ils avaient pu obtenir le pardon à des conditions plus faciles. Dieu dit aux ministres qu'il s'est choisis : « Je vous donne les clefs de mon royaume, afin que vous puissiez distribuer les trésors de miséricorde aux pécheurs repentants. » Mais

de quelle utilité aurait-il été de donner aux apôtres les trésors de Dieu, pour payer la rançon des pécheurs, si tout pécheur avait pu l'obtenir sans avoir recours aux apôtres? Si je vous donnais, cher lecteur, la clef de ma maison, vous autorisant à admettre qui vous voudriez, à prendre part aux bonnes choses qu'elle peut contenir, vous conciriez que je vous aurais fait une bien petite faveur, si vous découvriez que tout le monde possède une clef privée et peut entrer quand il lui plaît, sans vous consulter.

J'ai dit que le pardon des péchés devait *ordinairement* être obtenu par le ministère des apôtres et de leurs successeurs, car il peut souvent arriver qu'on soit dans l'impossibilité de recourir au ministre de Dieu. Le Seigneur miséricordieux ne demandera, dans cette circonstance, qu'une vraie douleur du péché jointe au désir de recourir, aussitôt que faire se pourra, au tribunal de la Pénitence; car les lois de Dieu n'obligent que ceux qui sont capables de les exécuter.

Il résulte, en troisième lieu, que le pouvoir de pardonner les péchés dans le ministre de Dieu renferme, pour le pécheur, l'obligation de les confesser.

Le prêtre n'a pas le pouvoir de donner l'absolution à tout le monde indistinctement. Il doit exercer ce pouvoir avec mesure et discrétion. Il est tenu de rejeter l'impénitent et d'absoudre le vrai pénitent. Mais comment jugera-t-il les dispositions du pécheur, sans connaître ses péchés? Comment le prêtre les connaîtra-t-il à moins qu'on ne les lui confesse? Nous ne sommes donc pas surpris de lire au livre des Actes : « qu'un grand nombre de ceux qui croyaient, venaient confesser et déclarer leurs péchés <sup>1</sup>, » aux apôtres. Pourquoi auraient-ils accusé leurs péchés s'ils n'y avaient pas été obligés? Voilà pourquoi nous comprenons ces paroles de saint Jean : « Si nous confessons nos péchés, Dieu est juste et fidèle pour nous les pardon-

<sup>1</sup> Actes, XIX, 18.

ner, et pour nous purifier de toutes nos iniquités <sup>1</sup>. »

La force de ces textes nous paraîtra bien plus concluante encore quand on nous dira que tous les Pères de l'Eglise, du premier au dernier, insistent sur la nécessité de la confession sacramentelle comme étant d'institution divine. Nous entendons souvent dire, par ceux qui sont peu initiés à la doctrine et à l'histoire de l'Eglise, que l'accusation sacramentelle des péchés n'a été introduite dans l'Eglise que douze cents ans après la venue de notre Sauveur. Pour appuyer leurs assertions mensongères, ils nous donnent des passages tirés de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme et de saint Chrysostome. Ces citations sont complètement étrangères au sujet ; en lisant le contexte on trouve qu'elles tendent à prouver au lieu d'affirmer la doctrine catholique sur la confession. D'après un de ces extraits, il nous est facile de nous faire une idée des sentiments de tous les Pères sur la confession, *ab uno disce omnes*.

Saint Basile écrit : « Dans la confession des péchés, il faut suivre la même règle que l'on emploie pour guérir les infirmités corporelles ; car de même qu'on ne montre pas indifféremment celles-ci à tout le monde, mais à ceux-là seulement qui savent comment on peut les guérir, de même aussi la confession des péchés doit être faite à ceux qui ont le pouvoir d'appliquer le remède <sup>2</sup>. » Un peu plus bas, il nous dit à tous : « Nécessairement nous devons confesser nos péchés à tous ceux à qui a été confiée la dispensation des mystères de Dieu. C'est ainsi, voyons-nous, qu'ont agi tous ceux qui ont fait pénitence, surtout les saints. Nous lisons en effet aux livres des Actes qu'ils se confessaient aux apôtres qui les avaient baptisés <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> I S. Jean, I, 9.

<sup>2</sup> *In Reg. Brev. quæst.*, CCKXIX, t. II, p. 492.

<sup>3</sup> *Ibid.*, CCLXXXVIII, p. 516.

Nous tirons naturellement deux conclusions de ces différents passages de saint Basile : 1<sup>o</sup> la nécessité de la confession ; 2<sup>o</sup> l'obligation de déclarer nos péchés aux prêtres qui, dans la loi ancienne, avaient « reçu la dispensation des mystères de Dieu. »

L'évêque de Milan écrit : « Le poison c'est le péché ; le remède, l'accusation de son crime ; le poison c'est l'iniquité, la confession c'est le remède contre la rechute. Et de la sorte c'est vraiment un remède contre le poison si vous déclarez vos iniquités, dans le désir d'être justifiés. Mais êtes-vous arrêtés par une mauvaise honte ? Cette honte vous servira bien peu au jugement de Dieu <sup>1</sup>. »

Le passage suivant montre clairement que la grande Lumière de Milan parle aux prêtres de la confession : « Il en est, continue saint Ambroise, qui demandent pour pénitence qu'on les admette sur-le-champ à la communion. Ils ne désirent pas moins être délivrés que d'enchaîner le prêtre ; car ils ne déchargeront pas leur conscience, mais ils souilleront celle du ministre qui a reçu l'ordre de ne pas donner les choses saintes aux chiens, ce qui revient à dire de ne pas admettre facilement les âmes coupables à la sainte communion <sup>2</sup>. »

Paulinus, secrétaire de saint Ambroise, dans sa vie du grand évêque, rapporte qu'il avait coutume de pleurer sur les pénitents dont il entendait la confession.

Saint Augustin écrit : « Notre Dieu miséricordieux nous ordonne de nous confesser dans ce monde, afin que nous ne soyons pas confondus en l'autre <sup>3</sup>. » Et encore « Que personne ne se dise, je fais pénitence devant Dieu en particulier. Est-ce donc en vain que Jésus-Christ a dit : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera

<sup>1</sup> Voyez *la Foi des Catholiques*, vol. III, p. 74 et suivantes.

<sup>2</sup> Apud Wiseman, *Doctrine de l'Eglise*.

<sup>3</sup> Horm., XX.

« délié dans le ciel ? » Est-ce donc en vain que les clefs ont été données à l'Eglise ? Rendrons-nous vain l'Évangile ? vaines les paroles de Jésus-Christ<sup>1</sup> ? »

Dans ce passage, comme le grand docteur réfute à propos les sophismes de ceux qui, de nos jours, affirment qu'il suffit de se confesser à Dieu !

Saint Chrysostome, dans sa trentième homélie, dit : « Nous touchons enfin au terme de la sainte quarantaine ; nous devons donc maintenant entrer résolument dans la carrière du jeûne... et faire une *entière et très exacte confession de nos péchés*... afin qu'en arrivant avec ces bonnes œuvres au jour de Pâques, nous puissions goûter le don du Seigneur... Car comme notre ennemi sait qu'après avoir confessé nos péchés, et montré nos blessures au *médecin* nous sommes assurés d'une guérison pleine et efficace, il s'oppose d'une manière spéciale à notre changement de vie.

Et dans un autre endroit : « Ne vous *confessez pas* seulement à moi de vos fornications, ni de ces péchés qui sont connus des hommes, mais apportez aussi vos mauvais discours et toutes autres fautes semblables<sup>2</sup>. » Le grand docteur suppose toujours une confession détaillée de nos péchés faite, non seulement à Dieu, mais à ses ministres comme tout le contexte le prouve.

Le même Père, dans un éloquent traité sur le pouvoir des ministres sacrés, emploie les paroles suivantes : « Aux prêtres est donné un pouvoir que Dieu n'accordait pas aux anges et aux archanges ; d'autant plus que ce que le prêtre fait ici-bas, Dieu le ratifie dans le ciel, et que le Maître confirme la sentence de son serviteur. Car il dit : les péchés que vous aurez retenus, le seront réellement. »

<sup>1</sup> Sermon CCCXII.

<sup>2</sup> Tome VII, *Comm. in Matth.*

Je vous le demande, quel pouvoir peut être plus excellent que celui-là? Le Père a donné toute autorité à son Fils, et je vois que cette même autorité est communiquée par Dieu le Fils à ceux qui sont honorés du sacerdoce.

« Au prêtre juif seul a été donné de purifier la lèpre du corps, ou plutôt de déclarer qu'elle est guérie. Mais à nos prêtres a été accordé non plus seulement le pouvoir de distinguer entre la lèpre et la lèpre du corps, mais de purifier absolument les souillures de l'âme <sup>1</sup>. »

Et encore : « Si un pécheur, comme cela lui convient, mettrait à profit la lumière ou le témoignage de sa conscience, s'il se hâtait de confesser ses crimes, et de découvrir ses plaies au médecin qui veut les guérir et non lui faire des reproches, s'il allait chercher auprès de lui le remède, s'il lui parlait seul à seul, à l'insu de tout autre et s'il avait soin d'épancher devant lui toute son âme, il amenderait facilement ses fautes ; *car la confession des péchés c'est l'absolution des crimes* <sup>2</sup>. »

Saint Jérôme écrit : « Si le serpent, le démon, blesse secrètement un homme, et l'infecte par là du poison du péché, que cet homme garde le silence, qu'il ne fasse pas pénitence, qu'il ne veuille pas faire connaître sa blessure à celui qui est tout à la fois son frère et son maître ; celui-ci qui par la parole pourrait le guérir, est alors réduit à l'impuissance d'agir. Car si cet homme qui souffre rougit d'ouvrir son mal au médecin, il n'a pas de guérison à attendre ; la médecine n'a pas de remède pour les maux qu'elle ne connaît pas <sup>3</sup>. » Il dit ailleurs : « Parmi nous, l'évêque ou le prêtre lie ou délie, non ceux qui sont simplement innocents ou coupables ; *mais il doit préalablement entendre, comme son devoir l'exige, les différentes*

<sup>1</sup> *Liber III de Sacerdotio.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, Hom. XX.

<sup>3</sup> *Comm. in Eccl.*



*qualités du péché*, il comprend alors ce qui doit être lié et ce qui doit être délié. »

La doctrine de l'Eglise concernant le pouvoir des prêtres et l'obligation de la confession, pouvait-elle être rendue dans un langage plus expressif ?

Voilà pourtant les Pères qu'on nous oppose comme les adversaires de la confession sacramentelle ! Méprisant dédaigneusement la voix unanime de l'antiquité, les novateurs ont la hardiesse d'affirmer que la confession privée ou sacramentelle a été introduite seulement après le douzième siècle. Mais ils n'ont nul souci de nous indiquer par quel pape, par quel évêque, par quel Père de l'Eglise, par quel concile et dans quelle contrée, une innovation aussi monstrueuse a pénétré dans la république chrétienne. Une institution, qui, s'il faut les en croire, a été grosse de malheurs pour le peuple chrétien, doit cependant avoir son origine indiquée avec la plus grande exactitude. Mais il est parfois prudent de ne pas préciser les dates.

Je vais montrer, j'en ai la confiance, à la satisfaction du lecteur : 1° que la confession sacramentelle n'a pas été introduite; 2° qu'elle n'aurait pu être introduite dans l'Eglise depuis les apôtres, et par suite, qu'elle est d'origine apostolique.

Que la confession n'ait pas été inventée depuis les apôtres, cela ressort clairement de l'impossibilité où l'on est de fixer la date de son premier établissement. Retournons en arrière; remontons pas à pas du dix-neuvième siècle jusqu'au premier. Elle n'a pas été établie de nos jours, tout le monde l'admet.

La confession n'a pas surgi tout à coup au seizième siècle, puisque le concile général de Trente, célébré à cette époque, en parle comme d'une institution vénérable déjà ancienne.

Luther lui-même dit : « La confession auriculaire, telle qu'elle est maintenant en usage, est utile, bien plus elle est

nécessaire; » et il ajoute : « Je ne l'aurais pas abolie, parce qu'elle est un remède pour les consciences affligées. » Henri VIII à son tour, avant de fonder une nouvelle secte, a écrit un livre pour la défense des sacrements, parmi lesquels se trouve la pénitence et par conséquent la confession.

Elle n'a pas été introduite au treizième siècle ; car, en 1215, le quatrième concile de Latran porta un décret obligeant les fidèles à confesser leurs péchés au moins une fois l'an. Ce décret suppose donc que la confession était déjà un dogme établi en précepte.

Quelques protestants tombent dans une erreur assez commune, en donnant au décret du concile de Latran l'interprétation suivante : « La confession sacramentelle n'a jamais été requise dans l'Eglise avant le treizième siècle. » Le concile, au contraire, se contente de fixer une limite au delà de laquelle les fidèles ne peuvent pas différer leur confession.

Ces écrivains semblent incapables de distinguer entre une loi qui nous impose un devoir, et un décret déterminant simplement l'époque où nous devons le remplir. Ils pourraient au même titre supposer que le percepteur des impôts crée la loi même des contributions, quand il fait un billet pour exiger que l'impôt soit payé à telle époque déterminée.

Remontons au neuvième siècle, nous verrons que la confession n'a pas pu également prendre naissance à cette époque. C'est alors qu'éclata le schisme grec par la révolte de Photius. L'Eglise schismatique grecque est depuis lors restée séparée de l'Eglise catholique sans avoir de relations spirituelles avec elle. Et aujourd'hui l'Eglise grecque est aussi fortement que nous attachée à la confession privée ou auriculaire.

Pour les mêmes motifs, on ne saurait faire remonter l'origine de la confession au cinquième ou au quatrième siècle. Les Ariens se sont révoltés contre l'Eglise au qua-

trième siècle; les Nestoriens et les Eutychéens, au cinquième. Les deux dernières sectes existent encore très nombreuses en Perse, en Abyssinie, le long des côtes de Malabar; elles retiennent cependant la confession comme une de leurs pratiques les plus sacrées et les plus chères.

Enfin aucune autorité humaine n'aurait jamais pu parvenir à établir la confession du premier au quatrième siècle; les enseignements de Notre-Seigneur et de ses apôtres avaient fait une trop vive impression pour être si facilement effacés. Les ennemis les plus acharnés de l'Eglise avouent qu'aucune tache, qu'aucune souillure, qu'aucune ride n'avait encore déformé son visage dans cet âge d'or de son existence.

Ces remarques suffisent pour nous convaincre que la confession sacramentelle *n'a pas été établie depuis* le temps des apôtres. Je vais maintenant essayer de vous prouver, pour votre satisfaction, *qu'elle n'a pu être introduite dans l'Eglise depuis l'âge apostolique, la chose étant absolument impossible.*

Il est deux manières dont nous pouvons supposer que l'erreur se glissera dans l'Eglise: ou subitement, ou par des progrès lents et successifs. Or il est absolument impossible que la confession ait été introduite par l'une ou l'autre de ces deux manières.

Ne serait-ce pas le comble de l'absurde de supposer que la confession a fait une irruption soudaine dans le monde chrétien? L'expérience nous montre, en effet, avec quelle lenteur, avec quelles difficultés les hommes se dépouillent de leurs impressions religieuses vraies ou fausses. S'il en est ainsi pour les particuliers, à combien plus forte raison ne doit-il pas paraître ridicule qu'une nation adopte, en un seul jour, un article de foi qu'elle n'avait pas reçu auparavant? Ainsi donc nous ne pouvons pas imaginer, sans faire violence au bon sens, que toute la population vraiment saine de l'Eglise se soit couchée un soir ignorant

le sacrement de Pénitence, et qu'elle se soit éveillée le lendemain croyant fermement la confession auriculaire comme dogme et comme loi. Pouvons-nous supposer que les citoyens des Etats-Unis se sont endormis se croyant en république, pour se réveiller convaincus qu'ils sont sous les lois de la reine Victoria ?

Il n'est pas moins absurde de dire que la pratique de la confession a été introduite successivement et par degrés. Pouvons-nous imaginer que les Pères de l'Eglise, les Léon, les Grégoire, les Basile, les Chrysostome, les Jérôme, les Augustin, ces pontifes, ces évêques, ces docteurs intrépides représentant le Très-Haut, qui dans tous les âges, au risque de souffrir la persécution, la mort et l'exil, se sont placés en vigilantes sentinelles sur les tours avancées d'Israël, pour défendre, les yeux toujours ouverts, les faubourgs de la cité de Dieu contre les plus légères attaques? — comment pouvons-nous croire, dis-je, qu'ils aient permis à l'ennemi de la vérité d'envahir le véritable sanctuaire du temple de Dieu? S'ils ont été si vigilants pour écarter les moindres erreurs, comment ont-ils pu se résigner à laisser une si monstrueuse plante, une plante exotique, se greffer, se développer sur l'arbre fertile de l'Eglise?

Ce qui double la force de cette observation, c'est de penser que la confession n'est pas seulement une doctrine théorique, mais une doctrine des plus pratiques, exerçant son influence sur nos actions quotidiennes, sur nos paroles et sur nos pensées; qu'elle est un sacrement auquel des milliers de chrétiens ont constamment recours dans toutes les parties du monde. C'est donc une doctrine dure à la chair et au sang, qu'aucun pouvoir humain, en eût-il d'ailleurs la volonté, ne serait pas capable d'imposer aux hommes. C'est Dieu seul, en pareil cas, qui peut exiger l'hommage de notre croyance et la détermination de notre volonté.

De quelque côté que nous envisagions la question, si

nous considérons les circonstances de temps, de lieu et les conditions de son institution, — la même inévitable conclusion s'impose à nous, c'est-à-dire : que la confession n'est pas d'invention humaine, mais l'institution même de Jésus-Christ.

La doctrine de l'absolution donnée par le prêtre, et de la confession privée des péchés, n'est pas exclusivement propre à l'Eglise catholique, ni aux Eglises schismatiques orientales. Elle est également enseignée par une portion respectable et influente de l'Eglise protestante d'Angleterre.

Le révérend C.-S. Grueber, du clergé de l'Eglise d'Angleterre, a récemment publié un catéchisme où il établit le pouvoir d'absoudre accordé au ministre de Dieu, ainsi que les avantages et la nécessité de la confession.

Je vais citer les paroles telles qu'elles se trouvent dans le livre du révérend gentleman :

*Question.* — Qu'entendez-vous par absolution ?

*Réponse.* — Le pardon ou la rémission du péché.

*Q.* — Comment le Christ a-t-il voulu que les péchés commis après le Baptême fussent pardonnés ?

*R.* — Par le sacrement de l'absolution.

*Q.* — Qui en est le ministre ?

*R.* — Le prêtre.

*Q.* — Croyez-vous que le prêtre puisse réellement absoudre ?

*R.* — Oui, je le crois.

*Q.* — Dans quelle partie de l'Ecriture est-il dit que le Christ a donné ce pouvoir au sacerdoce ?

*R.* — Dans saint Jean, xx, 23. Voyez aussi saint Matthieu, xviii, 18.

*Q.* — Que dit le livre de prières (Manuel de prières communes) ?

*R.* — Lorsque l'évêque fait l'ordination des prêtres, il est obligé de dire : « Recevez le Saint-Esprit pour l'office et le devoir de prêtre dans l'Eglise de Dieu. Les péchés que vous aurez pardonnés seront réellement pardonnés. » Dans le rituel prescrit pour la visite des malades, il est dit : « Notre-Seigneur Jésus-Christ a laissé, dans son Eglise, le pouvoir d'absoudre tous les pécheurs qui se repentent vraiment et croient en lui. » Dans l'ordre suivi pour la prière du matin et du soir, nous lisons encore que : « le Dieu Très-Haut a

donné le pouvoir, et prescrit à ses ministres de déclarer et de prononcer sur son peuple pénitent l'absolution et la rémission de leurs fautes. »

*Q.* — Dans quel but le Christ a-t-il donné au prêtre le pouvoir de prononcer l'absolution en son nom ?

*R.* — *Pour la consolation du pénitent et pour la tranquillité de sa conscience.*

*Q.* — Qu'est-ce qui doit précéder l'absolution du prêtre ?

*R.* — *La confession...* Avant que l'absolution ne soit donnée en particulier, il faut faire la confession en particulier au prêtre.

*Q.* — Dans quels cas l'Eglise d'Angleterre ordonne-t-elle à ses ministres de porter le peuple à la confession privée ; ou, en d'autres termes, à la confession auriculaire ?

*R.* — Toutes les fois qu'ils sentent leur conscience troublée par une matière grave.

*Q.* — Qu'appellez-vous matière grave ?

*R.* — Le péché mortel est certainement une matière grave. Les péchés d'omission et de commission de toutes sortes qui pèsent sur l'âme, le sont aussi. Peut être grave encore tout ce qui cause des doutes et des scrupules.

*Q.* — A quelle époque en particulier l'Eglise doit-elle prescrire la confession ?

*R.* — Dans le temps des maladies *et avant d'aller à la sainte communion.*

*Q.* — Ne recourt-on à la confession que pour chercher une absolution aux fautes passées, ou pour calmer la conscience du pénitent ?

*R.* — La pratique de la confession pour chaque péché est encore un grand frein contre de nouveaux péchés, et elle conserve la pureté de la vie (1).

*Q.* — Y a-t-il une autre classe de personnes auxquelles la confession soit profitable ?

*R.* — *Oui, celles qui désirent mener une sainte vie. Ce sont, en effet, celles qui y ont le plus fréquent recours.*

Nous trouvons donc ici l'institution divine de l'absolution du prêtre, la nécessité et les avantages de la confession sacramentelle complètement enseignés, non dans un traité spéculatif, mais dans un catéchisme pratique par un

<sup>1</sup> Voyez : *Catéchisme sur l'Eglise*, par le rév. C.-S. Grueber Hambridge, diocèse de Bath et de Wells. Londres, Palmer, 1870.

membre éminent de l'Eglise anglicane : Enseignés par un ministre qui est rétribué sur les fonds de l'Eglise épiscopale protestante, qui prêche, qui exerce dans un édifice reconnu comme Eglise épiscopale protestante, et qui est en communion étroite avec un évêque de l'Eglise épiscopale d'Angleterre.

Et ces doctrines sont admises non par ce seul ministre éminent, mais par des centaines d'ecclésiastiques et par des milliers de membres épiscopaux d'Angleterre.

Quel étrange spectacle de voir la même Eglise enseigner des doctrines diamétralement opposées ! Ce qui est orthodoxe dans les diocèses de Bath et de Wells, ne l'est décidément plus dans la Caroline du Nord. Un décret que le révérend M. Grueber proclame de foi divine, est qualifié par le révérend évêque Atkinson <sup>1</sup> d'invention humaine. Ce que le docteur Grueber préconise comme une pratique très salutaire, le docteur Atkinson l'anathématise comme nuisible, préjudiciable à l'Eglise. La confession, qui, au jugement du premier, est un grand « frein contre le péché, » est stigmatisée par le dernier comme excitant à le commettre. « Voilà comment il est bon, comme il est agréable pour des frères de ne faire qu'un cœur et qu'une âme<sup>2</sup> ! »

Supposez pour un moment qu'un vénérable évêque protestant appartenant à l'Eglise épiscopale de la Caroline du Nord passe par l'Angleterre, et soit invité par le révérend M. Grueber à prêcher le matin dans son église, et que le Très révérend prélat choisisse pour sujet la confession ; supposez ensuite que le révérend M. Grueber traite le soir, dans un discours, la doctrine qu'il a développée dans son catéchisme. — Imaginons qu'un de nos frères séparés, peu instruit, reste dans l'église de M. Grueber du matin jusqu'au soir, dans le dessein d'être éclairé sur l'enseigne-

<sup>1</sup> L'évêque épiscopal protestant de la Caroline du Nord.

<sup>2</sup> Psaume CXXXII.

ment de l'Eglise protestante, ne sera-t-il pas dans la plus grande incertitude, en retournant le soir chez lui, pour former son jugement sur ce que l'Eglise protestante épiscopale a enseigné?

Quelques évêques admettent volontiers que l'on peut recourir à la confession avec profit spirituel dans certains cas exceptionnels, par exemple, en temps de maladie. Ainsi, selon eux, la même pratique religieuse est utile à un malade et pernicieuse à celui qui est en santé. Je l'avoue, il m'est impossible de voir comment les circonstances de la santé corporelle peuvent modifier le caractère moral d'un acte religieux.

Qu'un ministre de l'Eglise anabaptiste et méthodiste nie le pouvoir d'absoudre dans le prêtre, je le comprends sans peine, puisque ces églises refusent à leur clergé, dans leurs professions de foi, toute prérogative. Mais ce que je ne puis concevoir, c'est qu'un protestant de l'Eglise épiscopale rejette le pouvoir de pardonner, pleinement affirmé dans le livre de prières qui leur sert d'étendard.

Toutes les fois qu'un évêque de l'Eglise épiscopale impose les mains aux ordinands, il emploie les paroles suivantes, que l'on trouve dans le livre de prières communes : « Recevez le Saint-Esprit pour l'office et l'œuvre du prêtre dans l'Eglise de Dieu, qui vous est communiqué maintenant par l'imposition de nos mains. Les péchés que vous aurez remis seront vraiment remis, et ceux que vous aurez retenus seront vraiment retenus<sup>1</sup>. » Si ces paroles ne signifient pas que le ministre reçoit par l'imposition des mains de l'évêque, le pouvoir de pardonner les péchés, elles ne signifient absolument rien. Lorsque l'évêque prononce ces paroles, ou il a l'intention de conférer ce pouvoir d'absoudre, ou il ne l'a pas. S'il l'a, il ne saurait employer un langage plus clair, plus précis, plus expressif pour

<sup>1</sup> Ordination des prêtres.



rendre sa pensée; s'il ne l'a pas, son langage est calculé pour mieux tromper les foules.

Représentez-vous un prélat qui s'adresse le matin aux ordinands en ces termes : « Les péchés que vous aurez remis seront vraiment remis, » et qui après le service divin dit au jeune ministre : Rappelez-vous, monsieur, que vous n'avez pas le pouvoir de remettre les péchés; les paroles de l'ordination ne sont qu'une figure, un artifice de langage.

Quand un évêque catholique ordonne des prêtres, il se sert des paroles citées plus haut, car la liturgie ritualiste les a empruntées à notre pontifical. Il a l'intention de faire ce qu'elles expriment, c'est-à-dire que les prêtres reçoivent vraiment, par le ministère de l'évêque, le pouvoir de confesser et de pardonner les péchés.

Résumons-nous : nous avons vu que le sacrement de Pénitence et l'absolution du prêtre sont enseignés dans l'Écriture ; proclamés par les Pères ; pratiqués non seulement par l'Église Romaine à travers le monde, mais encore par les schismatiques chrétiens d'Orient ; inculqués dans les plus anciennes et les plus pures éditions *du livre liturgique*, qui par conséquent n'ont été soumises à aucune coupure ; nous voyons que la même pratique est encouragée par une portion influente de l'Église épiscopale protestante d'Angleterre et j'ajouterai aussi des États-Unis.

Plusieurs nous objectent, contre l'absolution du prêtre, que l'exercice de semblables fonctions serait une usurpation des prérogatives incommunicables de Dieu, qui seul peut pardonner les péchés. C'était le langage que tenaient les scribes au Sauveur. Ils s'écriaient : « Il blasphème ! « Quel autre que Dieu peut pardonner les péchés<sup>1</sup> ? » Ma réponse conviendra également aux objections anciennes et modernes. Il n'y a pas impiété pour le prêtre à réclamer

<sup>1</sup> S. Marc, II, 7.

le pouvoir de remettre les péchés, puisqu'il agit comme délégué du Très-Haut. Un prêtre serait cependant impie s'il prétendait absoudre en son nom propre, en vertu de sa propre autorité. Mais quand le prêtre justifie le pécheur pénitent, il agit au nom et par l'autorité expresse de Jésus-Christ, car il dit : « Je vous absous au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Qu'il soit bien entendu une fois pour toutes que le prêtre ne s'arroge aucun pouvoir divin : il n'est qu'une faible voix. C'est le Saint-Esprit qui produit la sainteté dans l'âme du pénitent.

Un grand nombre de protestants épiscopaux, si je ne me trompe, admettent que le péché originel est effacé dans le sacrement de Baptême. Si le ministre n'est pas coupable d'impiété en devenant l'instrument de la miséricorde divine, dans la rémission du péché par le Baptême, quelle impiété y a-t-il pour le prêtre à être l'instrument de la divine miséricorde, quand il absout les pécheurs dans le sacrement de Pénitence ? C'est le même Seigneur qui a institué le Baptême pour la rémission du péché originel, et qui a aussi établi la Pénitence pour la rémission des péchés commis après le Baptême. L'Apôtre n'a-t-il pas exercé un pouvoir divin en ressuscitant des morts, et en rendant à la vie de la grâce des âmes déjà mortes ? Personne, cependant, si l'on en excepte les scribes et les pharisiens, ne l'a accusé d'usurper le pouvoir de Dieu. Le Très-Haut ne peut-il, sans déroger à sa gloire, donner aux prêtres du dix-neuvième siècle les privilèges déjà accordés à ceux des premiers âges de l'Eglise ?

Loin de déshonorer Dieu, nous le glorifions en ayant recours au médecin terrestre qu'il nous a préposé, et comme les multitudes de l'Evangile « nous glorifions Dieu, qui a donné de tels pouvoirs aux hommes. »

D'autres nous objectent contre la confession, que la terre a été rendue à la liberté, et qu'ainsi il n'est pas nécessaire d'avoir recours au ministère sacerdotal, puisque Dieu peut

nous pardonner en secret. Si Dieu a le pouvoir de nous sauver sans le ministère des prêtres, pourquoi ne dirait-on pas au peuple qu'il peut désormais se passer du secours du clergé, sans nuire à son salut? Saint Augustin, qui vivait il y a près de mille quatre cents ans, répondra pour moi à l'objection: « Que personne, remarque cet illustre docteur, ne se dise, je fais pénitence en secret; je la fais devant Dieu. C'est donc en vain que Jésus-Christ a dit, tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. Est-ce en vain que les clefs ont été données à l'Eglise? » La question qui nous occupe n'est pas de savoir ce que Dieu est capable de faire, *mais ce qu'il a voulu faire*. Dieu pouvait choisir d'autres moyens pour la justification du pécheur, comme il aurait pu créer le monde autrement qu'il n'existe. C'est pour nous un devoir de prendre à la lettre les paroles de notre Père, et de recourir avec reconnaissance au moyen qu'il a actuellement établi pour notre justification. Nous sommes maintenant certains par sa parole infallible, que c'est en recourant à ses ministres consacrés que nos péchés nous seront pardonnés<sup>1</sup>.

Il est rapporté, au livre des rois, que Naaman de Syrie fut affligé d'une lèpre très tenace, qui déjoua la science des médecins de son pays. Il avait alors dans sa maison une servante juive, et celle-ci parla à son maître du grand prophète Elisée, qui vivait dans sa patrie, et auquel le Seigneur avait donné le pouvoir de faire des miracles. Elle supplia son maître de consulter le prophète. — Naaman partit pour le pays d'Israël et vint supplier Elisée de le purifier de son mal. Le prophète lui dit d'aller se laver sept fois dans les eaux du Jourdain. Naaman, au lieu de faire ce qu'on lui avait ordonné, entra dans une grande colère et dit: « Je pensais qu'il serait venu vers moi..., qu'il aurait touché de sa main l'endroit envahi par la lèpre, et qu'il

<sup>1</sup> S. Jean, XX.

m'en aurait guéri. L'Abana et le Pharfar ne sont-ils pas des rivières dont les eaux sont meilleures que toutes celles d'Israël, pour que je doive m'y laver et m'y purifier<sup>1</sup>. » Les serviteurs de Naaman lui firent des remontrances ; ils le supplièrent d'accomplir l'ordre du prophète. Les conditions, lui disaient-ils, sont faciles et le Jourdain n'est qu'à deux pas. Naaman s'y rendit, se lava et fut délivré de son mal. Nos adversaires, comme Naaman, s'écrient : « Pourquoi iriez-vous au prêtre pécheur comme vous, quand, dans le secret de votre chambre, vous pouvez approcher de Dieu, la pure fontaine de toute grâce, pour être purifié de vos péchés ? » Je réponds, Jésus-Christ prophète et plus grand que tous les prophètes nous l'a ainsi ordonné.

La dernière objection que je vais signaler est plus grave et plus spécieuse. On nous dit que la confession est un frein inefficace ; que la conscience « s'affaiblit peu à peu, qu'elle s'endort et s'étirole ; » que même l'état de l'âme empire peu à peu, et que les péchés seront plus facilement commis, s'ils sont suivis d'une absolution qui donne le pardon. En d'autres termes, plus les catholiques sont attachés aux pratiques de leur religion, plus ils deviennent dépravés et corrompus. Si, de fait, ils restent fidèles à Dieu ce n'est pas à cause, mais en dépit de leurs pieuses pratiques.

Tels n'étaient pas assurément les sentiments du défunt docteur Ives, jadis évêque protestant de la Caroline du Nord, ni d'un grand nombre d'autres convertis illustres, qui depuis leur abjuration jusqu'à l'heure de leur mort n'ont jamais manqué d'aller puiser la force et les consolations à nos tribunaux sacrés.

Tels n'étaient pas non plus les sentiments du révérend père Seymour, prêtre catholique de Baltimore et frère de l'assistant de l'évêque protestant de la Caroline du Nord.

<sup>1</sup> Rois, V.

Ce n'est pas non plus le sentiment des archevêques actuels<sup>1</sup> de Baltimore et de Philadelphie, des évêques de Wilmington, de Cleveland, de Colombus et d'Ogdensbourg, et d'une multitude d'autres appartenant soit au clergé, soit aux laïques protestants, qui, dans les cinquante dernières années, sont entrés dans l'Eglise catholique.

Si nous comparons les systèmes catholique et protestant en ce qui concerne le pardon des péchés, la doctrine catholique nous apparaîtra incomparablement supérieure. D'après la doctrine protestante, le repentir est nécessaire mais suffisant pour la purification. La doctrine catholique exige de la part du pécheur le repentir, comme condition indispensable pour le pardon du péché ; mais elle requiert davantage encore. Avant de recevoir l'absolution, le pénitent est obligé d'examiner avec soin sa conscience, et de confesser ses péchés avec leur nombre et leur espèce. Il est obligé d'avoir le ferme propos de se corriger ; de promettre la restitution, s'il a causé du tort à son prochain ; de réparer l'injure qu'il a faite à la réputation de son voisin ; de se réconcilier avec ses ennemis, et d'éviter les occasions de péché. Toutes ces obligations n'emportent-elles pas avec elles une sauvegarde plus efficace contre la rechute, qu'un simple acte de contrition intérieure ?

Un grand nombre d'éminents protestants et même d'écrivains infidèles, qui ont connu le fruit pratique du confessionnal dans les pays où ils vivaient, témoignent de la réforme morale produite par la confession. Le fameux philosophe allemand Leibnitz avoue que Dieu a accordé un grand bienfait aux hommes, en laissant à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés<sup>2</sup>.

Voltaire, qui, à coup sûr, n'était pas l'ami du christia-

<sup>1</sup> Année 1883.

<sup>2</sup> *Systema Theolog.*

nisme, avoue « qu'il n'y a peut-être pas d'institution plus utile que la confession <sup>1</sup>. »

Rousseau, non moins hostile à l'Eglise, s'écrie : « que de restitutions et de réparations la confession ne réalise-t-elle pas chez les catholiques <sup>2</sup> ! »

Les autorités protestantes de Nuremberg, en Allemagne, peu de temps après l'établissement des doctrines réformées dans cette ville, furent effrayées du relâchement des mœurs qui avait été le fruit de la suppression de la confession, et elles firent des pétitions à leur empereur Charles V pour qu'on rétablît cette pratique.

Les adversaires de l'Eglise catholique se plaisent à rappeler l'affaiblissement moral qui, dit-on, prévaut en France et dans d'autres pays catholiques, afin d'en conclure l'infériorité de la morale catholique elle-même. Ce genre d'attaque est le plus sûr, mais il n'est pas le plus honnête, d'autant plus que les peuples de ces nations sont trop éloignés pour se défendre. Pour ma part, j'ai passé un temps considérable dans les différentes parties de la France, et les chrétiens les plus édifiants que j'aie jamais vus, sont bien ceux que j'y ai rencontrés. Pendant six ans, j'ai eu pour professeurs des prêtres français, dont la vie exemplaire était pour nous une prédication journalière.

Je déclare que la ville cosmopolite de Paris, (laissant de côté, pour le moment, les énormités dont on l'accuse), ne saurait être invoquée comme donnant la juste mesure de la moralité française. Restons chez nous et jugeons de la moralité catholique par les exemples que nous avons sous les yeux.

On a pu, dans ce pays, faire l'épreuve complète de l'influence du confessionnal, depuis la fondation de notre république. Les catholiques pratiquants ont-ils une con-

<sup>1</sup> *Remarques sur l'Olympe.*

<sup>2</sup> *Emile.*

science timorée? Ou cette conscience est-elle pervertie et détruite? L'absolution qu'ils ont reçue a-t-elle stimulé leurs appétits pour d'autres péchés? Sont-ils des monstres d'immoralité? Je pense qu'un public protestant éclairé prononcerait le verdict contraire.

Je sens que je puis dire, en toute vérité, que les catholiques fréquentant le confessionnal sont généralement vertueux dans leur vie privée; justes et honorables dans leurs rapports avec les autres, et qu'ils cultivent la charité et les nobles procédés envers leurs concitoyens.

Ne me dites pas que c'est le système et non les individus qu'on attaque. Comment peut-on juger un système autrement que par les actes des individus? « C'est à leurs fruits que nous les reconnâtrons, » dit notre Sauveur.

Il est cependant des vices que nous avons à déplorer dans certaines classes du peuple, mais ils sont bien souvent la conséquence d'habitudes nomades, et d'une manière de vivre irrégulière. Ce sont pour l'ordinaire des péchés de fragilité qui ne sont point le fait de personnes ayant l'habitude de fréquenter le confessionnal. Si elles le faisaient, elles ne tarderaient pas à être transformées.

Le meilleur d'entre nous n'est pas ce qu'il devrait être, eu égard aux grâces reçues. Mais si nous cherchons d'odieux hypocrites, d'impudents fraudeurs, des auteurs de supercherie habilement conduite, nous ne les trouverons jamais parmi ceux qui fréquentent le confessionnal.

On nous dit que la confession est un joug intolérable et qu'elle fait de tous ceux qui l'embrassent les esclaves des prêtres.

Avant de répondre à cette objection, laissez-moi vous faire remarquer l'inconstance de nos adversaires, qui, d'un même souffle, nous donnent le froid et le chaud. En même temps qu'ils dénoncent la confession comme un remède trop pénible pour le péché, ils la condamnent comme un chemin trop facile pour arriver au ciel. Vous n'avez,

disent-ils, qu'à payer une faible redevance à la porte du confessionnal pour avoir le droit de faire passer une grande quantité de péchés. Et voilà ce qu'ils appellent un joug intolérable. En d'autres termes, ils en font un lit de roses et immédiatement après un lit d'épines.

Dans la dernière objection, on accusait les partisans de la confession de n'avoir aucune contrainte. Maintenant, on nous dit que leur conscience est liée par les chaînes de l'esclavage. A vrai dire, la confession ne saurait être en même temps pénible et facile.

J'ai déjà réfuté, je pense, la première objection; je vais répondre à la seconde. Je ne vois pas dans quel sens notre peuple est moins indépendant que celui des autres classes de la société. La seule contrainte, que je sache, imposée aux catholiques par leurs prêtres, c'est le joug de l'Évangile, contre lequel un chrétien ne pourra jamais prescrire. A mon avis, aucun corps de chrétiens ne jouit d'une plus grande liberté apostolique que ceux des communions chrétiennes, parce qu'ils sont dirigés dans leur conduite, non par l'*ipse dixit* toujours changeant d'un ministre, mais par l'enseignement immuable de l'Église de Jésus-Christ.

Mais si aimer leurs prêtres, vénérer leur caractère sacré, obéir à leur voix comme à celle de Dieu; si être prêts à faire des sacrifices pour leur père spirituel; si tout cela vous l'appellez esclavage, alors nos catholiques sont réellement des esclaves, et qui plus est ils sont contents de leurs liens.

Nos livres de dévotion eux-mêmes n'ont pas pu échapper aux traits volages de la critique. Ils ont excité la pieuse horreur de quelques pharisiens modernes, parce qu'ils renferment une table des péchés à l'usage de ceux qui préparent leur confession.

La même fleur qui fournit le miel à l'abeille, offre le poison à la guêpe; de même le livre qui ne donne que le



miel de la consolation au lecteur pieux, n'a que du poison pour ceux qui l'y cherchent.

Comment peut-on nous reprocher la table de péchés de nos livres de prières, et se faire ensuite d'ardents avocats de la diffusion de la Bible, qui renferme de bien plus franches et de plus palpables allusions aux grands crimes qu'on n'en trouve dans nos livres de prières. N'oublions pas l'adage : *Honni soit qui mal y pense.*

Il me sera bien permis, en terminant ce sujet, d'ajouter le témoignage de mon expérience personnelle en ce qui concerne la vivifiante influence du confessionnal; car, comme mes frères dans le ministère, pour emprunter le langage de Dryden : Je suis un de ceux qui vivent loin des tracasseries du monde, pour étudier les âmes, sonder leurs plaies et guérir leurs maux.

Depuis mon ordination jusqu'aujourd'hui, j'ai l'habitude d'entendre des confessions presque tous les jours. Je suis donc dans les conditions voulues pour apprécier la valeur du « système. » Ces impressions gravées dans mon âme, loin de m'être particulières, sont partagées par tous les prêtres catholiques du monde qui ont charge d'âmes. Le témoignage de dix confesseurs expérimentés doit, à mon avis, avoir plus de poids pour rendre les hommes capables de juger les tendances morales du confessionnal, que les assertions gratuites de milliers d'individus qui n'ont aucune expérience personnelle de ce ministère, mais qui tirent de leur imagination échauffée, ou de quelque roman à sensation, les récits qu'ils nous donnent.

Mon expérience personnelle m'a convaincu que le confessionnal est le plus puissant levier qui ait jamais été présenté par un Dieu miséricordieux pour soulever les hommes, et les retirer de la boue du péché. Il a plus de force pour arracher le peuple au vice que l'Évangile même. Dans les discours publics, nous répandons la semence de la parole de Dieu : au confessionnal, nous recueillons la

moisson. Dans le sermon, pour me servir du langage militaire, les coups de feu portent au hasard, dans la confession, chaque coup est mortel. Les paroles du prêtre vont au cœur du pénitent. Dans un discours public le prêtre s'adresse à tous, en général, et ses paroles peuvent ne convenir qu'à un petit nombre de ses auditeurs. Mais les avis qu'il fait entendre au confessionnal s'adressent exclusivement au pénitent dont le cœur est ouvert pour recevoir la parole de Dieu. Le confesseur exhorte le pénitent dans la mesure de ses besoins spirituels. Il le met en garde contre la fréquentation des mauvaises compagnies et contre les autres occasions de péché, ou il lui recommande des pratiques particulières de piété appropriées à ses besoins.

Voilà pourquoi les missionnaires ont l'habitude d'estimer le fruit de leur mission, plus par le nombre des fidèles qui s'approchent du tribunal sacré, que par le nombre des personnes qui écoutent leurs discours.

De tous les labeurs que nous impose notre saint ministère, il n'en est point de plus dur ni de plus ennuyeux que celui d'entendre les confessions. Ce n'est pas un devoir de peu d'importance que d'être obligé de rester six ou huit heures consécutives, pendant les chaleurs de l'été, à écouter les récits du péché, de la douleur et de la misère. La conscience du bien immense accompli de la sorte soutient seul le confesseur dans le tribunal sacré. Il est de ceux « qui peuvent compatir à l'ignorance et au péché, parce qu'il est environné d'infirmités<sup>1</sup>. »

J'ai vu un homme dont la conscience était appesantie par les péchés accumulés de vingt hivers. Sur son front on lisait la faute, la honte, le remords et la confusion. Il se tenait non loin du confessionnal dans une attitude humi-

<sup>1</sup> Hébreux, V, 2.

liée ; n'osant pas, comme le publicain, regarder le Ciel, il se glissa timidement, modestement dans le tribunal de la miséricorde. Aucune oreille humaine n'entendra jamais ce qu'il y avoua ; les révélations du confessionnal sont un livre fermé. Mais pendant les quelques instants qu'il passa aux pieds du prêtre, il s'opéra une résurrection plus miraculeuse que celle qui fit sortir Lazare du tombeau, — ce fut la résurrection d'une âme, dévorée depuis longtemps par la pourriture du tombeau du péché. Pendant ces moments précieux, un rayon du Ciel dissipa l'obscurité et les ténèbres de cet esprit qui s'accusait lui-même ; la chaleur vivifiante de l'Esprit saint fit fondre la glace de son cœur ; le souffle pacificateur du même esprit qui descendit sur les apôtres, « comme un grand vent du haut des cieux, » chassa l'atmosphère empoisonnée dans laquelle il vivait et remplit son âme de la grâce divine.

Quand il sortit, on pouvait constater la vivacité de sa démarche, la joie de sa contenance et de nouvelles clartés dans ses yeux. Et si vous lui aviez demandé pourquoi, il vous aurait répondu : C'est que j'étais perdu et je suis retrouvé ; c'est que j'étais mort et me voilà rendu à la vie.

## II

## DE LA MORALITÉ COMPARÉE DES PAYS PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

On a sérieusement affirmé que la confession du péché et la doctrine de l'absolution tendent à multiplier le crime et à propager l'immoralité. On nous montre des statistiques établissant que les meurtres et les naissances illégitimes sont bien plus nombreux dans les pays soumis à l'influence catholique ; et on en conclut que cet excès de méchanceté est la suite de la confession et de l'absolution trop facile.

Si notre pratique d'absoudre seulement ceux qui, tout à la fois, se repentent et *se confessent* conduit au relâchement de la morale, combien plus doit y porter le système protestant qui néglige le point le plus humiliant, et admet le pécheur à la réconciliation en n'exigeant que les dispositions intérieures ? Comme tous nos catéchismes l'enseignent et comme tout catholique le sait, il n'y a pas de rémission du péché sans la douleur du cœur, et sans le ferme propos de s'amender. Ce serait une grave erreur de supposer que le catholique, même le plus ignorant, pense obtenir le pardon de ses péchés en les confessant seulement, sans en avoir une vraie douleur. L'estime qu'un très grand nombre de protestants ont de la vertu de la classe la plus inférieure des catholiques romains, est assez clairement démontrée par la préférence qu'ils font constamment paraître en employant des catholiques, — des catholiques pratiquants, — des catholiques allant à confesse. Je soutiens donc que la confession, loin d'exciter au péché, comme nos adversaires ont l'audace de l'affirmer, est un remède très puissant contre la perversité des hommes, et un des préservatifs le plus efficaces contre leurs criminels excès.

Est-il bien vrai que les meurtres et les naissances illégitimes sont plus nombreux dans les pays catholiques que dans les pays protestants ? Je nie absolument l'assertion, et je fais appel aux statistiques pour soutenir le contraire. D'où nos adversaires tirent-ils leurs informations ? A coup sûr du révérend M. Hobart Seymour, « de la nuit parmi les Romains, » et d'autres compilations qui ne méritent aucune croyance, leurs comptes rendus ayant été mille et mille fois réfutés.

Le révérend M. Seymour donne les chiffres suivants des meurtres qui se commettent en Angleterre, en France, en Irlande.

En Irlande...	19	homicides pour un million d'habitants.
En France...	31	id. id.
En Angleterre	4	id. id.

Après avoir lu ce qui précède, le lecteur ne se rejettera-t-il pas en arrière pour s'écrier : « Vraiment l'atmosphère de l'Angleterre est morale ! » Mais comment comparer ces comptes rendus imaginaires avec les rapports que je soumets au lecteur impartial ? De récents rapports tirés pour la France (du Grand-Livre), et « du directoire officiel de Thom pour l'Angleterre et l'Irlande (1869), » donnent les résultats suivants :

	Condamnations et sentences de mort.	Exécutions.
1864 France.....	9	5
1867 Angleterre et Ecosse.....	27	10
Id. Irlande.....	3	0

Ces chiffres, puisés à des sources authentiques, sont loin de confirmer l'assertion de nos accusateurs qui soutiennent que les meurtres sont plus nombreux dans les pays catholiques que dans les pays protestants. Les statistiques de ces crimes sont limitées ou on ne les a pas fait entièrement connaître. Nous avons des informations plus étendues à l'égard des autres grands crimes qui se commettent, on nous en accuse du moins, dans des proportions plus alarmantes dans les contrées soumises à l'influence catholique, l'illégitimité est de ce nombre. Ici encore nous opposerons aux statistiques des contre-statistiques pour réfuter ces injustes accusations. Nous ne voulons pas qu'on nous prenne pour les avocats de l'impeccabilité des communautés catholiques. Nous avouons franchement, et nous déplorons du fond du cœur, les désordres dont les catholiques se rendent coupables, mais nous nions qu'ils soient pires que leurs voisins les protestants ; et nous nions avec non moins d'assurance que l'Eglise soit responsable de leurs désordres.

*Le Journal de la Société statistique de Londres*, pour les années 1860, 62, 65, 67, donne le compte rendu des naissances illégitimes en Angleterre et en Ecosse qui s'élèvent à 6 1/2 pour cent, tandis que dans le royaume catholique de Sardaigne le nombre est un peu inférieur à 2 pour cent, et en Irlande à 3 pour cent. Si, par la statistique de l'illégitimité, on peut juger sûrement de la moralité d'un pays, n'est-il pas très consolant de passer de la protestante Angleterre en Irlande, ou du Continent en Sardaigne !

Afin de pouvoir apprécier d'un seul coup d'œil la vraie condition des contrées d'Europe par rapport à ces sortes de crimes, je vais insérer, aussi correcte que possible, une table tirée des plus récents rapports. (Voyez, *Monde catholique*, vol. XI, p. 112.)

*Comparaison établie entre les naissances illégitimes des différentes contrées catholiques et protestantes d'Europe, 100 étant pris pour base.*

PROTESTANTS	Par 100.
Hollande.....	4,00
Suisse.....	5,5
Prusse (protestante).....	10,0
Angleterre et pays de Galles.....	6,5
Suède et Norwége.....	9,6
Ecosse.....	10,1
Danemark.....	11,0
Etats Germaniques.....	14,8
Wurtemberg.....	16,4
CATHOLIQUES	
Italie.....	5,1
Espagne.....	5,5
France.....	7,2
Prusse (catholique).....	6,5
Belgique.....	7,2
Autriche.....	11,1
Irlande.....	3,0

Nous avons divisé la Prusse en protestante et en catholique, parce que les statistiques sont dressées d'accord avec le *Credo* religieux du peuple. On voit que dans la portion catholique de l'empire il y a, en ce qui concerne les naissances illégitimes, le rapport de 6 1/2 pour cent; dans la portion protestante, elle s'élève à 10 pour cent. On peut appliquer la même remarque à l'Irlande.

Le *Scotman*, dont les comptes rendus sont basés sur le rapport du registre général d'Angleterre, publie la statistique suivante :

La proportion des naissances illégitimes est en somme en Irlande de 3, 8 pour cent; en Angleterre, de 6, 4, en Ecosse, de 9, 9. En d'autres termes, l'Angleterre est près de deux fois, et l'Ecosse près de trois fois plus corrompue que l'Irlande. Il faut y ajouter quelque chose de pire d'où nous ne saurions tirer aucune vanité. La proportion des naissances illégitimes est inégalement distribuée en Irlande, inégalité qui doit bien plus nous humilier en notre qualité de protestant, et davantage encore en notre qualité de presbytériens et d'Écossais. En prenant l'Irlande au point de vue des divisions contenues dans le registre, la proportion des naissances illégitimes varie de 6, 2 à 1, 3.

La région qui nous fournit le chiffre inférieur est celle de l'Ouest, qui comprend la province de Connaught, où les dix-neuf vingtièmes de la population sont Celtes et catholiques romains. La région où l'on voit la proportion la plus élevée de naissances illégitimes est celle du Nord-Est, qui se compose en majeure partie de la province d'Ulster, où la population se partage presque également entre protestants et catholiques romains, et où les protestants sont en majorité du sang Écossais ou de l'Église presbytérienne. Pour résumer la question, il faut dire que les semi-Presbytériens et les semi-Écossais d'Ulster sont, dans leur généralité, trois fois plus immoraux que tout le papisme et tout le Connaught irlandais. Cela nous amène à tirer direc-

tement, avec une étonnante vérité, la conclusion de fait plus étendue, que l'Écosse, prise dans son ensemble, est trois fois plus immorale que l'Irlande dans sa généralité.

Il n'est pas inutile de faire observer que dans le tableau statistique présenté ci-dessus, la proportion des naissances illégitimes pour la Hollande et la Suisse, où il y a de grandes minorités catholiques, est bien moindre que dans d'autres pays protestants.

Nous avons en mains la preuve, fournie par des écrivains protestants, de la hideuse immoralité de certaines nations européennes qui sont plus complètement protestantes que l'Angleterre elle-même. Ainsi M. Laing écrit : « que sur 2,714 enfants nés à Stockholm, 1,577 étaient légitimes, 1,137 illégitimes ; n'établissant la balance que de 440 mères chastes sur 2,714, ce qui porte la proportion des enfants illégitimes non à 1, à 2 ou à 3 dixièmes, mais à 1 sur 1 et 1/2. » (*Voyage en Suède*, 1838.)

Nous ne voulons pas faire parade de ces désordres monstrueux, quels que soient les coupables. Nous les rapportons avec des sentiments de honte et non avec plaisir ; et nous en donnons en passant une légère esquisse pour nous défendre seulement contre l'accusation gratuite de nos adversaires. Nous ne désirons certes pas excuser ou pallier les crimes des catholiques qui, avec tous les secours sacrés que leur offre la religion, devraient être meilleurs qu'ils ne sont. Nous ajouterons cependant, en citant les paroles du *Catholic World* : « Si nous ne sommes pas de beaucoup meilleurs que nos voisins, nous ne sommes pas pires ; et nous ne devons pas être marqués de la note de vice et d'immoralité, par une secte de pharisiens qui louent constamment leur propre supériorité, et rendent grâce à Dieu de ce qu'ils sont de beaucoup meilleurs que les pauvres catholiques. »

---



## CHAPITRE XXVII

### INDULGENCES

Il est certains points de la doctrine catholique qui sont trop peu compris, ou très grossièrement présentés par ses adversaires ; dans le nombre, on peut ranger ce qui a trait aux indulgences.

Il faut attribuer les erreurs du peuple sur les indulgences, au changement qu'a subi graduellement la signification de ce mot. Le mot indulgence, à l'origine, signifiait *faveur, rémission, pardon*. Aujourd'hui, on l'entend communément dans le sens de liberté injuste, même de complète licence accordée aux passions. Par suite, dès que plusieurs personnes ignorantes ou imbues de préjugés parlent de l'Eglise qui accorde des indulgences, l'idée de licence et de péché se présente aussitôt à leur esprit.

Une indulgence n'est autre chose que la rémission en tout ou en partie, grâce aux mérites surabondants de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ses saints, de la peine temporelle due au péché, après que la faute et la peine éternelle ont été remises.

Il est bon de savoir que, même après la rémission de la faute, il reste bien souvent une partie de la peine temporelle à expier soit en cette vie soit en l'autre, comme gage de réparation envers la sainteté et envers la justice divines.

L'Écriture sainte nous fournit plusieurs exemples de cette vérité. Le péché que Marie, sœur de Moïse, avait commis en murmurant contre son frère, lui avait été pardonné ; Dieu néanmoins lui infligea la peine de la lèpre, et sept jours de séparation d'avec le peuple <sup>1</sup>.

Le prophète Nathan annonça à David que ses crimes étaient pardonnés, mais qu'il souffrirait bien d'autres châtimens sous la main de Dieu <sup>2</sup>.

Que Notre-Seigneur ait accordé à son Eglise le pouvoir de donner des indulgences, on le déduit clairement du texte sacré. Il dit au prince des apôtres : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel <sup>3</sup>. » Il fait aux apôtres réunis la même solennelle déclaration <sup>4</sup>. Par ces paroles, notre Sauveur a donné à son église le pouvoir de délivrer ses enfants (s'ils sont bien préparés), de tous les obstacles qui peuvent retarder leur entrée au ciel. Il en est deux qui éloignent l'homme du royaume céleste — le péché et même la peine temporelle qu'il mérite. L'Eglise ayant le pouvoir de faire disparaître le principal obstacle qui est le péché, a pareillement le pouvoir d'éloigner les moindres qui sont les peines temporelles infligées comme châtement.

Le droit d'accorder des indulgences a été mis en pratique par les chefs de l'Eglise dès le commencement de son existence.

Saint Paul l'exerça en faveur de l'incestueux de Corinthe, qu'il avait condamné à une sévère pénitence proportionnée à sa faute « afin que son âme fût sauvée au jour du Seigneur <sup>5</sup>. » Pour ce qui est de celui qui a commis ce crime,

<sup>1</sup> Nombres, XII.

<sup>2</sup> II Rois, XII.

<sup>3</sup> S. Matth., XVI, 19.

<sup>4</sup> *Ibid.*, XVIII, 18.

<sup>5</sup> I Corint., V, 5.

c'est assez pour lui qu'il ait subi la correction et la peine qui lui ont été imposées par votre assemblée, vous devez le traiter maintenant avec indulgence et le consoler, de peur qu'il soit accablé par un excès de tristesse... C'est pour cela que je vous écris, afin de vous éprouver et de reconnaître si vous êtes obéissants en toutes choses. Car ce que vous donnez à quelqu'un par miséricorde, je l'accorde aussi : et si j'use moi-même d'indulgence à l'égard de ce pécheur, je l'emploie à cause de vous, et je le rétablis au nom et en la personne de Jésus-Christ, afin que Satan n'emporte rien sur nous ; car nous n'ignorons pas ses pensées et ses artifices <sup>1</sup>.

Nous avons ici tous les éléments qui constituent une indulgence : 1° La pénitence, ou peine temporelle proportionnée au péché et à sa gravité — qu'on impose au transgresseur. 2° Le pénitent qui est vraiment contrit de son crime. 3° Le motif qui détermine l'Apôtre à remettre la peine due au péché. 4° Nous voyons enfin la rémission de la peine ratifiée par Jésus-Christ, au nom de qui l'Apôtre l'accorde.

Nous trouvons tous les évêques de l'Eglise exerçant après l'Apôtre le même pouvoir. Personne ne leur conteste le droit, qu'ils s'attribuaient dans les premiers âges, d'infliger des peines canoniques contre les grands criminels qui étaient soumis à de longs jeûnes, à de sévères abstinences ou à d'autres mortifications, pour une période allant depuis quelques jours jusqu'à six années, et même jusqu'à la fin de la vie, selon la gravité de l'offense. Ces peines furent, dans plusieurs circonstances, adoucies ou annulées par l'Eglise, selon qu'elle le jugeait plus ou moins à propos. Une société, en effet, qui peut infliger des peines, peut aussi les remettre. Notre-Seigneur n'a pas seulement donné à son Eglise le pouvoir de lier, mais de délier. L'Eglise exerça souvent ce pouvoir dis-

<sup>1</sup> Corint., II, 6, 10.

crétionnaire à la prière de ceux qui étaient condamnés au martyre, quand les pénitents eux-mêmes donnaient des marques éclatantes d'une vive douleur, comme nous l'apprenons par les écrits de Tertullien et de saint Cyprien.

Le concile général de Nicée et d'autres synodes autorisent les évêques à adoucir, ou même à remettre totalement les pénitences publiques, toutes les fois qu'ils auront jugé que le pénitent a donné des marques extraordinaires de repentir. En relâchant les pénitences canoniques, ou en leur substituant une plus douce satisfaction, les évêques accordaient ce que nous appelons une indulgence. Cette sentence de rémission de la part des évêques était valide non seulement en face de l'Eglise, mais encore devant Dieu. Quoique l'Eglise n'impose plus des pénitences canoniques aussi longues, Dieu n'a jamais cessé d'infliger des peines temporelles pour le péché. Aussi l'indulgence continue-t-elle à être nécessaire, sinon pour se substituer aux peines canoniques, au moins comme un paiement adouci et plein de miséricorde de la dette temporelle due au péché.

L'indulgence est appelée plénière ou partielle selon qu'elle remet la totalité ou une partie seulement de la peine temporelle due au péché. Une indulgence, par exemple, de quarante jours, remet devant Dieu la portion de la peine temporelle qui aurait été expiée dans la primitive Eglise par une pénitence canonique de quarante jours.

Bien que le nom seul d'indulgence répugne aujourd'hui si fort à nos frères séparés, il fut un temps où l'Eglise protestante elle-même faisait profession d'en accorder. Dans les canons de l'Eglise d'Angleterre, il est fait mention des indulgences et de l'usage auquel doit servir l'argent qu'on en retire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Articuli pro clero*. A. D. 1584, Sparow. J'admets cependant que les canons protestants n'ont qu'une autorité fugitive et éphémère, même parmi eux, et que les canons doivent s'adapter à l'esprit du temps, et non le temps aux canons. J'ose même dire que plusieurs théo-

Par ce qui précède, vous pouvez voir vous-mêmes comment doivent être jugés ceux qui soutiennent que l'indulgence est la rémission des péchés passés, ou la licence de commettre le péché ; licence accordée par le pape en vue des offrandes qui lui sont faites par les fidèles. Il est inutile d'affirmer que l'indulgence n'est ni l'une ni l'autre. Ce n'est pas la rémission du péché, puisque personne ne peut gagner l'indulgence avant d'en avoir été purifié. C'est encore bien moins la licence de le commettre ; car tout enfant catholique sait que ni le prêtre, ni l'évêque, ni le pape, ni Dieu lui-même, — que ceci soit dit en toute soumission et en tout respect — ne peuvent permettre la faute la plus légère.

Les indulgences ne sont-elles pas en désaccord avec l'esprit de l'Évangile, puisqu'elles semblent être une douce et faible substitution pour les aumônes, les jeûnes, les abstinences et autres austérités que Jésus-Christ a prescrits et pratiqués, et que la primitive Église a mis en vigueur ?

L'Église ne dispense jamais ses enfants de l'obligation de faire des œuvres de pénitence, comme ne l'ignore pas celui qui connaît son histoire.

On ne saurait nier que les pratiques de mortifications ne soient plus fréquentes parmi les catholiques que parmi les protestants. Où trouvez-vous le précepte du jeûne inculqué, si ce n'est dans l'Évangile catholique ? Personne n'ignore que ceux des catholiques qui mettent à profit les faveurs des indulgences, sont habituellement ses enfants les plus pratiquants, les plus édifiants et les plus fervents. Leurs fruits spirituels, loin d'être retardés, sont vivifiés par le secours des indulgences, qui sont ordinairement accom-

logiens protestants connaissent les canons dont je viens de parler. Mais beaucoup ont une faculté complaisante pour oublier les traditions désagréables.

pagnées d'actes de contrition, de dévotion, de renoncement à soi-même, et de la réception des sacrements.

En résumé, quels que soient nos efforts, nous ne parviendrons jamais à satisfaire nos adversaires. Si nous jeûnons et si nous faisons l'aumône; si nous crucifions notre chair, si nous entreprenons des pèlerinages, et si nous accomplissons d'autres œuvres de pénitence, on nous accuse de nous attacher aux haillons des œuvres mortes, au lieu (de nous fixer en Jésus) par la foi ? Si, d'autre part, nous enrichissons nos âmes des trésors des indulgences, on nous accuse de faire fonds sur des mérites étrangers et de trop diminuer le fardeau salutaire de la croix. Pourquoi les protestants persistent-ils à faire un crime à l'Eglise de mitiger les austérités de la pénitence, puisque leur principe fondamental *repose sur la foi seule sans les bonnes œuvres* ?

Les indulgences n'ont-elles pas été la source de nombreux abus, à des époques diverses, particulièrement au seizième siècle ?

Je ne puis nier qu'on n'ait abusé des indulgences, mais parfois n'abuse-t-on pas des choses les plus sacrées jusqu'à les pervertir ? C'est ici le lieu de rapporter brièvement la bulle du pape Léon X publiant les indulgences qui fournirent à Luther un prétexte pour son apostasie. Léon avait résolu de terminer la magnifique église de Saint-Pierre, commencée par son prédécesseur Jules II et, dans cette fin, il lança une bulle promulguant une indulgence pour tous ceux qui voudraient contribuer par une offrande volontaire à l'érection de cette grande basilique. Ceux qui n'y prenaient aucune part pouvaient puiser aux trésors de l'Eglise, pourvu qu'ils remplissent les conditions requises pour gagner l'indulgence. La bulle du pape prescrivait comme conditions indispensables de se repentir et de confesser ses péchés. D'Aubigné admet cette vérité en hésitant, quand il fait remarquer « que dans la

bulle du pape on a dit quelque chose du repentir du cœur et de la confession des péchés<sup>1</sup>. » Ceux qui s'appliquaient l'indulgence savaient fort bien que leur offrande, pour si magnifique qu'elle fût, ne leur servirait de rien sans la vraie contrition du cœur.

Par conséquent ni le trafic, ni la vente des indulgences n'étaient autorisés par le chef de l'Eglise, puisque les offrandes, c'était ainsi compris, devaient être volontaires. Et afin de prévenir tout amour sordide du gain dans ceux qui avaient reçu l'ordre de prêcher les indulgences, « la main qui les accordait, comme le témoigne d'Aubigné, ne pouvait recevoir l'argent sous les peines les plus sévères<sup>2</sup>. »

En quoi la conduite du pape était-elle donc répréhensible? Ce n'est pas sans doute pour avoir sollicité les dons des fidèles dans l'intention d'ériger un temple qui est encore debout aujourd'hui, et qui demeure sans rival pour la magnificence et la beauté!

« Aucun des vieux temples et des nouveaux autels ne saurait vous être comparé, vous restez sans égal dans votre majesté solitaire, vous êtes le plus digne de la sainteté de ce Dieu véritable. Depuis la désolation de Sion et à partir du moment où Dieu a abandonné son ancienne cité, parmi les édifices terrestres construits en son honneur, pourrait-on en trouver d'un aspect plus sublime? La majesté, la puissance, la force, la beauté se rencontrent à la fois sous ces arches éternelles élevées à un culte sans tache<sup>3</sup>. »

Si, dans l'ancienne loi, l'on a justifié Moïse d'avoir fait appel aux offrandes des Hébreux pour orner le tabernacle, pourquoi ne justifierait-on pas, au même titre, le pape d'avoir sollicité la générosité du peuple chrétien, au

<sup>1</sup> Volume I, p. 214.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Byron.

milieu duquel il exerce la suprême autorité, comme Moïse au milieu des Israélites ?

Le pape n'a pas outrepassé son pouvoir légitime en promettant aux pieux donateurs des faveurs spirituelles en échange de leurs offrandes. Car si nos péchés peuvent être rachetés par l'aumône faite au pauvre<sup>1</sup>, comme nous le dit l'Écriture, pourquoi ne le seraient-ils pas par des donations faites pour un motif de religion ? Quand les ministres protestants font un appel à leurs fidèles pour eux et pour leurs enfants, ou pour l'entretien du temple, ils ne manquent pas d'assurer à leurs auditeurs des grâces spirituelles en récompense de leurs dons. Il n'y a pas longtemps qu'un ecclésiastique de l'Église méthodiste de New-York a adressé ces paroles à Cornélius Vanderbilt, le millionnaire qui avait doté un collège méthodiste : « Cornélius, votre prière est entendue, et vos aumônes sont rappelées devant Dieu<sup>2</sup>. » Le ministre est plus libéral que le pape même à qui les clefs du ciel ont été données, car le ministre déclare Cornélius absous sans la confession et la contrition préalables, lorsque, même d'après d'Aubigné, l'inflexible pape insistait sur la nécessité « du repentir du cœur et de la confession des lèvres, » avant que l'offrande du donateur pût lui être utile pour le salut.

Jean Tetzcl, dominicain qui avait été désigné comme prédicateur principal pour publier les indulgences en Allemagne, fut accusé par Luther d'excéder ses pouvoirs en les faisant servir à ses intérêts privés. La conduite de Tetzcl fut désapprouvée et condamnée par le représentant du saint-siège. Le concile de Trente, qui se tint quelque temps après, prit des mesures efficaces pour mettre un terme aux irrégularités concernant les indulgences et porta le décret suivant :

<sup>1</sup> Daniel, IV, 24.

<sup>2</sup> Actes, X, 31.



« Désirant corriger et amender les abus qui s'y sont glissés, à l'occasion desquels ce nom insigne d'indulgence est blasphémé par les hérétiques, le saint synode prescrit en général, par le présent décret, que tout mauvais trafic pour les obtenir, ce qui a été la source d'un grand nombre d'abus dans le peuple chrétien, soit désormais aboli<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Session XXV, *dec. de indulgentiis*.

## CHAPITRE XXVIII

### EXTRÊME-ONCTION

L'Extrême-Onction est un sacrement dans lequel les malades, après avoir été oints de l'huile sainte et sanctifiés par les prières du prêtre, reçoivent un secours spirituel et même la santé du corps quand cela est utile à leur salut. Cette onction est appelée *extrême* parce qu'elle est ordinairement la dernière de toutes celles que fait l'Eglise.

L'apôtre saint Jacques parle clairement de ce sacrement et en marque l'efficacité dans les paroles suivantes : « Quelqu'un est-il malade parmi vous ? Qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, qui prieront sur lui, l'oindront de l'huile au nom du Seigneur, et la parole de la foi le guérira, le Seigneur le relèvera ; et s'il est dans les péchés, ils lui seront pardonnés<sup>1</sup>. »

Plusieurs des anciens Pères font allusion à ce sacrement. Origène, au troisième siècle, écrit : « Il y a rémission des fautes par la pénitence, quand le pécheur ne rougit pas de les déclarer au prêtre du Seigneur et de chercher un remède... où l'on remplit également ce que l'apôtre saint Jacques dit : « *Si quelqu'un est malade parmi vous, appe-*

<sup>1</sup> S. Jacques, V, 14, 15.

*lez les prêtres du Seigneur, pour qu'ils lui imposent les mains et l'oignent de l'huile au nom du Seigneur*<sup>1</sup>. »

Saint Chrysostome (au quatrième siècle) dit : « Les prêtres n'ont pas seulement le pouvoir de nous régénérer, mais encore de pardonner les péchés commis dans la suite car il dit : « Quelqu'un est-il malade parmi vous, appelez les prêtres de l'Eglise afin qu'ils prient sur lui, l'oignant de l'huile au nom du Seigneur<sup>2</sup>. »

Le pape Innocent I<sup>er</sup>, au cinquième siècle, dans une lettre à un évêque nommé Décentius, cite les paroles de saint Jacques et ajoute : « Il faut, sans nul doute, entendre ces paroles des fidèles qui sont malades, et doivent être oints de l'huile sainte laquelle, après avoir été préparée par l'évêque, doit être employée non seulement pour les prêtres, mais pour tous les chrétiens<sup>3</sup>. »

Le sacramentaire ou ancien rituel romain, revu par le pape saint Grégoire au sixième siècle, prescrit la bénédiction de l'huile par l'évêque, et les prières qu'on doit réciter pendant l'onction des malades.

Le vénérable Bède d'Angleterre, qui vivait au huitième siècle, rapportant les paroles de saint Jacques, écrit : « La coutume de l'Eglise exige que les prêtres oignent les malades avec l'huile consacrée et qu'on les sanctifie par la prière qui l'accompagne<sup>4</sup>. »

L'Eglise grecque, qui rompit avec l'Eglise catholique romaine au neuvième siècle, dit dans sa profession de foi : Le septième sacrement c'est l'Extrême-Onction, prescrite par Jésus-Christ, car après qu'il eut commencé à envoyer ses disciples deux à deux (saint Marc, vi, 7-13), ils faisaient des onctions sur beaucoup et les guérissaient. Depuis l'Eglise a conservé cette onction par un pieux usage

<sup>1</sup> Homélie, II, *in Levit.*

<sup>2</sup> Lib. III, *de sacerdo.*

<sup>3</sup> Epist., XXV, *ad Decentium.*

<sup>4</sup> *Comment. in locum.*

comme nous l'apprenons par l'épître de saint Jacques : « *Quelqu'un est-il malade parmi vous, etc.* » Les fruits particuliers de ce sacrement, comme saint Jacques le proclame, sont la rémission des péchés, la santé de l'âme et parfois celle du corps. Mais quoiqu'elle ne produise pas toujours ce dernier résultat, elle remet du moins l'âme dans un meilleur état par le pardon des péchés. C'est à la lettre l'enseignement catholique sur ce sujet. Toutes les autres Eglises orientales, dont plusieurs sont séparées de l'Eglise depuis le cinquième siècle, énumèrent pareillement l'Extrême-Onction parmi leurs sacrements.

Une telle uniformité de doctrines proclamée pendant tant de siècles, par des Eglises si séparées, ne peut avoir pour origine que les apôtres.

L'éminent protestant Leibnitz fait ce candide aveu : « Il n'y a pas lieu à de longues discussions en ce qui concerne l'onction des malades. Elle a pour fondement les paroles de l'Ecriture interprétées par l'Eglise, en qui les pieux catholiques ont la plus entière confiance. Je ne vois pas ce que l'on peut trouver de répréhensible dans cette pratique que l'Eglise accepte. »

Bien que les protestants fassent profession d'être conduits par la sainte Ecriture, ils méprisent complètement le conseil de saint Jacques. Luther agit avec plus de vigueur encore. Trouvant que l'injonction de l'apôtre était trop claire pour être éludée à l'aide de paroles subtiles, il rejeta l'épître tout entière, qu'il appelait par mépris une « lettre de paille<sup>1</sup>. »

Il nous est pénible de penser que nos frères séparés rejettent ce consolant instrument de la grâce, quoiqu'ils soient pressés de l'accepter par un apôtre de Jésus-Christ ; car à coup sûr une médecine qui diminue les terreurs de la mort, relève le chrétien mourant, fortifie l'âme pour

<sup>1</sup> *Lib. de Captiv. Babyl.*

le dernier combat, et la purifie pour le passage du temps à l'éternité, devrait être reçue, pratiquée avec reconnaissance et empressement, surtout quand elle a été prescrite par un médecin inspiré et *envoyé par Dieu lui-même.*

---

## CHAPITRE XXIX

### LE SACERDOCE

Les apôtres étaient revêtus du pouvoir de Jésus-Christ. Le prêtre, comme successeur des apôtres, a reçu également leur pouvoir. Nous apprécions tout de suite l'éminente dignité du caractère sacerdotal.

L'excellente dignité du prêtre ne se tire pas des mérites personnels dont il peut être orné, mais des sublimes fonctions qu'il est chargé d'accomplir. Pour l'œil charnel le prêtre est semblable aux autres hommes; mais aux yeux de la foi, il est élevé au-dessus des anges, parce qu'il exerce une autorité qui ne leur a pas été confiée.

Le prêtre est *l'ambassadeur de Dieu* spécialement chargé de venger son honneur et de proclamer sa gloire. « Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ, dit l'Apôtre, comme si Dieu exhortait par nous<sup>1</sup>. »

C'est un privilège très estimé par les citoyens des Etats-Unis de représenter notre pays dans quelques-unes des cours d'Europe, quelle plus grande prérogative n'est-ce pas de représenter la cour du ciel parmi les nations de la terre ! « Comme le Père m'a envoyé, dit Notre-Seigneur aux apôtres, à mon tour je vous envoie<sup>2</sup>. » « Allez donc,

<sup>1</sup> II Corint., V, 20.

<sup>2</sup> S. Jean, XX, 21.

enseignez toutes les nations..... leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai recommandées. Et voilà que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du monde<sup>1</sup>. »

La juridiction des ambassadeurs de la terre est limitée, mais l'autorité des ministres de Dieu s'étend sur toute la terre. « Allez dans tout l'univers, et prêchez l'Évangile, dit Jésus-Christ, à toute créature<sup>2</sup>. »

Notre-Seigneur n'a pas seulement donné le pouvoir à ses ministres de prêcher en son nom, mais il ordonne à leurs auditeurs de les écouter et de leur obéir. « Et quiconque ne vous recevra pas ni n'écouterà pas vos discours, en sortant de cette maison ou de cette cité, secouez la poussière de vos pieds. En vérité je vous le dis, on sera moins sévère pour la terre de Sodome et de Gomorrhe au jour du jugement, que pour cette cité<sup>3</sup>. » « Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ; et celui qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé<sup>4</sup>. »

Dieu n'exige pas seulement que son Évangile soit écouté avec respect, mais que la personne de ses apôtres soit honorée. Et de même qu'on ne peut faire une plus grande injure à une nation que d'insulter ses représentants dans une cour étrangère, de même on ne peut plus gravement injurier Notre-Seigneur que de violenter ses représentants, les prêtres de son Église. « Ne touchez pas ceux que j'ai oints et ne faites aucun mal à mes prophètes<sup>5</sup>. » Dieu tira vengeance des quarante-deux enfants qui se moquèrent d'Elisée, en envoyant contre eux des bêtes sauvages qui les mirent en pièces. La mort épouvantable de Marie Monk, la calomniatrice des prêtres et des vierges

<sup>1</sup> S. Matth., XXVIII, 19, 20.

<sup>2</sup> S. Marc, XVI, 15.

<sup>3</sup> S. Matth., 14, 15.

<sup>4</sup> S. Luc, X, 16.

<sup>5</sup> Par., XVI, 22.

consacrées, qui termina ses jours en proie à une folle ivresse dans l'île de Blackwell, prouve que nos institutions religieuses ne sont pas tournées impunément en ridicule. Quand un ambassadeur est accrédité auprès d'une cour étrangère par ce pays, il est honoré de la confiance du Président qui lui donne des instructions privées. De même Jésus honore ses ambassadeurs de son amitié et leur confie les secrets du Ciel: « Je ne vous appellerai plus serviteurs; car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître. Mais vous serez mes amis, parce que je vous ai manifesté tout ce que j'ai entendu de mon Père <sup>1</sup>. »

Quel privilège que d'être le héraut de la loi de Dieu pour les nations de la terre: « Qu'ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de ceux qui annoncent de bonnes choses, et prêchent la paix; de ceux qui publient le bien, prêchent le salut et disent à Sion: Votre Dieu régnera <sup>2</sup>! » Qu'elle est enviable la faveur de porter le rameau d'olivier, symbole de la paix, au monde enseveli sous les eaux du péché; d'être établi par le Ciel pour proclamer cet Evangile qui soutient les faibles, convertit les pécheurs, réconcilie les ennemis, console les affligés et procure à tous l'espérance du salut éternel!

Les prêtres ne sont pas seulement les ambassadeurs de Dieu, mais ils sont encore les *dispensateurs de sa grâce* et les aumôniers de sa miséricorde. « Que les hommes, dit l'Apôtre, nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu <sup>3</sup>. »

Comment peut-on appeler dispensateur des mystères de Dieu, celui dont les travaux se bornent à prêcher? Il est vraiment dispensateur des saints mystères celui qui dis-

<sup>1</sup> S. Jean, XV, 15.

<sup>2</sup> Isaïe, LII, 7.

<sup>3</sup> I Corint., IV, 1.



tribue aux fidèles les sacrements, les symboles mystérieux et la cause productrice de la grâce.

Comme saint Jean Chrysostome le fait remarquer, ce n'est ni aux anges, ni aux archanges, mais aux prêtres de la nouvelle Loi, que Jésus-Christ a dit : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » A eux seuls il a donné le pouvoir de délier en disant : « Les péchés que vous pardonnerez seront pardonnés. » A eux seuls il a donné le pouvoir de consacrer son corps et son sang et de les distribuer aux fidèles. Il a accordé aux prêtres de la nouvelle Loi de dispenser la grâce de la régénération dans le Baptême. Il leur a confié la solennelle mission de préparer le chrétien mourant à son dernier voyage pour l'éternité : « Un homme est-il malade parmi vous, appelez les prêtres de l'Eglise, afin qu'ils prient pour lui et qu'ils l'oignent de l'huile, au nom du Seigneur<sup>1</sup>. »

Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, l'éternité au-dessus du temps, l'âme au-dessus du corps ; autant les prérogatives dont sont revêtus les ministres du Seigneur sont élevées au-dessus des potentats terrestres. Un prince de la terre peut jeter en prison ou en retirer. Son pouvoir se borne au corps. Il ne saurait pénétrer dans le sanctuaire de l'âme. Pour le ministre de Dieu, il peut tirer l'âme de la prison du péché, et la rendre à la liberté des enfants de Dieu.

Pour résumer en deux mots les titres du prêtre catholique il est *roi* ne régnant pas sur des sujets rebelles, mais sur les cœurs et sur l'affection de son peuple.

Il est *pasteur*, parce qu'il conduit son troupeau dans les délicieux pâturages des sacrements, et met ses ouailles à l'abri des loups qui tendent des pièges à leurs âmes.

Il est *père*, parce qu'il rompt le pain de vie à ses enfants

<sup>1</sup> S. Jacques, V, 14.

spirituels, pain qu'il a produit en Jésus-Christ par l'Évangile <sup>1</sup>.

Il est *judge* ayant pour mission de porter des sentences de pardon sur les criminels qui s'accusent eux-mêmes. Il est *médecin*, parce qu'il guérit les plaies dégoûtantes du péché.

Saint Jean, dans son Apocalypse, nous dépeint l'Église sous la figure d'une cité : « J'ai vu la cité sainte, la nouvelle Jérusalem descendant du ciel venant de Dieu, parée comme une épouse ornée pour son mari <sup>2</sup>. »

Notre Sauveur est l'architecte et le fondateur de cette cité céleste. Les apôtres en sont les fondements, les fidèles les pierres vivantes. Les ministres sacrés du Seigneur sont les ouvriers choisis pour ajuster et polir ces pierres, afin qu'elles puissent réfléchir la beauté et la gloire du soleil de justice qui illumine sans cesse cette cité. Les prêtres sont tenus d'orner l'intérieur de la Jérusalem céleste en enrichissant de vertus les âmes précieuses confiées à leur charge. « Dieu en a fait plusieurs apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs pour la perfection des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Jésus-Christ <sup>3</sup> » qui est son Église. Quel honneur pour les prêtres de la nouvelle loi ! Vraiment Dieu « n'a pas agi ainsi envers toutes les nations et il ne leur a pas manifesté ses jugements <sup>4</sup>. »

Avec quelle plus grande force ne pouvons-nous pas appliquer aux successeurs des apôtres les paroles que Dieu adressait aux prêtres de la loi ancienne : « Ecoutez, fils de Lévi. Est-ce donc pour vous une petite chose que le Dieu d'Israël vous ait séparés de tout le peuple, pour vous

<sup>1</sup> I Corint., IV, 15.

<sup>2</sup> Apocalypse, XXI, 2.

<sup>3</sup> Eph., IV, 11, 12.

<sup>4</sup> Psaume CXLVII, 20.

joindre à lui, afin que vous le serviez dans le ministère du tabernacle, que vous vous teniez debout devant la réunion du peuple pour être ses ministres ? »

Notre Sauveur pose par trois fois avec affection cette question à Pierre : « Simon, m'aimes-tu ? » Et par trois fois Pierre lui répond : « Seigneur, vous savez que je vous aime. » Quelle preuve d'amour Jésus exige-t-il alors de Pierre ? Lui dit-il : Si tu m'aimes, châtie ton corps par le jeûne et les macérations, prophétise, fais des miracles, donne ta vie pour moi ? » Point du tout, mais « pais mes agneaux, » « pais mes brebis. » Tel devait être le lien intime qui unit le dévouement de Pierre à son maître et l'affection du maître à son disciple.

Et notre Sauveur déclare que la récompense de ses disciples sera proportionnée à la dignité de leur ministère. « Voilà, dit Pierre, que nous avons tout quitté pour vous suivre. Qu'aurons-nous donc ? » Et Jésus leur dit : « En vérité je vous le dis, vous qui m'avez suivi, dans la régénération de toutes choses, quand le fils de l'homme viendra s'asseoir sur le siège de sa majesté, vous vous asseoirerez aussi sur douze sièges jugeant les douze tribus d'Israël. » Immédiatement après, il ajoute que les dignes successeurs des apôtres participeront à leur félicité : « Tous ceux qui auront laissé maison, frères, sœurs, père, mère, épouse, enfants ou terres pour l'amour de moi, recevront le centuple et posséderont la vie éternelle <sup>1</sup>. »

Jésus n'ignore pas qu'il en est plusieurs aujourd'hui qui nient le pouvoir spirituel du prêtre, comme si Dieu ne pouvait le communiquer aux hommes. Je conçois que les rationalistes et les athées refusent toute autorité surnaturelle aux ministres de Dieu. Ce que je ne comprends pas, c'est que des chrétiens pratiquants, qui acceptent le témoignage de l'Écriture, partagent cette incrédulité.

<sup>1</sup> S. Matth., XIX, 27-29.

Le Très-Haut n'a-t-il pas, dans un grand nombre d'exemples rapportés dans la sainte Ecriture, pris les hommes comme instruments de son pouvoir ?

Moïse n'a-t-il pas fait jaillir l'eau du rocher stérile ? N'a-t-il pas converti en sang les fleuves d'Egypte ?

Les prophètes n'ont-ils pas prédit les événements futurs ? Le soleil ne s'est-il pas arrêté dans les cieux sur l'ordre de Josué ? Le prophète Elisée n'a-t-il pas rendu les morts à la vie ? Pourquoi croyons-nous tous ces prodiges ? Parce que l'Ecriture les mentionne. La même parole de Dieu ne déclare-t-elle pas que les apôtres ont reçu le pouvoir de conférer le Saint-Esprit par l'imposition des mains, de pardonner les péchés, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ ? etc... Le Nouveau Testament n'est-il pas aussi digne de foi que l'Ancien ? Jésus-Christ n'a-t-il pas solennellement promis d'être toujours avec les ministres de son Eglise, « jusqu'à la consommation du monde, » leur donnant le pouvoir de réitérer ces miracles de miséricorde qui furent opérés par ses premiers disciples ? Dieu peut-il être infidèle à ses promesses ? Est-il moins puissant et moins miséricordieux qu'il l'était aux jours des prophètes et des apôtres, et n'avons-nous pas autant besoin de l'Esprit saint que la primitive Eglise ? Et si Dieu pouvait alors choisir des hommes pauvres pour en faire les ministres de sa miséricorde, pourquoi ne le pourrait-il pas aujourd'hui ?

Le prêtre peut-il s'estimer plus grand que les autres hommes, parce qu'il exerce une telle autorité ? Loin de là, il doit s'humilier bien au-dessous des autres quand il songe à quelles faibles mains Dieu confie un si redoutable pouvoir. Il doit se rappeler ce que notre Sauveur dit aux soixante-douze disciples qui, retournant avec joie de leur première mission, lui disaient bien haut : « Seigneur, les démons eux-mêmes nous sont soumis en votre nom. »

Jésus comprima leur vaine gloire en disant : « J'ai vu Satan semblable au soleil tomber du haut des cieux. Voilà que je vous ai donné tout pouvoir... Ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis, mais plutôt de ce que vos noms sont inscrits dans le ciel <sup>1</sup>. » Le prêtre n'ignore pas que « le plus sévère jugement sera porté contre ceux qui gouvernent <sup>2</sup> » et que « le jugement commencera par la maison de Dieu <sup>3</sup>. » Les paroles de l'Apôtre sont présentes à son esprit : « Qu'avez-vous que vous n'avez reçu ? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en réjouissez-vous comme si vous ne l'aviez pas reçu <sup>4</sup> ? »

Un vaisseau, qui est chargé de liqueurs précieuses, peut-il se vanter pour cela d'être supérieur à celui qui ne porte que de l'eau ? Le prêtre sait fort bien que les pouvoirs qu'il a reçus de Dieu lui sont donnés non pour satisfaire sa vanité, mais pour enrichir les cœurs des fidèles ; et quoi qu'il soit l'instrument dont Dieu se sert pour montrer aux autres la voie du ciel, il sera réprouvé s'il n'est le premier orné de vertus personnelles ; comme ces prêtres malheureux qui envoyèrent les mages à Bethléem sans y aller eux-mêmes.

« J'ai planté, dit l'Apôtre, Apollon a arrosé. mais Dieu a donné l'accroissement. Par conséquent celui qui a planté n'est rien, ni celui qui a arrosé, mais Dieu qui a fait croître <sup>5</sup>. » Nous n'accomplissons que les cérémonies extérieures : Dieu seul administre la grâce.

Les obligations des ministres de Dieu sont proportionnées à leur éminente dignité.

Le prêtre doit être d'un profond savoir et d'une piété

<sup>1</sup> S. Luc, X, 18, 20.

<sup>2</sup> *Sagesse*, VI, 6.

<sup>3</sup> S. Pierre, IV, 17.

<sup>4</sup> I Corint., IV, 7.

<sup>5</sup> I Corint., III, 6, 7.

solide : « Les lèvres du prêtre garderont la science et les (peuples) demanderont la loi à sa bouche <sup>1</sup>. »

Comme médecin de l'âme, il doit en connaître les différentes plaies, et savoir quels remèdes il faut appliquer dans les cas particuliers. Si la société rend, à bon droit, le médecin inhabile responsable des fatales conséquences de son inexpérience, assurément Dieu exigera un compte plus rigoureux encore du médecin spirituel qui, par ignorance criminelle, prescrit des remèdes nuisibles aux âmes des malheureux qui sont confiés à sa charge.

Comme juge des âmes, il importe de savoir quand est-ce qu'il faut lier ou délier, différer ou prononcer la sentence d'absolution. S'il n'y a rien de plus désastreux pour la république qu'un juge incompetent, dont les décisions, quoique renfermant la vie et la mort, sont portées au hasard et non selon les exigences du cas ; de même rien ne nuit davantage à la communauté chrétienne que le prêtre ignorant dont les décisions injustes mettent en danger le salut des âmes.

Les avocats de nos cours de justice se regardent comme obligés en conscience et par honneur d'étudier le cas de leur client, et de le défendre devant le jury avec toute l'éloquence qu'ils pourront déployer. Cependant les conséquences ne peuvent entraîner qu'un court emprisonnement ou une amende limitée.

Le prêtre, comme Moïse, se tient devant Dieu, afin d'intercéder pour son peuple, et il se tient devant le peuple lui-même pour défendre la cause de Dieu. Car il ne monte pas seulement tous les jours à l'autel dans le dessein de plaider pour le peuple et pour s'écrier avec le prophète : « Épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple, et ne livrez pas à l'opprobre votre héritage ; » mais tous les dimanches il monte en chaire pour réclamer les droits de Dieu sur

<sup>1</sup> Malachie, II, 7.

ses sujets ; et assurément si tout avocat est obligé d'étudier la cause de son client avant de la défendre, quelque légère qu'en soit l'issue, combien plus impérieuse n'est-elle pas pour le prêtre l'obligation de bien étudier la cause dont il a pris la défense, quand il songe qu'une âme immortelle est en jeu, et qu'il lui faut plaider devant les hommes parfois les pires ennemis de leurs âmes ? Il doit convaincre le peuple de l'obligation où il est de suivre la voie étroite, que par inclination il abhorre, d'abandonner au contraire la voie large vers laquelle il est entraîné par son amour-propre et par toutes ses passions. La persuasion dans ce cas exige un tact bien rare non moins que de l'éloquence et du savoir.

Le ministre de la religion a le devoir de défendre les âmes non seulement contre la corruption du cœur, mais encore contre les erreurs doctrinales qui se répandent tous les jours dans toutes les directions, et que de faux docteurs prêchent paisiblement, fournissant à leurs auditeurs des arguments très plausibles exprimés dans le langage le plus attrayant. Pour réfuter ces erreurs, il faut souvent une habileté consommée, et une profonde connaissance de l'histoire et de l'Écriture sainte.

Il n'est pas étonnant que l'Église tienne à ce que son clergé soit instruit. Voilà pourquoi nos étudiants ecclésiastiques sont habituellement obligés de consacrer de dix à quatorze années à l'étude approfondie des langues anciennes et modernes, de l'histoire, de la philosophie, et à la grande science de la théologie et de l'Écriture sainte avant d'être appliqués au saint ministère.

Il est vrai que pour faire droit aux demandes sans cesse croissantes de prêtres dans les États-Unis, nos évêques ont été jusqu'ici bien des fois contraints d'abrégé le cours des études de leurs candidats au ministère. Maintenant que l'Église est plus généralement organisée, que les séminaires se sont multipliés parmi nous, ils sont en mesure

heureusement de fournir à leurs jeunes lévites le cours complet d'une éducation littéraire et théologique.

Si le prêtre a besoin d'être éminent par son savoir, il doit encore être plus remarquable par ses vertus ; car il est appelé à prêcher beaucoup plus par l'exemple que par le précepte. Si, dans la loi ancienne, Dieu faisait ces remontrances à ses prêtres : « Sanctifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur <sup>1</sup>, » combien plus étroitement la sainteté de vie est prescrite au prêtre du Testament nouveau ! Il ne touche pas seulement les vases sacrés mais il boit le sang précieux du Seigneur.

Par sa pureté, dit saint Jean Chrysostome, elle doit l'emporter sur le rayon de soleil, la main qui divise cette chair, la bouche qui est remplie du feu spirituel, la langue qui est teinte par le sang redoutable d'un Dieu.

Afin d'entretenir en nous l'esprit de piété personnelle, nous sommes certainement avertis par l'Eglise d'être des hommes de prière. Le prêtre doit être comme ces anges que Jacob vit dans une vision, monter au ciel et en descendre sur une échelle mystique. On s'attend à ce qu'il y monte par la prière et en descende par la prédication. Il monte au ciel pour recevoir les lumières de Dieu ; il en descend, pour les communiquer à ses auditeurs. Il y monte pour puiser à la fontaine de la grâce ; il en descend pour répandre des eaux vives sur les fidèles, afin que leurs cœurs puissent se rafraîchir. Il monte pour allumer son flambeau à la fournaise toujours brûlante du divin amour, et il descend pour communiquer la flamme aux âmes de son peuple.

L'Eglise pense que la prière est si indispensable à son clergé, qu'en dehors des exercices libres de piété que la dévotion privée peut leur suggérer, elle exige de ses prêtres qu'ils consacrent au moins une heure tous les jours à la

<sup>1</sup> Isaïe, LII, 11.



récitation de l'office divin, qui se compose de psaumes et d'autres parties de l'Écriture sainte, d'homélies tirées des premiers Pères, et de prières d'une force et d'une onction merveilleuses.

---

## CHAPITRE XXX

### CÉLIBAT DU CLERGÉ

L'Eglise exige de ses prêtres qu'ils soient purs dans leur corps comme dans leur âme et qu'ils présentent dans leur corps une victime vivante et agréable à Dieu <sup>1</sup>.

Quoique notre Sauveur et ses apôtres reconnaissent le mariage comme un état saint, ils ont proclamé les mérites bien plus grands de la continence volontaire, surtout pour ceux qui consacrent leur vie au saint ministère : « Il y a des eunuques qui se sont mis dans cet état par amour pour le royaume des cieux ; qui peut comprendre ceci, le comprenne <sup>2</sup>. » Notre-Seigneur évidemment recommande ici l'état du célibat à tous ceux qui se sentent appelés à l'embrasser, afin d'arriver à une plus grande perfection. Saint Paul donne le motif pour lequel notre Sauveur déclare que la continence est un état plus convenable pour ses ministres que celui du mariage : « Celui qui n'est pas marié prend soin des choses du Seigneur, il cherche comment il pourra plaire à Dieu. Mais celui qui est marié, s'occupe des affaires du monde ; il cherche à plaire à son épouse et est divisé <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Romains, XII, 1.

<sup>2</sup> S. Matth., XIX, 12.

<sup>3</sup> I Corint., VII, 32, 33.

Jésus-Christ a clairement montré sa prédilection pour la virginité, non seulement en restant vierge, mais encore en se choisissant une mère-vierge, un précurseur-vierge dans la personne de saint Jean-Baptiste, et en donnant des marques particulières d'affection à saint Jean l'évangéliste, parce que, comme saint Augustin le témoigne, cet apôtre fut choisi vierge, et qu'il est toujours demeuré vierge.

Non seulement Notre-Seigneur a manifesté tant qu'il était sur la terre, une prédilection marquée pour les vierges, mais il montre encore les mêmes préférences pour eux dans le ciel ; car les cent-cinquante-quatre mille qui ont été choisis pour chanter les nouveaux cantiques, et qui suivent l'Agneau partout où il va, sont tous vierges, comme saint Jean le témoigne. (Apocal., xiv.)

L'Apôtre des Gentils nous assure qu'il a vécu dans le célibat, et il recommande aux autres cet état : « Je dis aux non-mariés, et aux veufs, il est bon pour vous de demeurer comme je suis <sup>1</sup>. »

Il n'est rapporté nulle part, dans l'Écriture, que les apôtres aient été mariés, si on en excepte saint Pierre. Saint Jérôme dit que s'il y en eut dans ce cas, ils se séparèrent certainement de leurs femmes après avoir été appelés à l'apostolat. Saint Pierre lui-même, après sa vocation, ne continua pas à vivre avec son épouse, comme on peut l'inférer de ses propres paroles : « Voilà que nous avons tout quitté pour vous suivre <sup>2</sup>. »

Dans ce tout on peut certainement comprendre la société de son épouse ; car il n'aurait pu que difficilement dire avec vérité qu'il avait tout quitté, s'il n'avait pas laissé sa femme.

Notre Sauveur, immédiatement après, place les épouses parmi ces choses chères, dont l'abandon pratiqué volon-

<sup>1</sup> I Corint., VII, 8.

<sup>2</sup> S. Matth., XIX, 27.

tairement et par amour pour lui, donnera droit à la récompense du ciel <sup>1</sup>.

Saint Paul déclare « qu'un évêque doit être sobre, juste, saint, continent <sup>2</sup>. » Ecrivant à Timothée, qu'il avait consacré évêque, il dit : « Soyez le modèle des fidèles... dans la charité, dans la foi, dans la *chasteté* <sup>3</sup>. » Dans un autre endroit il énumère la chasteté parmi les vertus qui doivent orner le ministre chrétien : « En toutes choses, montrez-vous comme les ministres de Dieu dans la plus grande patience... dans la chasteté <sup>4</sup>. » Quoique le célibat ne soit pas positivement imposé par notre Sauveur, il nous est cependant si fortement recommandé par lui et par ses apôtres, à la fois et par la parole et par l'exemple, que l'Église s'est crue obligée de le prescrire par une loi.

La discipline de l'Église défendant aux prêtres de se marier *après* leur ordination a été portée dès le commencement. Saint Jérôme fait remarquer « que les évêques, les prêtres et les diacres sont choisis parmi les vierges ou les veufs, ou au moins parmi ceux qui restent constamment chastes après avoir été élevés au sacerdoce<sup>5</sup>. » Il écrit à Jovien : « Vous admettez sûrement qu'il ne peut être évêque celui qui aurait des enfants durant l'épiscopat; car s'il est convaincu sur ce point, on ne le jugera pas comme mari, mais comme adultère<sup>6</sup>. » Et il ajoute ensuite : « C'est ce que font les Eglises d'Orient, d'Égypte et du siège apostolique, qui prennent leur clergé parmi les vierges; ou s'ils ont des épouses, ils cessent dès lors de vivre comme des hommes mariés <sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> S. Matth., XIX, 29.

<sup>2</sup> Tite, I, 8.

<sup>3</sup> Timothée, IV, 12.

<sup>4</sup> II Corint., VI, 4-6.

<sup>5</sup> Epître à Pammach.

<sup>6</sup> *Advers. Jovini.* lib. I.

<sup>7</sup> *Advers. Vigilanti.*

Saint Epiphane déclare que « celui qui mène la vie du mariage n'est pas admis par l'Eglise à l'ordre de diacre, de prêtre, d'évêque et de sous-diacre <sup>1</sup>. »

Dans la primitive Eglise et dans les premiers temps, à cause de la rareté des vocations parmi les non-mariés, on admettait les hommes mariés aux ordres sacrés; mais on leur prescrivait, comme nous l'apprenons par différents canons, de vivre séparés de leurs femmes après leur ordination.

On se relâcha, il est vrai, dans une certaine limite, de cette discipline en faveur d'une portion du clergé de l'Eglise orientale; on permit aux prêtres de vivre avec leurs femmes s'ils les avaient épousées avant leur ordination. Il est bon de savoir que les prêtres non-mariés d'Orient sont tenus en bien plus haute estime par le peuple que ceux qui le sont.

On ne saurait nier cependant qu'à certaines époques de l'histoire de l'Eglise, particulièrement dans les périodes de sociétés troublées, il n'y ait eu trop d'exemples de la violation du célibat par les clercs. Mais les infractions répétées d'une loi n'établissent pas sa non-existence. Aussi souvent que la voix de l'Eglise a pu se faire entendre, elle s'est élevée fortement contre la transgression de la loi de la chasteté sacerdotale.

Permettez-moi maintenant d'appeler votre attention sur la convenance et les avantages du célibat des prêtres.

1<sup>o</sup> Le prêtre est le représentant de Jésus-Christ. Il continue l'œuvre commencée par son divin Maître. C'est son devoir de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les sacrements et surtout de consacrer le corps et le sang du Christ, et de le distribuer aux fidèles. Ne convient-il pas qu'un maître chaste soit servi par des ministres chastes?

Si les prêtres juifs qui devaient offrir à leur tour le

<sup>1</sup> *Hæres.*, 59, C. 4.

sacrifice des animaux dans le temple, étaient alors obligés de se séparer de leurs femmes, les prêtres de la nouvelle loi ne devront-ils pas pratiquer la chasteté continuelle, eux qui offrent tous les jours le sacrifice de l'Agneau immaculé ?

Si l'on ne permit à David et à ses compagnons de manger le pain de proposition qu'après avoir déclaré que les trois jours précédents ils s'étaient abstenus de leurs femmes <sup>1</sup>, combien purs d'âme et de corps ne doivent pas être les prêtres qui participent tous les jours au pain vivant, dont le pain de proposition n'était que la figure ? Si sur le mont Sinaï on défendit aux Hébreux de s'approcher de leurs femmes les trois jours qui devaient précéder la réception de la loi <sup>2</sup>, cette obligation ne devient-elle pas plus rigoureuse pour tous ceux dont le devoir est de prêcher la loi en tous temps ?

Thorndyke, un éminent ecclésiastique protestant, dans son ouvrage intitulé *Justes poids et mesures*, fait la remarque suivante : « La raison d'une seule épouse pour le clergé est fermement établie, par les Pères et les canons de l'Eglise, sur le précepte de saint Paul défendant à l'homme et à la femme de se séparer, à moins que ce ne soit pour un temps, afin de vaquer à la prière. (I Corinth., VII, 5.) Les prêtres et les diacres doivent toujours être prêts à célébrer les mystères de l'Eucharistie, que l'on doit fréquenter sans cesse ; mais si les autres sont tenus de s'abstenir de l'usage du mariage pour un temps, les ministres du Seigneur y sont donc obligés toujours <sup>3</sup>. »

2° Les écrivains se demandent souvent quelle est la cause secrète du succès merveilleux qui accompagne le développement de l'Eglise catholique en tous lieux, mal-

<sup>1</sup> I Rois, XXI.

<sup>2</sup> Exode, XIX.

<sup>3</sup> Essais, p. 239.

gré les plus vives oppositions. Plusieurs l'attribuent à sa parfaite organisation ; d'autres, à la prévoyante sagesse de ses premiers pasteurs. Sans vouloir dédaigner tous ces auxiliaires et d'autres encore, j'incline à croire qu'après Dieu, l'Eglise n'a pas de force plus puissante que le célibat de son clergé. Le prêtre non marié, comme saint Paul le fait remarquer (I Corinth., vii), est libre de donner tout son temps au Seigneur sans le diviser ; il peut consacrer tous ses soins non à un ou à deux enfants, mais à tout le troupeau qu'il a engendré à Jésus-Christ par l'Evangile ; tandis que le ministre marié se trouve divisé entre les soins de sa famille, et les devoirs qui le lient à la communauté. « Une seule femme, dit Bacon, convient bien aux hommes d'église, car la charité arrosera difficilement une terre s'il lui faut auparavant remplir un étang<sup>1</sup>. »

3<sup>o</sup> Le monde jusqu'ici a été converti par des prêtres non mariés, et c'est par eux seulement qu'il continuera à l'être. Saint François Xavier et saint François de Sales n'auraient pas implanté la foi dans le cœur de tant de milliers d'âmes, s'ils avaient été accompagnés dans leurs travaux par leurs femmes et leurs enfants. De tous les diamants qui ornent le diadème du prêtre, il n'en est pas de plus précieux et de plus indispensable aux yeux du peuple que le joyau incomparable de la chasteté. Sans ce joyau, la voix d'un Hyacinthe « devient comme un airain sonnante ou une tymbale retentissante. » Avec lui, le plus humble missionnaire gagne le cœur des multitudes.

Tout le monde connaît les nombreuses conversions opérées par saint François Xavier dans le Japon, au seizième siècle. De nombreuses années s'étaient écoulées depuis la mort de saint François, quand un vaisseau français put pénétrer dans les ports du Japon ; un chrétien du pays, nommé Pierre, ayant appris que des prêtres français

<sup>1</sup> Essais, p. 47.

étaient à bord, voulut mettre leur foi à l'épreuve, en leur posant ces trois questions : « Êtes-vous les disciples du grand Père de Rome ? Honorez-vous Marie, la Vierge sainte ? Avez-vous des femmes ? » Les prêtres français ayant satisfait leur interrogateur sur ces points, surtout sur le dernier, Pierre et ses compagnons se jetèrent aux pieds des missionnaires en s'écriant avec joie : « Grâce, grâce ! Ils sont vierges et les vrais disciples de notre apôtre François <sup>1</sup>. »

Un écrivain contemporain a finement observé, que « peut-être les plus ardents admirateurs des rites de l'hyménée admettraient gaiement qu'ils ne peuvent concevoir saint Paul ou saint Jean, partant pour un voyage de noces, accompagnés des jeunes beautés d'Athènes ou d'Ephèse, et des gracieuses fiancées qu'ils se proposaient de parer. Ils sentiraient que le christianisme lui-même ne peut survivre à une telle vision. L'imagination ne pourrait dépeindre, dans sa plus sauvage humeur, le majestueux adversaire de l'empereur arien, Athanase suivi d'une maîtresse dans sa fuite sur le Nil, ni saint Jean Chrysostome escorté dans ses courses à travers la Phrygie par l'épouse de son cœur ornée d'une couronne de fleurs. Ethelbert serait-il devenu chrétien si saint Augustin lui eût présenté son épouse et ses demoiselles d'honneur <sup>2</sup> ? » Nous apprenons souvent que des évêques et des prêtres non mariés donnent leur vie pour la foi en Chine, en Corée et sont jetés dans les prisons d'Allemagne. Mais l'on attend encore ces sacrifices héroïques de la part d'hommes qui goûtent les joies domestiques, et sont chargés du soin d'une épouse et de plusieurs enfants.

Saint Paul n'autorise-t-il pas le mariage du clergé quand il dit : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout

<sup>1</sup> *Annales de la Propagation de la Foi*. Mars 1868.

<sup>2</sup> Marshall, *Comedy of convocation*.



une femme, qui soit notre sœur, comme le font les autres apôtres<sup>1</sup>? » Le texte protestant a mal traduit ce passage en y substituant le mot *épouse* au lieu de *femme*. Il est évident que saint Paul ne parle pas ici de son épouse, puisqu'il n'en avait pas; mais il fait allusion à ces pieuses femmes qui suivaient volontairement les apôtres, et les servaient dans leurs courses apostoliques.

On nous objecte encore que l'Apôtre semble exiger qu'un évêque ne soit « le mari que d'une femme<sup>2</sup>. »

Le contexte ne peut évidemment signifier qu'un évêque doit être marié pour la raison déjà donnée que saint Paul lui-même ne l'a jamais été. Le sens de ce texte, comme toute la tradition en témoigne, signifie qu'un homme, qu'un chrétien ne saurait être choisi pour l'office d'évêque s'il a été marié plus d'une fois.

En ces jours il n'était pas toujours possible de trouver pour l'épiscopat un homme non marié. Voilà pourquoi l'Eglise a été souvent forcée de choisir des hommes mariés, mais toujours avec cette réserve qu'ils n'eussent jamais à contracter de nouvelles noces. Ils étaient obligés cependant, s'ils n'étaient pas veufs, de vivre séparés de leurs femmes. D'autres allèguent contre le célibat des prêtres ces paroles de saint Paul : « Dans les derniers temps, plusieurs s'éloigneront de la foi, s'attachant aux esprits de l'erreur... défendant de se marier<sup>3</sup>. » Mais ce passage se rapporte aux Ebionites, aux Gnostiques, aux Manichéens, qui enseignaient positivement que le mariage est criminel.

L'Eglise catholique, au contraire, soutient que le mariage n'est pas seulement un état licite pour ceux qui sont appelés à l'embrasser : mais que c'est encore un sacrement, et que dans la vie conjugale, on peut atteindre

<sup>1</sup> I Corint., IX, 5.

<sup>2</sup> I Timothée, III, 2.

<sup>3</sup> I Timothée, IV, 1-3.

au plus haut degré de sainteté. Plusieurs vont jusqu'à dire que la continence est impraticable. Nos frères séparés dans le ministère sont si portés vers les femmes, que peut-être ils révoquent en doute la possibilité, aussi bien que le privilège pour le prêtre de vivre seul. Par une semblable assertion ils attaquent la sagesse de Jésus-Christ et de ses apôtres, qui ont vécu dans cet état et l'ont recommandé aux autres. Ils calomnient les prêtres et les religieuses consacrés et, sans le vouloir, ils mettent en doute la pureté de leurs sœurs non mariées, de leurs filles et de leurs fils. Que d'hommes et de femmes dans le monde qui passent bien des années et parfois toute leur vie dans l'état de célibat ! Qui osera accuser d'incontinence une telle multitude ? Pourra-t-on se plaindre de la sévérité de la loi sur le célibat ecclésiastique, lorsque ceux qui en acceptent les obligations s'y soumettent volontairement après un mûr examen ?

Enfin on ne saurait s'élever contre le célibat et dire qu'il viole le précepte divin « croissez et multipliez ; » car, ce commandement n'oblige pas toutes les personnes en âge de se marier d'entrer réellement dans le mariage ; s'il en était autrement, tous les célibataires et toutes les filles seraient coupables de la violation de cette loi. Le nombre des femmes et des hommes consacrés à Dieu ne forme qu'une fraction imperceptible de la famille humaine, leur proportion dans les Etats-Unis, par exemple, n'étant que d'un sur quatre mille environ. Cependant c'est un fait incontestable que la population s'accroît davantage dans les pays où le clergé catholique exerce la plus forte influence ; car les époux sont frappés de cette idée, que le mariage n'a pas été institué pour la satisfaction de la chair, mais pour la procréation et pour l'éducation chrétienne des enfants.

## CHAPITRE XXXI

### MARIAGE

Le mariage n'est pas seulement un contrat naturel entre le mari et la femme, mais il a été élevé pour les chrétiens, par Jésus-Christ, à la dignité de sacrement. « Époux, dit l'Apôtre, aimez vos épouses comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle...; ainsi les hommes doivent aimer leurs épouses comme leur corps... Pour ce motif, un homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une chair. C'est un grand sacrement, mais je dis dans le Christ et dans l'Eglise<sup>1</sup>. »

Dans ces paroles, l'Apôtre déclare que l'union de Jésus-Christ avec son Eglise est le type et le modèle du lien qui doit subsister entre l'homme et la femme. Maintenant l'union entre le Christ et son Eglise est surnaturelle et scellée par la grâce divine. Voilà pourquoi la société de l'épouse et de l'époux chrétiens est cimentée par la grâce de Dieu. Les époux chrétiens sont tenus de s'aimer l'un l'autre durant toute leur vie, comme le Christ a aimé son Eglise, et d'acquérir les vertus propres à l'état du mariage. Afin de remplir ces devoirs, il faut que Notre-Seigneur

<sup>1</sup> Ephèse, V, 25-32.

accorde des grâces toutes spéciales. Les Pères, les conciles et les liturgies des Eglises d'Occident et d'Orient, y compris les Cophtes, les Jacobites, les Syriens, les Nestoriens et d'autres corps schismatiques, qui depuis plus de quatorze siècles se sont séparés de la communion catholique, tous s'accordent pour reconnaître le mariage chrétien comme sacrement.

Aussi le concile de Trente parlant du mariage dit : « Le Christ lui-même, qui a établi et parachevé les admirables sacrements, nous a mérité, par sa passion, les grâces qui doivent rendre parfait cet amour naturel, confirmer cette union indissoluble et sanctifier les mariés ; » comme l'apôtre saint Paul l'insinue en disant : « Epoux, aimez vos épouses, comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle ; ajoutant peu après, c'est un grand sacrement, je le dis dans le Christ et dans l'Eglise. (*Ephes. v.*) Voilà pourquoi le mariage, dans la loi évangélique, l'emporte en grâce, par le Christ, sur les mariages anciens. C'est avec raison que nos saints pères, les conciles et la tradition de l'Eglise universelle ont toujours enseigné qu'il faut le classer parmi les sacrements de la loi nouvelle <sup>1</sup>. »

L'Evangile défend à l'homme d'avoir plus d'une épouse, et à l'épouse d'avoir plus d'un mari. « N'avez-vous pas lu, dit notre Sauveur, que celui qui a fait l'homme au commencement les a faits mâle et femelle ? Il a dit : pour cela, l'homme quittera son père, sa mère et s'attachera à son épouse et ils seront deux dans une chair. Voilà pourquoi ils ne seront plus deux mais une seule chair <sup>2</sup>. »

Notre-Seigneur ramène le mariage à sa primitive institution, comme il avait été prescrit par le Dieu Très-Haut. (*Genèse, II.*) Le mariage, dans sa condition première, était

<sup>1</sup> Session XXIV.

<sup>2</sup> S. Matth., XIX, 4-6.

l'union de l'homme et de la femme ; car Jéhovah ne créa pour Adam qu'une compagne. Il en eût créé plusieurs si son dessein avait été d'établir la polygamie. L'Écriture dit que « l'homme s'attachera à sa *femme* » non à ses *femmes*. Elle ne dit pas qu'ils seront trois ou plus, mais « qu'ils seront deux dans une seule chair. »

Aussi les Mormons, si nombreux malheureusement dans les États-Unis, sont en contradiction évidente avec l'enseignement de l'Évangile, et par conséquent ils sont condamnés par l'Église catholique. La polygamie, partout où elle existe, ne peut manquer d'être pour les familles une source continuelle de discordes et de querelles. Elle entretient tous les jours la jalousie et la haine parmi les épouses d'une même maison ; elle déränge les droits de succession et de primogéniture ; elle nourrit la rivalité parmi les enfants, qui essayent de se supplanter mutuellement dans l'affection et dans l'héritage de leur père commun.

Le mariage est le plus inviolable et le plus irrévocable de tous les contrats qui aient jamais été formés. Tout contrat, celui-ci excepté, peut être légitimement dissous. Les nations peuvent avoir des motifs mutuels pour abroger leurs traités. Les marchands peuvent dissoudre leurs associations ; les frères abandonner la maison paternelle et se séparer comme Jacob et Esaü. Des amis, comme Abraham et Loth, peuvent être obligés de rompre leur société. En vertu de la loi de Dieu, le lien unissant l'époux et l'épouse ne saurait être rompu que par la mort.

Aucune épée terrestre n'est assez forte pour rompre le lien nuptial que le Seigneur a formé ; car « ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. »

Il est bon de remarquer, que les trois évangélistes et l'Apôtre des Gentils proclament l'indissolubilité du mariage et défendent à une personne mariée de contracter un nouveau mariage, durant la vie de son conjoint.

Il n'est cependant aucun précepte moral plus fortement inculqué dans l'Évangile que celui de l'indissolubilité du mariage validement contracté.

Les pharisiens vinrent à Jésus « et, pour le tenter, ils lui dirent : Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque motif? Répondant il leur dit : N'avez-vous pas lu que celui qui fit dès le commencement l'homme et la femme les fit mâle et femelle? Et il ajouta, pour cela l'homme quittera son père, sa mère, s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une chair. Désormais ils ne sont plus deux mais une chair. Que ce que Dieu a uni l'homme ne le sépare pas. Ils lui dirent : pourquoi Moïse a-t-il prescrit de donner le billet de répudiation et de la renvoyer? Il leur dit : parce que Moïse à cause de la dureté de vos cœurs, vous a permis de renvoyer vos épouses ; mais à l'origine il n'en était pas ainsi. Et je vous dis : quiconque renvoie son épouse, le motif de fornication excepté, et en prend une autre, commet un adultère ; celle qui a été renvoyée, si elle se marie, commet aussi un adultère <sup>1</sup>. »

Notre Sauveur déclare ici solennellement que le lien nuptial est ratifié par Dieu lui-même, et qu'aucun homme, qu'aucune législation humaine ne peuvent dissoudre validement le contrat.

Aux pharisiens lui faisant cette objection, que si le mariage ne peut être dissous, on ne voit pas comment Moïse a ordonné de faire divorce, Notre-Seigneur répond que Moïse ne l'a pas commandé, mais qu'il a simplement *permis* la séparation, et qu'en usant de cette indulgence, le grand législateur a eu égard aux violentes passions du peuple Juif, qui serait tombé dans de plus graves excès, si son désir de faire divorce et de former une autre alliance avait été contrarié. Notre-Seigneur leur rappelle qu'aux

<sup>1</sup> S. Matth., XIX, 3-9.

premiers jours cette licence ne leur était pas permise.

Il déclare nettement qu'un semblable privilège ne devait pas être accordé dans la nouvelle loi, car il ajoute. « Je vous le dis : quiconque renverra sa femme pour en épouser une autre, commet un adultère. » Les commentateurs protestants ont faussement affirmé que le texte justifie un mari, victime d'une injustice, qui se sépare de son épouse adultère et se remarie. L'Eglise catholique explique l'Evangile dans ce sens que, tandis que le conjoint offensé peut obtenir la séparation de corps et de biens d'avec son épouse infidèle, il ne lui est pas permis de faire divorce *a vinculo matrimonii* pour avoir la faculté de se marier à une autre.

Cette interprétation est confirmée à la fois par le témoignage des évangélistes saint Marc et saint Luc et par saint Paul ; tous prohibent le divorce *a vinculo* sans qualification aucune.

Nous lisons dans saint Marc :

« Quiconque renvoie sa femme pour se remarier, commet contre elle un adultère. Si une épouse renvoie son époux et se remarie, elle aussi commet un adultère <sup>1</sup>. »

Saint Luc fait la même déclaration complète : « Celui qui renvoie son épouse et se remarie, commet un adultère : Et l'homme qui prend une femme renvoyée par son mari commet un adultère <sup>2</sup>. » Deux des Evangélistes défendent soit à l'épouse soit à l'époux de convoler à de nouvelles noces, quelque grave d'ailleurs que soit le motif de séparation. Et sûrement si le cas d'adultère avait autorisé le mari victime de l'injustice à prendre une autre épouse, ces écrivains inspirés n'auraient pas manqué de mentionner cette importante circonstance.

Passant de l'Evangile aux épîtres de saint Paul aux Corinthiens nous y trouvons aussi une prohibition formelle

<sup>1</sup> S. Marc, X, 11, 12.

<sup>2</sup> S. Luc, XVI, 18.

du divorce. L'Apôtre écrit à une ville récemment convertie au christianisme.

Entre autres sujets, il inculque la doctrine de l'Eglise à l'endroit du mariage. Nous devons supposer qu'en sa qualité d'écrivain inspiré et de fidèle ministre de la parole, il s'acquitte avec soin de sa charge sans ajouter ni retrancher un iota à la loi. Il s'adresse aux Corinthiens dans ces termes : « A ceux qui sont mariés, ce n'est pas moi mais le Seigneur qui fait ce commandement : que l'épouse ne se sépare pas de son mari. Et si elle s'en sépare, qu'elle reste non mariée ou qu'elle se réconcilie avec son mari. Que le mari ne renvoie pas sa femme <sup>1</sup>. » Ici nous voyons l'Apôtre, défendant au nom de son Maître aux époux de se remarier, ne faisant pas d'exception pour le cas d'adultère.

Dans le cas où elle aurait existé, saint Paul n'aurait pas manqué de la mentionner ; autrement il aurait rendu le joug de l'Evangile plus lourd que ne le voulait son fondateur.

Nous devons donc admettre que selon la religion de Jésus-Christ, l'infidélité conjugale n'autorise pas l'une des deux parties à se remarier, ou bien nous sommes contraints d'avouer que le grand nombre des fidèles n'ayant connu le christianisme que par les seuls enseignements de saint Marc, de saint Luc, et de saint Paul, n'étaient qu'imparfaitement instruits dans la foi.

Nous ne pouvons pas admettre que saint Matthieu ait donné aux chrétiens mariés de Palestine un privilège que saint Paul refusait aux Corinthiens : Car autrement la primitive Eglise eût vu le scandaleux spectacle de maris mécontents cherchant en Judée le divorce de leurs femmes adultères, divorce qu'ils ne pouvaient obtenir à Corinthe. Ainsi les époux mécontents de nos jours sollicitent dans un Etat voisin une séparation légale qu'on leur refuse dans leur propre pays.

<sup>1</sup> 1 Corint., VII, 10, 11.



Le Christ n'est pas divisé et les apôtres ne peuvent se contredire les uns les autres.

L'Eglise catholique, éclairée par la lumière de l'Évangile défend à un homme qui a fait divorce de convoler à de nouvelles noces, pendant la vie de sa première compagne. C'est la loi inflexible qu'elle a promulguée tout d'abord en face des empereurs païens et du peuple, et qu'elle a toujours soutenue, malgré la passion et la volupté de ses enfants rebelles.

Henri VIII, jadis fils obéissant et défenseur de l'Eglise, conçut à une heure infortunée un criminel attachement pour Anne de Boleyn, une des dames de la maison de la reine, qu'il eût voulu épouser après avoir fait divorce avec sa légitime épouse, Catherine d'Aragon. Mais le pape Clément VII, dont on sollicitait la sanction, se refusa vigoureusement à ratifier la séparation, quoique le pontife eût pu facilement prévoir que sa détermination allumerait la persécution contre l'Eglise et précipiterait toute une nation dans le schisme malheureux de son roi. Si le pape avait consenti à la répudiation de Catherine d'Aragon et au mariage d'Anne de Boleyn, l'Angleterre eût été, il est vrai, conservée à l'Eglise, mais l'Eglise eût fait abandon de son magnifique titre de maîtresse de la vérité.

Quand Napoléon I<sup>er</sup> répudia son épouse dévouée Joséphine, et se maria avec Marie-Louise d'Autriche, il était tellement assuré de l'insuccès de ses efforts pour la sanction de son divorce et de son mariage subséquent, qu'il ne consulta pas même le Saint-Siège là-dessus.

Peu d'années auparavant, Napoléon avait fait appel à Pie VII pour annuler le mariage que son frère Jérôme avait contracté avec Miss Patterson, de Baltimore <sup>1</sup>. Le pape fit à l'empereur la réponse suivante: « Votre Majesté

<sup>1</sup> Une des petites-filles de Miss Patterson vient de prendre le voile dans la maison des Visitandines de Baltimore.

comprendra que de telles causes, loin d'être acceptées par nous, ne sauraient recevoir (nous n'avons pas ce pouvoir), une sentence de nullité. Il ne nous est pas permis de porter un jugement en opposition avec les lois de l'Eglise, et nous ne pourrions, sans les violer, décréter l'invalidité d'une union que selon la parole de Dieu aucun pouvoir humain ne peut rompre. »

Femmes et mères chrétiennes, quelle reconnaissance ne devez-vous pas à l'Eglise pour la position honorable que vous occupez maintenant dans la société ! Si vous n'êtes plus considérées comme des esclaves, si vous êtes sur le pied d'égalité avec vos maris, si vous n'êtes plus le jouet de leurs caprices ni exposées à tout moment à être renvoyées, comme les femmes des Turcs ou les épouses des Mormons d'Utah ; si vous êtes reconnues comme les maîtresses et les reines de vos maisons, vous devez votre émancipation à l'Eglise. Vous êtes particulièrement redevables, pour votre liberté, aux papes qui se sont élevés, dans toute la majesté de leur pouvoir spirituel, pour venger les droits des épouses maltraitées contre la voluptueuse tyrannie de leurs maris. Combien opposée est la conduite des pères de la prétendue Réforme, qui avec le cri de réforme religieuse à la bouche ont défiguré la religion et la société en sanctionnant le divorce !

Le divorce d'Henri VIII, avec son épouse Catherine, fut approuvé par Cranmer, le premier prélat anglais réformé.

Luther et ses collègues Melanchthon et Bucer permirent à Philippe, landgrave de Hesse, d'avoir deux épouses en même temps<sup>1</sup>. Carlostad, autre réformateur allemand, a justifié la polygamie<sup>2</sup>.

La Prusse moderne recueille les fruits amers des semences qui ont été jetées dans ses terres. Soixante-dix-sept sur

<sup>1</sup> Bossuet, *Variations*, VIII, 1.

<sup>2</sup> Audin, p. 339.

cent des mariages contractés aujourd'hui à Berlin, en dehors de l'Eglise catholique, se font sans le concours d'aucune cérémonie religieuse quelconque. Une union qui n'est pas cimentée par les liens puissants de la religion, est facilement dissoute.

Ce sujet excite un douloureux intérêt dans notre propre pays, à cause de la facilité avec laquelle le divorce du lien conjugal est obtenu dans nos Etats. Nous avons ici d'autres exemples des dangereuses conséquences qu'entraîne l'interprétation privée du texte sacré ; quand Luther et Calvin proclamaient au monde « qu'il n'était pas prudent d'empêcher un adultère qui a fait divorce de se remarier<sup>1</sup>, » ils songeaient fort peu à la race nombreuse qui devait bientôt surgir de ce monstre isolé qu'ils avaient créé. Il y a environ trente causes qui entraînent la rupture du lien conjugal. Plusieurs sont d'une nature si différente qu'elles seraient propres à exciter le rire, si la gravité du sujet ne devait pas plus tard nous inspirer des inquiétudes légitimes sur la prospérité morale et sociale de notre pays.

Les tribunaux prononcent le divorce des personnes, non seulement pour infidélité, mais aussi, et en cela ils cherchent à se couvrir de l'autorité de l'Écriture, pour cruauté alléguée, pour intempérance, pour abandon ou absence prolongée, pour incapacité mentale, pour condamnation à une maison pénitenciaire, pour incompatibilité de tempérament, *pour d'autres causes que les tribunaux, dans leur sagesse, doivent juger suffisantes.*

En l'année 1874 jusqu'à la fin de juin, on a fait dix-sept cent cinquante-deux demandes de divorce dans l'Etat d'Ohio. Si tel est le relevé pour l'Ohio, quelles ne doivent

<sup>1</sup> *Encyclopédie américaine.* Notre Sauveur déclare que celui qui se marie à une adultère se rend coupable de ce crime. Luther et Calvin disent cependant qu'il serait imprudent de s'exposer à un tel mariage. Mais la folie de Dieu est plus sage que les hommes. La Sagesse a dit : « Je détruirai la Sagesse du Sage. » (I Corint., I.)

pas être les conditions matrimoniales pour l'Inde, qui est appelée le paradis des époux mécontents.

Dans le Connecticut il y a eu, en 1875, quatre mille trois cent quatre-vingt-six mariages et quatre cent cinquante-six divorces pour le lien conjugal. Le nombre des divorces pendant les cinquante dernières années s'est élevé à cinq mille trois cent quatre-vingt-onze. Telle est la situation d'un Etat dont le système d'enseignement public est considéré comme le plus complet et le plus parfait du pays. Les statistiques de l'Ohio et du Connecticut que je viens de donner, nous permettent de nous former une idée du redoutable catalogue de divorces sanctionnés chaque année dans les Etats-Unis.

Il en est qui considèrent l'Eglise catholique comme trop sévère en proclamant l'indissolubilité absolue du mariage. On doit se rappeler que ce n'est pas l'Eglise, mais le divin fondateur de la religion chrétienne qui nous a donné la loi. L'Eglise ne fait qu'en prescrire l'observance.

Cependant la loi, quelque rigoureuse qu'elle soit, est toute de miséricorde quand on la compare aux cruelles conséquences qui sont la suite de la trop grande facilité à admettre le divorce.

La facilité avec laquelle les mariages sont annulés est nuisible à la moralité des individus, de la famille et de la société. Elle amène les mariages hâtifs et inconsidérés, parce que les personnes sont moins circonspectes pour conclure un contrat qui peut être dans la suite brisé presque au gré de la volonté. Elle excite une épouse et un mari mécontents et sans principes à la licence, aux querelles et même à l'adultère, sachant bien que chacun de ces crimes donnera un prétexte et une cause légale de séparation. Elle engendre entre l'épouse et le mari de sanglantes querelles pour la conservation de leurs enfants. Elle prive ces mêmes enfants du bras protecteur du père,

des tendres soins de la mère, et les confie trop fréquemment à la froide charité du monde; car les personnes mariées qui manquent entre elles d'amour conjugal, sont très souvent dépourvues d'affection paternelle. En un mot, elle apporte dans la maison la honte et la désolation que ni la santé ni la volupté ne peuvent réparer.

Il y a un remède à ce malheur social; c'est l'empêchement absolu du divorce *a vinculo*, d'accord avec la règle inflexible de l'Évangile et de l'ancienne Eglise. Dans les contrées catholiques, les divorces sont excessivement rares et ne sont demandés que par ceux qui ont rejeté le joug de l'Évangile. Et si les lois sacrées du mariage sont encore heureusement gardées par une grande portion de la communauté protestante, la pureté de la morale est due, dans une très large mesure à l'influence qu'exerce parmi eux la religion catholique, influence qui agit heureusement sur ceux même qui sont en dehors de sa communion, comme le soleil fait sentir sa bienfaisante chaleur et sa lumière, même dans ces lieux retirés où ses rayons ne peuvent que faiblement pénétrer.



# TABLE DES CHAPITRES

## CONTENUS DANS CE VOLUME

---

Chapitres	Pages
INTRODUCTION.....	15
I. La sainte Trinité. — L'Incarnation.....	23
II. Unité de l'Eglise.....	28
III. Sainteté de l'Eglise.....	39
IV. Catholicité.....	53
V. Apostolicité.....	60
VI. Perpétuité de l'Eglise.....	73
VII. Autorité infaillible de l'Eglise.....	85
VIII. L'Eglise et la Bible.....	96
IX. La primauté de Pierre.....	113
X. La primauté du Pape.....	125
XI. L'infaillibilité des Papes.....	137
XII. Pouvoir temporel des Papes. — Comment ils l'ont acquis, — Validité et légitimité de leur titre. — Ce que les Papes ont fait pour Rome.....	151
XIII. Invocation des saints.....	167
XIV. Est-il permis d'honorer la bienheureuse Vierge Marie comme sainte. — De l'invoquer comme médiatrice, de l'imiter comme modèle.....	178
XV. Saintes images.....	211
XVI. Purgatoire. — Prières pour les morts.....	224
XVII. Liberté civile et religieuse.....	238
XVIII. Résumé des persécutions religieuses. — L'inquisition espagnole. — Le massacre de la Saint-Barthélemy. — La reine Marie d'Angleterre.....	254
XIX. La grâce, les sacrements. — Le péché originel. — Le baptême. — Sa nécessité. — Ses effets. — Manière dont on doit l'administrer.....	271
XX. Confirmation.....	285

Chapitres	Pages
XXI. Sainte Eucharistie.....	292
XXII. Communion sous une seule espèce.....	304
XXIII. Sacrifice de la Messe.....	311
XXIV. Usage des cérémonies religieuses, — dicté par la droite raison, — approuvé par le Très-Haut dans la loi ancienne, — sanctionné par Jésus-Christ dans la nouvelle.....	324
XXV. Cérémonies de la Messe. — Missel. — Langue latine. — Lumières. — Fleurs. — Encens. — Vêtements sacrés..	331
XXVI. Sacrement de Pénitence.....	342
XXVII. Indulgences.....	377
XXVIII. Extrême-Onction.....	386
XXIX. Sacerdoce.....	390
XXX. Célibat du clergé.....	402
XXXI. Mariage.....	411

---



## TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

---

	Pages
<i>Abstinence du vendredi</i> .....	24
<i>Anges</i> , ils nous assistent dans leurs prières .....	169 et suiv.
<i>Apôtres</i> , auteurs cités .....	26
<i>Apostolicité</i> , fausseté des revendications protestantes .....	70
Preuves tirées des premiers Pères .....	71-72
<i>Baptême</i> (sacrement de) .....	274
Administré aux enfants .....	275
Sa nécessité .....	276
Ses effets .....	281
Différentes manières de l'administrer .....	283
<i>Barthélemy (Saint-)</i> , faits concernant le massacre .....	265
<i>Bible</i> , usage qu'en faisaient les Juifs .....	96
Ce que Jésus-Christ a enseigné là-dessus .....	98
Notre-Seigneur n'a pas pu se proposer la division .....	98
Théorie et pratique des protestants à l'endroit de ces divergences .....	100
Les protestants ne sauraient l'accepter comme un guide suffisant .....	101
Les premiers chrétiens ont été dans l'impossibilité de s'en servir .....	102
Difficultés d'interprétation .....	104
Conséquences et fruits de l'interprétation privée .....	105
Toutes les vérités qu'il faut nécessairement croire ne s'y trouvent pas .....	107
L'Eglise en est la gardienne .....	108
Les papes remplissent à son endroit la même mission .....	109
Premières éditions qui en ont été données .....	109-110
Quel usage en font les catholiques .....	111-112
<i>Carroll Charles</i> , ami de la liberté religieuse .....	247
<i>Catholicité</i> , on ne la trouve nulle part en dehors de l'Eglise romaine .....	55

	Pages
<i>Célibat du clergé</i> , Jésus-Christ et ses apôtres le prouvent et l'établissent.....	402-403
Ancienne discipline de l'Eglise à ce sujet.....	404
Ses qualités et ses avantages.....	405
Objections qu'on lui oppose.....	408-409
<i>Cérémonies</i> dictées par la droite raison.....	324
Approuvées par Dieu dans la loi ancienne.....	326
Ratifiées par Jésus-Christ dans la nouvelle.....	327
Influence qu'elles exercent sur les peuples.....	329-330
Cérémonies de la messe.....	331
<i>Communion</i> sous une seule espèce.....	303
Pratique de l'Eglise primitive.....	307
Ce que Luther a enseigné sur la communion sous une seule espèce.....	305-306
<i>Concile</i> de Trente.....	50
— du Vatican.....	57
Conciles œcuméniques, leur nombre.....	130
<i>Confession</i> , nécessité et avantages.....	347-348
Origine.....	353
Enseignement protestant à l'endroit de la confession.....	357
<i>Confirmation</i> (sacrement de).....	284
Témoignages des Pères des premiers siècles.....	287-290
Témoignages des protestants eux-mêmes.....	290
<i>Croix</i> , vénération et culte qu'on a eus pour elle dès les premiers siècles.....	25
<i>Dieu</i> , nature et attributs.....	23
<i>Divorce</i> , enseignement de l'Eglise.....	413-417
Divorce de Henri VIII.....	417
— de Napoléon.....	417
Un réformateur l'a sanctionné.....	418
Alarmes que nous fait concevoir leur fréquence.....	419
Maux que produit la trop grande facilité de l'accorder.....	419
<i>Dogme</i> et nouvelles définitions.....	34
<i>Eau bénite</i> , à quoi sert-elle ?.....	331
<i>Eglise</i> (notes de la véritable).....	27
Unité.....	28
Figures.....	29-30
Sainteté.....	39
Catholicité.....	53
Sa force numérique.....	58
Apostolicité.....	60
Les protestants se sont écartés de l'enseignement primitif..	62
Perpétuité.....	73
Indestructibilité.....	74

	Pages
<i>Elisabeth</i> , persécutions qu'elle a exercées.....	267
<i>Eucharistie</i> (sainte).....	292
Promesse.....	293-296
Institution.....	296-299
Enseignement des apôtres.....	300
— des Pères du premier siècle.....	301-303
<i>Extrême-Onction</i> .....	386
L'apôtre saint Jacques et les Pères des premiers siècles la prescrivent.....	386
<i>Fleurs</i> , leur emploi.....	338
<i>Foi</i> , progrès dans la foi.....	36
<i>Grâce</i> .....	271
Guide, signes caractéristiques d'un guide sûr.....	102
<i>Illégitimité</i> dans les pays protestants et dans les pays catholiques.....	374
<i>Images</i> , vénération qui leur est due.....	211
Première croisade contre les images.....	212
Doctrine de l'Eglise catholique.....	213
— du protestant Leibnitz.....	214
Défense d'un théologien protestant.....	217
Avantages qu'on en retire.....	218-223
<i>Indulgences</i> .....	375
Autorité des Ecritures.....	378
Bulle du pape Léon X.....	382
Promesses protestantes.....	384
Concile de Trente.....	384-385
<i>Infailibilité de l'Eglise</i> prouvée par les Ecritures.....	87-90
Conséquences de cette dénégation.....	90-91
Ce qu'il faut entendre par là.....	92
Explication du mot (papal).....	137
Ses prérogatives de juge.....	137
Preuves d'écriture.....	141-143
Actes des conciles qui indiquent ces prérogatives.....	143-145
Exemples qui prouvent l'exercice de l'infailibilité.....	147
Le pape est la véritable source de l'infailibilité.....	148
Objections contre cette prérogative.....	148
<i>Inquisition</i> espagnole.....	254
L'Eglise n'est pas responsable des cruautés commises par cette institution.....	260
Origine et véritable nature de cette institution.....	260
Elle était politique.....	261-262
Les prélats catholiques n'échappaient pas à cette juridiction.....	263

	Pages
Les papes entravèrent ses opérations.....	263-264
Ils protégèrent ceux qui vinrent leur demander un asile contre elle.....	264
<i>Invocation</i> des saints.....	166
Enseignement de l'Écriture.....	168
Ils nous assistent dans leurs prières.....	170
Ils se souviennent de nous.....	173
Nous ne déshonorons pas Dieu en les invoquant.....	176
<i>Lafayette</i> , ami de la liberté religieuse.....	247
<i>Latin</i> , pourquoi l'Église l'emploie-t-elle?.....	333
<i>Leibnitz</i> , ce qu'il a pensé de la confession.....	365
— de l'Extrême-Onction.....	388
<i>Liberté</i> religieuse et civile.....	238
Doctrines catholiques.....	239
Concile de Tolède.....	239
Lettre de Fénelon sur la liberté religieuse.....	240
Opinion du grand théologien Becanus.....	241
L'Église défend la liberté civile.....	242
Saint Ambroise champion de la liberté civile.....	243
Le Maryland est la seule colonie qui ait protégé la liberté religieuse.....	244
Décret de l'assemblée générale du Maryland.....	246
Des catholiques éminents en ont été les défenseurs.....	247
<i>Lumières</i> , usage qu'on en fait.....	337
<i>Luther</i> a sanctionné la polygamie.....	418
<i>Magna Charta</i> , elle est l'œuvre des catholiques.....	244
<i>Marie</i> (la bienheureuse Vierge), sa maternité divine.....	178
Sa perpétuelle virginité.....	183-186
Son immaculée conception.....	186
Sa dignité proclamée dans l'Évangile.....	186
Marie est digne d'honneur.....	195
Justification des diverses sortes d'honneur qu'on lui rend....	198
Pourquoi l'invoquons-nous?.....	201
Influence de ses exemples.....	207
<i>Mariage</i> (sacrement de).....	411
Enseignement de Jésus-Christ.....	43
— des apôtres.....	416
Son indissolubilité.....	416
<i>Maryland</i> (le) séjour de la liberté religieuse.....	244
<i>Messe</i> (sacrifice de la).....	311
Signification de ce mot.....	315
Qu'entend-on par là.....	315
Origine apostolique de la messe.....	318
Sacrifice eucharistique et expiatoire.....	321

	Pages
Cérémonies de la messe.....	331
<i>Missel</i> .....	332
<i>Moralité</i> comparée entre catholiques et protestants.....	371
<i>Morts</i> (prières pour les) .....	224
L'Ancien Testament sanctionne ces prières.....	225
Jésus-Christ les confirme aussi.....	226
Enseignement des Pères à l'endroit des prières pour les morts.....	227
Les sectes d'Orient ont toutes eu des prières pour les dé- funts.....	232
Les Juifs de nos jours en ont encore .....	233
Les anciennes liturgies contiennent des prières pour les morts.....	231
<i>Napoléon</i> , pourquoi fut-il un ennemi de l'Eglise ?.....	250
Son divorce.....	417
<i>Pape</i> (le), sa suprématie .....	125
Le monde converti par les missionnaires du pape.....	130
Son infaillibilité.....	137
Relations entre le pape et les conciles généraux.....	143
Leur pouvoir temporel.....	151
Comment les papes l'ont acquis.....	152 et suiv.
Validité et légitimité de ce pouvoir.....	156
Usage qu'en ont fait les papes.....	157
<i>Péché originel</i> .....	272
<i>Pénitence</i> (sacrement de), son institution divine.....	342
<i>Persécutions</i> , les réformateurs les ont suscitées.....	236
Les puritains les soulevèrent aussi.....	237
Les persécutions sociales ont toujours existé.....	258
Persécutions sous Marie et sous Elisabeth.....	267
<i>Pierre</i> , sa suprématie.....	113
Premier évêque de Rome.....	123
<i>Pie IX</i> .....	164
<i>Purgatoire</i> (le), enseignement de saint Paul:.....	226
<i>Puritains</i> , leur intolérance.....	247
<i>Réforme</i> , manière d'opérer la véritable réforme.....	50
Vrais réformateurs.....	50
Faux — .....	51
<i>Rome</i> , Pierre fut son premier évêque.....	123
Ce que les papes ont fait pour Rome.....	162
<i>Rousseau</i> , ses confessions.....	366
<i>Sacerdoce</i> , sa dignité.....	390
Ses titres.....	393

	Pages
Ses obligations.....	397
<i>Sacrements</i> (sept).....	425
<i>Sainteté</i> (motifs de).....	41
Ses fruits.....	45
Moyens de l'acquérir.....	42
Les scandales partiels n'altèrent pas la sainteté de l'Eglise...	49
<i>Sectes</i> , origine des différentes sectes protestantes.....	66
Tableau synoptique de ces diverses sectes.....	69
<i>Suprématie</i> de Pierre.....	113
Preuves tirées de l'Ancien Testament.....	113-114
Preuves tirées de l'économie politique et sociale.....	114
Conséquences de son absence.....	115-116
Accomplissement de la promesse.....	118
Exercice de la promesse.....	120
Objections.....	121-124
Evidence historique de la suprématie du pape.....	126
Les Pères des premiers siècles défendent la suprématie du pape.....	127
Les conciles œcuméniques la déclarent.....	130
<i>Unité</i> , voyez : Eglise.....	
Elle n'est pas altérée par les définitions doctrinales.....	34
<i>Vêtements</i> , à quoi servent-ils.....	339
<i>Virginité</i> , prédilection de Jésus-Christ pour cette vertu.....	403
Voltaire.....	365





La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

AOUT 21 1978

A vertical decorative stamp consisting of a series of small, repeating floral or geometric motifs arranged in a column.





a39003



001518850b

B X 1 7 5 1 . G 5 1 4 1 8 8 6  
 G I B B O N S , J A M E S .  
 L A F O I D E N O S P E R E S

CE BX 1751

.G514 1886

COO GIBBONS, JAM LA FOI DE NO

ACC# 1047655



COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C

333 02 03 03 15 04 9